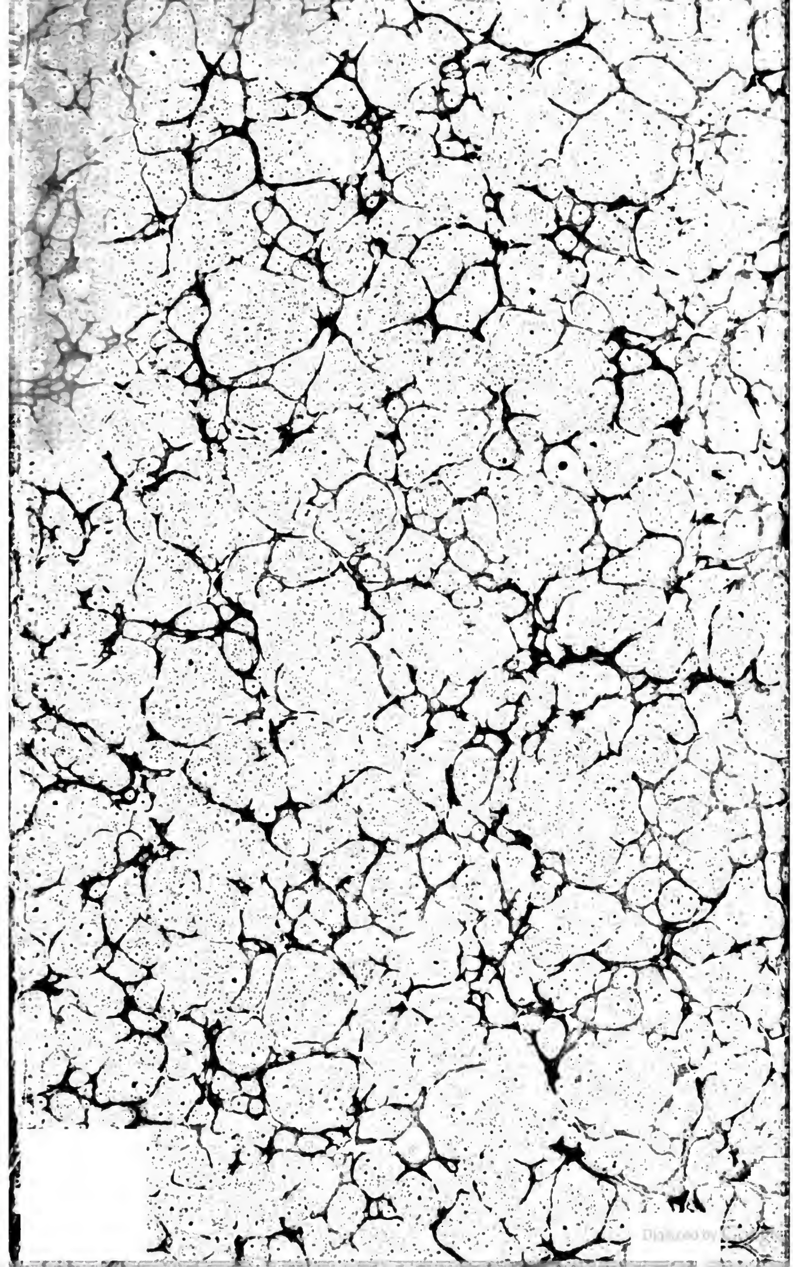
Les Vendéens dans la Sarthe

Henri Chardon

Cte L. de Battine.



D

LES

VENDÉENS

DANS LA SARTHE

PAR

HENRI CHARDON

TOME II



LE MANS

IMPRIMERIE EDMOND MONNOYER, ÉDITEUR

1871

LIVRE TROISIÈME

DÉROUTE DES VENDÉENS AU MANS

CHAPITRE Ier

Voici le point capital de ce livre et le dénouement du drame sanglant dont je n'ai encore raconté que les premiers actes : la bataille du Mans, la reprise de cette ville par les armées républicaines et la déroute vendéenne.

J'ai plus besoin que jamais de le redire, ceci n'est pas une histoire, mais bien plutôt un recueil de documents inédits ou peu connus. Les événements vont se précipiter plus nombreux, plus poignants que jamais ; la nécessité de laisser chaque témoin déposer sur la seule partie des faits qu'il a vus, m'obligera d'allanguir et de scinder la marche du récit, aux dépens de l'intérêt qu'il pourrait offrir sous une autre forme. Plus tard, j'essayerai moi-même de présenter un récit mieux lié et plus coloré de la déroute des Vendéens ; mais ici la recherche de la vérité sur un point trop peu élucidé, contesté même de nos annales, me détermine à renoncer, de parti pris, aux chaudes couleurs et à l'allure entraînante qu'il faudrait tâcher

de communiquer à ces pages pour donner une idée des scènes palpitantes dont Le Mans fut alors le théâtre.

Si l'on ne savait que le silence a été longtemps gardé au Mans sur ces événements, comme en vertu d'une sorte de convention tacite, on serait étonné de voir les historiens manceaux si sobres de détails, et si peu avides d'en trouver. Le document connu sous le nom d'*Enquête* constitue le fond et la trame des récits de presque tous nos écrivains.

En dehors d'elle, ils sont allés demander des renseignements à Madame de La Rochejaquelein, à de Beauchamp, les plus récents à M. Crétineau-Joly, au lieu d'en chercher sur les lieux et dans les témoignages laissés par les divers acteurs de ce drame sanglant. Ce n'est pas dans le Maine, on peut le dire hautement, que cet épisode des guerres de la Révolution a été le mieux étudié. Les historiens de la Vendée dont je viens de parler, et comme eux Berthre de Bourniseaux, Théodore Muret, Pitre Chevalier, de Quatrebarbes, M. Du Chatellier, etc., ont eu plus de curiosité que les Manceaux, relativement à la sanglante journée du 23 frimaire (13 décembre 1793).

En 1852, un Angevin, M. Grille, publia le premier sur le passage des Vendéens dans la Sarthe un bon nombre de documents inédits. Malheureusement la rareté de son livre (*la Vendée en* 1793) les fit demeurer ignorés de la plupart de nos concitoyens. De plus, M. Grille prenait, à l'égard des autographes dont il a rempli tant de volumes, des libertés trop grandes pour ne pas effrayer ceux qui se préoccupent avant tout de l'authenticité des pièces historiques. S'il a dit de lui-même quelque part, à l'exemple de Scarron: « J'ai mêlé la crème à la moutarde, » on peut ajouter qu'il a trop souvent mêlé le strass au diamant.

Il restait en un mot et pour plus d'une raison une grande part de vérité à découvrir Je viens à mon tour faire connaître les pièces que j'ai patiemment rassemblées, et que je regrette de publier tardivement. Mises il y a vingt ans sous les yeux des témoins qui existaient encore alors, elles auraient réveillé leurs souvenirs, et provoqué des confidences intimes et détaillées. Aujourd'hui, ces témoins, s'il en survit, sont devenus bien rares, et demain peut-être il n'en restera plus.

Cependant, les lettres que je cite, *lettres écrites le jour ou le lendemain même des faits*, ne sont-elles pas des témoins qui valent mieux que de lointains souvenirs erronés, qui ne laissent pas aux faits leur véritable couleur. Ce n'est pas sans plaisir, ni sans peine, que je les ai exhumées de la poussière où elles dormaient depuis trois quarts de siècle. Puissent-elles être pour le lecteur de quelque intérêt, en même temps qu'elles seront pour la vérité historique une base des plus solides.

Depuis leur entrée au Mans, le 20 frimaire au soir, les généraux et les soldats vendéens semblaient avoir oublié le danger qui les menaçait.

Les chefs, plus braves au combat qu'expérimentés et d'accord au conseil, avaient obéi aux clameurs de la foule en se rendant au Mans. Ils auraient dû se servir d'un reste d'influence pour la sauver malgré elle, et se refaire, à force d'union, une plus grande autorité ; mais leurs discordes achevaient d'augmenter l'indiscipline de cette armée aux abois. Aussi chefs et soldats méritent-ils une égale part de reproches. « Les paysans, jaloux de retourner dans la Vendée, dégoûtés de courses et de fatigues, ont impérieusement dicté nos démarches et précipité notre ruine en hâtant la leur, » a dit le prince de Talmont, pressé du besoin de faire son apologie, s'il faut accepter

comme authentiques ses réponses imprimées à l'interrogatoire que lui fit subir Rossignol (1).

Aucune mesure défensive ne fut prise.

Moins que jamais, parmi ces bandes affamées de vivres et de repos, on ne pouvait trouver de soldats pour tenir les avant-postes, faire des patrouilles, ou se tenir en sentinelles (2). Mais cette habitude invétérée des Vendéens ne justifie pas les généraux de n'avoir pu se mettre d'accord sur la route à suivre.

L'*Enquête* n'est pas seule à avoir constaté tout ce désarroi, ces funestes défaillances, ce manque de précautions et de concert de la part des officiers. Un des chefs lui-même, M. de Beauvais, commandant général de l'artillerie, a écrit, en 1798 :

« Après des fautes et des incertitudes continuelles pour sa direction, l'armée arriva au Mans. Là, l'oubli des dangers de notre position et la négligence de nos devoirs mirent le comble à notre infortune (3). »

(1) Patu-Deshautschamps, *Dix ans de guerres intestines*, p. 221; L. Blanc, *Histoire de la Révolution*, in-4°, 1869, t. III, p. 111. Voir, sur Talmont, le jugement de d'Elbée, dans les *Mémoires* de Turreau et l'hommage rendu à son humanité par Robert l'aîné, ancien officier d'état-major aux armées de l'Ouest, *Une année de la vie militaire de Marceau*, in-8°, 1850, p. 34.

(2) Le général Roguet, *Essai sur les guerres d'insurrection de la Vendée*, t. II, p. 128; M. Bonnemère, *la Vendée en* 1793, p. 147; Grille, t. III, p. 66, etc. Des avant-postes existaient cependant le jeudi 22, au *Tertre-Rouge*, et sur les routes d'Angers et de Lucé.

(3) *Aperçu sur la Guerre de la Vendée, extrait des mémoires manuscrits* du général de Beauvais, Londres, 1798, 92 pages in-8°, p. 56. Je regrette de ne pas connaître les *Mémoires* de M. de Beauvais, que M. Crétineau-Joly cite parmi ceux dont il a eu communication. Dans la table de ces *Mémoires* imprimée dans l'extrait, on lit : « Difficultés

Une autre Vendéenne, auteur de courts mémoires comme sa compagne Renée Bordereau, a parlé plus longuement de ce désordre des Vendéens au Mans, fatal avant-coureur de la ruine.

« Nos troupes, excédées de fatigue et affaiblies par le besoin, se répandirent aussitôt dans les maisons et s'y livrèrent à quelques excès dont la suite leur fut bien fatale.

« Le plus grand désordre se mit aussi dans les rues du Mans parmi les conducteurs des voitures chargées des munitions et des bagages.

« C'est dans ce moment que l'on vint annoncer à M. de La Rochejaquelein l'approche de l'armée républicaine. Il fit sur-le-champ sonner l'alarme, mais nos braves, trop fatigués du siége d'Angers, du combat de La Flèche, de celui du Mans avant d'y entrer, et de leurs marches forcées depuis la levée du siége d'Angers, ne purent tous reprendre les armes. Une partie resta dans les maisons (1). »

Peu de soldats, si ce n'est les braves, répondirent à l'appel de leurs chefs (2). Les autres, savourant les douceurs du repos ou hébétés par l'ivresse, restèrent dans la ville, n'ayant plus même l'instinct de leur propre conservation.

Le 22 au matin, l'infatigable Westermann avait recommencé brusquement l'attaque contre les

qu'on éprouve pour entrer au Mans. Négligence du service militaire. Plan d'une organisation adoptée au moment. L'armée est harcelée continuellement. Déroute du Mans. Ses causes, p. 43 »

(1) *Détails historiques sur les services de Françoise Desprès, employée dans les armées royales de la Vendée, depuis* 1793 *jusqu'en* 1815, écrits par elle-même; 1817, in-8°, p. 35.

(2) Le maximum des chiffres cités est de 3,000 hommes.

Vendéens, et leur portait les premiers coups (1); aussi son nom est-il resté dans la tradition populaire du Mans, comme celui du vainqueur de l'armée royale.

« Les Vendéens, dit Billard de Vaux, familiarisés avec ces affaires d'avant-postes, n'y firent pas assez attention et disaient inconsidérément :

« C'est encore une alerte. »

Ils croyaient ne devoir être attaqués sérieusement que le lendemain. Westermann, après avoir étendu ses feux, avait fait reculer les gardes avancées placées sur les routes d'Angers et de Tours, et pensait déjà enlever Pontlieue avec sa cavalerie, quand les braves, qui avaient conservé avec leurs forces leur ancien courage, se portèrent au-devant de lui.

La Rochejaquelein utilise les retranchements et les redoutes élevés quelques jours plus tôt par les républicains sur la route d'Arnage, et fait embusquer avantageusement ses tirailleurs dans un bois de sapins, sur une des hauteurs qui dominent Le Mans en avant de Pontlieue. Westermann, de son côté, dissémine son infanterie dans les sapinières, situées entre les routes d'Angers et de Tours, terrain accidenté et propre à l'attaque comme à la défense. Le combat s'engage vivement

(1) Westermann place l'attaque à dix heures du matin. Le *Rapport des administrateurs du département* dit également : « Le 22, sur les dix heures du matin, on entendit une canonnade qui se prolongea lentement jusque sur les quatre heures du soir. » Selon Renouard, l'*Enquête* et Cauvin (*Statistique de l'arrondissement du Mans*), « sur les onze heures, les hussards de l'avant-garde républicaine parurent à peu de distance. » D'après d'autres témoins, au contraire, l'attaque aurait comm ncé beaucoup plus tôt. Renée Bordereau parle de quatre à cinq heures du matin.

entre et sur ces deux routes (1). Westermann prétend qu'il soutint la lutte pendant près de trois heures (c'est-à-dire, suivant lui, jusqu'à environ une heure après midi), qu'enfin il fut obligé de se replier.

La division de Muller, partie de fort bonne heure de Foulletourte dans la matinée, était comme toujours chargée de le soutenir. Mais cette division, commandée « par des généraux mous, lâches et ivrognes (2), » ne sachant que fuir sans combattre, comme elle avait fait à Cholet, à Entrammes, à Dol, voyant l'avant-garde rejetée en arrière se replier sur elle, se débanda dès la première décharge.

Un témoin oculaire, Benaben, a raconté cette déroute dans une lettre écrite aussitôt après la prise du Mans, et dans son *Rapport*. Il était parti le matin de Foulletourte avec la 3e brigade de Muller, commandée par le prêtre saumurois Carpentier.

Après une marche de *quatre ou cinq heures*, sur des chemins dégradés, parvenue à une hauteur dans un bois de sapins, à une lieue ou une lieue et demie du Mans, cette brigade reçut l'ordre de se mettre en bataille. Carpentier lui commanda de s'enfoncer rapidement dans le bois à droite de la butte où l'ennemi avait ses batteries, c'est-à-dire entre la route d'Angers et de Tours. Benaben va tourner ce bois avec ses ordonnances, et en revenant il se trouve au milieu d'une déroute complète.

(1) Le colonel Patu-Deshautschamps, si exact dans tous ces détails militaires, dit même qu'après avoir embusqué ses meilleures troupes dans les sapinières entre ces deux chemins, La Rochejaquelein avait fait occuper l'espace entre les routes de Tours et de Châteaudun, par le reste de son monde. (*Dix ans de guerres intestines*, p. 205.)

(2) *La Vendée*, Grille, t. III, p. 271.

La plus grande partie de la brigade Carpentier, entraînée par les fuyards, prise elle-même de terreur, s'enfuit à toutes jambes. Carpentier, abandonné par ses soldats, à l'exception d'environ deux cents hommes ne perd pas courage, tient ferme avec ces braves, et rejoint Westermann (1).

Pendant ce temps, la division Muller, prise en flanc, débandée, s'enfuyait dans tous les sens sur Foulletourte, sur Ecommoy, et même à travers champs sur sa droite, vers Ruaudin et Parigné-l'Evêque. « Notre armée se replie sur Ecommoy, » disent des lettres de la journée.« Nos tirailleurs ont été repoussés, et le soir même plusieurs sont venus jusqu'icy, » écrit-on de Château-du-Loir (2). « Le gros des fuyards, qui s'était dirigé vers son point de départ, ne se rallia qu'à Foulletourte. Muller et Legros avaient devancé la division et attribuaient la déroute à la trahison. Kléber, qui avait établi son quartier général non loin de Guécélard, à Parigné-le-Pôlin, au château des Perrays, a raconté comment il avait fait des efforts infructueux pour rallier les fuyards et arrêter Muller, qui poursuivit sa course jusqu'à Foulletourte, où il en fut

(1) *Rapport* de Benaben, p. 72, et sa lettre dans Grille, p. 300. J'ai fait de vains efforts pour trouver aux Archives de Maine-et-Loire *l'original* de cette lettre dont Savary a donné un court extrait,t. II, p. 440.— Patu-Deshautschamps, p.205, évalue l'avant-garde de Westermann à 2,000 hommes, le corps de Muller à 4,000 environ, et celui de Tilly à 3 ou 4,000.

(2) Voir l'*Enquête ;* on sait que dans les déroutes, la fuite a lieu dans tous les sens, et que les fuyards n'emboîtent point le pas à la suite l'un de l'autre, *à la queue leu leu.* C'est ainsi qu'après les déroutes de Saumur et du Pont-Barré, on trouve des fuyards dans toutes les directions. On écrivait jusque de La Ferté-Bernard le 26 frimaire : « Il y a des fuyards de notre armée à considérer comme rebelles. »

quitte pour des injures que lui adressa Prieur (1). »

Du côté des Vendéens, heureux de leur succès, les uns avaient repris le chemin du Mans pour se mettre à l'abri de la pluie qui tombait abondamment, et du froid excessif; les autres s'étaient élancés à la poursuite de l'ennemi. Séparés en plusieurs corps, sans aucun ordre, éparpillés, *égaillés* selon leur habitude, bien loin déjà de leurs retranchements et de leurs canons, ils avaient suivi les fuyards jusqu'auprès d'Arnage, quand là ils se trouvèrent en face de l'armée de Cherbourg, qui avait quitté Foulletourte à huit heures du matin et marchait en bon ordre. Tilly l'avait formée en colonnes d'attaque. Deux intrépides régiments de ligne, les bataillons d'Aunis et d'Armagnac, qui avaient conservé leurs habits blancs à revers de couleur et ne s'étaient pas encore mesurés avec l'ennemi, loin d'imiter la lâcheté des soldats de Muller (la lèpre de l'armée), brûlaient d'en venir aux mains, et voulaient *avoir part au gâteau*, comme dit Benaben. Une décharge à quarante pas arrête les royalistes épars; ceux d'entre eux qui revenaient par la gauche, c'est-à-dire de la route de Tours, sont inopinément pris en flanc, attaque toujours désastreuse pour les Vendéens. Surpris, déroutés, accablés par le nombre de ces ennemis nouveaux, dont la fière attitude était aussi chose nouvelle pour eux en ce jour, décimés par la fusillade, ils lâchent pied devant une vigoureuse

(1) V. Savary, t. II, p. 427, *Rapport* de Benaben, p. 74. *Campagne de Westermann*, p. 28. — L'état des dommages causés à Parigné-le-Pôlin et conservé aux *Archives de la Sarthe*, constate dans cette commune le passage de trois armées républicaines, et le bivac d'une quatrième (division Kléber), le 12 décembre, depuis cinq heures jusqu'à minuit. Ces dommages sont évalués à 5,374 livres. Les pertes causées *par les brigands*, le 11, sont estimées à 2,417 livres.

charge à la baïonnette de ces deux braves régiments, et ceux qui s'écartent dans la plaine sont sabrés par les cavaliers de Westermann (1). Après une heure de combat, ils se replient, et vont chercher un appui dans les redoutes échelonnées sur la route de Pontlieue.

Les renseignements détaillés font malheureusement défaut sur les vicissitudes de ce combat, qui précéda la prise du pont de Pontlieue par les Républicains. Quelques lignes d'auteurs de mémoires et d'historiens, ou même de rapports de généraux, se bornent à résumer une lutte qui, commencée au plus tard à dix heures du matin, se prolongea jusqu'à quatre ou cinq heures du soir, moment auquel seulement les Bleus franchirent la rivière de l'Huisne.

Bien que les Vendéens aient commencé à rentrer en ville dès la déroute de Muller, puis surtout lorsqu'ils se virent repoussés par l'armée de Cherbourg, il ne faudrait pas croire, en effet, que la masse ait fui tout d'une haleine jusqu'au Mans. La Rochejaquelein et Stofflet, toujours en avant, et dont la présence semblait un gage de succès pour les soldats, arrêtaient les fuyards au moindre pli de terrain, sur les hauteurs plantées de sapinières, derrière les haies et les fossés qui pouvaient servir d'appui pour la défense ainsi que les redoutes. Le terrain fut disputé pied à pied, et quand, faute de soldats, tous entraînés dans la retraite et sourds à la voix de leurs chefs, impuissants à les faire tenir au feu, il fallut renoncer à défendre la route d'Arnage, la lutte fut encore des plus vives à la *Lune* de Pontlieue (2).

(1) V. d'Obenheim, dans Savary, t. II, p. 426; *Rapport* de Benaben, p. 74.

(2) C'est ainsi qu'on appelle la place située à l'entrée des routes d'Angers, de Tours, de Lucé, à cinquante mètres en avant du pont.

Voici quelques lignes de Représentants du peuple, d'officiers et de soldats des deux camps qui peuvent donner une idée de la tenacité et des péripéties de ce combat, auquel il n'a manqué, pour être mieux connu, que de ne pas être suivi des terribles événements de la nuit et du lendemain.

Le récit des conventionnels est rapide comme la foudre, sinon exact comme la vérité.

« Les soldats de la division de Cherbourg fondent sur les brigands, et après une première décharge les poursuivent à la baïonnette, les mettent en fuite et en tuent un grand nombre. Ce n'est pas tout. Les brigands courent se retrancher bien vite dans différentes redoutes qui étaient pratiquées par échelons sur le pont de Pontlieue, qui paraissaient inexpugnables, et rendre le passage de ce pont impossible. Impossible! rien ne le fut à la valeur de nos braves soldats, tant infanterie que cavalerie; ponts, retranchements, redoutes, fortifications, canons, tout fut franchi *dans un instant* (1).»

(1) *Rapport des représentants du peuple Turreau, Bourbotte, Prieur de la Marne*, écrit le 23 frimaire au soir et lu dans la séance de la Convention du 25. On le trouve dans le *Moniteur* du 26. Savary, t. II, p. 432, Bourniseaux, t. II, p. 209, et d'autres historiens en ont donné des extraits. Il faut rapprocher de cette pièce le témoignage de l'adjudant-général Delaage, commandant l'avant-garde de la division Kléber, si pittoresque dans son éloquente concision :

« La division Tilly rétablit le combat; elle avait juré de ne pas plier, et elle tint son serment.

« Deux fois elle chargea l'ennemi, *deux fois elle fut repoussée*. Enfin, la baïonnette et la cavalerie enlevèrent d'assaut *quatre* retranchements qui semblaient inexpugnables et qui étaient sur un point tel que quinze hommes seuls auraient pu les défendre. On s'acharne, on se prend corps à corps, on s'assassine ; à la fin l'ennemi cède et l'on entre avec lui, par Pontlieue, dans la ville. »

Cette lettre a été citée par Grille, dans son *Siége d'Angers*,

Dans un instant! On voit bien que les représentants n'assistaient pas au combat. Ils auraient mieux tenu compte de la durée de la résistance. Ils étaient grisés par la victoire, lorsque le soir du 23 ils tracèrent cette brûlante épître à la Convention ; ils croyaient qu'on emporte une redoute aussi vite avec la baïonnette qu'avec la plume (1).

Chose curieuse, une pareille *animation* ne se trouve pas dans le récit de deux officiers généraux commandant l'avant-garde de l'armée de Cherbourg, l'adjudant général Vachot et le lieutenant-colonel Vidal, qui sont les acteurs et les héros de la victoire, et en ont retracé par écrit sept à huit jours après les principaux épisodes (2). Ils parlent d'abord

1841, p. 124, et reproduite par lui dans *la Vendée en* 1793, t. III, p. 368. Je n'en connais pas l'original, et aussi je ne la cite qu'à regret, de peur d'une fabrication complète ou au moins d'un *rifacimento* que je soupçonne fort. D'ailleurs, Delaage, qui faisait partie de la division de Kléber, n'a pas pris part à cette partie de la bataille. On n'en devra pas moins, pour tout le reste, se défier de l'authenticité de son récit, si coloré *à la manière* de Grille.

(1) Toutefois, Marceau dit aussi : « La colonne de Cherbourg força l'ennemi à une retraite si précipitée qu'elle traversa avec lui le pont du Mans. » Mais cela n'a trait qu'à la dernière défense qui eut lieu à la *Lune* de Pontlieue.

(2) Restés blessés au Mans, les deux officiers adressèrent au journal *les Affiches*, le récit de la bataille à laquelle ils avaient pris part, pour rectifier le récit contenu dans le Rapport des administrateurs du département, dont une partie, insérée dans cette feuille locale, amoindrissait le rôle de l'armée de Cherbourg. Leur lettre rectificative se trouve dans le numéro des *Affiches du Mans* du 10 nivôse an II. On a peine à comprendre comment Grille, qui du reste a reproduit fort inexactement la fin de cette pièce, a défiguré tout cela. Il travestit le récit fait par le journal *les Affiches*, le 3 nivôse, à l'aide du *Rapport* du 27 frimaire de l'administrateur du département Roustel, en un récit du maire *fait et*

en militaires des positions que, pendant le feu, Tilly fait prendre à ses deux brigades à droite et à gauche de la route d'Arnage, de façon à ne se laisser ni déborder, ni enfoncer. « Cela fait, après une fusillade d'une demi-heure, on a battu la charge, et, la baïonnette en avant, on a repoussé l'ennemi jusqu'à la *Lune* de Pontlieue; s'étant arrêté pour faire quelque résistance, on a fait plusieurs feux de peloton et un feu de file.

« L'adjudant général Vachot, qui avait été démonté au commencement de l'affaire, était à pied au premier rang de l'avant-garde, et à la tête de l'intrépide compagnie des grenadiers d'Armagnac. Il a fait cesser le feu, et emporté d'assaut tous les retranchements qui étaient au pont: rien ne leur a résisté (1). »

publié le 24 frimaire; de plus, le maire se serait empressé de faire lire la rectification dans tous les carrefours du Mans, le 25 frimaire! (Grille, t. III, p. 302-311.) A quoi bon inventer gratuitement ces suppositions aussi niaises qu'impossibles? — Le récit des officiers de l'armée de Cherbourg est un de ceux dont la véracité doit inspirer le plus de confiance, et qu'il faut apprécier dans sa pure intégrité.

(1) Vachot dirigeait l'avant-garde dont faisaient partie les hussards du 9e régiment commandés par le lieutenant-colonel Théodore Vidal. (Voir le récit de la composition de l'armée de Cherbourg, donnée dans leur lettre, et qu'a aussi esquissée Patu-Deshautschamps.)

Vachot est bien connu par la part qu'il prit quelques temps plus tard à la guerre des Chouans. Quant à Vidal, son nom a surtout, jusqu'à ce jour, été cité comme celui d'un des sauveurs de M. d'Autichamp. — Resté au Mans, malade, le commandant du 9e hussards s'élevait fortement contre les excès des Jacobins manceaux. Un soir, le bras en écharpe, il assistait à une séance du club; indigné des discours de cinq ou six meneurs bien connus, qui lui semblaient tromper le peuple, et chercher à l'affamer au lieu de lui procurer du pain, il ne put supporter la *scélératesse* de

Les deux amazones vendéennes, Françoise Després et Renée Bordereau, racontent en quelques mots cette série d'engagements : « A l'arrivée des Bleus, a écrit la première, le combat commença hors de la ville. Les Vendéens qu'on avait pu réunir sous les drapeaux se battirent en désespérés ; ils repoussèrent plusieurs fois les Républicains, et les mirent même en déroute, en démasquant une batterie qui leur tua beaucoup de monde. Enfin, après un combat long, opiniâtre et très-meurtrier, les Vendéens furent repoussés dans la ville, où les Républicains entrèrent pêle-mêle avec eux (1). »

Renée Bordereau, qui unissait la bravoure à la charité, et venait de prêter à M[me] de Batissandeau et à M[lle] de Chabot, ne pouvant plus marcher, chargées d'un petit enfant, un cheval qu'elle avait acheté au Mans, dit que les républicains, après leur attaque du 21 au soir, revinrent le matin *entre quatre et cinq heures*, qu'ils furent repoussés à une lieue et demie, et perdirent beaucoup de monde et deux ou trois pièces de canon ; qu'à peine les Vendéens rentrés, les Bleus revinrent, qu'ils furent repoussés jusque dans *une forêt* de sapins, mais que l'arrivée d'un renfort obligea les Royalistes de se replier (2). Il est à regretter que l'intrépide Vendéenne qui, d'après ses dires, n'a pas quitté le champ de bataille de cinq heures du matin à quatre heures du soir, et ramassait les boulets pour les renvoyer à l'ennemi, n'ait pas donné plus de détails sur les divers épisodes de cette lutte; d'autant

semblables harangues. Il sortit en prédisant la chute prochaine des hébertistes du Mans, et en s'écriant : « Viens-t'en, camarade, N... de D..., je leur ferai voir ce que je suis. » (*Archives de l'hôtel Soubise*, W. 356, 744.)

(1) *Détails historiques sur Françoise Desprès*, p. 36.

(2) *Mémoires* de Renée Bordereau, p. 32.

plus que dans le camp des Vendéens les témoins oculaires sont bien rares. Je ne trouve à ajouter à ces témoignages que ceux de Billard de Vaux et d'un obscur soldat de M. de Lyrot.

Billard de Vaux, qui se trouvait à l'affaire du Mans dans la division de La Rochejaquelein, à l'avant-garde, ne parle d'aucun fait particulier. Il se borne à rappeler qu'une petite pluie fit rentrer *isolément* beaucoup de Royalistes en ville après avoir repoussé les Bleus jusqu'à Arnage; que là les combattants furent surpris et repoussés par l'armée de Cherbourg. « M. de La Rochejaquelein, disputant le terrain avec moins de deux cents hommes, fut obligé de reculer, contre son habitude. Pour comble de malheur, son cheval fut tué, et n'en ayant point d'autre sous la main, il fut forcé de rétrograder pour s'en procurer un. C'en fut assez : voir ce général, l'idole de l'armée, se replier, répandit la consternation et la terreur dans tous les cœurs; ce ne fut plus que désordre et confusion (1). »

Voici ce qu'a dit en résumé un soldat vendéen, Pierre-René Mondain d'Andrezé, dont les souvenirs, grâce à une heureuse exception, ont été consignés par écrit, et décrivent surtout la campagne d'Outre-Loire, la funeste *tournée de Galerne*, qui pour tant de braves fut un voyage de mort :

« Avant de rentrer au Mans, nous trouvons *une belle place* pour tirer. Nous avions une tranchée, nous laissons l'ennemi arriver jusqu'à deux cents pas, nous faisons une décharge de notre artillerie masquée et nous repoussons les Bleus jusqu'aux sapins; ils nous ramènent comme nous les avions menés. Stofflet nous encourage à mourir ou à vaincre. Nous repoussons l'ennemi jusqu'aux sapins; il nous ramène à son tour jusqu'au pont.»

(1) *Bréviaire du Vendéen*, p. 143 et 79.

Atteint d'une blessure, ce brave paysan rentre au Mans, sans rien nous révéler de plus sur l'issue du combat (1).

C'est le récit de madame de La Rochejaquelein qui a été suivi par la plupart des historiens de la Vendée, trop discrets à l'égard de cette lutte en avant de Pontlieue avec la division de Cherbourg. Seul Berthre de Bourniseaux s'est arrêté à rapporter quelques-unes de ses particularités (2).

Westermann est encore le témoin qui donne les détails les plus étendus, sinon les plus exacts, sur ces événements auxquels il prit une si large part :

« Le 22, à dix heures du matin, nous attaquons l'armée royale forte d'environ quatre-vingt à quatre-vingt-dix mille hommes (3). Elle était retranchée au Mans jusqu'aux dents, et partout des chevaux de frise étoient placés. J'avois embusqué ma petite infanterie. L'ennemi sort de ses retranchements et se porte sur moi. Nous soutenons le combat pendant *près de trois heures;* chaque coup de canon renversa des brigands; enfin je fus obligé de replier, la cavalerie et le canon soutinrent la retraite de l'infanterie.

« Muller arrive avec sa division, il avance; mais à la première décharge il prend la fuite et ordonne à sa troupe de le suivre pour, dit-il, prendre posi-

(1) Ce récit a été inséré par M. Théodore Muret, à la fin de son premier volume des *Guerres de l'Ouest ;* voir pour le combat de Pontlieue, p. 496.

(2) V. Bourniseaux, t. II, p. 200; de Beauchamp, t. II, p. 229, édit. de 1820. L'auteur a modifié le récit précédemment donné dans les autres éditions; Théodore Muret, t. I, p. 416. — On ne trouve pour ainsi dire rien sur cette partie de la lutte dans M. Crétineau-Joly, ni dans Savary. Comparer à ces divers récits celui de l'*Enquête.*

(3) Turreau lui-même, dans ses *Mémoires*, p. 118, 125, s'est moqué des chiffres et des pompeux récits de Westermann.

tion; en effet, il prit cette position à *Fouilletourte*, à quatre lieues du Mans.

« La division de Cherbourg, commandée par le général Tilly, arrive après coup, elle avance fièrement sur l'ennemi; le combat s'engage, et *en moins d'une* heure les brigands se replient. Je me mets à la tête de ma cavalerie et, de concert avec la division de Cherbourg, nous chargeons l'ennemi avec tant d'impétuosité que bientôt il fuyoit à toutes jambes dans Le Mans (1).

« Muller, qui me croyoit battu, motionnoit bien loin de là contre moi auprès du Représentant du peuple Bourbotte, qui de bonne foi *croyoit tout perdu*. Marceau arrive et me trouve à la poursuite de l'ennemi, à *trois portées de fusil* du Mans. Il me remit la lettre suivante :

« Ton imprudente attaque a déjà plusieurs fois compromis le succès de nos armes et le salut public; tu viens encore par ton attaque de tantôt de nous exposer à être battus et mis en déroute. Nous t'ordonnons de te renfermer strictement dans les ordres qui t'ont été donnés par le général en chef. Ces ordres te défendent d'attaquer l'ennemi, mais seulement d'éclairer sa marche, de le harceler sur ses derrières et de ne jamais engager d'action. Songe qu'il y va de ta tête. Elle est là pour nous répondre de ta soumission à ce qu'exigent de toi les représentants du pays et le général en chef.

« Signé : BOURBOTTE. »

« *Il faisoit nuit* et Marceau donne ordre de

(1) Benaben, qui toutefois ne parle pas *de visu*, dit aussi que Tilly chargea l'ennemi avec Westermann, le chassa de quatre retranchements et le força avec la baïonnette à rentrer en ville. (*Rapport*, p. 76.)

prendre position devant Le Mans pour l'attaquer, le lendemain. Il ne connaissoit pas comme moi les retranchements de l'ennemi devant cette ville ; l'attaque étoit difficile et auroit coûté la vie à bien de braves républicains. Je lui dis que la meilleure place étoit dans Le Mans, qu'il falloit profiter du moment, je marchai toujours en avant. Marceau me serra la main et me dit : « Tu joues gros jeu, bonhomme, mais va, je ne te quitte pas (1). »

Ce récit de Westermann est confirmé par celui de Kléber :

« Marceau arrivant dans ce moment (2), propose à Westermann de prendre une position en attendant la division de Kléber... Mais Westermann, qui ne savait point s'arrêter, répond vivement : *Ma position est au Mans, l'ennemi est ébranlé, il faut en profiter.* Marceau ne veut point contrarier ce projet qui pourtant n'était pas sans danger ; il donne ordre à la colonne de Cherbourg de soutenir l'entreprise de Westermann et Le Mans est attaqué (3). »

S'il fallait en croire un prétendu billet de Westermann, cité par Grille, l'ardent sabreur n'aurait pas au contraire eu la pensée d'entrer au Mans dans la soirée. « Je serais au Mans, dit-il, si cet ivrogne de Muller n'avait pas dérouté comme un coquin qu'il est... J'ai sabré à Pontlieue, puis il a fallu reculer devant les bandes massées qui tombaient sur nous de toutes parts en hurlant. Mais à demain la revanche. J'espère que par mon

(1) *Campagne de Westermann*, p. 28.
(2) Apprenant la déroute de Muller, Marceau était parti de Foulletourte pour rétablir le combat, et était arrivé au moment du succès de la division de Cherbourg.
(3) Savary, t. II, p. 427.

sabre je dînerai au Mans *avant deux fois* le coucher du soleil (1). »

Ce billet soi-disant écrit à Philippeaux répond bien dans son ensemble au caractère de Westermann, mais il répond encore mieux au style de Grille. Comprend-on que, dans cette journée sans trêve, le *démon des Bleus* ait eu le loisir de prendre la plume entre la déroute de Muller et la *rescousse* de Tilly, pour *causer* avec Philippeaux qui tout d'abord n'avait pas même été *westermanniste!* Cette idée seule suffit, sans parler des autres invraisemblances, pour mettre en défiance contre cet autographe et pour le ranger dans la catégorie trop nombreuse des pièces de pure invention, qu'on craint toujours, à bon droit, de rencontrer dans les recueils de M. Grille.

Marceau ne se cachait pas lui-même, paraît-il, d'avoir eu confiance dans la *furia* incorrigible de Westermann. Dans l'*Eloge historique* de ce général (2), on lit qu'avant Le Mans, Marceau consulta Westermann, et que, satisfait de ses réponses et lui reconnaissant une excellente vue et un véritable talent, il garda en poche sa destitution « et ne cacha point les obligations qu'il avait à ses conseils et à ses mouvements devant l'ennemi. » Il est fâcheux que le journal de Marceau ou les fragments de *Mémoires* jadis possédés par son beau-frère Sergent, n'aient pas été déposés à la Bibliothèque de Chartres, d'après les intentions de Sergent lui-même (3). Le journal du jeune général contient sans doute plus de détails que ses rapports si

(1) V. Grille, t. III, p. 295. On trouvera plus bas des détails sur le rôle de Westermann dans la bataille du Mans.

(2) *Eloge historique de Marceau*, par Lavallée, an VI, p. 47.

(3) Voir *Notice biographique sur Sergent*, par M. Noël Parfait, 1848, note *in fine*.

brefs sur la bataille du Mans, et sur la part qu'y prit Westermann (1).

Si les généraux et les historiens, comme on vient de le voir, font peu de révélations sur ces préliminaires de la prise du Mans, les correspondances inédites que je vais citer, écrites dans la journée, ne jettent pas non plus une grande lumière sur ces événements. Depuis onze heures, dans la contrée, on entendait sans cesse le bruit du canon ; on savait les deux armées aux prises, mais on ignorait le résultat de la lutte. Les nouvelles en apparence contradictoires de la retraite de Muller et de la victoire des Bleus laissaient du doute et de l'inquiétude dans les esprits. Ce ne fut que fort tard dans la soirée qu'on connut d'une façon certaine le succès de l'armée républicaine. Voici des lettres de l'après-midi et de la soirée du 22, toutes relatives aux diverses péripéties du combat.

Du Grand-Lucé, le correspondant habituel de Saint-Calais, Rochelle, transmettait à cette ville le rapport fait à cinq heures par le citoyen Freulon, de Mulsanne, et confirmé de bouche, disait-il, par un citoyen absolument digne de foi :

« Le citoyen Freulon vient de nous rapporter que sur la soirée l'armée républicaine s'approchait de Pontlieue et a devancé l'arrière-garde des brigands après Arnage, et nous assure que nos troupes ont tué aux ennemis environ mille hommes ; que le poste de cent brigands sur la route d'Ecommoy, au Tertre-Rouge, a été débusqué ; quatre ennemis y ont été tués.

(1) Au *Dépôt de la guerre* on trouverait sans doute le premier rapport de Marceau, du 23 frimaire, que n'a pas donné Savary. Aucun de ces rapports n'ayant été communiqué à la Convention, on n'en trouve pas trace aux *Archives de l'hôtel Soubise*.

« Le citoyen Freulon a de plus rapporté que l'armée républicaine assiégeait Le Mans, et qu'il croyait qu'une partie s'était enfuie ; voici ses propres expressions.

« Mais quatre vedettes que nous avons envoyées de Lucé viennent de nous rapporter ce qu'ils ont vu de bien près, puisqu'ils ont été avec un hussard à la portée du fusil.

« Ces quatre vedettes, accompagnées d'un hussard, ont été jusqu'à Pontlieue.

« De Pontlieue, là ils ont vu les deux armées, celle des Mayençais, commandée, dit-on, par Westermann, et celle des brigands en présence l'une de l'autre.

« Le feu de l'artillerie et de la mousqueterie faisait un bruit effroyable ; l'armée de Mayence était sur le chemin d'Angers, répandue dans les landes, et celle de l'ennemi à Pontlieue retranchée. Le combat a duré *cinq heures de temps ;* ils étaient acharnés les uns contre les autres. Il a été tiré plus de trois mille coups de canon de part et d'autre.

« Les citoyens n'ont rapporté d'autre résultat du combat, sinon que notre armée reculait et avançait, les brigands faisaient de même ; ils n'ont pu savoir laquelle des deux armées avait eu le dessus. Mais nous venons d'apprendre depuis que notre armée se repliait en ordre sur Ecommoy, ce qui met Lucé en grand danger. Nous ne savons pas combien nous avons perdu de monde ni l'ennemi. Adieu, citoyens, tranquillisez-vous, l'ennemi n'ira, je ne crois pas, de votre côté.

« Salut et fraternité.

« ROCHELLE. »

(Envoyez-moi quelques courriers, je ne trouve ici personne.)

Cette dépêche, écho des nouvelles contradic-

toires, jeta encore une fois l'alarme dans Saint-Calais.

Un citoyen qui avait vu une partie du combat de la vallée des Cerisiers, rapporta aussi dans cette commune que l'armée ennemie occupait une partie de la route de Lucé, et une partie de celle de Ruaudin; que les Républicains tenaient la route de Château-du-Loir vers le Tertre-Rouge, qu'il avait vu les combattants poursuivis jusqu'au-dessous de la croix de la Basilerie sur la route de Lucé; que le feu avait cessé, que l'armée de la République rétrogradait. C'était le récit de ce qu'il avait pu apercevoir de la déroute de Muller, à l'extrême droite.

A Bouloire, on eut également peu de renseignements et bien peu de nouvelles rassurantes; une lettre de cette commune, écrite à sept heures du soir, disait que des vedettes allant de Parigné au Mans avaient rencontré un détachement de Mayençais, qui les avait forcées d'aller à la découverte avec eux, et leur avait rapporté que tout allait bien; mais qu'un courrier avait fait signe que l'armée de Mayence revenait sur l'armée composée de trente mille hommes.

Une lettre écrite d'Ecommoy donnait des nouvelles plus fraîches et de meilleur augure :

« J'arrive d'Arnage. La première colonne se repliait. Westermann a arraché la victoire des mains des brigands. Lui et Beysser (*lisez* Sépher) les ont poursuivis jusque dans les murs du Mans. Ils se sont retranchés dans la ville, d'où ils seront débusqués demain. »

Plus avant dans la soirée, dans toute la contrée voisine de la rive gauche de l'Huisne on connut enfin d'une façon plus certaine la victoire des Bleus. Des citoyens arrivés à Connerré par la route d'Yvré y rapportèrent que l'armée républicaine avait fait rentrer les rebelles jusque dans la ville :

« Cela annonce, remarquait-on, que nos troupes ont eu un petit avantage contre ces gueux-là. »

A dix heures du soir, l'infatigable commissaire de Saint-Calais, Blavette, arrivé à Parigné-l'Evêque dans l'après-midi, accouru de Parigné vers Pontlieue, transmettait lui-même de Changé les renseignements qu'il s'était procurés, et que je donne ici tout entiers, bien qu'ils anticipent sur la partie des événements que j'ai racontés. C'est de l'histoire écrite au bruit, presque à la lueur du canon :

Changé, ce 22 frimaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Le sans-culotte Blavette aux citoyens composant le comité de défense du district de Saint-Calais.

« 10 heures du soir.

« Aussitôt arrivé à Bouloire, j'en suis reparti avec les citoyens Légueré, Ribot et Desganeries. On nous a dit en route qu'il y avait un poste ennemi à la Fourche; des enfants que nous avons trouvés en deçà des étangs nous ont dit la même chose. Nous avons pour nous en assurer tourné ce poste par la route de Connerré ; nous armant alors de courage, nous avons passé ventre à terre sur le chemin de Changé. De là nous avons vu, examiné un poste et une sentinelle avancée ; nous avons alors délibéré sur la route que nous devions tenir, et notre zèle nous a poussé à nous approcher le plus près possible de l'ennemi, dans des chemins à nous inconnus et sans guide.

« Une fusillade et une canonnade, telles que les fastes de l'histoire n'en donnent pas d'exemple, se faisaient continuellement entendre; et, chemin faisant, nous avons remarqué que nos troupes ont

avancé jusqu'à Pontlieue, ensuite ont été repoussées, et à leur tour ont donné la chasse à l'ennemi.

« A un quart de lieue de Changé, nous sommes entrés dans une ferme où nous avons trouvé une bonne citoyenne qui nous a conduits à Changé et nous a dit que l'ennemi était à Yvré, et qu'on en avait vu plusieurs. Arrivés à Changé, nous n'avons pu nous procurer d'autres renseignements, parce qu'il n'y avait presque plus personne, sinon que le feu avait recommencé à sept heures du matin, et avait toujours continué.

« Non contents de cela; à trois heures du soir, nous avons été à pied dans la lande de Pontlieue pour découvrir la ville. Nous sommes entrés chez un paysan qui nous a conduits et nous a dit avoir vu le combat. Voici son récit, sur lequel vous pouvez compter :

« A sept heures du matin, les tirailleurs de Mayence ont commencé à la Source sur la route de Tours; l'armée est arrivée à neuf heures et a commencé le feu de file; l'armée de Mayence était composée de 10,000 hommes. Le feu de l'ennemi était si terrible, que cette armée ne voyant pas de secours a cru être trahie et s'est repliée jusqu'au camp de la Fédération, au bas du Tertre-Rouge.

« Elle s'est rangée en bataille. Là il s'est engagé une affaire des plus terribles, le canon et le fusil ont cessé de se faire entendre. On s'est battu à l'arme blanche avec le plus grand acharnement. Cavalerie, infanterie, tout était pêle-mêle, et notre armée aurait sans doute été taillée en pièces sans l'arrivée de 6,000 hommes avec deux pièces de siége qui sont celles que vous entendez à Saint-Calais. Ce secours est arrivé *à onze heures ;* alors nos troupes se sont ralliées, l'ennemi a été forcé de faire sa retraite sur Pontlieue.

« On entend le feu, nous le suivons dans sa

marche. Un combat terrible s'est engagé à Pontlieue. Le bruit du canon se faisait entendre comme le feu de file le plus nourri. Notre armée a franchi tous les obstacles : elle est entrée en ville vers cinq heures du soir. De part et d'autre, le canon vomissait la mort dans les rues, nous avons suivi la marche du canon jusqu'à la place des Halles ; l'enfer semblait alors vomir toutes ses furies ; nous voyions bien clairement le feu du canon. Suivant nos conjectures, l'ennemi a été repoussé du côté de Saint-Jean. A neuf heures, nous croyons entendre le canon vers la route de Laval.

« Nous entendons soixante coups de canon à la minute, et certainement l'affaire d'aujourd'hui, quelle qu'en soit l'issue, figurera dans les fastes de l'histoire autant que les siéges de Lille et de Mayence. Je n'ai pas le temps d'entrer dans plus de détails intéressants, je vous les donnerai demain. Si je vis, j'approcherai à la barbe de l'ennemi. Je ne puis cependant vous taire que le général Duhoux et le ci-devant évêque du Mans sont avec les Brigands.

« Les citoyens Légueré et Ribot partent à dix heures ; le feu est toujours aussi terrible.

« BLAVETTE, commissaire civil. »

Enfin, une dépêche d'Evaillé, faite sur le rapport du maire de Chahaignes, Pitard, parti en vedette, et qui était lui-même de retour à Lucé le 22 à onze heures du soir, donnait des nouvelles plus concises, mais aussi décisives :

« Le citoyen Pitard a demandé au commandant du détachement des hussards stationnés à Parigné, la faculté d'accompagner la première patrouille qui irait à la découverte de l'ennemi.

« La patrouille était composée d'un adjudant et de six hussards. Les citoyens Pitard, Mauduit et Coutard, de Loué, les ont suivis jusqu'au Mans,

où notre armée étant entrée au pas de charge sur l'ennemi, ils ont été jusqu'au haut des rues Basses, d'où ils voyaient très-bien le feu de l'ennemi qui se retirait en déroute sur plusieurs points. L'ennemi, en abandonnant ses retranchements à Pontlieue, a laissé deux pièces de canon (1). »

Nous avons vu les diverses péripéties du combat du 22 jusqu'à quatre heures du soir, ainsi que l'émotion qu'il avait produite dans la contrée jusqu'à près de minuit. Etudions maintenant l'aspect du Mans pendant cette journée.

Cette ville n'avait eu connaissance du combat que par le bruit du canon. La canonnade du matin n'avait d'abord nullement inquiété ni préoccupé la masse des Vendéens restés dans la ville. Ils étaient habitués à ce bruit depuis longtemps, et pensaient que la lutte, restée invisible pour eux, n'était encore qu'une attaque des chasseurs d'avant-garde, toujours repoussés depuis Angers.

Epuisés de fatigues et de misères, ils savouraient ardemment le repos et les jouissances dont ils étaient privés depuis longtemps, sans se préoccuper du péril, devenus insouciants à force de souffrances, alors pourtant que le bruit persistant du canon et de la fusillade eût dû les tenir sur le *qui-vive.* Aussi les chefs avaient-ils eu grand'peine à arracher au sommeil ou à la table des cabarets un petit nombre de soldats entraînés, quasi malgré eux, au combat (2).

La nouvelle de la retraite de Westermann et de

(1) V. ces lettres aux *Archives* de la Sarthe et de Loir-et-Cher, qui en possèdent encore plusieurs autres analogues.

(2) Je considère cependant comme un tableau un peu fantaisiste celui que trace Bourniseaux, t II, p. 198. « Ils ne pouvaient se résoudre à quitter leurs *poulardes* à demi rôties, quoique l'ennemi fût déjà aux portes de la ville. » On ne peut jamais se figurer Le Mans sans poulardes.

Muller dut achever de plonger les esprits dans une trompeuse sécurité.

Combien dut être amère leur déception lorsqu'ils virent rentrer vers trois heures les premiers fuyards du combat d'Arnage, repoussés par les soldats victorieux de la division de Cherbourg, fuyards dont le nombre devint à chaque instant plus considérable et jeta l'effroi dans la ville.

L'alarme allait toujours en augmentant ainsi que la confusion. « On n'avait pas décidé quelle route on prendrait en cas de revers ; il n'y avait aucun ordre donné ni pour la défense de la ville, ni pour la retraite (1). » Suivrait-on la route de Paris, celle d'Alençon, pour tenter encore une fois la fortune, ou celle de Laval, pour tâcher de sauver au plus vite les restes de la Vendée ?

Bientôt rentrait en ville au galop La Rochejaquelein, qui n'avait pu faire tenir plus longtemps sur la route d'Arnage sa petite troupe, refusant de le suivre en avant, et dont la consternation et le désarroi s'accrurent avec le départ de son général. Lui-même avait fait une chute de cheval ; il venait organiser quelques mesures pour la défense ou plutôt pour la retraite, et essayer de réunir un noyau de combattants (2). Mais il ne trouva qu'une affreuse confusion, devenue plus grande encore à sa

(1) Madame de La Rochejaquelein, p. 333.

(2) Voir, sur sa rentrée au Mans, les *Mémoires* de Madame de Bonchamps, p. 62 : « Pendant la bataille il m'avait fait dire de me retirer, » a écrit l'intrépide Vendéenne restée à son poste et ayant conservé en ce jour un courage viril, alors que bien des soldats n'avaient plus que des cœurs de femmes. Il est probable, ainsi que je l'ai dit, que La Rochejaquelein avait donné l'ordre à ses soldats de se tenir prêts à partir le 22, pour Laval, au premier signal ; mais que le besoin de repos et l'attaque de Westermann avaient suspendu l'exécution de ses ordres, l'indiscipline étant du reste à son comble.

vue, un tumultueux effroi, fatal prélude de la déroute, et au lieu de soldats, des *effrayés*, ne pensant les uns qu'à se mettre en sûreté eux et leur famille, les autres, hébétés par la souffrance et l'ivresse, ne voulant ou ne pouvant plus s'arracher aux douceurs du repos pour repousser la mort qui allait venir les surprendre.

La déroute vendéenne commençait.

On en trouve le récit dans plusieurs histoires ; mais il y a lieu de regretter que, parmi les auteurs de *Mémoires*, Madame de La Rochejaquelein seule ait donné sur elle quelques détails circonstanciés.

Dans une déroute, chaque témoin, à défaut d'un récit d'ensemble presque impossible en pareille circonstance, a ses anecdotes particulières, ses aventures personnelles à raconter ; cependant, Madame de Bonchamps, Madame de Sapinaud, Renée Bordereau, Françoise Després, consacrent à peine quelques lignes à ces lugubres scènes (1).

La douleur sans doute arrêtait leurs confidences, et elles préféraient jeter un voile sur l'agonie de la Vendée. Quant aux chefs supérieurs qui auraient pu seuls raconter la généralité des faits, on sait que la mort vint de bonne heure ensevelir avec eux plus d'une page de l'histoire de cette héroïque campagne d'Outre-Loire. La plupart des généraux ne survécurent pas à cette effroyable guerre. Les Stofflet et les Marigny ne tardèrent pas à aller rejoindre dans la tombe les La Rochejaquelein, les Donissan, les Talmont. Parmi ceux qui furent plus heureux, les uns savaient mieux tenir une épée qu'une plume ; les autres, tels que l'abbé Bernier, vendirent leur silence et se laissèrent imposer l'oubli.

(1) On voit que presque tous les auteurs de *Mémoires vendéens* sont des femmes.

Regrettons cependant que quelques survivants, tels que MM. d'Autichamp, Turpin de Crissé, l'abbé Jagault, etc., n'aient pas consacré les longues années que la Providence leur départit, à retracer dans un livre ces dernières souffrances de leurs intrépides compagnons (1).

Refaire aujourd'hui le récit de cette déroute, sans pouvoir y joindre quelques épisodes particuliers, qui lui donneraient l'attrait de la nouveauté, serait peine perdue. — Je préfère reproduire les descriptions qui en ont été faites, sauf à discuter et à élucider quelques points.

Disons d'abord à quelle heure les Vendéens ont dû commencer à quitter Le Mans. Cela aidera à bien comprendre le caractère de leur déroute, que le général de Beauvais appelle « une fuite insensée. »

Opérée de bonne heure, en plein jour, alors que l'ennemi n'a pas encore franchi Pontlieue, cette fuite pleine d'*étouffements* et d'effrois ne s'explique pas. Ce qui la justifie, c'est l'approche soudaine, imprévue du danger à la tombée de la nuit. Quand on fait tout à la fois le calcul et la comparaison des heures auxquelles on assigne les différentes péripéties des combats du 22, on arrive à voir que la première nouvelle de l'échec d'Arnage ne dut guère pénétrer en ville avant trois heures, et la confusion de la retraite ne commencer que vers quatre heures environ, moment auquel, selon Renouard, se fit entendre la géné-

(1) Quelques historiens de la Vendée, tels que Lebouvier-Desmortiers, MM. de Romain, Crétineau-Joly, ont eu communication des notes des Soyer, de l'abbé Jagault, des mémoires de Mmes de Donissan, de la Bouère, du général de Beauvais, etc. Il est à souhaiter que ces documents soient un jour publiés ainsi que les curieuses lettres de Madame de Combourg.

rale (1). Et ce qui vint lui donner tout à coup, après quelques instants, son caractère d'affreuse panique, ce fut le passage du pont de Pontlieue par les Bleus, l'irruption des hussards de Westermann dans les faubourgs, joint à cela les ombres épaisses de la nuit.

A Dol, un mois plus tôt, une terreur irrésistible avait aussi jeté une horrible confusion dans les rangs des Vendéens et entraîné femmes et soldats dans une fuite commune. Mais bientôt le matin allait emporter les ombres de la nuit toujours si pleines de terreur pour les Vendéens, et pour eux toujours fécondes en revers. La disposition topographique de Dol, avec sa longue rue droite traversant la ville, ne favorisait pas non plus comme au Mans l'entassement, l'écrasement de foules impuissantes à s'écouler rapidement par d'étroits passages.

Pour bien se rendre compte en effet de ce que dut être cet affreux étouffement des bandes vendéennes, il faut se rappeler ce qu'était alors Le Mans, et savoir qu'il n'y avait qu'un seul passage possible pour ces milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, de caissons, de voitures, de chevaux, de bœufs, s'engouffrant à la fois dans un étroit boyau. Mme de La Rochejaquelein, de Beauchamp, Théodore Muret ont senti que la description de la ville était indispensable, et l'ont esquissée tous les trois. Quelques lignes me suffiront pour préciser, après eux, la situation des lieux qui furent le théâtre de la déroute.

Le large débouché ouvert aujourd'hui entre les deux rives de la Sarthe par le pont Napoléon et

(1) Renouard, *Essais historiques sur le Maine*, t. II, p. 256. M. Thiers est le seul à parler de tocsin. — Renée Bordereau, *Mémoires*, dit l'armée partie « depuis cinq heures du soir. »

la rue Saint-Louis qui y conduit, n'existait pas alors. L'étroit pont Saint-Jean (ou pont Perrin) était à vrai dire la seule traverse, la seule voie *d'accès* possible vers la route de Laval ; car, le pont Ysouard, relégué fort loin du reste, n'était accessible de la haute ville, ni pour les chevaux, ni pour les voitures. Il fallait donc qu'une peuplade, que des hordes de près de 40,000 émigrants avec leurs canons, leurs caissons, leurs innombrables voitures, leurs bœufs, leurs chevaux vinssent tout entières franchir ce pont large de trois mètres, dont le débouché sur la rive droite était de plus alors presque obstrué, étranglé par une maison qui lui faisait face. Mais là encore n'était pas le plus difficile; qu'on se représente les deux vastes places des Halles et de l'Eperon, couvertes de voitures de toute espèce qui contenaient les bagages et les munitions, transformées, je l'ai dit, en camp, en bivouac, en quartier d'artillerie, offrant en un mot un large développement à l'armée et à son attirail, ne communiquant déjà que par deux étroites rues à pente rapide; puis après elles, pour uniques issues, d'abord l'étroite rue de la Vieille-Porte, venant bientôt rencontrer à angle droit la rue Dorée, enfin la rue des Boucheries rejoignant par la rue des Poules la même rue Dorée, par où toute l'armée devait s'écouler, rue étroite, tortueuse et déclive, comme les voies de nos anciennes cités.

En un mot, qu'on se figure une véritable entonnoir, un défilé de neuf pieds après une plaine; et de plus, à côté de ces *fourches caudines*, pour rendre la situation encore plus douloureuse, des apparences de rues qui n'en sont pas ; d'un côté, la ruelle de l'Abreuvoir qui pour toute issue menait à la Sarthe, de l'autre le cul-de-sac qui conduit à l'infranchissable escalier des Boucheries. Ce que fut l'entassement inouï de la foule se ruant

sur la place de l'Éperon pour pouvoir s'engager dans la rue de la Vieille-Porte, c'est une scène dantesque qui défie toute description. Qu'on relise les *Mémoires* de M. de La Rochejaquelein, et l'on comprendra, en voyant les longs efforts impuissants faits par la veuve de Lescure pour pénétrer dans la rue de la Vieille-Porte, dont elle n'était pas éloignée de plus de trente pas, par le lieu de sa demeure, ce que durent être pour d'autres les difficultés du passage dans ce funèbre boyau (1).

La description que Théodore Muret a donnée de cet horrible étouffement est des plus pittoresques. Il dépeint, lorsque le pont de Pontlieue est franchi à la tombée de la nuit, la plus effroyable déroute commençant à travers l'obscurité d'une nuit pluvieuse de décembre, les voitures attelées précipitamment sous les Halles, les Vendéens sortant effarés des maisons, se précipitant à la fois dans un affreux encombrement pour gagner la route de Laval par la seule rue d'accès possible. Dans cet espace trop étroit on se pressait, on se foulait, on se broyait contre les murs; des mères avaient beau implorer la pitié, elles tombaient culbutées, et d'autres sur elles, poussées par le flot vivant, grossissaient ces tas de corps humains. Les bœufs, les chevaux augmentaient l'horrible confusion, les corps tombaient écrasés sous les roues des voitures. La voix des chefs impuissants à rien diriger se perdait au milieu des cris affreux de la déroute (2).

(1) A la difficulté d'entrer dans la rue de la Vieille-Porte se joignait la difficulté de pénétrer dans la rue Dorée, la foule se pressant en sens contraire au carrefour formé à son entrée par les rues des Poules, de la Vieille-Porte, de Saint-Benoît et des Trois-Sonnettes. C'étaient des vagues humaines se heurtant dans tous les sens.

(2) Théodore Muret, t. I, p. 417.

Bourniseaux a été plus mélodramatique que précis :

« Qu'on se représente, dit-il, une armée en déroute qui se précipite, pour se sauver, par le premier chemin qu'elle trouve; tout se heurte, se mêle et s'embarrasse. Les canons et les chariots renversés (1), les chevaux embarrassés dans les cordes et les cuirs des équipages, la plupart blessés ou mutilés, se débattant avec fureur et portant des coups homicides à la foule éplorée qui les entoure; les blessés, les infirmes, les femmes tenant leurs enfants à leur cou; les cris, les gémissements, les prières, les blasphèmes, les vœux, les hurlements, les cris de détresse, les injures, les rugissements, tout présentait l'image d'un désordre et d'un désarroi infernal...

« Le généralissime se trouva pendant une heure dans un cul-de-sac. Il n'en fut tiré que par la vigueur d'un cheval qu'il montait et que les paysans nommaient *le daim*. M. Renou, qui était à ses côtés, lui conseilla de piquer des deux à travers la foule. Ce moyen lui réussit; il sortit du cul-de-sac et fit retirer tous ceux qui s'y étaient engagés si imprudemment (2). »

Voici également un récit presque inédit de la déroute de Dol qui peut donner une idée de celle du Mans : le général de Beauvais montre la foule des Vendéens attelant les charrettes, se pressant en tous sens, et voulant se diriger de côtés opposés :

« On se culbutoit, on se fouloit aux pieds, à tel point que dans nombre d'endroits les tas de morts formoient des degrés qui servoient à passer par-dessus les charrettes dont les bêtes d'attelage

(1) V. l'*Enquête*.

(2) Sans doute celui des Boucheries. (Bourniseaux, t. II, p. 201.)

étoient étouffées, le tout faisant un chemin dont la pente se trouvoit insensible avec le niveau de la rue. Ce jour-là on vit des mères que la peur avoit tellement égarées que pour mieux fuir, elles jetèrent leurs enfants dans des buissons hors de la ville. J'ai ouï dire à ceux qui s'étoient trouvés dans Dol à l'instant de cette crise terrible, qu'il étoit impossible de se faire une idée juste de ce cruel moment dont l'anxiété fut encore augmentée par *la rapacité des patriotes de la ville qui profitèrent de ce trouble* et le rendirent plus considérable en pillant les royalistes dans les maisons et dans les rues. J'y perdis trois chevaux, presque tous mes équipages et un domestique que je n'ai jamais revu (1). »

« Toutes les rues du Mans, à la chute du jour, a écrit M. de Quatrebarbes, étaient pleines de femmes qui fuyaient, de chariots chargés de blessés et de malades, de caissons abandonnés ou brisés, et de cavaliers qui écrasaient sans pitié la foule épouvantée..... Au milieu des ténèbres et de la terreur générale il devint impossible de rien prévenir ni de rien réparer. La foule se précipitait hors des maisons, ses flots se pressaient en sens contraire sans trouver une issue. Bientôt tout fuit... La Rochejaquelein est forcé lui-même de céder au torrent (2). »

(1) *Aperçu sur la guerre de la Vendée*. Londres, 1798, p. 55.

(2) De Quatrebarbes, *Une commune vendéenne sous la terreur*, p. 121-122. Ce livre, écrit d'après les souvenirs des rares survivants de la paroisse de Chanseaux, représente bien le caractère de la fuite : un grand nombre d'hommes, de femmes, d'enfants, de chevaux étouffés, des cavaliers jetés à terre, arrachés de cheval, foulés aux pieds, des femmes et des enfants écrasés dans la foule. Voir aussi Madame de La Rochejaquelein et plus bas les souvenirs du soldat recueillis par Th. Muret. Par le sort des enfants de Madame de Bonchamps et de Lescure, on peut juger combien d'enfants durent être séparés de leurs mères.

~~Bourniseaux a été plus mélodramatique que précis.~~

Qu'on ne l'oublie pas, ce qui causait l'effarement de ces foules affolées, et précipitait les derniers arrivants à se ruer sur la foule qui leur barrait le passage, c'était l'invasion dans la ville jusqu'au cœur de la place des Halles, des hussards de Westermann qui vinrent inopinément y répandre un indicible effroi.

A ce moment la confusion devint extrême : on se foulait, on se pressait sans pouvoir agir ni même remuer les bras. L'obscurité augmentait le désordre. « Bleus et Blancs ne se reconnaissaient qu'aux cris, » me disait une des rares survivantes de cette effroyable déroute que j'ai pu encore rencontrer, et dont la voiture qui l'emmenait avec sa famille était encore place des Halles et allait s'enfourner dans la rue du Cornet, obstruée et engorgée par les chariots.

« Je ne saurais mieux vous comparer cette déroute qu'au lugubre passage de la Bérésina, » me disait un vieillard du Mans, qui avait certes raison de rapprocher le plus lamentable épisode de la retraite de Russie de la page aussi la plus sombre de la retraite de la grande armée vendéenne. — Si les eaux de la Sarthe n'engloutirent pas autant de cadavres français que la Bérésina, elles servirent cependant de linceul à bien des victimes, tombées alors dans la rivière, par suite du grand entassement de la foule se ruant sur l'unique passage de ce pont trop étroit, ou précipitées plus tard du haut des parapets, après avoir été foulées aux pieds des fuyards.

La panique était générale : elle entraînait les braves aussi bien que les femmes et les vieillards.

Au moment où Madame de Lescure sortait de sa demeure, place de l'Eperon, elle aperçut Stofflet

qui s'en allait avec les porte-drapeaux ; et c'est quelques lignes plus bas qu'elle ajoute :

« Je voyais à peine, le jour finissait. »

Ce qui fixe bien l'heure de la retraite précipitée des généraux, qui avaient perdu la tête comme les soldats.

Les récits qui rendent compte de l'entrée des Bleus dans les faubourgs du Mans après le passage du pont de Pontlieue laissent encore plus à désirer que ceux qui parlent de la retraite des Vendéens ; ils sont ou erronés, ou écrits avec une concision désespérante.

Cette nouvelle lutte, commencée à cinq heures du soir, ne devait se terminer qu'à sept heures du matin ; ce n'est donc pas quelques simples lignes, qui peuvent révéler toutes les péripéties d'un combat de plus de douze heures. Cependant les généraux eux-mêmes, les mieux à portée de tout savoir, Marceau, Westermann, ont cru que la victoire dispensait d'entrer dans le détail de tous les sacrifices au prix desquels elle avait été achetée.

Quant aux Vendéens, ce n'est pas à leurs chefs en retraite, sauf une poignée de braves, qu'il faut demander des renseignements bien précis. Ce n'est pas non plus aux habitants du Mans qui, tapis au plus profond de leurs demeures, n'ont connu de cette lutte, cachée dans l'ombre d'une longue nuit pluvieuse, que le bruit du canon et de la fusillade.

Tâchons néanmoins de mettre en relief quelques points du combat, et de porter un peu de lumière au milieu des ténèbres de cette fameuse nuit du 22 au 23 frimaire.

Nous avons laissé l'armée républicaine au moment où l'infatigable Westermann décidait Marceau à brusquer l'attaque, et à tenter dès le soir même d'enlever Le Mans.

Il était alors près de cinq heures.

Westermann, commandant l'avant-garde, avide d'exterminer les Vendéens, avide aussi d'accaparer la gloire du succès, ne pouvait, après avoir décidé Marceau à marcher en avant, laisser à d'autres l'honneur d'entrer au Mans le premier.

Comment passa-t-il l'Huisne? Ce point est déjà obscur. Ni Marceau, ni les officiers de l'armée de Cherbourg ne parlent de la manière dont Westermann a pénétré dans Pontlieue. Westermann à son tour ne parle pas de la division de Tilly. Chacun pour soi, *far da se*, semble avoir été la devise de ces différents narrateurs.

Benaben a désigné comme ayant franchi le premier le pont de Pontlieue le brave Roland (un nom de bon augure), capitaine des grenadiers d'Armagnac, disant à son frère commandant ce régiment : « Puisque nous tenons ces b.....-là, il ne faut pas les lâcher. »

Les officiers de l'armée de Cherbourg, après avoir fait emporter le pont par les grenadiers d'Armagnac, nous montrent ensuite ces grenadiers devancés dans leur marche par les chasseurs de la légion de Westermann, qui, d'après leur récit, semble sortir de terre, ou comme un noir démon d'une boîte à surprises.

Que semblerait-il naturel de conclure de tout cela ? C'est que, comme l'indiquent certains récits royalistes, Westermann avec sa cavalerie aurait passé l'Huisne à gué, sinon à la nage comme il avait traversé le Loir à La Flèche (1).

Il aurait choisi de la sorte le moyen le plus

(1) Mme de La Rochejaquelein, p. 334; Bourniseaux, t. II, p. 210; Beauchamp, t. II, p. 231. Cependant l'Huisne, à cette époque, devait être grossie par les pluies. Westermann a dit aussi : « Cavalerie, infanterie..., nous sautons pour ainsi dire ensemble dans les retranchements. »

prompt de porter les premiers coups aux Vendéens, en tournant ce pont dont la défense pouvait être de longue durée. Quoi qu'il en soit, si Westermann n'a pas été très-explicite sur son aventureuse attaque d'avant-garde, c'est qu'elle n'a pas été d'abord couronnée de succès, et que bientôt, à cause de son petit nombre, il a été obligé de se replier, et de demander du secours.

Jusqu'où, profitant du premier moment de stupéfaction et de surprise s'est avancé Westermann, qui croyait sans doute pouvoir renouveler son succès de Châtillon ? Qui l'a arrêté dans sa marche ? Autant de faits restés obscurs.

Des historiens de la Vendée (1) parlent d'une batterie masquée de Talmont, d'une charge vigoureuse des quelques braves qu'il avait ralliés, et qui firent un instant obstacle à l'entrée des Bleus. Ce fut sans doute alors que Westermann appela à son aide la division de Cherbourg.

L'avant-garde de la division de Cherbourg, ayant à sa tête l'intrépide compagnie des grenadiers d'Armagnac, et cinquante hussards du 9e, commandés par le lieutenant-colonel Vidal, avait en effet emporté d'assaut tous les retranchements qui étaient au pont, et s'était formée en bataille dans les allées de Pontlieue, quand un chasseur à cheval de la légion de Westermann vint intimer ordre à Vidal de faire charger ses hussards « pour soutenir l'infanterie qu'on disait être devant. » Ce dernier a raconté lui-même les péripéties de sa marche en avant :

« Il a rompu de suite par quatre de hauteur, et a chargé avec ses hussards jusqu'à l'entrée de la ville. Arrivé là, après avoir entendu beaucoup de

(1) Beauchamp, MM. Crétineau-Joly, Duchemin Descépeaux.

cris qu'on ne pouvait distinguer (1), les hussards ont crié : *Vive la République*. On leur a répondu par toutes sortes d'imprécations. Ne pouvant plus douter que nous étions seuls livrés à l'ennemi, le citoyen Vidal a de nouveau chargé les brigands ; on a fait sur-le-champ sur lui et sur sa troupe un feu de peloton si terrible qu'il a été obligé de se replier sur ses colonnes, et dans sa retraite jusqu'à *la Mission* il a supporté un feu de file... (2). »

Ainsi les hussards de Vidal, succédant aux chasseurs de Westermann, après s'être avancés jusqu'à l'entrée de la ville, sont eux-mêmes obligés à leur tour de se replier jusqu'à la *Mission*, et supportent un feu de file dans leur retraite le long de la rue Basse. Cette longue rue où les maisons étaient rares alors, et qui était surtout bordée de jardins entourés de palissades, offrait de nombreux abris aux tirailleurs vendéens, pour harceler dans leur retraite les soldats républicains.

Jusqu'à ce moment, il n'est pas encore entré d'infanterie au Mans, et quant aux cavaliers de Westermann, Vidal n'en dit pas un mot, et cependant c'est lui qui à la fois a le moins de concision et le plus de franchise (3).

Les autres généraux, après la victoire, n'ont pas voulu parler des retraites successives qu'éprouvèrent les différents corps républicains, tant la lutte fut acharnée. Voici quelques-uns de ces récits écrits à la hâte :

« Malgré les traverses établies dans les rues, lit-on dans Kléber, Westermann culbute tout,

(1) On voit qu'alors la nuit était tout à fait tombée.

(2) Lettre des officiers de l'armée de Cherbourg, Vidal et Vachot.

(3) Faudrait-il croire alors que Westermann se serait dirigé par le chemin de la Mission avec son artillerie volante ?

chasse les Vendéens du faubourg et les pousse jusque *sur la grande place de la ville* (1). »

« Les brigands épouvantés reculent, écrivent le 23 au soir les Représentants après avoir raconté le passage du pont ; nos troupes les poursuivent, les taillent en pièces, *les atteignent enfin jusqu'au milieu de la Grande Place*, où tous leurs canons, dirigés sur nous, y fixant l'ennemi, nous fûmes forcés de nous arrêter un instant. »

Le Rapport de Marceau est loin d'être lui-même aussi complet qu'on le désirerait : « La colonne de Cherbourg... traversa avec l'ennemi le pont du Mans, entra dans le faubourg, et pénétra presque dans la ville. Arrivée à un retranchement pratiqué dans une rue (2), elle y trouva une vigoureuse résistance. Ne consultant que son courage, elle fondit si impétueusement sur les rebelles qu'elle leur enleva quatre pièces de canon. Entièrement déconcertés, ils ne virent plus de ressource qu'en se jetant dans les maisons et en tirant des fenêtres. Leur feu fut si bien soutenu qu'il nous arrêta tout court (3). »

Benaben qui n'a rien vu, de même que Kléber et les Représentants, se borne à décrire en quelques mots cette bataille de rues, les batteries vendéen-

(1) Savary, t. II, p. 427. La prétendue lettre de Delaage, qu'on trouve dans Grille, dit de même : « On entre avec l'ennemi par Pontlieue, puis on s'empare d'un vieux couvent (la Mission), où il cherchait à s'embusquer ; on pénètre *jusqu'à la grande place*, mais on ne peut y tenir, car de toutes les rues qui y aboutissent l'ennemi tire à boulets et à mitraille sur nos troupes harcelées et exténuées. On se contente de se fusiller mutuellement dans tous les coins et par toutes les rues.... »

(2) C'est le retranchement de la rue du Puits-de-Quatre-Roues.

(3) Savary, t. II, p. 430.

nes qui garnissaient les avenues de la place, les tirailleurs qui occupaient les maisons, et *ne permettaient pas d'approcher*, Westermann écumant de rage et faisant pleuvoir une grêle de coups de sabres sur les poltrons (1).

Ce dernier, bien que le principal acteur de ce drame sanglant, n'en a présenté qu'un récit fort écourté :

« Nous doublons le pas ; cavalerie et infanterie se mettent à courir et nous *sautons* pour ainsi dire ensemble dans les retranchements des ennemis qui n'avoient pas eu le temps de se reconnaître ni de se rallier. Nous poursuivons les ennemis fuyards dans les faubourgs du Mans ; tout ce qui se présente devant nous *est renversé et taillé en pièces ;* beaucoup de canons, de caissons, de voitures tombent en notre pouvoir, et les rues ne présentent que des *monceaux de cadavres* et des débris d'armes ; mais *arrivant à la place*, l'ennemi y avoit braqué plusieurs pièces de canon et s'étoit placé dans les maisons d'où il fit un feu d'enfer sur nous. Je fis *arrêter* la troupe et Marceau m'envoya à l'instant du canon pour empêcher les brigands d'avancer sur nous, car nous étions dans ce moment *en bien petit nombre* (2). »

Tous ces récits, je le répète, ne donnent pas une idée bien nette des obstacles que rencontrèrent les Bleus et devant lesquels ils durent reculer à bien des reprises. Ils font voir cependant les Républicains arrêtés d'abord deux fois dans les rues Basses, puis à la batterie du Puits-de-Quatre-Roues, puis après avoir franchi ce retranchement, obligés de reculer devant les royalistes, tirant des fenêtres des maisons de la rue de Quatre-Roues.

(1) *Rapport* de Benaben, p. 77.
(2) *Campagne de la Vendée*, p. 31.

Le compte rendu de Westermann qui nous le montre renversant tout devant lui, jonchant de cadavres les rues encombrées d'armes abandonnées par les fuyards, explique bien néanmoins le caractère de la panique qui s'empara des Vendéens et peut servir de commentaires à ces lignes de Bourniseaux (1):

« Cependant les Bleus, répandus dans la *moitié* de la ville, se livraient à tous les excès de la barbarie la plus étrange. Les morts et les mourants encombraient les rues déjà obstruées par les voitures, les caissons et les pièces d'artillerie. Ils commençaient à se répandre dans les maisons, plutôt pour piller que pour y chercher de nouvelles victimes, lorsqu'ils se virent arrêtés dans le cours de leur victoire. »

Ce n'est que grâce à cette irruption subite et meurtrière de Westermann déterminant une panique générale, qu'on peut comprendre aussi comment les plus braves ont cru tout perdu, comment La Rochejaquelein et Stofflet ont été entraînés dans la déroute générale.

Françoise Després dit de même : « Les Républicains *entrèrent pêle-mêle* avec les royalistes dans la ville....

« Les Vendéens qui étaient restés dans les maisons vinrent alors se rallier à leurs camarades, et l'action recommença avec la plus grande fureur. Les Républicains étaient assaillis à la fois par les batteries établies dans les rues et par le feu que l'on faisait sur eux des fenêtres ; pour faire cesser celui-ci, ils *entrèrent dans les maisons et firent main basse sur tous les Vendéens.*

« Ne pouvant résister plus longtemps aux Républicains qui nous poursuivaient *la baïonnette dans*

(1) Bourniseaux, t. II, p. 202.

les reins, nous prîmes la fuite à la faveur de la nuit... (1). »

Le récit le plus circonstancié, qui vient encore confirmer ceux-ci, émane des officiers de l'armée de Cherbourg ; nous l'avons interrompu au moment de la retraite de Vidal jusqu'à la Mission :

« L'infanterie a aussitôt battu la charge pour marcher en ville. *On est entré, en se disputant le terrain* par un feu continuel. Le citoyen Vidal, ayant été blessé par deux coups de feu, dont un lui traversa le bras droit et l'autre la hanche, a été obligé de se retirer avec quatre hussards de son régiment, qui n'étaient pas moins blessés que lui.

« L'adjudant général Vachot a eu le bonheur de se battre plus longtemps ; mais après avoir emporté *la place des Halles* de vive force, un coup qui lui a percé la cuisse d'outre en outre, l'a forcé de se retirer. Le chef de l'état-major Vandelingue l'ayant remplacé, a été de même grièvement blessé. Alors le général a fait avancer une partie de la colonne, et les troupes aux ordres du général Tilly étant entrées, n'ont cessé de tirailler et de poursuivre les ennemis. »

Ces lignes écrites par une main plus habituée à tenir l'épée que la plume, prouvent combien fut vive la résistance, comment le terrain fut disputé pied à pied, et, ce que les autres récits ne faisaient qu'indiquer, que *la place des Halles* elle-même fut un moment emportée de vive force dans la soirée par les Bleus. Ils durent encore une fois reculer après y avoir pénétré et furent repoussés jusqu'au delà de la batterie du Puits-de-Quatre-Roues, qu'ils ne devaient prendre que vers dix heures du soir (2).

(1) *Détails historiques sur les services de Françoise Desprès*, p. 36.

(2) Le récit des officiers généraux de l'armée de Cherbourg ne s'applique pas en effet, comme on est tenté de le croire

Ainsi, dans le premier moment de surprise, les Républicains avaient pénétré pêle-mêle dans Le Mans avec les Vendéens, et, après deux reculs successifs, jusqu'au cœur de la ville. Mais la vue plus nette du danger et le petit nombre des assaillants avaient rendu aux Royalistes leur ancien courage. Sortis enfin des maisons pour se battre, ils s'étaient ralliés en plus grand nombre pour repousser les envahisseurs. Ceux-ci durent faire d'héroïques efforts pour se maintenir dans les rues Basses où les décimait un feu de tirailleurs invisibles, et devenir enfin maîtres de la batterie du Puits-de-Quatre-Roues. — Les Royalistes s'emparèrent même d'une pièce de huit, au dire de d'Obenheim (1).

Ces mouvements de recul successifs furent connus sur quelques points du département avant la nouvelle de la prise du Mans.

A Mamers, on disait le lendemain, 23, que les Républicains avaient forcé les Vendéens dans leurs retranchements de Pontlieue, que *quelques hussards*, suivis d'un peloton d'infanterie, avaient franchi ces retranchements et étaient entrés en ville; mais que la disproportion du nombre et la nuit les avaient forcés à rejoindre leurs corps (2).

tout d'abord, à la prise de la place des Halles, le 23 au matin. Le doute est levé par la phrase finale : « Je ne peux vous donner des détails certains et positifs que jusqu'à cette époque, parce que le général Tilly étant parti le *lendemain* pour les poursuivre et les harceler, ne nous a pas communiqué la suite de ses succès. » Tilly étant parti dès le 23 du Mans, le récit s'applique par conséquent au 22. — Il faut lire cette pièce non dans le texte de Grille, modifié par lui comme toujours, mais dans les *Affiches du Mans*, du 10 nivôse.

(1) Savary, t. II, p. 426.

(2) *Archives de la Sarthe.*

Mais la plupart des lettres des contemporains manquent elles-mêmes de détails précis. Blavette, qui écrit à la lueur du canon, se borne à ces lignes qu'on a déjà lues :

« Notre armée est entrée en ville vers cinq heures du soir; de part et d'autre le canon vomissait la mort dans les rues, nous avons suivi la marche du canon *jusqu'à la place des Halles.....* Suivant nos conjectures l'ennemi a été repoussé du côté de Saint-Jean. A neuf heures nous croyons entendre le canon vers la route de Laval. Nous entendons soixante coups de canon à la minute. »

Dans une autre lettre, qu'on trouvera plus loin, il dit que « l'armée républicaine s'est divisée, à l'exemple de celle des rebelles, entre la rue de la Couture et la rue de Quatre-Roues, et a continué de les foudroyer dans ces deux rues. A dix heures du soir, ils étaient repoussés jusque sur la place des Halles. »

On ne connaît jamais à fond tous les détails des combats que n'a pas éclairés la lumière du jour, et il est bien difficile de les *deviner* après coup. On ne saurait voir clair à travers la nuit. Qu'on se représente toutefois comme un des points capitaux du drame, la prise longtemps disputée de la batterie du Puits-de-Quatre-Roues. Le sol où elle était placée, était alors bien plus élevé que le restant de la rue Basse, et son feu meurtrier avait enlevé des rangs entiers de patriotes qui ne trouvaient pas d'abri pour se protéger, avant le coude formé par cette rue, vers le Bourg-Belé.

Une fois la batterie prise, vers dix heures du soir, les Républicains étaient à la fois maîtres de l'entrée de la rue du Puits-de-Quatre-Roues, de la rue de la Couture et des débouchés du champ des Casernes. C'était un grand pas de fait. Restait à enlever ces rues menant à la place, et dont toutes les issues étaient enfin garnies de canons,

et barricadées par des charrettes. Dans le moment de panique qui suivit la prise de la redoutable batterie, les Républicains durent s'élancer pêle-mêle avec les Vendéens dans la rue de Quatre-Roues ; la confusion fut certes énorme, et le péril des Vendéens extrême. C'est alors que les Royalistes, après le premier moment de confusion inséparable de tout recul, enfoncent les portes des maisons, tirent par les croisées sur les *Bleus* atteints de toutes parts par un feu d'enfer, à droite, à gauche, ainsi qu'en face des fenêtres du Cheval-Blanc, et les arrêtent tout court, grâce aussi aux feux incessants de leur artillerie, qui enfile toutes les rues conduisant à la place des Halles.

Les habitants, c'est-à-dire les femmes, puisque seules elles étaient restées au Mans, toutes tremblantes, allaient se réfugier au fond de leurs caves dont elles avaient matelassé les ouvertures et ne connaissaient les péripéties du combat que par les décharges de la mousqueterie et de l'artillerie, ou bien par le bruit des roues des canons avançant et reculant dans les rues.

Devant une résistance aussi acharnée dont les ombres de la nuit ne permettaient de présumer ni la durée, ni les forces, Marceau ne crut pas devoir exposer ses soldats, et au lieu de s'obstiner à enfoncer dans la soirée même, dans la rue de Quatre-Roues, les Royalistes protégés par leur artillerie, il crut prudent d'attendre les renforts qu'allait amener Kléber. Il se borna à braquer contre l'ennemi les canons qu'on venait de lui enlever, à disposer des mesures stratégiques et à bloquer les Vendéens dans la place des Halles pour empêcher tout retour offensif de leur part, les cerner et les prendre comme dans une *ratière*. Il fit donc occuper toutes les rues où l'armée royale avait concentré sa défense, de façon

à ne laisser libre aucune communication entre la place des Halles et la ville.

« Marceau, dit Westermann, fit filer une colonne qui s'empara de la route de Paris; moi je fis garnir toutes les rues adjacentes à la place; toute la nuit le feu du canon et de la mousqueterie ne discontinuoit pas, chacun tenoit sa position (1). »

Marceau en faisant occuper la route de Paris, ce qui, de ce côté, l'empêchait d'être pris à revers par les Vendéens, et lui permettait de les prendre à dos, avait sans doute profité de l'avis que lui avait donné dans la soirée une marchande de la ville, Mme L....(2). Les femmes alors étaient aussi exaltées, sinon plus, que les hommes, et la veille du siége de Nantes, on avait vu aussi une femme, ayant l'air de poursuivre une poule, montrer un gué à travers la rivière de l'Erdre aux Vendéens.

Mme L... voulait, en hâtant la défaite des Royalistes, préserver la ville des dangers qu'eût pu lui attirer une résistance acharnée de l'ennemi; elle pensait aussi à un de ses fils qui combattait dans les rangs de l'armée républicaine et devint capitaine sous l'empire. Elle joua le rôle de folle, comme l'a dit Renouard, pour parvenir jusqu'à Marceau, descendit en gesticulant les rues Basses, sans rencontrer d'obstacles, prit sa course à partir de la Mission, et échappa aux balles des Vendéens qui s'aperçurent enfin qu'ils s'étaient laissé tromper par une apparente folie. Conduite auprès de Marceau, sur sa demande, elle lui avait révélé le côté faible de la position des Vendéens et décrit à la fois leur situation désespérée et celle de la ville.

Tout en prenant des précautions, Marceau, à cause du petit nombre de ses troupes et de son

(1) *Campagne de la Vendée*, p. 31.

(2) Renouard, t. II, 256; *Essais sur le Maine*.

ignorance de la retraite de l'armée vendéenne, n'était pas sans inquiétude. Il avait peur d'une attaque de l'ennemi sur ses flancs et sur ses derrières. D'Obenheim même a écrit : « La partie de l'armée républicaine qui se battait en ville y aurait été extrêmement compromise, si les Vendéens, *restés en panne dans plusieurs rues sur les derrières*, avaient été employés à l'envelopper, *comme cela paraissait facile* (1). »

C'est ce qu'on lit dans les extraits de ses *Mémoires* qu'a donnés Savary et dont je ne connais ni la date, ni la provenance, ni le lieu de dépôt actuel (2). Voici maintenant un témoignage analogue beaucoup moins connu, et presque inédit du même d'Obenheim, tiré d'un mémoire qu'il écrivit au commencement de la Restauration, le 28 août 1815, alors qu'il était professeur de mathématiques à l'école d'artillerie de Strasbourg, et qu'il accentuait les preuves de son royalisme (3) :

« J'ai par des dispositions prises à temps sauvé cette malheureuse armée à Dol, à La Flèche, et je crois avoir beaucoup contribué au gain de la bataille d'Antrain. Peut-être n'eût-elle pas été anéantie au Mans, si l'on m'avoit fourni les moyens de continuer les retranchements que j'avois commencés, et si même les premiers généraux n'eussent pas abandonné trop tôt la défense pour rega-

(1) Savary, t. II, p. 428. M. Duchatellier, t. III, p. 318, a aussi écrit que la retraite avait eu lieu trop tôt, qu'on pouvait prendre Marceau à revers, le placer entre deux feux, et l'acculer aux bords de l'Huisne et de la Sarthe.

(2) Je ferai la même remarque pour les *Mémoires* de Kléber. Le baron Ernouf n'a rien révélé de nouveau à cet égard.

(3) *Mémoires concernant des faits particuliers à l'auteur et des considérations générales analogues aux circonstances*, par d'Obenheim ; Paris, 36 pages in-8°, p. 2 et suiv.

gner la Loire avec quelques débris. Ce qui me le fait croire, c'est que M. de Scépeaux a arrêté les vainqueurs toute la nuit, après les combats désavantageux de la journée, au moyen d'une coupure avec passage et parapet recouvert, que j'avois fait arranger dans la principale rue et en arrière de laquelle, jusques et y compris la grande place, j'avois rallié une quantité suffisante de troupes ; de même que j'aurois pu dégager ce brave officier et prendre l'ennemi en flanc, si le bruit du départ des principaux chefs n'avoit pas entièrement paralysé les soldats que j'essayai en vain de réunir pour cet objet, et dont une grande partie avoit quitté les armes sur un bruit aussi décourageant. Je ne savois moi-même à quoi m'en tenir, n'étant rentré en ville que le soir avec les dernières troupes qui avoient combattu pendant le jour et mon camarade de chambrée, officier d'artillerie, ayant déjà disparu avec nos deux domestiques et nos porte-manteaux. Néanmoins, je ne renonçai qu'au jour à mon entreprise et quand je vis qu'on nous enveloppoit, sans que personne me secondât. »

De même que d'Obenheim, je considère comme trop précipité le départ de Stofflet et de La Rochejaquelein, mais, d'un autre côté, je ne crois guère à la facilité du coup de main qu'il indique. Impossible, il ne l'était pas, je le veux bien; mais son succès était-il probable, je le conteste.

Qu'on songe au caractère de la panique, à l'horreur instinctive des Vendéens pour les combats de nuit (1), à l'encombrement des rues, on verra *à priori* combien cette reprise de l'offensive était peu aisée à pareille heure. De plus, parmi l'ombre et le brouillard de cette nuit pluvieuse, qu'une

(1) Roguet, *Essai sur les guerres d'insurrection de la Vendée*, t. II, p. 128; de Beauvais, p. 40.

lune blafarde éclairait à peine par instants, comment conduire les assaillants par les chemins détournés d'une ville, dont les Vendéens ne connaissaient guère que les principales artères? Fallait-il les diriger par le chemin de la Mission (rue du Quartier actuelle) ? C'était le plus facile, mais on a vu que Marceau l'avait fait occuper de bonne heure. Par le coteau du Greffier ? mais la situation même de ce coteau rendait bien difficile toute attaque de nuit par ses abords étroits et escarpés. Les marécages qui s'étendaient alors des deux côtés de la levée de Pontlieue étaient aussi pour Marceau une défense naturelle. Il avait eu soin de plus de ne pas dégarnir ce village où était son quartier général; une partie des Républicains y bivouaqua toute la nuit. Westermann avait promis aux habitants que chacun serait payé,et il avait délivré des bons à ceux qui soignèrent aussi les blessés (1).

Une surprise était donc peu praticable. Si la déroute avait commencé le matin comme à Dol, peut-être eût-elle pu être arrêtée par une habile diversion ; mais la nuit et la disposition de la ville, une fois le pont Saint-Jean franchi, ne permettaient pas aux chefs de rentrer au Mans et de lutter contre l'irrésistible entraînement qui emportait leurs soldats loin de la lutte. La panique, sans doute, ne leur permit pas davantage de les retenir derrière la Sarthe. En se groupant derrière cette ligne de défense, d'Obenheim dit qu'ils auraient encore pu, malgré leur désorganisation, éviter leur dissolution complète ce jour-là (2).

Cette idée de d'Obenheim me semble plus judicieuse que l'autre ; et cependant quand on réflé-

(1) Les indemnités promises ne furent jamais distribuées.
(2) Savary, t. II, p. 421.

chit, on voit qu'elle est plus spécieuse que pratique.

Sans doute, s'il se fût agi d'une armée, les chefs auraient dû tenter d'arrêter là les Républicains, et tout général n'ayant pas perdu la tête, essayerait en pareille circonstance de le faire et de changer une déroute en retraite faite en bon ordre. Mais on sait que rien ne ressemblait moins à une armée que l'émigration vendéenne, qu'elle n'en avait ni la discipline, ni la composition. Comment retenir cette foule affolée de femmes, d'enfants, de vieillards, d'hommes même ne pensant qu'au salut de leur famille ! Comment conjurer, au milieu de la nuit, ce sauve-qui-peut universel, entraînant loin de l'ennemi ces bandes terrifiées !

On n'arrête pas un torrent. Retenir la masse derrière la Sarthe, c'était donc bien difficile encore ; et quand c'eût été réalisable, ce n'eût été que retarder de douze heures la ruine de l'armée, car les Bleus n'auraient pas tardé à passer la rivière par les nombreux gués et les moulins du voisinage. Attaqués en rase campagne, avec leurs femmes, leurs enfants, les Vendéens auraient même été exposés alors à une ruine plus complète et, sans abri, auraient trouvé la mort sous les balles des Bleus, ou dans les flots de la Sarthe. Si peu nombreux que fussent les Républicains, ils étaient du moins une armée ; ils avaient aussi l'élan, l'ardeur de vaincre, tandis que le découragement était à son tour passé dans les rangs de leurs adversaires à bout de forces.

Ce qui pouvait se faire, c'était de grouper non pas la masse, mais cinq cents hommes au delà du pont, cinq cents braves héroïques, comme il y en avait dans les deux armées, ayant le courage du dévouement et du sacrifice, cinq cents braves qui en se faisant tuer jusqu'au dernier, auraient arrêté la poursuite de l'armée républicaine et donné le temps à la

partie faible de l'armée de gagner Laval. De la sorte, la défense désespérée, instinctive, continuée pendant toute une nuit par la poignée de combattants de la rue de Quatre-Roues, héroïques sans le savoir, eût pu être prolongée là pendant quelques heures encore, et bien des femmes et des vieillards auraient eu le temps d'échapper aux hussards de Westermann. Mais à quoi bon tous ces plans faits après coup et ces hypothèses rétrospectives? Rentrons dans le domaine des faits, et n'imitons pas les tacticiens rêveurs qui gagnent au coin de leur feu les batailles perdues sur le terrain (1)!

Pendant que les Républicains poursuivaient leur attaque, les Vendéens continuaient leur retraite commencée dans un effroyable désordre. La confusion était si grande que, fort tard dans la soirée, un certain nombre de Royalistes ignoraient encore que leurs compagnons eussent quitté Le Mans. C'est ce que prouve le récit du paysan vendéen rapporté dans l'histoire de Théodore Muret (2) :

« Le soir étant venu, la déroute survient ; je ne le savais pas. J'étais à mon logement, chez un menuisier qui s'était *ombragé* depuis deux jours ; il parut et me dit : « Mon jeune homme, voulez-vous

(1) Bourniseaux, II, p. 208. Le colonel Patu-Deshautschamps, p. 213, dit aussi que les Vendéens eussent dû se retrancher dans la vieille ville, avantageuse par sa position escarpée et difficile, que là ils eussent pu tenir longtemps en se ménageant des issues et gagner les hauteurs boisées en avant de Beaumont, dont la position couverte par la Sarthe est de bonne défense. — C'est sans doute là que Grille, qui ne cite jamais, a pris les matériaux de son prétendu billet de M. Auvray à Chabot, comme il a pris, dans Savary, les éléments de plus d'une lettre de ses *Volontaires*. Plus on étudie Grille, plus on est amené à suspecter ses autographes.

(2) Th. Muret, t. I, p. 496.

mourir ici ? » Je lui réponds : « Comment cela ? — — Votre armée est partie, et vous êtes seul. » Alors je prends mon arme, et je sors ; il était dix heures du soir. Je fus sur la place, tout était parti. Il y avait *un monceau de monde qui était étouffé à l'entrée du pont.* Je passe par-dessus et l'on me dit, après avoir passé le pont, que l'armée était bientôt rendue à Laval. Je vais à Laval, j'arrive le lendemain à dix heures du soir... je pensais que mon petit frère était resté dans le tas de morts au Mans... »

Ceux qui défendaient intrépidement le débouché de la rue de Quatre-Roues, ignoraient également que la masse s'était enfuie. « Nous ne croyions pas l'armée en retraite, dit Renée Bordereau, qui était au nombre de ces braves de la dernière heure (1). » S'il resta un nombre de femmes assez considérable au Mans, c'est donc aussi qu'elles ignoraient la retraite, ou qu'elles pensaient que la lutte se prolongerait jusqu'au matin, et qu'il serait temps encore de quitter la ville, une fois le jour venu. Si plusieurs furent retenues et comme enchaînées par la crainte des ténèbres, d'autres durent l'être aussi parce que le quartier qu'elles occupaient fut envahi de bonne heure par la cavalerie des Bleus, dont l'irruption leur coupa la retraite. Ce dut être le cas des femmes restées dans le voisinage de Pontlieue, dans le quartier des rues Basses, du champ des Casernes, de la Couture, etc. Tandis que celles qui étaient logées dans la haute ville, ne trouvèrent d'autres obstacles que l'encombrement pour prendre la fuite, celles-là purent rencontrer les sentinelles républicaines qui leur

(1) *Mémoires*, p. 33. A Dol, la tête de l'armée n'avait pas eu connaissance de la panique des fuyards, ce qui avait sauvé les Vendéens.

barrèrent le passage et furent des victimes désignées aux massacres du lendemain.

La masse s'était dirigée vers Laval, dont elle demandait avidement la route dans le quartier du Pré, le soir en s'enfuyant. Heureux encore ceux qui prirent cette route, pourtant si funeste pour la Vendée. Ceux qui, par ignorance de la direction adoptée par les généraux, avaient suivi le chemin de Paris, coupés de l'armée, sans espoir de la rejoindre, devaient tous succomber, de même que ceux qui, par une confusion facile au carrefour de la Croix-d'Or, au sortir du Mans, avaient pris, au milieu des ombres de la nuit, la route d'Alençon au lieu de celle de Laval. Ces derniers devaient aller périr à Alençon sous le coup des fusillades judiciaires ordonnées par Garnier de Saintes, ou être massacrés en grande partie par les soldats républicains et les gardes nationaux des campagnes, en voulant regagner la route de Laval par Degré, Amné, La Milesse, après s'être aperçus de leur fatale erreur.

Dans les enquêtes qui furent faites dans les communes, soi-disant pour indemniser les habitants du passage des deux armées, on trouve quelques détails relatifs à la fuite de l'armée royale vers Laval.

Les Vendéens arrivaient à Longnes (bourg distant du Mans de six lieues un quart) *vers neuf heures et demie* (1). Ils se jetaient sur les vivres qu'ils rencontraient, s'emparaient du curé constitutionnel, Louis le Roux, et l'emmenaient violemment jusqu'à Joué, d'où il parvint à s'échapper. Toute la nuit, le village fut occupé par les fuyards qui y séjournaient ou ne cessaient d'arriver, et ne fut complétement abandonné que le lendemain, sur les onze heures ou midi.

(1) L'*Enquête* dit huit heures.

« L'armée ennemie, déclarent les officiers municipaux de Saint-Denis-d'Orques, tomba subitement et se répandit chez tous les habitants dans le même moment et au même instant, *à onze heures du soir*, que tout le monde était endormi ; un chacun abandonna ses propriétés pour se sauver de la fureur de ces monstres (1). »

La terreur donnait ainsi des ailes aux plus valides des Vendéens, qui avaient fait dix lieues trois quarts en six ou sept heures, et ne s'étaient pas reposés avant Saint-Denis-d'Orques, où beaucoup passèrent la nuit. Mais combien étaient restés en arrière, n'ayant ni forces pour marcher, ni bons chevaux pour les porter ou traîner leurs voitures! Combien demeurèrent couchés sur les chemins, au risque d'y périr de froid !

Madame de La Rochejaquelein seule a décrit la retraite de l'armée pendant cette nuit lugubre du 22 au 23 frimaire. Ses compagnes d'infortune en disent à peine quelques mots. On est cependant avide de connaître les particularités relatives à chacun des principaux généraux, de savoir quels sont ceux qui ont soutenu les derniers la retraite ou qui, les premiers, ont donné le signal de la fuite. Rien de bien précis ne nous est révélé même sur La Rochejaquelein et sur Stofflet. D'après quelques historiens, La Rochejaquelein aurait eu honte de sa retraite précipitée, et aurait fait d'inutiles efforts pour rentrer en ville, et se joindre aux braves qui tenaient encore dans la rue de Quatre-Roues.

Billard de Vaux va jusqu'à dire :

« MM. de La Rochejaquelein, Stofflet, de Mari-

(1) Ce document ne dit rien de l'incendie de Saint-Denis-d'Orques, dont parle une prétendue lettre de Solilhac citée par Grille, p. 366, ce qui, joint à d'autres motifs, frappe cette lettre de suspicion.

gny, etc., fidèles au principe de l'honneur et du devoir, imitant un véritable capitaine de vaisseau dans le naufrage, ne sortirent de la ville que les derniers, et l'histoire rapporte que deux hussards chargeant le général dans une rue fort à pic (les Pans-de-Goron), leurs chevaux ayant fait la culbute, ils furent tués tous les deux (1). »

C'est là une allégation fantaisiste, comme tant d'autres de Billard de Vaux. La veuve de Lescure, au contraire, dit qu'elle vit Stofflet, dès l'approche de la nuit, se retirant avec les porte-drapeaux, et décrit sa rencontre à quelques lieues du Mans avec La Rochejaquelein et M. de Donissan sur la route de Laval. Marigny, d'après M. Crétineau-Joly, abandonna aussi l'artillerie (2). On trouve dans M. Duchemin Descépeaux quelques détails relatifs au prince de Talmont et aux compagnons de Jean Chouan (3). Au milieu de ce torrent funèbre, qui entraînait tout pêle-mêle, au milieu de ce désordre et de cette confusion indescriptibles, il était bien difficile de faire la part de chacun. Chacun du reste ne pensait qu'à soi, et fuyait isolément. Françoise Desprès dit qu'elle était restée seule au trésor avec M. Bernier et M. de La Durandière fils (de La Flèche). On conçoit dès lors combien de confusion de personnes les historiens ont pu faire dans leurs récits. Le rôle des

(1) *Bréviaire du Vendéen*, p. 147. Voir aussi l'*Enquête*.

(2) *Histoire des généraux vendéens*, p. 241. Toutefois, Marigny dut quitter Le Mans beaucoup plus tard que les deux autres généraux ; ce fut l'artillerie vendéenne qui eut tout l'honneur de la défense.

(3) Duchemin Descépeaux, *Souvenirs de la Chouannerie*, p. 140-149. M. de Romain, *Souvenirs d'un officier royaliste*, fait aussi l'éloge de Talmont à l'affaire du Mans, t. I, p. 61.

chefs qui ont survécu au désordre, n'a même jamais été bien précisé (1).

En tête de ceux qui se dévouèrent pour sauver leurs compagnons d'armes, l'histoire doit cependant inscrire les noms de MM. de Scépeaux, Allard, Duhoux, etc. (2). Pendant que la masse de l'armée courait éperdue vers Laval, eux et le petit nombre de braves qui leur restaient fidèles, arrêtaient encore les Républicains et continuaient à tenir bon. Ils n'étaient que quatre cents, au dire de Renée Bordereau, qui n'avait pas quitté le champ de bataille depuis le matin jusqu'à quatre heures du soir, et se battit encore toute la nuit sans prendre de nourriture (3). Les ténèbres de cette longue et pluvieuse nuit de décembre empêchaient de reconnaître que ces intrépides Vendéens n'étaient qu'une poignée d'hommes.

(1) Je parlerai plus tard, au chapitre des *Anecdotes*, de la manière dont M. d'Autichamp fut fait prisonnier. — D'après le témoignage de la veuve de Lescure, appuyé par celui de la plupart des historiens, il ne faut pas oublier qu'au delà du pont Saint-Jean, sur la route de Laval, La Rochejaquelein et quelques officiers avaient fait des efforts impuissants pour rallier les soldats et les ramener au Mans, entreprise condamnée à l'insuccès par la panique et par l'impossibilité de percer en sens contraire la foule qui obstruait le pont Saint-Jean. — Voir aussi dans Savary, t. II, p. 426, ce que d'Obenheim dit de l'infanterie restée en panne et les dires de Mme de La Rochejaquelein, sur les décharges de l'artillerie des Bleus qui tiraient à toute volée.

(2) Voir Bourniseaux, t. II, p. 204; Duchemin Descépeaux, p. 147; Palu-Deshautschamps, p. 206; M. Crétineau-Joly, etc.

(3) *Mémoires*, p. 33; M. de Quatrebarbes, d'après les rapports de deux survivants, Fougeray, et d'un des frères Ragueneau, évalue à 7 ou 800 le nombre de ces martyrs du devoir qui, dirigés par M. le vicomte de Scépeaux, commandant l'artillerie, assurèrent par leur mort glorieuse la retraite de la partie valide de l'armée. (*Une commune sous la Terreur*, p. 123.)

La fusillade terrible que du haut des fenêtres ils faisaient pleuvoir sur les Bleus engagés dans la rue de Quatre-Roues, et surtout les décharges de leur artillerie foudroyante empêchaient toujours les assaillants d'avancer : on se disputait le terrain pied à pied. M. de Scépeaux tira lui-même, dit-on, sur la grande place, trente-cinq coups de canon, et mettait le feu à la dernière pièce quand il reçut une blessure au pied (1).

Le combat avait duré sans relâche jusqu'à deux heures du matin, sans que les Républicains pussent enfoncer la rue de Quatre-Roues.

La rage donnait aux combattants des deux camps des forces surhumaines. Enfin, vers deux heures, les deux armées tombant d'épuisement, suspendirent la lutte, comme par suite d'un accord tacite, et firent une trêve volontaire; pendant plus de quatre heures environ elles restèrent à s'observer.

Pendant ce répit, les rangs des royalistes s'éclaircirent, tandis que des renforts de troupes fraîches vinrent grossir le nombre des assaillants Ne se voyant pas secourus et apprenant que l'armée et ses principaux chefs étaient depuis longtemps sur la route de Laval, plusieurs des combattants restés au Mans abandonnèrent la ville vers quatre heures et allèrent rejoindre la masse par pelotons (2).

Cependant, du côté des Bleus arrivait enfin Kléber, apportant avec lui la victoire. Il avait quitté Parigné-le-Pôlin et Guécélard vers minuit avec sa division (la première), qui fit ce jour-là dix lieues.

(1) *Biographie des Contemporains*, Rabbe, 1834. — Voir Renouard, *Essais*, t. II, p. 257.

(2) *Mémoires* de Renée Bordereau, p. 33; Bourniseaux, t. II, p. 204.

L'arrivée de ce renfort impatiemment attendu par Marceau (1) et annoncé par les Représentants, permit de remplacer par des troupes fraîches les soldats de Tilly, qui depuis près de dix-huit heures avaient porté tout le poids du combat, et étaient harassés par la longueur de cette lutte acharnée.

A la pointe du jour, Marceau fit relever les postes par la première division. Ce fut l'adjudant général Delaage, commandant l'infanterie légère, composée des chasseurs des Francs et de Cassel, qui remplaça Carpentier dans l'attaque de la rue du Puits-de-Quatre-Roues. Carpentier avait combattu depuis six heures du soir. Il avait fait avancer du canon, chargé à boulet et à mitraille pour démonter enfin les batteries vendéennes et débusquer les tirailleurs des fenêtres des maisons situées aux angles de la place. Ces maisons faisant face à la rue de Quatre-Roues, et siége de la principale résistance, avaient surtout été criblées par la mitraille et par les boulets rouges, chauffés à la Mission (2). Enfin Carpentier, harassé, est remplacé par Delaage, dont les soldats courent aborder l'ennemi à la baïonnette.

(1) Savary, t. II, p. 428.

(2) D'après Grille, p. 370, voici le *prétendu* récit de Delaage lui-même : « J'avais reçu l'ordre de me porter, avec mon avant-garde légère, pour seconder les combattants avec environ 600 hommes, qui, sans manger, avaient marché tout le jour et même une partie de la nuit jusqu'à trois heures. On me charge de relever un poste occupé par 1,500 hommes. A la petite pointe du jour, l'ennemi eut, je crois, envie de savoir si nous étions réveillés ; des bandes remuent et se mettent à faire feu, mais nous recevons leur visite avec trois coups de nos pièces de huit à mitraille.

« Cette réponse fut suivie d'une décharge générale battue à tous les postes. Dans un quart d'heure les fenêtres, les portes, tout est enfoncé. A mon attaque, sur la gauche, nous prîmes deux pièces de canon ; alors l'ennemi ne tint plus, et là commença la boucherie. »

A sept heures, la charge bat à tous les postes; l'attaque recommence sur tous les points à la fois. Pendant que Delaage veut enfoncer la rue de Quatre-Roues, les autres corps républicains se mettent en mesure de pénétrer sur les Halles par les rues du Saumon et de la Perle, et d'occuper la place de l'Eperon, afin de prendre à dos les défenseurs des batteries vendéennes et de leur couper toute retraite.

La résistance ne put tenir plus longtemps devant ce suprême effort. Le Rapport de Marceau a représenté l'avant-garde de Kléber, au moment où le jour brumeux du 23 frimaire commence à peine à poindre, lui demandant la permission de charger à la baïonnette, déconcertant par l'audace de cette attaque l'ennemi qui évacue les maisons en foule, et ne songe plus qu'à chercher son salut dans la fuite, abandonnant ses bagages et ses fusils (1). « A peine le jour point, disent aussi les Représentants, que les chasseurs des Francs et de Cassel, réunis à l'avant-garde de la colonne de Cherbourg, chargent les brigands à la baïonnette, et tout ce qui était resté dans la ville tombe sous leurs coups. » Si cette brusque attaque à la baïonnette, attaque vraiment française de soldats qui veulent en finir, mit un terme à la lutte, c'est qu'aussi les Vendéens se voyaient pris à dos, dans leur dernier retranchement de la place des Halles, par les Républicains qui affluaient par les rues du Saumon, de la Perle, etc., et allaient leur couper toute retraite. Alors, reconnaissant que toute résistance était rendue désormais inutile, par l'arrivée du jour qui éclairait leur petit nombre, et par les renforts de l'ennemi, les braves, demeurés jusque-là fermes à leur poste,

(1) Savary, t. II, p. 431.

renoncèrent à prolonger un sacrifice inutile, et ne cherchèrent plus qu'à trouver dans une retraite précipitée la mince chance de salut qui leur restait. Mais ils ne cédèrent pas encore sans une héroïque résistance. Il fallut faire le siége de plus d'une maison, engager plus d'une lutte corps à corps; les défenseurs du Cheval-Blanc furent presque tous tués jusqu'au dernier, et le combat ne finit même pas sur la place des Halles. On se battit encore sur l'Eperon, et les hussards poursuivirent les survivants l'épée dans les reins au delà du pont Saint-Jean.

Pendant que Delaage avait la direction de l'attaque de gauche, Westermann sans doute était chargé de celle de droite (par le chemin de la Mission et la rue de la Couture), et c'est de celle-là qu'il a rendu compte de la sorte :

« Le général Kléber, qui avoit été le plus éloigné avec sa division, arrive aussi ; il se place devant Le Mans ; mais il m'envoie sur-le-champ de la troupe fraiche, pour relever celle qui étoit abîmée de fatigue. Marceau, par précaution, s'occupe à faire abattre et combler les retranchements, et *à faire évacuer les faubourgs de tout ce qui étoit tombé en notre pouvoir*. Toute la nuit, quoique deux fois je me fusse trouvé mal par les blessures que j'avois reçues, le défaut de subsistances et la fatigue, je ne lâchai pas prise, et le 23, à la pointe du jour, je mis pied à terre et je fis avancer le canon à la tête de l'infanterie. Nous avançâmes avec tant de précipitation sur l'ennemi qu'en moins de six minutes je me rendis maître de la place des équipages et du canon ennemi (1). »

« A sept heures du matin, dit le *Rapport des*

(1) *Campagne de la Vendée*, p. 31. —Savary, t. II, p. 429, représente Westermann épuisé de fatigue, dormant vers quatre heures dans une maison voisine du lieu du combat.

Administrateurs du département, l'avant-garde de Mayence commandée par Westermann, et le corps de notre armée entrèrent dans nos murs en criant : Vive la nation ! Vive la République ! et en canonnant vivement les rebelles. Les soldats de la Liberté se déployèrent sur la place des Halles, tandis que les meilleures troupes des rebelles voulaient encore tenir sur la place de l'Eperon : là s'engagea le combat le plus sanglant à coups de fusils et à la baïonnette... (1). »

Les derniers survivants qui, par la rue de la Vieille-Porte, gagnèrent le pont Saint-Jean, purent, malgré l'amas de cadavres, de canons et de caissons qui l'obstruaient, espérer parvenir à la route de Laval ; mais ceux qui, pour fuir, s'enfilaient dans la rue des Boucheries, rencontrèrent l'infranchissable escalier qui la termine, furent fusillés sur ses marches et rougirent de leur sang ses degrés.

Canons, caissons, bagages, bœufs, équipages, entassés sur la place des Halles, tout était devenu la proie du vainqueur. *La mort entrait dans les maisons*. Les soldats, exaspérés par une longue résistance, s'y précipitaient pour en déloger les derniers champions de la Vendée et s'emparaient des vieillards, des malades, des blessés, des traîneurs et des femmes. Celles qui sortaient, de gré

(1) Sur ce combat de l'Eperon, voir encore l'*Enquête* et Renouard. M. de Quatrebarbes, p. 121, parle aussi de Vendéens poursuivis à huit heures par les hussards au delà du pont. Le combat continua jusque sur la route de Laval. — Les vedettes envoyées de Mamers y rapportaient, le 25 frimaire, que depuis Pontlieue jusqu'à un quart de lieue sur la route de Laval, tout était rempli de corps morts. L'Eperon en était couvert. « Nos troupes en ont fait une destruction si grande qu'en la rue Dorée les maisons sont toutes fracassées. » De nombreux projectiles furent aussi retrouvés dans les maisons de la rue Saint-Jean.

ou de force, après avoir abandonné leurs valises pour ne pas être embarrassées dans leur fuite, errant de rues en rues, ne tardaient pas à tomber entre leurs mains.

Le Mans était le théâtre des horreurs d'une ville prise d'assaut; ce n'était plus une lutte, mais une orgie sanglante. A huit heures du matin la bataille était finie, la boucherie commençait.

CHAPITRE II.

La généralité des historiens est d'accord pour reconnaître combien fut affreuse cette journée du vendredi 13 décembre 1793, et de combien de scènes d'horreurs Le Mans fut alors le théâtre, ainsi que la route de Laval, où se prolongea plus longtemps la funèbre déroute. A quelque opinion qu'ils appartiennent, républicains ou royalistes, champions de la Vendée ou de la Révolution, tous ont reconnu le caractère de sanglante boucherie attaché d'une façon ineffaçable à la reprise du Mans (1).

(1) Voir Bourniseaux, *Précis historique de la guerre de Vendée*, 1802, p. 151, et *Histoire des guerres de la Vendée*, 1819, t. II, p. 206; III, 260, 268, 308; — De Beauchamp, *Hist. de la guerre de la Vendée*, t. II, p. 238 et suiv.; — Johannet, *La Vendée à trois époques*, t. I, p. 239 et suiv.; — Crétineau-Joly, *Hist. de la Vendée militaire*, t. I, p. 389; — T. Muret, *Hist. des guerres de l'Ouest*, t. I, p. 419; — De Quatrebarbes, *Une commune vendéenne sous la Terreur*, p. 123; — Chateaubriand, 44e livraison du *Conservateur*; — Vte Walsh, *Lettres vendéennes*, t. II, p. 216 et suiv.; — M. Duchatellier, *Hist. de la Révolution dans les départements de Bretagne*, t. III, p. 306; — Eug. Loudun, *la Vendée*, édit. in-8°, 1849, p. 308; — Ed. Ourliac, *Contes du Bocage*, et dans *les Français peints par eux-mêmes*, le *Poitevin*; — Pitre Chevalier, *Bretagne et Vendée*, p. 443-493; — Patu-Deshautschamps, *Dix ans de guerre intestine*, 1840, in-8°; — Jomini, *Hist. des guerres de*

Cependant quelques voix discordantes se sont fait entendre au milieu de ce concert d'aveux presque unanimes. Aux réserves timides de Savary et de M. Duchatellier, sont venues se joindre des tentatives d'atténuation des faits et des dénégations, de Mortonval (ou du moins du compilateur revêtu de ce pseudonyme), de Grille, de M. Bonnemère et de leurs plus récents imitateurs (1). De notre temps, où tous les faits historiques ont été remis en question, on ne peut jamais se dire sûr de posséder la vérité à moins de remonter jusqu'à la source des premiers témoignages, et de s'enquérir à nouveau de leur degré

la Révolution, t. IV, p. 344, etc. ; — Renouard, *Essais historiques sur le Maine*, t. II, p. 261 ; — Cauvin, *Statistique de l'arrondissement du Mans*, p. 194 ; - Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, t. I, CCCXXIII à CCCXLIV ; — M. Lepelletier, *Hist. de la province du Maine*, t. II, p. 259-289 ; — Dom Piolin, *l'Église du Mans devant la Révolution*, t. II, p. 483-491 ; — Perrin, *Les Martyrs du Maine*, t. I, p. 303-321 ; t. II, p. 374, 379 ; — Blordier-Langlois, *Angers et le département de Maine-et-Loire* de 1789 à 1830, t. II, p. 14 ; — M. Bourcier, *La Terreur en Anjou, Revue d'Anjou*, déc. 1869, p. 388 ; — M. Albert Lemarchand, *Album vendéen ;* — Dulaure, *Esquisse de la Revolution française*, t. III, p. 164 ; — Beaulieu, *Essais historiques sur la Révolution*, 1803, t. VI, p. 81 ; — Les *Histoires de la Révolution* de Bertrand de Melleville, de Lacretelle, *La Convention*, t. II, p. 166 ; *Précis*, t. II, p. 73 ; — M. Thiers, 1866, Furne, in-4°, p. 731 ; — Michelet, 1853, t. VII, p. 103 ; – Louis Blanc, in-4°, 1869, t. II, p. 626 ; — M. Quinet, in-12, 3e édit., t. II, p. 34 ; — Léonard Gallois, *Hist. de la Convention*, in-8°, t. V, p. 411 ; — Villiaumé, 3e édit., 1851, p. 259 ; —Vivien, t. III, 1842, p. 145 ; — De Barante, *Hist. de la Convention*, in-8°, t. III, 1851, p. 516 ; — Gabourd, *Hist. de la Révolution*, 1847, t. IV, p. 96 ; — MM. Erckmann Chatrian, 1793, in-12, Hetzel, p. 364.

(1) Savary, t. II, p. 439 ; — M. Duchatellier, t. III, p. 307 ; — Mortonval, *Hist. de la Vendée*, p. 436 ; — Grille, t. III, p. 339 ; —M. Bonnemère, *La Vendée en* 1793, p. 310.

de pureté et d'impartialité. Faisons donc table rase de tout ce qu'ont écrit les historiens. Recherchons ce qu'ont dit les témoins, les auteurs de *Mémoires*; voyons surtout s'il n'existe pas des documents inédits, des pièces contemporaines des faits eux-mêmes, demeurés dans l'ombre jusqu'à ce jour, et qui partant n'ont pu ni peser sur les appréciations des historiens, ni être modifiés avec le temps, dans leur caractère, par la passion politique.

Cette enquête révélera bien des faits nouveaux restés inconnus, surtout des habitants du Mans. Et qu'on n'ait garde de s'en étonner! On peut dire, sans crainte de paradoxe, que nulle part les faits sanglants de la déroute vendéenne ne sont plus ignorés, aujourd'hui, que dans la ville qui en fut le théâtre, il y a trois quarts de siècle.

Chaque famille y a bien conservé les souvenirs que lui ont légués les siens, et qu'on raconte le soir, au coin du feu, les portes closes; mais ce sont précisément ces souvenirs qui ont empêché au Mans d'étudier bien à fond ces funèbres journées. Savez-vous ce qui a surnagé de l'oubli dans la ville, parmi les phases de ce drame sanglant? Des commérages de voisins, des histoires de valises abandonnées par les fuyards, de femmes chassées par leurs hôtes pour s'approprier leurs dépouilles, de trésors de *Mille et une nuits* acquis au prix du sang de vieillards livrés aux soldats et à la mort.

Interrogez le peuple; voilà presque uniquement ce qui est resté dans sa mémoire. Pesche lui-même a écrit ces lignes, où, tout en se servant d'euphémisme, il se fait l'écho des bruits populaires: « Les Vendéens laissèrent dans cette ville beaucoup d'or, d'argent et d'effets précieux; l'invasion de cette cité, loin d'avoir été, en résultat, une calamité pour ses habitants, a été, dit-on,

la source de cette richesse commerciale qui s'y est développée depuis cette époque d'une manière très-prononcée (1). » Le peuple n'est pas aussi discret que M. Pesche ; il cite des noms, il montre du doigt des maisons ; mais, disons-le bien haut, il ne rend pas la ville entière, complice de l'avidité ou de l'inhumanité de quelques-uns de ses habitants. S'il y en eut que livrèrent leurs hôtes, pour s'approprier leurs dépouilles, d'autres firent les plus nobles efforts, tentèrent même l'impossible pour les sauver ; s'il y en eut qui convoitèrent les bourses des victimes, d'autres refusèrent noblement celles que leur offraient, en quittant les maisons, de pauvres Vendéennes trop sûres du sort qui les attendait dans la rue, et qui eussent préféré laisser ce legs à leurs hôtes plutôt qu'à leurs meurtriers (2).

Mais toujours est-il que ces histoires de bourses et de valises grossies par l'imagination populaire, ont empêché au Mans jusqu'ici d'éclaircir tous les épisodes de la déroute vendéenne.

Le silence s'est fait comme en vertu d'une convention tacite, pour ensevelir dans l'oubli des souvenirs importuns. Des gens avaient peur, au nom des Vendéens, de voir se lever des ombres, comme celles de Banquo, venant réclamer les valises laissées en ville, et de trouver des taches de sang imprimées sur les louis d'or des

(1) *Dictionnaire de la Sarthe*, t. I, CCCLXII.

(2) M. Bourcier, ancien procureur du roi au Mans, disait hier également : « On cite de nombreux actes d'admirable générosité envers des femmes, des enfants recueillis, cachés et sauvés, mais aussi quelques actes cruels d'égoïsme et de peur. Le droit d'asile, inviolable autrefois, aurait été refusé à des enfants abandonnés ou égarés, à des blessés sans secours. » — *La Terreur en Anjou, Revue d'Anjou*, 1869, p. 389.

victimes royalistes. Qu'y a-t-il de vrai et de faux dans ces récits fantastiques, inspirés peut-être par l'envie, je ne veux pas le savoir. L'histoire ne descend pas dans ces bas-fonds de médisances anonymes et de calomnies venimeuses. Elle abandonne les auteurs de ces actes coupables, s'il y en eut, au châtiment de leur conscience; il lui faut autre chose que des commérages de voisins, pour qu'elle ait le droit d'ajouter de nouvelles tortures aux remords de Macbeth, essayant en vain de laver la tache accusatrice. Les actes accomplis au grand jour par des hommes revêtus d'un caractère public, attestés par les signatures de témoins, relèvent seuls de son tribunal, et elle ne s'abaisse pas jusqu'à tirer de la fange les diffamations haineuses dont s'alimentent sans cesse les chroniques scandaleuses des désœuvrés.

Dormez donc en paix, contemporains de ce lugubre drame : l'histoire ne viendra pas troubler vos cendres ni épier l'origine et la provenance des trésors enfermés au fond de vos coffres-forts!

L'enquête que je vais ouvrir se composera de deux séries de témoignages : d'abord les témoignages connus, émanés de témoins ou de contemporains, divisés eux-mêmes en deux groupes, — les documents républicains,— les documents royalistes; puis les témoignages inédits, venant pour la première fois à la lumière.

Les témoignages républicains publiés jusqu'à ce moment sont bien rares. Le jour ou le lendemain de la bataille, les généraux marchant toujours à la poursuite des Vendéens, étaient pressés, et n'avaient pas le temps de faire de longs rapports. Ceux qui plus tard ont écrit des mémoires auraient rougi pour eux et pour leurs soldats d'étaler des

tueries qu'ils n'avaient point autorisées et dont ils étaient les premiers à gémir. Quant aux journaux, j'ai déjà fait remarquer que la guerre de Vendée tenait peu de place dans leurs colonnes. Voici du reste l'ensemble de ces pièces :

D'abord les généraux : « Nos soldats, écrit Marceau, dans son rapport du 25 frimaire, firent de l'ennemi une boucherie épouvantable dans la ville. » — « On ne saurait se figurer l'horrible carnage qui se fit ce jour-là, sans compter le grand nombre de prisonniers de tout âge, de tout sexe et de tout état, » a écrit Kléber, dans ses *Mémoires* (1). Joignez à cela ce que Savary a raconté lui-même de ces journées « de fureurs et de carnage, » et vous aurez à peu près tout ce qui émane des généraux. Il faut encore y ajouter la lettre de l'adjudant général Delaage, du 25 frimaire, donnée par Grille, *si elle est authentique*. Elle parle, du reste, « de boucherie, » comme Marceau et Kléber, mais avec plus de détails (2).

Le fameux rapport des représentants du peuple

(1) Savary, t. II, p. 430 et 431.

(2) Grille, t. III, p. 370. — Il y a des souvenirs d'officiers qui sont un mélange d'erreurs et de vérités. Tels sont ceux d'un ancien officier d'état-major aux armées de l'Ouest et de Brest, Robert l'aîné, qui a écrit *Une annee de la vie militaire de Marceau*, Nancy, 1850, in-8°, p. 271. « Il montre, le 22 au soir, les Royalistes se retirant en bon ordre dans la partie occidentale de la ville *défendue par une forte muraille et par des ouvrages en demi-lune armés de batteries.*

« Le lendemain 23, dit-il, Le Mans est attaqué, les murs sont franchis, une bataille est livrée dans la ville. On se bat corps à corps, le carnage est affreux ; cependant l'ennemi succombe et sa déroute est complète. Plus de 10,000 Vendéens tués ou blessés, la prise du trésor, beaucoup d'artillerie, des magasins sont les trophées de cette victoire. Marceau et Kléber... versent des larmes sur ce théâtre de désolation. »

à la suite de l'armée, Turreau, Bourbotte et Prieur de la Marne, écrit le 23 frimaire à sept heures du soir, est bien connu :

« Des chefs, des marquises, des comtesses, des prêtres à foison, des canons, des caissons, des carosses, des bagages de toute espèce, un nombre considérable de fusils, tout est tombé en notre pouvoir, et des monceaux de cadavres sont les seuls obstacles que l'ennemi oppose à la poursuite de nos troupes ; les rues, les maisons, les places publiques, les routes en sont jonchées, et depuis quinze heures ce massacre dure encore. Toute l'armée court après cette horde, notre cavalerie est sur elle, déjà presque tous ses canons, ses caissons sont pris depuis qu'elle est sortie du Mans. Leur trésor, leurs bagages, leurs effets, leurs malles, tout est entre les mains de nos soldats, jusqu'aux croix d'argent, mitres, crosses, bannières, reliques de toute espèce, étendards, signes et instruments de fanatisme dont ils enivraient leur troupe insensée et féroce. Nous ramasserons tous ces signes de l'imposture pour vous les envoyer, parce que nous pensons qu'il serait utile de les faire connaître au peuple, afin qu'il vît clairement avec quelle perfidie les prêtres ont jusqu'à présent cherché à égarer sa raison.

« Il est bien des détails oubliés et qui seraient intéressants ; mais au comble de la joie, excédés de fatigue, nous ne pouvons saisir l'ensemble de tous les faits et vous en transmettre avec ordre les détails. Parmi ceux que nous ne vous tairons pas cependant, sont les traits de bravoure et de courage que nos troupes ont déployés, et particulièrement les deux régiments ci-devant Aunis et Armagnac ; la gendarmerie nationale à pied, attachée à la colonne de Cherbourg, a beaucoup ajouté à la réputation que ce corps s'est acquise dans la Vendée.

« Les bataillons de l'Aube et de la Dordogne, et généralement tous ceux aux ordres du général Tilly et dont nous n'avons encore pu nous procurer les noms, se sont disputés d'audace et d'intrépidité ; chaque soldat était un héros dans ces légions républicaines. Marceau, général en chef, Tilly commandant la division de Cherbourg, Westermann qui commandait la cavalerie depuis notre départ de Rennes, ont eu, par leur bravoure et leur valeur, grande part aux succès de cette journée. Ce dernier a eu deux chevaux tués sous lui, a reçu deux balles dans le corps et n'a pas voulu pour cela quitter son poste. Dans cet instant même, il est encore à la poursuite des brigands et son intrépide cavalerie jonche la terre de leurs cadavres. Ce qu'il y a de bien satisfaisant, c'est qu'une victoire aussi décisive *n'a par coûté trente défenseurs à la République;* nous avons environ cent blessés parmi lesquels se trouvent Vadelingue et quelques autres officiers de l'état-major de la division de Cherbourg. Nos canonniers ont continué à bien mériter de la patrie.

« Vous trouverez ci-joint une croix de Malte qui a été enlevée à un des chefs par les grenadiers de Marat, qui en font hommage à la Convention.

« Le peuple du Mans a accueilli nos soldats comme des libérateurs. Vive mille fois la République ! Le triomphe de ses armes a été complet dans cette journée.

« Nous marchons à la poursuite des brigands et leur dernière heure est prête à sonner.

« Turreau, Prieur (de la Marne)
et Bourbotte. »

A la lecture de cette lettre, la salle de la Convention retentit d'applaudissements.

Les Représentants du peuple et les citoyens placés dans les tribunes se levèrent spontanément, agitant leurs chapeaux en l'air, et répétèrent avec le plus vif enthousiasme les cris de *Vive la République* (1).

Barère proposa de décréter que l'armée avait bien mérité de la patrie ; cette proposition fut votée au milieu des plus vives acclamations. Il lut aussi une lettre mensongère, comme toujours, de Rouyer au ministre de la guerre, annonçant le succès de l'armée républicaine, et disant que La Rochejaquelein avait été fait prisonnier et transféré à Angers (2).

Au *Rapport* de Bourbotte, Prieur et Turreau, était jointe une liste des reliques prises sur les brigands, que lut aussi Barère, et qui excita l'ironie des journaux républicains :

« Il n'est pas un saint dans le Paradis dont ils n'eussent un petit morceau, » dit le *Républicain français* du 27 frimaire. Le *Courrier républicain* nº 47, 16 décembre, énumérait le chef de saint Charles Borromée, l'os pubis de saint Laurent, le lait de la Vierge, la mâchoire inférieure de saint Sébastien.

« Barère, dit le *Journal de France* d'Etienne Feuillant, 26 frimaire, nº 449, fait lecture de l'inventaire des différents instruments de fanatisme que les chefs des rebelles faisaient porter devant l'armée

(1) *Journal des Débats*, nº 453.

(2) Voir les *Débats*, le *Républicain Français*, le *Courrier*, etc. — Tout le monde, du reste, disait La Rochejaquelein tué ou pris. Benaben le prétendait mort et déclarait avoir son chapeau comme trophée ; Garnier de Saintes annonçait sa mort d'Alençon. Plus tard, après le passage de la Loire, Carrier écrira que Stofflet et La Rochejaquelein ont été tués en passant. Les journaux inséraient avidement ces nouvelles à sensation.

et dont on s'est emparé, entre autres une côte de saint Julien, un morceau de la sainte Tunique, le saint crâne de saint Sébastien, du lait de la Vierge, etc. (1). »

Le journal d'Hébert, *le Père Duchesne*, fit lui-même une curieuse paraphrase du rapport des Représentants. Elle est pour ainsi dire inconnue, et je pense qu'on me saura gré de la reproduire. On la trouve dans le nº 323 de cette feuille cynique :

Elle est intitulée :

LA GRANDE JOIE DU PÈRE DUCHESNE,

Au sujet de la grande victoire remportée par les soldats de la Liberté dans la ville du Mans, sur les brigands de la Vendée, qui ont été taillés en pièces, et qui ont perdu leurs trésors, leur artillerie, leurs saints et leurs reliques. Sa grande ribotte avec tous ses compères et commères, en réjouissance de cette bonne nouvelle, qui donne le coup de grâce aux aristocrates, aux calotins et à tous les conspirateurs.

« On me reproche d'être trop souvent en colère. On s'imagine que je ne ris jamais que d'une joue ; les aristocrates me regardent comme un loup garou. On ne parle que de mes moustaches, de ma voix de tonnerre, en un mot, je suis un bougre à faire trembler la volaille. Ceux qui me connaissent savent bien cependant que je ne suis pas si diable que je suis noir... Les jean f..... ries des aristocrates me font renverser mes fourneaux, les bonnes actions des sans-culottes, les victoires des républicains font sauter mes pintes.

(1) Voir aussi le *Batave* du 27 et le *Journal des hommes libres*, même date, qui parle de reliques de saint Vincent, de la robe de l'enfant Jésus.

« Ah ! f... quelle joie dans ma boutique quand on est venu m'annoncer que les brigands de la Vendée avoient dansé une si fameuse carmagnole dans la ville du Mans! Tous mes compères et commères du voisinage sont accourus en m'entendant crier : Victoire, vive la République ! Grande nouvelle, mes amis, leur ai-je dit ; femmes, taisez-vous, et écoutez. Alors j'ai pris mes bésicles et j'ai lu une lettre d'un brave canonnier de mes amis, contenant tous les détails de la bataille.

« Réjouis-toi, brave marchand de fourneaux, l'armée du pape, qui pour la gloire du bon Dieu ravageoit depuis si longtemps plusieurs départements, qui égorgeoit les vieillards, les femmes et les enfants, dont la trace étoit plus funeste que la peste, qui a changé la Vendée dans un vaste cimetière, ces bandes de scélérats que l'Angleterre avoit vomis sur la terre de la liberté pour renverser son temple, sont enfin écrasées ; le fanatisme a reçu son coup de grâce. Ces scélérats, depuis qu'ils avoient été si bien étrillés à Granville, sachant combien pèse le bras des Républicains, n'osoient plus revenir à la charge et fuyoient comme des lièvres devant les soldats de la liberté.

« Enfin, nous leur avons si bien serré la botte qu'ils ont été forcés de faire volte-face ; comme ils étoient les plus forts en nombre, ils nous ont repoussés d'abord, et déjà ils crioient : Victoire ! Les braves volontaires de Cherbourg arrivent et nous soutiennent, et nous les f... en déroute ; mes j... f... se replient sur leurs retranchements et semblent défier à tous les diables de les débusquer. C'est alors que notre courage redouble ; ni retranchements, ni ponts, ni canons, rien ne peut arrêter des guerriers patriotes, ils taillent en pièces les brigands ; c'est alors, f..., qu'il fait chaud ; jamais on n'a vu un combat aussi terrible ; il dura jusqu'à neuf heures du soir, la nuit le fait cesser

quelques instants; mais les Républicains, craignant de perdre l'occasion de purger la République de ces monstres, recommencent comme de plus belle, à leur f... le bal ; ils les pressent, ils gagnent le terrain pied à pied, et les pourchassent à travers les rues jusqu'au beau milieu de la grande place du Mans. C'est là que se donne le grand coup de peigne. La mêlée a duré jusqu'à deux heures du matin. L'armée chrétienne voyant alors que ses reliques étoient sans vertu et que le grand Dieu, le Dieu Tout-Puissant, celui auquel on ne sauroit résister, c'est celui qui veut que les hommes soient libres, commence à jouer des jambes, et à vanner à la faveur de la nuit, et ils s'éclipsent petit à petit de la ville.

« A la pointe du jour, nos chasseurs les ont poursuivis l'épée dans les reins, et les ont mis en pièces par milliers.

« Toutes les routes sont couvertes de leurs cadavres ; depuis quinze heures nous en avons fait une boucherie, et le combat dure encore. Nous leur avons pris tous leurs canons, leur trésor, leurs bagages, leurs malles, tous leurs effets, les carosses qui étoient à leur suite pour conduire les princesses, duchesses, marquises, comtesses, et toutes les muscadines que les chefs mènent à leur suite; des croix d'or et d'argent, des mitres et d'autres prétentailles; les reliques que des prêtres scélérats portoient avec eux pour embêter les habitants des campagnes.

« Les principales étoient un crâne pourri de saint Charles Borromée, car les vers mangent aussi bien les reliques des saints que les os des hérétiques, une dent de la mâchoire de saint Vincent, une côte de saint Julien, un morceau du crâne de saint Sébastien, et une petite fiole du lait de la vierge Marie, qui, par parenthèse, devoit en avoir

à elle seule (*je traduis*) μᾶλλον πάντων τῶν βοῶν τῶν Ἑλβηττων, si tous les fourbes qui se vantent d'en posséder sont crus sur parole. Voilà, mon vieux, une grande nouvelle qui va faire gueuler dans tous les cœurs de Paris, la grande joie du père Duchesne.....

« Salut et fraternité,

« *Sans quartier*, canonnier de Paris.

« Ah ! père Duchesne ! la bonne aubaine, s'écrièrent nos commères en réjouissance de ces heureuses nouvelles, il faut nous en f..... une pille. — Volontiers, mes enfants ; allons, Jacqueline, une table, des verres, va vite à la cave, et prends derrière les fagots de vieilles bouteilles de Bourgogne.....

« Vive la liberté, vive la République, f..... »

Ces lignes cyniques ne sont autre chose, on a pu s'en convaincre, que la traduction fidèle, en style ordurier, du *Rapport* des trois Conventionnels.

S'il faut s'en rapporter à Grille, les mêmes représentants Turreau, Bourbotte et Prieur écrivirent le même soir une nouvelle lettre à leur collègue Francastel, qu'ils venaient de quitter à Angers.

« Victoire ! ami, victoire complète ! Depuis la guerre de la Vendée on ne vit jamais boucherie pareille. Les brigands morts couvrent toutes les rues. On ne sait où mettre le pied ; on ne fait pas un pas sans marcher sur leurs cadavres, etc. (1). »

Cette lettre est fort vraisemblable, mais on peut craindre qu'elle soit apocryphe, comme tant d'au-

(1) Grille, t. III, p. 298.

tres autographes, dont Grille aurait été bien embarrassé de fournir les originaux.

Dans une lettre insérée dans un autre de ses recueils (1) et écrite d'Angers à la fin de frimaire, on lit aussi : « Au Mans, le carnage a duré plus de dix heures sans discontinuer. » Dix heures ! c'est la durée complète du jour à cette époque.

Dans les *Mémoires d'un administrateur militaire* (2) on parle de même « d'*horrible* boucherie. »

Les témoignages émanés d'autres représentants du peuple et d'autres généraux du temps sont du reste conformes à ceux des Conventionnels et des officiers qui marchaient avec l'armée.

« Au Mans, dit Carrier, dans son *Rapport* (3), toute l'armée catholique fut mise en déroute ; les prêtres, presque toutes les femmes, presque tous les enfants tombèrent sous les coups des Républicains. »

« J'ai appris à Chartres, déclare Thirion à la Convention le 1er nivôse, que la ville du Mans avait été reprise par nos troupes, que 4,000 brigands avaient été tués dans cette attaque, et que 10,000 avaient péri sur la route du Mans à Laval (4). »

Selon le général Turreau, cousin du Conventionnel (5), « les Vendéens eurent à l'affaire du Mans 5,000 morts, parmi lesquels il y avait beaucoup de femmes. » Le général Danican, dont toutes les assertions, je l'avoue, n'inspirent pas une entière

(1) *Miettes*, t. 1, p. 70.

(2) P. 107. Je ne connais pas les *Mémoires* de Decaen cités par M. Jean Reynaud.

(3) *Suite*, p. 5. Voir encore les lettres de Carrier de la fin de frimaire, an II, citées dans les journaux du temps, 27, 29 et 30 frimaire.

(4) *Journal de France*, d'Etienne Feuillant, du 2 nivôse an II, no 455.

(5) *Mémoires*, p. 125, édit. Baudouin.

confiance, va jusqu'à dire: « Au Mans, on tua toutes les femmes qu'on trouva (1). »

Plus loin on verra réunies toutes les lettres de Garnier de Saintes, relatives à ces journées de deuil.

Un témoin, administrateur du département de Maine-et-Loire, commissaire à la suite des armées, l'ex-oratorien Benaben, en a tracé *de visu* un lugubre tableau, dans le Rapport qu'il adressa à son département un an plus tard (2).

Parti de Foulletourte à cinq heures du matin, Benaben arriva assez à temps au Mans pour assister aux scènes qui suivirent la fin du combat.

« Je fus témoin, dit-il, de toutes les horreurs que peut présenter une ville prise d'assaut. Les soldats s'étant répandus dans les maisons et en ayant retiré les femmes et les filles des brigands, qui n'avoient pas eu le temps d'en sortir et de prendre la fuite, les emmenoient dans les places ou dans les rues, où elles étoient entassées et égorgées sur-le-champ à coups de baïonnette ou de sabre; on les déshabilloit ensuite toutes nues et on les étendoit sur le dos dans une posture indécente. On appeloit cela : *mettre en batterie.*

« Quoique dès mon entrée au Mans j'eusse vu dans le faubourg de Pontlieue, entre les mains des Volontaires, une trentaine de femmes que l'on conduisoit sans doute à la mort, je n'en vis néanmoins tuer aucune qu'après l'arrivée des représentants du

(1) *Les brigands démasqués*, 3e édit., 1796, p. 207 et 169.

(2) *Rapport du citoyen Benaben, commissaire du département de Maine-et-Loire, près des armées destinées à combattre les rebelles de la Vendée, aux administrateurs du même département* ou *récit exact des événements les plus remarquables, qui se sont passés sur les deux rives de la Loire dans cette guerre désastreuse*. Angers, Mame, an III, XVII et 111 p. in-8°, p. 78 et suiv.

peuple Turreau et Bourbotte, c'est-à-dire quatre ou cinq heures après que l'armée des brigands avoit totalement évacué la ville. Le principal massacre se faisoit à la porte même de la maison qu'avoient choisie les Représentants. C'étoit une véritable boucherie. Les femmes y étoient entassées par trentaine; on faisoit sur elles des feux de peloton qu'il falloit redoubler, parce que ces femmes se jetant les unes sur les autres pour éviter la mort, il n'y avoit guère que celles qui étoient à la surface, qui reçussent les premiers coups de feu. J'étois passé plusieurs fois devant cette maison sans pouvoir deviner la cause d'une pareille préférence; je ne fus instruit que c'étoit celle des Représentants que par un brave officier de l'armée, qui me témoigna son indignation de ce qu'on déshonoroit ainsi la représentation nationale. Ayant été obligé d'aller chez le général en chef, je lui fis part de ce qui se passoit et du danger qu'il y avoit que dans un pareil massacre fait avec si peu de discernement, on immolât beaucoup de patriotes. Le général ne trouva pas d'autre moyen d'arrêter le carnage que de faire battre la générale (1).

« Si on respecta peu dans ce siége la jeunesse et la beauté, on y eut encore moins d'égards, comme vous pouvez bien le penser, pour les titres de

(1) On trouvera plus loin l'examen critique de ce *Rapport* de Benaben. Outre ce Rapport, dès le soir ou le lendemain de la prise du Mans, Benaben en écrivit un court récit dans une lettre dont Savary a cité un extrait, et qu'on trouve plus au long dans Grille, peut-être même avec quelques *fourrures* suspectes. — Comment, si cette lettre est écrite le 23 au soir, Benaben peut-il parler de Tilly, passant à Chassillé les dernières heures de la nuit, et de Carpentier campant six lieues au delà, lui qui, dans son Rapport, place le départ de Carpentier le 24, à onze heures du matin ?

ces grandes dames dont les cadavres palpitants rouloient dans la boue. Les hussards, qui, dans ces occasions, ne perdent jamais la tête, y firent les plus riches prises. »

Benaben raconte ensuite le *pillage* des voitures, mitres, calices, croix et ostensoirs. Parti le lendemain du Mans à onze heures, avec le général Carpentier, il dit que toute la route, jusqu'à cinq ou six lieues de Laval, était couverte de cadavres de brigands... « Les paysans de ces cantons avoient fait une battue générale dans les bois et dans les fermes, et en avoient massacré plus que nous n'en avions tué nous-mêmes. J'en aperçus, sur le bord du chemin, à côté du prieuré de Chassillé, qui est à cinq lieues du Mans, une centaine qui étoient tous nuds et entassés les uns sur les autres, à peu près comme des cochons qu'on auroit voulu saler. » Benaben coucha à Chassillé avec l'état-major. Douze enfants, dont le plus âgé n'avait pas dix ans, douze *petits brigands*, *devenus orphelins*, mourant de froid et de faim, furent conduits devant Carpentier, qui les renvoya à la municipalité. « Nous emmenions avec nous les hommes et les femmes suspects.... Mais, malheur à ceux qui ne pouvoient pas marcher, ils étoient aussitôt fusillés. »

Benaben termine enfin ce récit effrayant de la déroute en parlant des grandes dames, qui mendiaient un regard de protection des soldats, et en vantant l'humanité des grenadiers d'Armagnac et d'Aunis envers leurs prisonnières qui, bien que plusieurs d'entre elles fussent d'une figure intéressante, furent respectées en route par leurs vainqueurs (1).

(1) Benaben, que j'abrége à regret, a écrit aussi ailleurs : « Pendant le peu de jours que je restai à Nantes, il s'y

On trouve peu de détails dans les journaux du temps qui, jusqu'à ce jour il est vrai, n'ont guère été explorés par les historiens. En voici cependant quelques extraits :

« Les rebelles ont été presque entièrement détruits dans la commune et dans les environs du Mans. L'artillerie est presque tout entière en notre pouvoir. Les héros les plus fiers de ces brigands sont couchés sur le carreau. Une partie des béguines ont été fusillées. Les belles voitures des princesses ont éprouvé le même sort (!).

« Enfin la ville et ses alentours sont jonchés de corps de ces brigands. Il n'était pas possible de faire un pas, sans marcher sur l'un ou l'autre de ces monstres. Il n'en est resté le matin que sept ou huit cents à combattre, qui ont pris la fuite après que les autres ont été mis en déroute. Une armée fraîche les poursuit sans relâche. Le reste de cette horde prend le chemin d'Alençon et de Laval.

« La Trémouille, le prince de Talmont son fils, sa femme (!) et autres font partie des morts (1). »

Le manuscrit 831 de la Bibliothèque d'Angers, qui contient un récit de la guerre de la Vendée, sans nom d'auteur, mais qui n'émane pas d'un

passa des choses qui m'auroient paru incroyables, si je n'eusse été témoin de celles qui s'étoient passées sous mes yeux *au Mans* et à Savenay. » *Revue d'Anjou*, 1870, p. 319.

(1) *Courrier républicain*, n. 55. — Une lettre de Tours du 25, insérée dans le *Journal de la Montagne* du 2 nivôse, parle aussi de l'arrestation de La Trémouille et de sa femme : « Ils ont été fusillés ainsi qu'une très-grande partie des scélérats que ces coquins appellent leurs bons prêtres, et une infinité de femmes à la suite de l'armée. » Les articles de journaux ne sont, du reste, que la reproduction ou la paraphrase de lettres qu'on verra plus loin. Les journaux du temps contiennent également des extraits de la correspondance de Garnier de Saintes.

royaliste, dit (p. 43 *verso*) que les Vendéens laissèrent au Mans, sur le carreau, un nombre incroyable des leurs, et perdirent dans la déroute leur artillerie, excepté cinq canons. « Presque toutes les femmes et les enfants y périrent : le reste fut enfermé dans les prisons et fusillé. » L'auteur évalue à dix-huit mille le nombre des morts étendus sur quatorze lieues de terrain.

On s'étonnera peut-être de ne pas me voir citer des documents locaux ; j'ai déjà expliqué leur rareté. Le seul qui soit contemporain des faits et qui ait été publié jusqu'ici, *le Rapport des administrateurs du département de la Sarthe* du 27 frimaire, s'exprime ainsi : « Plus de cinq mille de ces monstres sont restés sur le carreau ; nos places et nos rues étaient encombrées de leurs cadavres infects ; plus de dix mille ont mordu la poussière le long de la route du Mans à Laval. On leur a pris plus de quinze pièces de canon et plus de moitié de leurs caissons, de leurs bagages, avec un immense butin, fruit de leur pillage ; on leur a fait un grand nombre de prisonniers de tout sexe ; à chaque instant on en amène dans nos prisons ; souvent on en fusille ; les patriotes des communes circonvoisines les arrêtent par bandes (1). »

En dehors de cette proclamation, la seule pièce originale connue, composée sur les lieux (2), est l'*Enquête* rédigée sur ces événements en 1798 par la *Société des Arts*, du Mans, pièce qu'on trouvera

(1) Cette pièce, de 8 pages in-4°, a été reproduite par M. Legeay, *Recherches sur Aubigné*, p. 233-249.

(2) Renouard, t. II, p. 260, avait eu à sa disposition d'autres renseignements manuscrits, aujourd'hui perdus comme bien des pièces du cabinet Ledru. Il est facile de comprendre pourquoi des contemporains, Renouard, Cauvin et Pesche (contemporains, mais non témoins), ont été si sobres de détails sur tous ces faits.

aussi plus loin, tout au long, avec un examen critique, mais dont je vais faire connaître ici les extraits relatifs aux faits d'immolation des Vendéens (1) :

« Quatre cents blessés qui restèrent au Mans, lors de leur retraite, y furent massacrés...

« La ville du Mans offroit dans le moment du combat et de la retraite un tableau bien déchirant dont on voudroit dérober la connaissance à la postérité ; mais l'histoire veut la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

« Dans le premier moment on ne connaissoit point de bornes, tout étoit dans le chaos ; à mesure qu'on trouvoit, le vendredi matin, des femmes et des hommes, on les menoit à Pontlieue pour les fusiller, et le samedi on y enterra les morts au nombre de trois à quatre cents, *non compris* les combattants vainqueurs ou vaincus, lesquels furent tués sur cette avenue de la commune et qu'on ne pouvoit reconnaître, car ils avoient été sur-le-champ dépouillés. »

Parlant ensuite de ceux qui avaient, par erreur, fait retraite sur la route de Paris, et qui avaient bientôt rétrogradé, l'*Enquête* ajoute : « Etant tombés entre les mains de l'armée républicaine, ils furent tous ou la plus grande partie tués sur la place ou livrés au tribunal militaire qui suivoit l'armée, jugés et exécutés sur-le-champ. Ce spectacle cruel se passoit sous les yeux des citoyens qui crioient à l'horreur. »

L'*Enquête* dit également que ceux qui avaient pris la route d'Alençon « tombèrent entre les mains de gens partis du Mans, pour aller à leur

(1) L'*Enquête* a été publiée par Gille, t. III, p. 325-363 ; par Dom Piolin, *l'Église du Mans devant la Révolution*, t. III, p. 469-488.

poursuite, sous les ordres d'un chef de la garde nationale, qui les fit fusiller et massacrer de son autorité privée, avec une barbarie qui n'a pas d'exemple. » Ces gens, dit-elle plus loin, étaient encouragés par l'espérance du pillage.

« Excepté les *blessés de l'hôpital*, les Vendéens perdirent peu de bons soldats au Mans, mais une très-grande quantité dans leur déroute...

« X..., par un nouveau trait de barbarie, fit tirer des maisons d'arrêt et conduire au haut de la place des Jacobins vingt-deux à vingt-quatre femmes et enfants, qu'il fit de sang-froid déshabiller en sa présence et assommer à coups de bâton et de sabre quelques jours après le départ des Vendéens (1). »

Du côté des Royalistes, les témoignages sont encore plus rares que chez leurs adversaires. Bien peu d'entre eux furent témoins de ce que fut au Mans la journée du 23 frimaire. Bien peu de ceux qui étaient restés en ville survécurent aux fusillades et aux condamnations judiciaires; MM. d'Autichamp et de Bernès eurent quasi un bonheur unique. Parmi les femmes même qui furent épargnées par le tri-

(1) Il faut encore ajouter à ces pièces locales le curieux tableau du Mans, au lendemain de la déroute des Vendéens, et surtout de la prison de l'Oratoire, tracé par un témoin *irrécusable*, l'auteur des *Lettres philosophiques* (235-250), qui ne rentra dans la ville du Mans que le 25 frimaire. On trouvera ce précieux et pittoresque récit au chapitre de *Prisonniers vendéens*. Qu'il me suffise de dire ici que l'auteur y parle de *fusillade* deux et même trois jours après la déroute, et d'un brave officier qui eut le bonheur d'arracher à la mort un grand nombre de femmes vendéennes que la fureur du soldat était près d'immoler... ; d'un grand nombre de femmes ayant péri dans la fatale journée ; de la mort qui attend les Vendéens et ceux qui leur donnent asile, etc.

bunal criminel et les commissions militaires, la plupart avaient été prises sur la route et ramenées au Mans dans la soirée, ou gardées même quelques jours par les communes voisines, de telle sorte qu'un bien petit nombre put être témoin des scènes du Mans dans la matinée, à la différence de celles qui suivirent ou qui avaient eu lieu sur la route de Laval.

Mme de La Rochejaquelein n'a consacré que quelques lignes à ce triste dénoûment de la défaite « où l'armée vendéenne reçut le coup mortel (1). » « Cette déroute du Mans, dit-elle, coûta la vie à plus de quinze mille personnes. Ce ne fut pas au combat qu'il en mourut le plus; beaucoup furent *écrasés* dans les rues du Mans; *d'autres, blessés et malades*, restèrent dans les maisons et furent massacrés; il en mourut dans les fossés et dans les champs voisins de la route; une assez grande quantité suivit le chemin d'Alençon et là ils furent pris et conduits à l'échafaud. » Ces *Mémoires*, connus de tout le monde, se bornent ensuite à parler de la mort des principaux officiers vendéens, tombés victimes de leur courage, puis du sort plus heureux de MM. d'Autichamp, de Bernès et de Solilhac qui, « pris, déposé dans une église pour être fusillé le lendemain, parvint à s'échapper (2). »

Mme de Bonchamps, qui, comme Mme de La Rochejaquelein, avait quitté Le Mans dans la soirée et passa la nuit avec elle dans une maison de

(1) *Mémoires*, p. 339.

(2) C'est cette phrase de Mme de La Rochejaquelein, relative à Solilhac, qui a sans doute fourni à Grille (p. 366) le *motif* de la lettre qu'il attribue à ce chef vendéen, et qu'il lui fait écrire de Laval, le 14 décembre. Cette lettre *sue la contrefaçon* par tous les pores. Il y aurait un joli article de critique à faire pour dévoiler une à une la *fabrique* de chaque phrase.

Saint-Denis-d'Orques, sur la route de Laval, parle uniquement de la retraite. Comme la veuve de Lescure, elle dit que Duhoux-d'Hauterive mourut pendant la bataille « en se précipitant au milieu des ennemis, après en avoir immolé un grand nombre (1). »

Renée Bordereau prétend au contraire qu'après avoir quitté le combat à quatre heures du matin, elle rejoignit, à trois lieues du Mans, Duhoux resté là avec les blessés ; « on lui dit que l'armée républicaine suivait de près, mais il ne voulut pas abandonner les siens, et fut massacré avec les blessés et les femmes (2). »

Françoise Després est encore plus sobre de détails « sur cette fatale nuit, » et se borne presque à dire (p. 36) qu'à Laval l'armée se trouva réduite à environ 20,000, de 40,000 qu'elle était en arrivant au Mans.

Jusqu'ici les auteurs de *Mémoires* que j'ai cités sont tous des femmes ; voici enfin venir le témoignage d'un homme qui a combattu au Mans dans les rangs vendéens, et que, malgré le caractère souvent inexact et par trop fantaisiste de ses souvenirs, sa qualité de Manceau m'empêche d'omettre dans cette galerie de témoins, Billard de Vaux, dont le *Bréviaire du Vendéen*, composé vers la fin du règne de Charles X, est devenu rare aujourd'hui :

« Les Vendéens, culbutés et successivement chassés de toutes les positions, se battirent en déterminés à l'entrée de la ville, se retranchèrent dans

(1) *Mémoires* de Mme de Bonchamps, collection Baudouin, p. 62.

(2) *Mémoires* de Renée Bordereau dite Langevin, p. 33. Renée Bordereau donne encore quelques particularités intéressantes sur le sort des Vendéens dans la Sarthe. V. p. 30 à 33.

toutes les rues, dans toutes les maisons et notamment dans l'auberge du Cheval-Blanc (place inférieure des Halles), où la résistance fut plus qu'héroïque, puisqu'il fallut du canon pour en déloger les assiégés, ou pour être plus exact, les réduire...

« Les modernes Bayards, enfermés dans l'auberge du Cheval-Blanc, y furent presque tous victimes de leur courage. Ceux qui n'y reçurent pas le coup de mort, furent massacrés à coups de baïonnettes ou jetés par les fenêtres à d'autres qui les achevaient par terre ; ce n'était plus un combat, c'était une boucherie.

« Dans cette nuit de carnage et d'épouvantable mémoire, comme le lendemain et jours suivants, les Vendéens n'ayant plus de sang à répandre pour Dieu et pour le roi, reçurent héroïquement la mort sur le corps les uns des autres ; un père sur son fils, celui-ci sur son frère ; une mère sur son époux, sur sa fille et sur sa sœur. (Voir les rues de Pontlieue, les rues Basses, en un mot, toutes les rues de cette ville depuis une extrémité jusqu'à l'autre, et notamment le carrefour Saint-Nicolas où les cadavres entassés les uns sur les autres obstruaient le passage d'une manière effrayante.)

«.... Je ne dis rien du carnage qui se fit dans la ville pendant toute la nuit, non plus que des massacres des prisonniers blessés ou malades le lendemain et jours suivants, ce qui sauva pour le moment les débris fuyant vers Laval.

« Une colonne d'infortunés prisonniers, vieillards, femmes, enfants et prêtres, était conduite ou plutôt traînée vers Pontlieue pour être fusillée, lorsqu'un de ces derniers, vieux et infirme, ne pouvant suivre, reçut un coup de baïonnette, au milieu du dos, par derrière, d'un soldat, criant à son camarade : « Prends le bout, » et ils le portèrent ainsi jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir. Rap-

port d'un négociant du Mans, M. le M..., témoin oculaire, qui en frissonnait encore en me le racontant l'année dernière (1). »

A part cela, le reste des témoignages vendéens fait connaître bien peu de faits nouveaux, et n'est guère que la paraphrase mélodramatique du récit de Mme de La Rochejaquelein. On en jugera par cet extrait de l'*Eloge funèbre des Vendéens, par Jaunet, prêtre de la Gaubretière, ancien secrétaire général de l'armée catholique et royale du centre* (Angers, Mame, 1816. 95 pages in-8°) :

« C'est la ville du Mans qui devait être le tombeau de ces mêmes Vendéens que la victoire avait introduits dans ses murs. Le Mans a vu ses maisons, ses rues, ses lieux publics, ses champs, ses fossés, jonchés de nos cadavres. Le Mans a vu le sang des Vendéens couler par ruisseaux; là, l'enfance et la vieillesse, la vertu, la beauté, la jeunesse, la force, la faiblesse, tout fut impitoyablement moissonné par le glaive étincelant d'une soldatesque féroce et sanglante ; là périt, à côté du vertueux Herbault, Le Meignan, vieillard septuagénaire, après avoir montré l'intrépidité d'un jeune guerrier; là périt Duhoux, là périt l'Infernat, là périt Couty, là périt Verteuil, là périt un grand nombre de braves qui moururent en criant : Il vaut mieux mourir que de passer sous le joug des méchants : *Melius est mori.*

« Voyez-vous ces pyramides de morts telles qu'on n'en avait jamais vu de semblables, ces pyramides bâties de la main des hommes avec les corps entiers ou mutilés de leurs semblables qu'ils se plaisaient à entasser les uns au-dessus des autres..., déplorable trophée des fureurs révolutionnaires qui attesteront à tous les âges à venir

(1) *Bréviaire du Vendéen*, p. 146.

les maux des victimes, avec la dégradation des bourreaux qui, en outrageant les morts, ont outragé en même temps tous les êtres vivants (1) ! »

Voilà les seuls auteurs de *Mémoires* royalistes qui, à ma connaissance, aient parlé de la déroute du Mans. Les historiens qui ont aussi retracé ces douloureux événements, MM. de Beauchamp, Johannet, Crétineau-Joly, Théodore Muret, et ceux qui leur ont emprunté leurs matériaux, ne me paraissent pas les avoir décrits d'après d'autres documents particuliers. Beauchamp a composé son récit à l'aide de Benaben et de Westermann ; M. Crétineau-Joly a mis à contribution des souvenirs locaux, mais, si ce n'est dans quelques lignes extraites sans doute des papiers de l'abbé Jagault, il ne me paraît pas avoir tiré grand profit des *Mémoires* inédits qu'il annonce, dans sa *Préface*, avoir eus à sa disposition. Deux historiens me semblent toutefois pouvoir être rangés dans une catégorie spéciale : d'abord M. de Quatrebarbes qui, dans sa *Commune vendéenne sous la Terreur*, n'a guère fait, dit-il, que rédiger par écrit les souvenirs des débris de la paroisse de Chanseaux, ainsi que ceux de la famille Boguais (2) ; puis plus particulièrement encore Berthe de Bourniseaux,

(1) V. p. 51 à 56. L'abbé Jaunet parlant en témoin de l'état déplorable de l'armée, dit qu'il *a vu* les Vendéens mourant dans les fossés, sur les fumiers, consumés par la fièvre, la faim, la douleur, entassés dans des chariots, implorant en vain une goutte d'eau.

A ces témoignages il faut joindre aussi quelques particularités relatives à l'abbé Jagault, recueillies par M. Crétineau-Joly ; à la famille Boguais et Gourreau, recueillies par M. de Quatrebarbes ; à M[lle] des Mesliers ; à M. de Bejary (*Mémoires* de M[me] de Sapinaud, p. 100), etc.

(2) Voir *Une commune sous la Terreur*.

dont le récit est, pour ainsi dire, autant celui d'un auteur de *Mémoires* que d'un historien. Mêlé aux survivants de cette grande lutte, dont il a toutes les passions, enfant du pays, Bourniseaux, comme il le fait ressortir dans sa *Préface*, n'a pas, ainsi que d'autres auteurs étrangers aux événements, écrit son histoire avec des livres, mais d'après des renseignements puisés de vive voix à leur source primitive, « d'après ce qu'il a vu lui-même et ce qu'il a appris de témoins oculaires. » Cela, je le répète, donne en quelque sorte à son livre, semé d'anecdotes, les qualités et les défauts de véritables *Mémoires*. De plus, M. de Bourniseaux, loin d'être un historien de seconde main, est vraiment le premier auteur qui ait composé un ouvrage d'ensemble sur les guerres de la Vendée. Ecrit en 1802, sous le Consulat, son *Précis historique* est antérieur à l'œuvre de M. de Beauchamp. Considérablement étendu par son auteur, en 1819, époque à laquelle la liberté d'écrire, surtout sur ces événements, était devenue plus grande, cet ouvrage se transforma en *Histoire de la guerre des Vendéens et des Chouans.*

En 1802, relativement à la déroute vendéenne, M. de Bourniseaux se bornait à dire : « Le plus sanglant carnage ajouta de nouveaux ruisseaux de sang à ceux qui coulaient déjà dans les rues... *Je tirerai le rideau sur toutes les horreurs qui s'y commirent* (1). » Il évaluait la perte des Vendéens dans la déroute à 18,000, puis il se taisait sur les circonstances et les épisodes de la mort de ce nombre immense de victimes. En 1819, il n'a plus la même discrétion ; je rapporterai ici les diverses pages qu'il a écrites sur la déroute, afin que chacun puisse apprécier s'il n'a été, comme on l'a

(1) *Précis historique*, p. 154.

dit, qu'un écho tardif de Benaben (1), ou bien si le récit dramatisé qu'il fait de ce pêle-mêle d'orgie et de tuerie n'a pas aussi son cachet d'originalité :

« Les Républicains usèrent de leur victoire en cannibales. Après avoir rassemblé dans la grande place leurs prisonniers, les femmes, les blessés, les dames les plus qualifiées, ils les accablèrent d'outrages, les égorgèrent ensuite, déchirèrent leurs membres palpitants, les dépouillèrent et entassèrent leurs corps nus dans la posture la plus indécente, en s'écriant : « Admirez les batteries nationales. » Les généraux Marceau, Kléber et quelques officiers voulurent en vain s'opposer à ces horreurs, qui étaient conseillées par un représentant. Deux ou trois Royalistes furent sauvés par leurs hôtes qui leur procurèrent des habits bleus. On cite entre autres un officier qui, déguisé en garçon perruquier, alla couper les cheveux à un proconsul (2). »

Dans ses *Anecdotes*, t. III, p. 260, Bourniseaux a reproduit avec des couleurs plus violentes encore cet affreux tableau : « Le sang coulait par ruisseaux dans les rues ; des chariots renversés, des canons démontés, des cadavres entassés, des femmes échevelées et éperdues, des bœufs et chevaux mourants, étendus pêle-mêle ; les rugissements des vainqueurs, les cris plaintifs des victimes, tout présentait aux yeux l'image du chaos et de l'enfer.

« Après avoir violé et égorgé un grand nombre de femmes, les Bleus s'acharnèrent sur leurs ca-

(1) Dans quelques endroits (*Voir* t. III, p. 271), Bourniseaux n'est qu'un écho amplifié de Mme de La Rochejaquelein.

(2) Bourniseaux, t. II, p. 206.

davres, ils les dépouillèrent, les traînèrent nus dans les rues, les mutilèrent, les coupèrent en morceaux. Quelques-uns de ces cannibales, *dans l'ivresse la plus complète*, prirent plusieurs de ces cadavres nus, les entassèrent par couple de deux sexes dans la posture la plus indécente, en s'écriant : *Voilà des batteries nationales*. La populace applaudit ; les âmes honnêtes frémirent : des généraux voulurent faire cesser cet horrible spectacle et n'en purent venir à bout que lorsque l'ivresse populaire fut amortie. »

« A l'affaire du Mans, Mme de ***, désespérée de se voir en proie à la brutalité des vainqueurs, ramasse un sabre, s'élance sur un cavalier et lui fait une profonde blessure; frappée à son tour, elle tombe aux pieds de M. Allard qui la relève, la défend contre le Bleu et la fait rétrograder avec lui sur la route de Laval (1). »

« La bataille du Mans coûta aux Vendéens cinq mille soldats et douze mille vieillards, femmes, enfants, infirmes et blessés, presque tous pris hors la ville, sur la route d'Alençon ou cachés dans des ravins ou des fossés (2). »

« Au milieu des horreurs qui se commirent à la bataille du Mans, on aime à citer un trait d'humanité. Mme de *** était avec plusieurs Vendéennes dans une maison : un détachement bleu se présente; elles deviennent la proie d'une foule de brutaux, qui les égorgent après les avoir violées. Mme de *** se jette aux genoux d'un capitaine et lui demande la mort comme une grâce. Le brave militaire la prend par la main, tire son sabre et jure de fendre la tête au premier brutal qui s'approchera de cette femme. Après lui avoir

(1) Voy. t. III, p. 268.
(2) Voy. t. II, p. 207.

conservé l'honneur, il sut trouver les moyens de mettre sa vie en sûreté (1). »

Voilà les documents plus ou moins connus, républicains et royalistes, avec lesquels on a décrit, ou pu décrire jusqu'à ce jour, la déroute vendéenne.

Voici maintenant de ces témoignages dont les lecteurs ne sont pas moins avides que les historiens, témoignages restés inédits pendant plus de trois quarts de siècle, et qui étant produits pour la première fois au grand jour, permettraient à eux seuls de recomposer à neuf l'histoire des événements qui eurent Le Mans pour théâtre, le 23 frimaire et les jours qui suivirent. Leur valeur est d'autant plus grande, qu'ils échappent aux différentes accusations qu'on oppose, comme moyen de récusation, aux récits des autres témoins.

Les rapports des représentants, des généraux sont, dit-on, empreints d'une exagération commandée par les circonstances. Le commissaire angevin, Benaben, écrit « sous l'inspiration de Thermidor, « à une époque où le souvenir de Robespierre jetait le délire dans toutes les imaginations, » et l'*Enquête* respire « un avant-goût de réaction » (2). Enfin les histoires royalistes sont écrites longtemps

(1) Voy. T. III, p. 308. Ce trait n'est pas isolé. On peut consulter l'*Enquête*, Benaben lui-même, Grille, Renouard, les historiens de Mlle des Mesliers, etc. J'apporterai moi-même des faits nouveaux à l'appui.

(2) Voir sur ces motifs de récusation, Savary, Grille, MM. Bonnemère, Duchâtellier. M. de Barante, t. III, p. 516, a écrit lui-même à propos du Rapport des Conventionnels : « La joie du triomphe portait les représentants à l'exagération. Les généraux et les soldats ne méritaient pas d'être flétris par de tels éloges. La vérité était déjà assez cruelle. »

après les événements, et avec une partialité qui ne recule pas devant l'erreur. En un mot, on ne trouve pas que les moyens d'information, rassemblés jusqu'à ce jour sur la déroute du Mans, proviennent de sources assez pures, où l'on puisse puiser en toute confiance.

Eh bien, je ne sais trop quels reproches on pourrait adresser aux témoins que je vais produire. Ils ont écrit au Mans le jour ou le lendemain même des faits. Ce ne sont pas des royalistes, oh non! certes non. Ce sont des Républicains; mais n'ayant pas participé à la furie du combat, ils n'en ont pas l'exaltation qui grossit les objets. Ce sont des témoins de sang-froid, de sang rassis. Pour la plupart ce sont des commissaires envoyés au Mans par les districts ou les communes du voisinage, ou de simples vedettes, des courriers, qui écrivent ce qu'ils ont vu ou le rapportent à ceux qui tiennent la plume. Leurs dires sont des informations de la première heure; ils ont la valeur de ces documents écrits à la hâte, sans parti pris, sans réticence; ils gardent les inexactitudes inséparables des bruits de rues répandus dans une ville. Tout en eux reproduit la couleur véritable, la physionomie réelle et générale des événements.

Voici la série de ces lettres inédites, relatives à la déroute du Mans, toutes puisées à des dépôts *officiels ;* c'est dire à la fois qu'elles sont authentiques et que chacun pourra contrôler l'exactitude minutieuse de la reproduction intégrale ou de l'analyse que je vais donner de ces nombreux documents.

Le premier autographe qu'on va lire émane d'un correspondant dont on a déjà lu de nombreuses lettres, de l'infatigable Blavette, commissaire de la ville de Saint-Calais, qui, le 22, à dix heures du soir, écrivait à Changé au bruit et quasi

à la lueur du canon. Le 23, dans l'après-midi, il entra au Mans, n'y fit qu'un court séjour, tant il était pressé de faire parvenir à Saint-Calais la bonne nouvelle, retourna le soir à Bouloire, d'où il écrivit immédiatement un court billet à l'adresse du comité défensif de son district, billet qu'il fit suivre le lendemain 24 d'une lettre plus détaillée, mais qui, elle aussi, n'a trait qu'aux événements accomplis au Mans la veille. Il ne faut pas l'oublier, si l'on veut bien comprendre Blavette, qui s'y exprime comme s'il était encore au 23 frimaire :

« Bouloire, ce 23 frimaire, l'an II.

« Victoire, l'ennemi est complétement battu. J'arrive du Mans où je suis resté deux heures, pour examiner la marche de l'ennemi et m'informer des circonstances qui ont accompagné cette grande affaire. Je ne vous donnerai que demain tous ces détails; car je crois que vous êtes inquiets, et je n'ai que le temps de vous dire qu'après un combat des plus opiniâtres l'ennemi a été chassé du Mans, à huit heures du matin, et s'est porté sur Laval où notre armée le suit à grands coups de canon.

« J'ai compté six cents cadavres brigantins dans les rues que j'ai parcourues; on en tient presque autant qu'on est occupé à fusiller.

« Salut et fraternité.

« BLAVETTE. »

« Près de deux cents femmes ont été prises, six pièces de canon, des caissons et de superbes carosses.

« Le citoyen Legrand a changé les dispositions de la correspondance et va au Mans (1). »

---

(1) Cette lettre arriva à Saint-Calais à neuf heures et demie du soir. On ne savait encore aucune nouvelle de la victoire à

« Aux citoyens composant le comité défensif à Saint-Calais.

« *Bouloire, 24 frimaire, l'an IIe de la République, une et indivisible.*

« Le sans-culotte BLAVETTE aux citoyens composant le comité défensif de Saint-Calais.

« Citoyens,

« Je m'empresse de vous donner les détails que je vous ai promis hier de l'affaire du Mans, que j'ai été dans le cas d'observer autant que possible, étant à portée de voir le feu du canon et d'en suivre les mouvements.

« Notre armée, composée de dix mille Mayençais, a attaqué le 22 frimaire l'armée des brigands au Tertre-Rouge, sur la route d'Angers, à une lieue du Mans ; l'ennemi a tenu ferme et notre armée, trop peu nombreuse pour résister aux efforts des brigands, s'est repliée jusqu'au camp de la Fédération. Là, elle s'est rangée en bataille et a attendu de pied ferme l'ennemi, sur lequel elle est tombée à l'arme blanche. Il n'y a pas de doute qu'elle auroit sucombé sous le nombre, s'il n'étoit arrivé à son secours six mille hommes de troupes fraîches avec deux grosses pièces de canon, qui parloient aussi haut que la fameuse Marie-Jeanne.

Bouloire à quatre heures du soir, ainsi que le constate une lettre du citoyen Legrand-Foucaudière au comité de Saint-Calais.

Un royaliste, Charles-René Thenaisie, fut arrêté à Bouloire le 23, mis en prison pour être conduit devant la Commission militaire à Vendôme ou à Blois en cas qu'elle s'y fût retirée. Il fut condamné à mort par la 2e Commission militaire, établie à Tours par Guimberteau le 26 brumaire an II, et exécuté le 4 janvier 1794.

« Ces six mille hommes s'annoncèrent par un gros coup de canon. Les cris de Vive la République d'un côté et Vive le Roi de l'autre se firent entendre au loin dans les airs ; notre armée se retira sous le canon dans le meilleur ordre, l'ennemi en fit de même. Des tirailleurs s'emparèrent de part et d'autre des sapinières voisines de la route ; la fameuse Marie-Jeanne se fit alors entendre, mais nos pièces chantoient aussi haut, et la faisoient reculer. Sur la butte du Tertre-Rouge, l'ennemi, dans une position avantageuse, résista longtemps, mais enfin il fut obligé de céder à l'ardeur des Républicains. Débusqués de ce poste, les rebelles descendirent promptement vers Pontlieue et toujours en bon ordre. Là s'engagea un combat terrible et meurtrier. L'ennemi avoit pour lui les travaux faits pour la défense du Mans ; il s'y défendit, mais les cris de Vive la République, aidés de l'éloquence du canon, le débusquèrent de là à cinq heures du soir, après un combat de huit heures. Une quarantaine de brigands ont laissé là leurs chapelets et leurs sabots. De Pontlieue à la Mission on les a fait galoper un peu. J'ai vu là leurs cadavres pestiférés mordre la terre qui étoit couverte de leurs sabots, chapeaux, bonnets et guenillons de toute espèce ; ils sont rentrés en ville par la rue Basse sans discontinuer le feu. Arrivés à la rue de la Couture, une division de leur armée s'en est emparée tandis que l'autre faisoit sa retraite par la rue de Quatre-Roues. Notre armée s'est également divisée et a continué de les foudroyer dans ces deux rues. A dix heures du soir, ils étoient repoussés jusque sur la place des Halles ; le combat a duré là pendant quatre à cinq heures avec un acharnement incroyable ; l'ennemi occupoit encore la place des Halles, la place de l'Eperon et les rues adjacentes, lorsque un détachement de l'armée patriote, qui avoit fait diver-

sion, fit ronfler le canon sur la place des Jacobins et coupa retraite de ce côté à l'ennemi, et le battant dans la rue Marchande et la rue de la Barillerie, le resserra du côté des Halles et de la place de l'Eperon. Vers minuit la canonnade se fit entendre de ce côté, et je crus que l'ennemi étoit poussé vers Bonnétable ; à trois heures du matin la canonnade ainsi que la fusillade se sont ralenties jusqu'à sept heures du matin, se ranimant cependant de temps en temps. Alors un rappel a battu de part et d'autre, l'ennemi battoit encore le rappel lorsque les patriotes battoient la charge ; une fusillade des mieux nourries s'est fait entendre de tous côtés. J'ai cru alors qu'un nouveau combat, plus vif que le premier, alloit s'engager, mais je me suis trompé, le feu du fanatisme ne peut durer si longtemps que le feu du patriotisme ; en vain les généraux ennemis encourageoient leurs soldats exténués au combat, en vain leurs rappeloient-ils les victoires qu'ils avoient remportées, la gloire dont ils s'étoient couverts, en vain les prêtres crioient aux soldats : « Votre cause est celle de Dieu, combattez, vous serez invincibles. » — Les catholiques manquoient de foi ; ils crièrent : « Nous ne voulons plus nous battre, nous voulons nous en aller chez nous. Où est la route de Laval ? crièrent-ils de toutes parts. Point de combat, nous voulons partir. » J'entendis alors la retraite d'un côté et la charge de l'autre. L'ennemi ne répondoit plus que faiblement. Les cris de Vive la Nation, Vive la République, étouffèrent les cris de Vive le Roi, Vivent les prêtres. Marie-Jeanne reculoit bien fort du côté de Laval ; une de nos grosses pièces la poursuivoit grand train et parloit beaucoup plus haut qu'elle : elle l'a chassée au loin sur la route de Laval. L'armée brigantine a été poursuivie au pas de charge par la brave armée de Mayence, qui a juré de ne se

reposer que quand les brigands seroient tous exterminés.

« J'ai compté dans les rues près de six cents cadavres, une quarantaine de chevaux, et je n'ai pas eu le temps de parcourir la ville pour voir tout; hier toute la journée on en a fusillé qu'on dénichoit des greniers et des maisons, on en amenoit par toutes les routes qu'on avoit arrêtés dans les campagnes; je n'ai compté parmi les morts que quatre volontaires, un canonnier et un gendarme. Quatre cents malades et blessés qu'ils ont laissés à l'hôpital vont être fusillés.

« J'estime la perte de l'ennemi à quatre mille hommes tués en combattant ou fusillés après le combat. Je n'ai encore pu m'assurer du nombre des pièces de canon qu'il a laissées, on m'a dit qu'il en avoit abandonné sept dont une est crevée; j'ai vu beaucoup de carosses à armoiries qu'ils ont abandonnés aux Sans-Culottes.

« Il arrive continuellement des troupes au Mans.

« *Salut et fraternité*,

« Blavette. »

Ce ne fut que tard dans la soirée du 23 qu'on apprit dans tout le département la victoire complète de l'armée républicaine. Jusque-là on ne savait que des bruits vagues, plutôt des nouvelles se rapportant aux événements de la nuit qu'à ceux du matin. C'est d'après ces bruits que, dans la matinée du 23, Rochelle, correspondant de Saint-Calais, écrivait de Lucé :

« Le Grand-Lucé, 23 frimaire.

« Nos vedettes arrivées à Lucé nous annoncent que les brigands ont été forcés par nos troupes républicaines, fortes de trente mille hommes, commandées

par Westermann, de quitter Le Mans, en déroute : ils l'ont évacué cette nuit, et nos vedettes nous ont rapporté que les brigands se sont partagés sur trois colonnes, l'une sur la route d'Alençon, l'autre sur Yvré, et nous ignorons leur troisième. Ils ont perdu beaucoup de monde dans le combat. Tenez-vous sur vos gardes, et faites attention de n'être pas surpris, parce que si une colonne se portait sur Connerré, il pourrait venir quelques détachements de ces brigands sur Saint-Calais. Le détachement de nos hussards qui était à Parigné est parti cette nuit, à deux heures, pour Le Mans. Le canon ronfle toujours. Envoyez des courriers sur la route de Connerré et même jusqu'auprès du Mans, pour savoir s'ils ne se porteront pas sur Saint-Calais. C'est ce que je ne crois pas, mais il faut toujours se tenir sur ses gardes. Nous avons appris par une lettre que l'ennemi voulait se porter sur Vendôme par Château-du-Loir, et prendre ensuite la route de Châteaudun pour se rendre à Chartres; mais il paraît par la déroute qu'ils ont essuyée qu'ils ne savent où se porter ; nos éclaireurs nous instruiront aujourd'hui, et nous vous ferons passer les nouvelles certaines.

« *Rochelle.* »

Cette lettre, écrite le matin par le correspondant de Saint-Calais, jeta l'alarme dans cette ville, qui pensa que l'ennemi pouvait se porter sur son territoire. Le soir, à cinq heures, Rochelle écrivait qu'il était de son devoir de dire la vérité. « Bonnes ou mauvaises nouvelles, vous saurez tout de ma part. »

Il n'avait pas encore reçu alors de renseignements plus récents que ceux du matin. Les vedettes n'étaient pas arrivées et avaient voulu sans doute aller jusqu'au Mans. « Nous savons cependant indirectement que l'ennemi a évacué cette nuit la

ville et qu'il a pris la route de Laval, c'est tout ce que nous savons pour le moment. » Il promettait d'instruire les administrateurs de tout, durant la nuit, par un exprès.

Enfin, à six heures du soir, on eut à Lucé des détails sur les événements de la journée, et à ce moment, Rochelle put transmettre à Saint-Calais des nouvelles plus certaines :

Rapport du citoyen Louzard, le 23 frimaire, à six heures du soir.

« Le citoyen Louzard nous a rapporté qu'étant arrivé au Mans aujourd'hui sur les onze heures du matin, il n'avait été que jusqu'au puits de Quatre-Roues ; que le chemin de Pontlieue jusqu'au puits de Quatre-Roues était jonché de cadavres, sans avoir pu distinguer si c'étaient les brigands où les nôtres, car ils étaient tout nuds. Il n'en sait pas le nombre, car il paraît qu'il a eu peur des corps morts. L'ennemi a réellement évacué la ville du Mans, et s'était porté sur la route de Laval.

« Il a dit que nos soldats avaient fusillé grand nombre d'hommes et de femmes des rebelles. Voilà tout ce que nous a rapporté ce citoyen : il a eu peur, à ce qu'il paraît, parce qu'il voyait de nos soldats dépouiller les morts.

« Salut et fraternité,

« *Rochelle.* »

Un billet d'Ardenay, 23 frimaire, trois heures et demie après midi, arrivait aussi à Saint-Calais à sept heures et demie du soir.

« Frères et Amis,

« Nous venons d'apprendre avec joie par deux par-

ticuliers, qui ont quitté Le Mans à huit heures du matin, qu'ils ont vu par eux-mêmes que nos brigands ont été repoussés par l'armée de Mayence sur la route de Laval, et qu'ils sont repoussés dans les bois de Pannetières. Ils ont été tellement poursuivis, qu'ils n'ont pas eu le temps de sauver leurs fusils, leur artillerie, leurs chariots. Nous ne pouvons, jusqu'à ce moment, vous confirmer ces nouvelles...

« *Leguеré.* »

Bientôt les renseignements arrivaient nombreux à Lucé, et Rochelle, qui avait d'abord songé à monter à cheval pour se rendre au Mans, et voir de ses yeux la vérité de tout ce qui s'était passé, ajournait son départ au lendemain, et reprenait la plume pour transmettre à Saint-Calais les nouvelles apportées dans la soirée par les vedettes :

« Bonnes nouvelles, citoyens, réjouissez-vous, l'ennemi est parti du Mans, je ne crois pas qu'il soit tenté de jamais y revenir.

« Je vous envoie le rapport des citoyens Piau et Dupuis, partis de Lucé à neuf heures du matin, aujourd'hui 23 frimaire, et arrivés à huit heures du soir le même jour.

« Les citoyens Piau et Dupuis sont entrés au Mans à midi ; ils nous ont rapporté que les brigands avaient été complétement battus, qu'ils ont été obligés de se replier, presque en déroute, sur la route de Laval ; que depuis Pontlieue jusqu'à la place des Halles, ils n'ont aperçu que cadavres, tant d'hommes que *femmes* de brigands ; que pour les nôtres ils avaient déjà été ramassés, que le nombre des morts de l'ennemi était d'environ 6,000 ; qu'ils ne savaient pas celui des nôtres ; que l'ennemi a évacué à sept heures du matin. Notre armée, qui avait commencé la bataille hier 22, était presque en déroute, n'étant pas assez forte pour

pouvoir résister à ces coquins, qui se battaient en déterminés et qui jouaient de leur reste; notre armée, dis-je, déjà battait très-fort en retraite, lorsqu'une armée commandée par le général Tilly est venue à son secours. Nos braves républicains se sont promptement ralliés et ont recommencé la fusillade hier au soir à six heures, qui n'a fini qu'à sept ce matin.

« *Qu'après la bataille nos troupes ont fusillé une quantité immense d'hommes et de femmes sur la place de l'Eperon et proche les Boucheries; que devant l'hôpital il y avait des monceaux de cadavres tout nuds;* que notre armée forte de 20 à 25,000 est à leur poursuite; que l'ennemi est exténué de fatigue; qu'ils ont abandonné en fuyant trois pièces de canon, un caisson et plusieurs chariots; qu'il arrive à chaque instant des *voitures de malades et de blessés ennemis qui vont être fusillés et guillotinés sur-le-champ;* qu'une femme d'émigré bien jolie avait demandé grâce à un de nos généraux, mais qu'elle n'avait obtenu de lui aucune réponse; qu'il avait seulement fait signe à ses soldats de la fusiller, ce qu'ils ont sur-le-champ, en présence de nos vedettes, exécuté; ainsi, belle ou laide, elle a toujours dansé la carmagnole. Voilà tout ce que nous savons pour le présent. »

Le rapport des citoyens Barré et Boulifard, partis à onze heures du matin pour éclairer la route depuis Lucé jusqu'à Connerré, transmis par le même correspondant Rochelle, se bornait à apprendre que l'ennemi avait évacué Le Mans à sept heures du matin, et perdu environ 6,000 hommes. Il annonçait aussi comme *certaine* la prochaine arrivée à Connerré d'une armée de 30,000 Républicains qui devaient donner le coup de grâce aux brigands. Il s'agissait de l'armée du Nord toujours attendue, et que Thirion avait arrêtée en chemin.

Le 23, à minuit, Rochelle, toujours la plume en main, écrivait une dernière fois de Lucé :

« Encore de bonnes nouvelles, citoyens, l'ennemi est poursuivi. Quantité de morts et de blessés sont étendus sur la route. *Huit cents de cette bonne armée catholique, enveloppés dans le bois de Pannetières, à deux lieues du Mans, ne peuvent nous échapper...* Dix mille hommes sont aux trousses des rebelles, quinze mille couchent au Mans, et dix mille de Carpentier y arrivent. On soupçonne que mille brigands sont encore restés au Mans. On les cherche partout. On en a trouvé dans les confessionnaux, qui ont été fusillés sur-le-champ.....

« Ils ont encore cent vingt hommes de cavalerie. »

Dans le nord du département, la nouvelle de la délivrance de la ville fut lente également à parvenir. Le 23, à cinq heures du soir, un commissaire du district venant de Savigné et arrivant à Mamers l'ignorait encore. Elle ne fut connue à Mamers qu'à six heures du soir par la voie de Courgains : à sept heures et demie elle fut confirmée par les courriers de Bonnétable, qui l'avaient apprise de Savigné.

Cette commune avait écrit à Bonnétable que les brigands avaient été chassés après un carnage terrible, que l'acharnement avait été si grand que les rues étaient remplies de morts. Bonnétable, selon la prière qu'on lui en faisait, avait aussitôt transmis cette dépêche à Mamers. Les citoyens Durand, officier municipal, et Lamer, notable, envoyèrent à cette ville quelques nouveaux détails, le 24, et ajoutaient : « Nous avons arrêté cette nuit quatre royalistes qui sont venus se jeter volontairement dans nos bras, sur une lettre envoyée dans leur armée par un général de hussards, qui promet une amnistie à tous ceux qui voudront se rendre. Ils nous ont déclaré que, si cela avait lieu, leur armée

n'existerait plus. Ils paraissent bien comme il faut : l'un est un avocat de La Rochelle, l'autre un droguiste d'Orléans (1). »

Un de ces deux correspondants finissait en priant un ami réfugié à Mamers de faire revenir ses enfants. Une partie des habitants de Bonnétable, craignant en effet de voir les Vendéens se diriger sur cette ville, avait fui loin de leurs atteintes. Le danger était passé, et l'on rappelait au bercail les brebis dispersées.

Les diverses autorités réunies de Mamers, également rassurées le 24, écrivaient ce jour-là à Mortagne, qu'elles avaient de leur côté considéré comme le port du salut :

« Vive la République, ça va. Les brigands ont été battus, étrillés au Mans. La copie ci-jointe (c'était la lettre des deux officiers municipaux de Bonnétable) vous instruira des événements qui ont fait triompher la bonne cause et anéanti l'espérance des brigands de fourrager nos cantons. »

Les nouvelles les plus détaillées sur la défaite des Vendéens vinrent à Mamers le 24, de Saint-Remy-du-Plain.

Voici l'analyse d'un rapport de deux citoyens de cette commune, qui donne des renseignements d'autant plus précieux, que les détails sur la situation du nord du département sont beaucoup plus rares que ceux qui se rapportent au Grand-Lucé, Saint-Calais, La Chartre, Château-du-Loir.

(1) On sait que tous ceux qui se fièrent à cette amnistie de Westermann furent néanmoins fusillés à Angers, à Nantes, etc. Ces quatre Vendéens arrêtés dans la nuit du 23 au 24 étaient Louis Lhonorey-Carière, de La Rochelle, Jean Huttin, d'Orléans, Jean-Jacques Prunier, culottier de Ry près Rouen, et Sylvain Nicault, surnuméraire au bureau de l'enregistrement, à Saint-Maixent. Transférés au Mans le 25, ils furent condamnés à mort le 23 nivôse.

Partis le 23 à onze heures du matin, de Saint-Remy-du-Plain et envoyés par leur municipalité pour avoir des nouvelles, ces deux citoyens se rendent à Beaumont, où ils apprennent que le général Huché a fait couper le pont de Saint-Marceau (1). De là ils entendent la canonnade. Ils se rendent à Saint-Marceau. Le général Huché n'y est plus; on leur dit qu'il est parti pour Ballon. Ils passent la rivière à gué, et, à La Bazoge, apprennent la déroute des Vendéens. Ils arrivent à la Croix-d'Or, à six heures du soir. « Le long des rues, leurs chevaux ne marchaient que sur des cadavres. » Rendus à destination, ils se sont enquis des détails auprès d'un commandant d'un bataillon mayençais. Ils rapportent que Le Mans a été repris par les quatre armées de Mayence, de Brest, de Cherbourg et de *Dalican*. L'ennemi a évacué la ville à neuf heures du matin, après avoir perdu 4,000 hommes depuis Pontlieue jusqu'à la Croix-d'Or, quinze pièces de canon, dix-sept caissons, cent chevaux. « *On a pris aussi environ cent femmes qui ont été fusillées sur-le-champ.* » Westermann est déjà à six lieues loin. On ne voit que corps morts. Ces deux citoyens ont quitté Le Mans à dix heures du soir.

(1) Voir dans Perrin une anecdote qui eut le pont de Saint-Marceau pour théâtre; *les Martyrs du Maine*, t. II, p. 239-244; dom Piolin, *l'Église du Mans durant la Révolution*, t. III, p. 99. Voir aussi *Registres du district de Fresnay* (Archives du département de la Sarthe), la *Requête*, du 7 nivôse, des officiers municipaux de Saint-Marceau, tendant à faire réparer le pont, dont deux arches ont été rompues pour couper le passage à l'armée des brigands de la Vendée. — C'est la seule fois que je trouve prononcé alors le nom du général Huché, qui s'était replié de Mayenne sur Alençon lors du premier passage des Vendéens. Que de victimes dut faire parmi les égarés de la route d'Alençon ce trop fameux général des colonnes infernales ! Amey et Legros, de triste mémoire, étaient de leur côté au Mans.

Le 25, des vedettes de retour à Mamers, rapportaient dans cette ville que depuis Pontlieue jusqu'à un quart de lieue hors du Mans ils avaient vu des corps morts, que l'Eperon en était couvert, que nos troupes avaient fait une destruction si grande des rebelles, qu'en la rue Dorée les maisons étaient toutes fracassées, que sur la route de Laval on ne trouvait que des cadavres étendus.

Le procureur de la commune de Montaillé transmettait à Saint-Calais, dans la soirée du 24, la dépêche suivante :

« Les citoyens Pierre Cousin, René Dhuitier, Joseph Pillon sont arrivés ce soir du Mans ; ils nous ont dit avoir été par toutes les rues du Mans, dont quelques-unes sont jonchées de cadavres. Principalement la rue à descendre sur la place de l'Eperon paraissait la plus jonchée de morts ; que d'un bout de rue ils ont été sommés d'enlever les corps morts au nom de la loi, il y en avait environ cent cinquante.

« On ne peut pas savoir pour le moment combien il peut y en avoir de part et d'autre. Cependant on porte le nombre à plus de quatre mille.

« Sur la place il y a plusieurs canons de calibre jusqu'à douze, au nombre de 22, et des caissons que l'ennemi a abandonnés. On a tué un général de brigands et sa femme. L'armée de Mayence, au nombre de 25,000, poursuit les brigands du côté de Laval depuis hier matin, huit heures. L'armée du Nord a parti du Mans aujourd'hui, au nombre de 24 à 25,000, pour se joindre à l'armée de Mayence pour achever d'exterminer le reste des brigands. »

Le citoyen Legrand, correspondant de Saint-Calais, qui avait quitté Bouloire le 23 au soir pour avoir plus vite des nouvelles, écrivait du Mans,

le 24, cette longue lettre, sans contredit des plus curieuses :

« Encore un peu de temps, citoyens, et les brigands auront existé!

« Par la lettre que je vous ai expédiée hier de Bouloire, je vous annonçois les dispositions que j'avois prises relativement à l'organisation de votre correspondance et j'étois parti de cet endroit dans l'intention d'en perfectionner le projet, lorsque je rencontrai sur ma route mon collègue Blavette qui se hâtoit de vous apprendre de bonnes nouvelles. « L'ennemi a évacué Le Mans, me dit-il, et en est parti ce matin à huit heures. » Cette nouvelle agréable me fit changer de mesures, et présumant que le temps que je devois employer à demander et à placer mes vedettes pourroit l'être avec plus de fruit, puisque l'ennemi retiré du Mans me permettoit d'y entrer, je jugeai à propos de m'y transporter.

« J'y suis arrivé à onze heures de nuit : forcé de rétrograder de rues que je trouvai fortement retranchées, je tournai la ville par le chemin de la Mission dans lequel je rencontrai plusieurs cadavres ; ce spectacle hideux ne fit que s'accroître à mes yeux à mesure que j'avançai vers la place des Halles, et je ne fus pas sans émotion, en marchant au milieu de ces corps morts, de les voir nus et dépouillés.

« Le lendemain, dès le matin, je me transportai à la municipalité pour prendre des renseignements ; un comité provisoire en remplissoit les fonctions, et aucun de ses membres ne put me donner de connaissances positives ni sur le nombre de l'ennemi, ni sur la force de son artillerie lorsqu'il a effectué sa retraite.

« Après avoir consulté plusieurs personnes et même des combattants, j'ai appris que l'armée de Mayence avoit livré un combat sanglant, dans le-

quel l'arme blanche avoit été employée avec autant d'ardeur et de succès que la mousqueterie contre celle des brigands; que nos braves défenseurs étoient entrés victorieux dans Le Mans par le pont neuf de Pontlieue; que les brigands, ne pouvant résister à l'impétuosité de nos troupes ni au feu continuel de notre artillerie, s'étoient repliés dans la ville en abandonnant deux pièces de canon qu'eux-mêmes avaient prises le mardi sur nos frères du Mans. J'ai vu ces deux pièces dont une a été cassée et jetée dans un fossé. Tous ces lieux que j'ai examinés et visités, quoique garnis de retranchements, *ne m'ont point paru suffisants pour résister longtemps aux efforts du canon*. Des chevaux de frise, des herses, des planches garnies de clous, des fossés de quatre pieds de profondeur et autant de largeur *tout au plus*, un double rang de busses remplies de sable ne m'ont semblé être que des moyens employés plutôt *pour favoriser une retraite* que pour résister à l'ennemi.

« Les cadavres de tout sexe étendus sur le pavé, les chevaux morts à côté d'eux, les rues couvertes de chapeaux, de savates, de guenilles, de haillons, m'ont suffisamment prouvé la fuite et la déroute de cette horde de scélérats. Un retranchement qu'eux-mêmes avoient pratiqué *au-dessous* du Puits-de-Quatre-Roues n'a servi qu'à leur propre destruction : trente hommes au moins que j'ai vus étendus dans cet endroit y avoient reçu le prix de leur audace.

« La place de l'Eperon, les rues environnant celles des Halles, la place des Jacobins, m'ont paru être les lieux du champ de bataille. Partout ces fanatiques ont éprouvé le châtiment de leur crime, partout le Républicain a triomphé. Je n'ai pas parcouru de rue que je n'y aie remarqué les cadavres maigres et décharnés de ces suppôts de tyrannie.

« Ensuite je me suis transporté une lieue environ sur la route de Laval, pour avoir plus de certitude et de détails sur la retraite de l'ennemi. J'ai trouvé cette route couverte de nos troupes qui marchoient à sa poursuite, ainsi que de cadavres de toute espèce que *notre canon* avoit exterminés. Les bernes aussi battues que si des troupes de bestiaux les eussent fréquentées, m'ont fait croire que cette armée, fuyant avec précipitation, cherchoit à éviter la mort que le canon mayençais lui portoit.

« Inquiet des fréquents coups de fusils qui se faisoient entendre dans les campagnes, nos troupes, avec lesquelles je marchois, m'apprirent que c'étoient des tirailleurs qui fusilloient de ces scélérats fuyards et rapineurs.

« N'ayant trouvé personne qui eût vu sortir leur artillerie, parce qu'elle avoit parti dans la nuit, je rétrogradai vers la ville.

« Toujours même affluence de troupes occupoit la route. Tous ces intrépides soldats paroissoient peu occupés de leurs fatigues, marchaient en chantant l'hymne patriotique des Marseillais.

« Arrivé à la Croix-d'Or, je rencontrai l'arrière-garde de notre armée que je vis filer aussi vers la route de Laval. Elle me parut être composée de trois bataillons très-bien armés, mais sans artillerie, ce qui me fit présumer qu'elle alloit se diviser en tirailleurs. Rentré sur la place des Halles, je remarquai encore un grand nombre de canons dont plusieurs étoient de huit ; celui des caissons étoit plus considérable.

« *Pendant toute la journée, il n'a pas cessé d'arriver de la troupe* (1). Il paroît qu'une partie res-

(1) On écrivait aussi de La Ferté au comité de Montmirail, le 26 : « Notre exprès arrive à l'instant du Mans : les troupes y arrivent de toutes parts... il y a des fuyards de notre armée à considérer comme rebelles. »

tera au Mans. Plusieurs maisons ont été endommagées par l'effet de l'artillerie et quelques braves citoyens ont été victimes de ces scélérats.

« Quoique soldats soi-disant catholiques, ils ont pillé et dévasté sans distinction aristocrates et patriotes. Ils n'ont pas dissimulé qu'ils ont été surpris dans l'attaque, qu'ils ne croyoient devoir avoir lieu que le vendredi matin. Aussi ont-ils abandonné le peu de vivres qu'ils avoient, bien des bagages et de l'argenterie. Des sommes assez considérables, tant en espèces d'or et d'argent, qu'assignats, ont été trouvées sur les morts restés sur le champ de bataille. Beaucoup ont parti sans déjeuner, quoique la soupe fût trempée.

« On porte la perte de leur artillerie à sept pièces de canon. J'évalue le nombre de leurs morts *à 12 à 15,000 hommes*.

« Il est amené à chaque instant de leurs prisonniers. J'ai vu un appartement de la municipalité qui en est rempli. J'ai remarqué parmi eux des femmes que je crois être des ci-devant nobles et des ci-devant religieuses. Ils ont tous un visage calme et serein et *marchent à la mort avec grand calme*.

« La brave troupe de Mayence entrée au Mans, n'y a voulu prendre aucun repos. Attachée à poursuivre ces scélérats, elle offre une ardeur sans exemple et dont on ne peut se faire idée. Son but est d'exterminer le dernier, elle y réussira. *Aussi rapporte-t-on que quatre cents de ces brigands ont succombé dans un second combat livré à Pannetières*.

« Cette horde, quoique composée encore de plus de trente mille individus, dont partie sont des émigrés et des prêtres et l'autre partie des femmes et des gens de campagne, est dans le plus déplorable état, ne vivant que de rapines, de brigandages, découragée par ses revers, consumée par les maladies et les fatigues.

« Elle peut encore exercer quelque temps ses fureurs; le terme de sa destruction ne peut être bien éloigné.

« LEGRAND,

« *Membre et commissaire du comité de Saint-Calais.* »

Après cette lettre aussi détaillée qu'intéressante, voici les principales particularités d'autres correspondances :

Rapport du citoyen Rivard, de la commune de Gréez, du 24 frimaire, adressé au comité de Montmirail.

« Je suis arrivé hier, au Mans, à trois heures après midi; je remarquai, sur la place des Halles, quantité de corps morts et de chevaux. De là j'allai sur l'Eperon où j'en ai encore vu en plus grande quantité, ensuite au coin de la Halle des Boucheries, rue de la Cigogne, *où j'ai vu des hommes et des femmes étendus sur le carreau;* descendu le long de cette rue à aller gagner le bas de la place de l'Eperon, je remontai le long de la place des Halles à continuer la rue de Pontlieue environ trois cents pas; tant que ma vue pouvoit s'étendre je ne voyois que monceaux de corps morts, hommes, femmes, chevaux, morceaux de violons, chapeaux coupés par morceaux, sabots cassés et liés avec des genêts. De là je continuai ma marche du côté de Pontlieue, vers le premier retranchement où le premier coup de feu a été donné. Dans cet endroit je comptai dix-huit cadavres; un peu plus loin, j'en ai encore vu un étendu et un cheval. Il est resté au Mans huit pièces de canon dans la nuit du 22 au 23 et quantité de munitions... Les rebelles ont pris la fuite sur les six heures, le 22

au soir ; ils ont suivi d'abord la route d'Alençon, puis à quelque distance de cet endroit la route de Laval... Nous leur avons pris trente-deux canons, et nous n'avons perdu qu'une petite pièce à l'Epau.

« Les sacrés gueux sont entrés à Pontlieue chez le nommé Béguignon, ils lui ont pris onze assignats de 400 francs et d'autres plus petits. Il a fait une perte de 20,000 livres. Ils se sont emparés partout des habillements et des linges. »

Voici le résumé et les principaux passages d'une lettre écrite de Château-du-Loir, le 24, par le correspondant de Montoire, *arrivé du Mans*, qu'il a quitté en hâte, à cause de l'air empestiféré qu'ont laissé les brigands :

« L'armée de Mayence a attaqué le 22 de très-grand matin leurs avant-postes ; d'abord nos tirailleurs ont été repoussés, *et le soir même plusieurs sont venus jusqu'icy*. Après plusieurs heures incertaines, Muller est arrivé avec son armée. L'impétuosité de son attaque a déconcerté l'ennemi, poursuivi la baïonnette dans les reins ; elle a escaladé les redoutes et est entrée au Mans appuyée des armées de Chabot et de Mayence. On s'est battu toute la nuit ; l'ennemi a été chassé à huit heures du matin. Westermann a combattu vingt-deux heures sans recevoir de blessures ; il est à la poursuite des brigands. Les Mayençais ont juré de ne les abandonner qu'après avoir *fusillé* le dernier. Une armée venant d'Alençon va achever leur destruction. A mon arrivée au Mans, j'ai appris par un officier de Mayence qui revenait du combat, que *l'ennemi venait d'être débusqué d'un bois distant d'une lieue* et qu'on lui avait pris deux pièces de canon (1).

(1) Le correspondant de Montoire, stationné à Château-du-Loir, écrivait encore le 25 : « Un citoyen commissaire du Mans,

« Je n'ai pu entrer au Mans qu'*avec l'autorisation de Muller qui était aux portes.* Un officier d'état-major m'a conduit au premier poste ; il m'a dit qu'on estimait le nombre des morts à 2,000, et que nous avions perdu peu de monde hors la ville, et encore moins au dedans. Ce qu'il y a de certain, c'est que j'ai trouvé les rues pleines de corps morts, hommes, *femmes et enfants*, et malgré toutes les précautions, je n'ai pu empêcher mon cheval d'en fouler plusieurs avec le pied... Les versions sur la mort de ces scélérats et la prise de leurs canons se contrarient tellement, que je crois devoir ne rien vous en dire... Ils avaient avec eux cent bœufs et avaient formé un magasin à blé au département, croyant passer l'hiver au Mans. *Les prisonniers qui étaient en grand nombre sont* MAINTENANT *fusillés...* Un grand nombre de tirailleurs ennemis qui se sont trop avancés, *ont été coupés par nos troupes.* Ils se répandent dans les campagnes, à chaque instant on en prend ; beaucoup sont en veste de chasse, couleur verte, et les autres en paysans. Ils sont consumés par la dyssenterie. On dit La Rochejaquelein mort de blessure hier. La garnison du Mans ne se composait que de 1,200 gardes nationaux et de deux bataillons de réquisition. Aussi ont-ils bravement fui après une demi-heure au plus de combat, et en reconnaissance *les rebelles n'ont pillé que les maisons des braves sans-culottes* (1). *Muller, vraisemblablement pour se venger de cette ville scélé-*

nommé H..... et arrivé de cette ville cette nuit à deux heures, est venu nous annoncer que l'ennemi est dans la déroute la plus complète sur la route de Laval ; qu'*à l'arrivée d'un bois où il avait été fait des abatis*, il avait perdu 1,500 hommes. »

(1) Cela contredit l'assertion du *Rapport des administrateurs*, adoptée par M. Louis Blanc, disant que sans-culottes et aristocrates ont été indistinctement pillés.

rate, n'a point fait de patrouilles, et j'ai vu piller plusieurs maisons épargnées par les apôtres du fanatisme (1). Etant chez le substitut provisoire du procureur de la Commune qui ne m'a pas paru vrai sans-culotte, on est venu y annoncer que la nommée T...., femme très-jolie et très-riche, venait d'être fusillée par les patriotes, pour avoir recélé deux martyrs de la religion contre les ordres du général (2). Muller est parti ce matin avec le reste de sa colonne pour rejoindre ses frères d'armes (3). L'ennemi est à sept lieues du Mans. »

Un administrateur de Château-du-Loir s'empressait de transmettre les renseignements suivants le 23, à sept heures du soir :

(1) Ce récit d'un témoin oculaire corrobore les dires de l'*Enquête* sur le pillage des maisons Cureau, Pérou, Dubail, Clairsigny.

(2) On devra désormais rapprocher ces lignes des accusations de madame de La Rochejaquelein, p. 335, de MM. de Bourniseaux, t. III, p. 270, et Crétineau-Joly, t. I, p. 390. Voir aussi Savary, t. II, p. 439, et M. Lepelletier. Grille, t. III, p. 358, dit qu'un biscaïen vint briser la glace du salon de cette dame (dont le mari commandait l'escorte du convoi parti pour Chartres le 10), et que cette glace ainsi mutilée a longtemps été conservée à sa même place. D'autres dames du Mans passèrent également pour avoir été *fusillées*, notamment une de celles dont la maison venait d'être pillée par les soldats de Muller, la veuve et la belle-mère des victimes du 22 juillet 1789 à Ballon. Le district du Mans répondait le 12 pluviôse à un district voisin :

« Le bruit de la mort de la veuve Cureau est apocryphe; elle n'a point été fusillée pour avoir favorisé chez elle la retraite des brigands. Dans ce cas elle eût payé de sa tête ce crime de lèse-nation... Aussi philanthropes que républicains, nous aimons mieux avoir sujet de démentir cette nouvelle que de vous la confirmer. » (Archives de la Sarthe.)

(3) Ceci doit s'appliquer à Carpentier faisant partie de la division Muller, qui lui, au contraire, prit la route d'Angers.

« Vive la République! Victoire! victoire! victoire! Les brigands sont entièrement exterminés. Westermann s'est battu comme un dieu, il a sauté le premier par-dessus les retranchements et les pièces de canon... Ils ont perdu presque toute leur artillerie. La ville entière est presque couverte de cadavres, de chevaux, de fusils, de sabres, de pistolets, de voitures, de caissons. Presque tous les chefs sont pris ou tués; le prince de *Talmot*, les princesses, les béguines qui les suivaient, leurs belles voitures, leurs bœufs et leurs provisions, tout est en notre pouvoir... Ils sont épars par pelotons, poursuivis par dix mille hommes arrivés à la fin du combat, qui a duré vingt-huit heures. »

Le commissaire Georges écrivait le 23, au soir, du Mans :

« La canonnade redouble à sept heures du soir, sur la route de Laval à Saint-Denis-d'Orques; c'est le résultat de ce que les brigands n'auront pas pu déboucher assez promptement. Ils laissent en notre pouvoir trente-cinq canons et soixante-dix caissons. L'armée de Muller est partie à sept heures du soir pour rejoindre nos troupes; trente-cinq à quarante mille hommes sont à leurs trousses. Le nombre de ces monstres *n'est pas facilement connu*. Ils occupent une lieue et demie de terrain sur deux colonnes au plus. »

Il écrivait ultérieurement le 25 :

« *Ils ont laissé au Mans un grand nombre de leurs femmes dont les patriotes font justice*. Leur colonne de tirailleurs qui, le 22, *avait été coupée, n'a pu rejoindre l'armée*, et les paysans les arrêtent partout. Westermann extermine ces brigands; il écrit : « Il faut que sous quinze jours ces brigands-là soient exterminés, j'en suis las, j'ai « besoin de repos et mon armée aussi. » J'ai vu la redoute où il a sauté après trois ou quatre heures de combat. »

Les administrateurs du département d'Indre-et-Loire communiquaient le 25 les nouvelles, qu'ils venaient de recevoir, à ceux de Loir-et-Cher.

« Westermann a reçu, le 23, un renfort de 10,000 hommes de *Cépher*; les armées réunies, après une victorieuse canonnade, sont entrées au Mans. Il s'est engagé le plus sanglant combat sur la place des Halles. Jamais action n'a été aussi vive. Au milieu du feu et du carnage, les cris de : *Vive la République!* se sont fait entendre. L'ennemi, complétement chassé de la ville, fuit vers la Normandie.

« Ces coquins, qu'ils appellent leurs bons prêtres, ont été presque tous exterminés. On a pris un de leurs chefs, nommé La Trémouille; sa femme a éprouvé le même sort, ils ont été fusillés sur-le-champ. *Beaucoup de femmes faisant partie de l'armée ennemie ont été promenées sur la place par nos braves volontaires, qui les tuaient lorsqu'ils en étaient las.* »

Dans toute la région voisine de la Loire, la joie avait été aussi grande de voir les Vendéens ne pas se diriger de ce côté, qu'avait été vive la frayeur causée par la prévision de leur marche sur Tours ou Blois. Les habitants pensaient qu'ils se dirigeraient sur la première de ces deux villes pour s'emparer de la manufacture de poudre du Ripault, et se préparaient à une vigoureuse résistance : les conventionnels Pocholle, Guimberteau, Ichon et Levasseur étaient à Tours. Tous les citoyens prirent les armes à l'appel de la générale. La commission militaire fit établir la guillotine, menaçant d'appliquer la mort « contre ceux qui parleraient de se rendre ou de capituler. » Un des hébertistes, envoyé dans nos contrées de l'Ouest, en qualité de commissaire du comité de salut public, le trop fameux Mogue, n'en accusa pas moins à la tribune de la Convention, le 4 ventôse, la

Commune de Tours d'être le « foyer d'une conjuration qui ne tendoit à rien moins qu'à livrer aux brigands le passage de la Loire. » La société populaire de Tours, dans sa défense, invoqua le témoignage de Levasseur, que des liens intimes attachaient cependant au fameux *propagateur des droits de l'homme :* « Levasseur n'a pas oublié sans doute quand, prêtant avec nous le serment de nous ensevelir sous les ruines de la Commune plutôt que de la voir devenir la proie des brigands, quand, pleurant sur l'invasion de la Commune du Mans, son pays, il nous promettait d'adopter le nôtre, si nous soutenions l'énergie que nous faisions paraître (1). »

Le correspondant de Mondoubleau, Lebreton, écrivait de Château-du-Loir, où il était stationné :

« On a arrêté au Mans une quantité considérable de ces *scélérats, qui sur-le-champ* ont été fusillés. Beaucoup de femmes se sont trouvées du nombre, mais le représentant du peuple *a défendu qu'elles subissent le même sort.* Les rebelles sont maintenant divisés, cachés dans les bois ; quatre mille à

(1) Voir *Mogue dénoncé par la Société populaire de Tours à la Convention nationale et à toutes les sociétés populaires*, 19 pages in-8. Tours, Vauquer, p. 6. Levasseur, pour empêcher les Vendéens de repasser la Loire, était resté, dit-il, sur les bords du fleuve (*Memoires*, t. II, p. 286), dont il faisait couper tous les ponts Aussi Francastel écrivait-il à la Convention, le 25 frimaire, que, grâce à Levasseur, les rebelles ne pourraient passer la Loire que dans la barque à Caron. Une lettre de Tours du 24 (nº 55 du *Courrier républicain*) dit de même : « Il faut qu'ils périssent ou qu'ils boivent la Loire. » Levasseur était de retour à la Convention le 28, jour où y fut lue la lettre de Francastel ; c'est ce jour-là qu'il eut une pensée d'humanité et s'honora en demandant une amnistie partielle en faveur des cultivateurs vendéens qui déposeraient les armes (*Journal de France*, nº 452, 29 frimaire ; *Mémoires*, t. II, p. 286).

peine sont réunis, dont seulement cent cavaliers. » Le 27 il disait : « Les rebelles tués depuis Pontlieue jusqu'au bois de Pannetières, sur la route, sont au nombre de six mille environ de l'un et l'autre sexe. Ils ont laissé sur le champ de bataille, suivant le rapport fait à la municipalité du Mans, trente-cinq pièces de canon et soixante-dix voitures. Plusieurs sont dispersés, notamment vers Ruaudin et Yvré ; quelques-uns arrêtés ont été conduits au Mans *où ils ont subi la peine due à leurs crimes.* »

Le correspondant de Saint-Maixent déclarait le 25, à onze heures du soir, « que sur la route de Laval, à trois lieues au delà du Mans, il y avait une plus grande quantité de cadavres que dans Le Mans même ; qu'il ne les avait pas dénombrés dans la ville, mais qu'elle en était jonchée. « Nous sommes au 25. Voilà trois jours que les chariots sont occupés à les ramasser, et il en reste encore plus de mille dans les rues... cinq cents prisonniers ont encore été emmenés *pour être fusillés...* Si les brigands étaient restés au Mans, ils auraient massacré les femmes des sans-culottes. »

Le 24, il avait déjà dit : « Les rebelles ont été massacrés. On compte neuf à dix mille des leurs sur la place. Voulant se sauver sur la route de Bonnétable, une de nos armées les a forcés à rétrograder sur Laval. Depuis Le Mans jusqu'à Coulans, la route était jonchée de leurs morts, ils sont réduits à deux pièces de canon et un obusier. »

Le correspondant de Vibraye, Dessommes, écrivait le 23 : « L'ennemi a évacué Le Mans à huit heures, et a été repoussé à quatre lieues. L'armée est entrée hier au soir à cinq heures. *J'ai vu fusiller quantité de rebelles.* » Le 26, on transmettait de Vibraye aux administrateurs de Mondoubleau, les nouvelles suivantes : « Les brigands ont perdu dans leur retraite et au Mans neuf à dix mille

hommes. On les amène par escouades de quinze à vingt pour les fusiller. Ils ne sont pas trompés. »

Voici enfin une dernière lettre du 26 frimaire, de Rochelle qui s'était transporté au Mans :

« Encore un peu de temps et les brigands auront existé. 25,000 hommes sont à leur poursuite; aujourd'hui, il nous arrive en outre au Mans 10,000 hommes qui vont encore après eux (1). Leurs cadavres vont engraisser nos terres, depuis Laval jusqu'au Mans. Peut-être dix mille de ces gueux se sont répandus dans les campagnes aux environs du Mans; mais les citoyens se sont tous levés en masse pour les arrêter, ils ne se donnent même pas la peine de les conduire jusqu'au Mans, *ils les fusillent dans le lieu où ils sont pris.*

« Nous attendons tous les jours des nouvelles officielles; mais le département n'est pas encore arrivé. Je m'y suis transporté hier au soir, ils n'étoient que six; je leur demandai ce qu'il y avoit de nouveau : « Rien, m'ont-ils dit, nous attendons à chaque instant. »

« *Tous les jours, au Mans, il en est fusillé.* On les trouve dans les maisons, ils ont beau prendre la cocarde tricolore, ils sont toujours reconnus, leur figure blême est comme remplie d'aristocratie. Point de grâce, point de quartier pour les coquins.

« Le citoyen Sorin, qui est avec moi, a trouvé un autre citoyen qui étoit présent à toutes les affaires et qui vous écrit tout ce qui s'est passé... Vous pouvez en donner lecture à votre Société, elle y verra avec plaisir comment ces coquins-là se sont sauvés avec précipitation du Mans...

« Toute leur infanterie est détruite. Quatre hus-

(1) Il s'agit ici de l'armée du Nord, toujours annoncée, mais qui ne vint jamais au Mans.

sards nous ont rapporté qu'ils avoient été prendre une voiture où étoient quatre *raminagrobis ;* ils les ont arrêtés, ils ont voulu leur donner leur argent pour sauver leur vie ; mais les hussards par provision leur ont pris l'argent et les ont tout d'un coup fusillés, en criant : *Vive la République !* Vivent les sans-culottes ! Onze mille de l'armée du Nord les prennent en tête et les autres en queue.

« Encore une nouvelle, citoyens. Il n'y a plus d'aristocrates au Mans, peut-être en apparence. Ils se faisoient une belle idée de ces brigands, ils ont été bien trompés. *Excepté trois cents, tout le reste ne sont que des pouillards.* »

Rochelle terminait sa lettre en parlant au comité défensif de la quantité immense de rebelles répandus dans les campagnes, et l'invitait à avertir les habitants d'arrêter toutes personnes s'écartant des routes, même celles avec passeports, « car les brigands en fabriquent de faux. »

Voilà l'ensemble des autographes que j'ai rencontrés relativement à la reprise du Mans par l'armée républicaine (1). On en trouvera plus loin quelques-uns encore plus spéciaux aux événements qui eurent lieu dans les campagnes. Sont-ce les seuls qui existent ? Je suis loin de le croire. Les quelques municipalités qui ont conservé intacts leurs dépôts d'archives doivent également en posséder. J'ai reproduit pour ma part ce que m'ont donné les archives départementales du Mans, d'Alençon et de Blois. Celles de Mayenne n'ont et ne pouvaient rien avoir de relatif à la prise du Mans ; celles d'Indre-et-Loire ont malheureusement perdu, il y a plus d'un demi-siècle déjà, la

(1) Tous ces autographes proviennent des Archives de la Sarthe, de Loir-et-Cher et de l'Orne, surtout de la Sarthe.

plupart de leurs pièces révolutionnaires; celles de Maine-et-Loire, fort riches au contraire en documents de cette époque, ne peuvent, eu égard même à leur pléthore, être facilement consultées, par suite de l'absence d'un catalogue sommaire, ou d'un classement méthodique. En un mot, si je n'ai rien trouvé dans ces trois derniers dépôts, ce n'est ni le désir, ni la bonne volonté qui m'ont fait défaut.

Les archives des familles doivent renfermer aussi plus d'une lettre émanée de parents du Mans, oubliée peut-être aujourd'hui, et contenant le récit de ces sanglants épisodes.

Je souhaite à d'autres de continuer les recherches que j'ai commencées, heureux, pour ma part, d'avoir rassemblé ce contingent assez nombreux déjà, ce faisceau lumineux de pièces inédites.

Outre ces lettres, d'autres lumières tirées de documents également inédits viennent éclairer les scènes encore obscures des jours de la déroute et donner à ces tristes journées leur véritable couleur. Ce sont les interrogatoires toujours subsistants des femmes et des enfants vendéens prisonniers au Mans, et d'autres pièces judiciaires relatives à ces événements, vraies reliques vendéennes qu'aucun regard et qu'aucune main n'ont touchées jusqu'ici (1). Devant bientôt mettre en relief tous les faits intéressants de ces interrogatoires, je me bornerai ici à les effleurer, et à faire ressortir quelques-unes de leurs particularités, prises au hasard, et grâce auxquelles on peut, par induction, se représenter ce que furent ces sombres misères de la défaite.

(1) Elles ont été conservées dans les anciennes Archives du tribunal criminel du Mans.

Le jeune Benjamin Turpeau, âgé de treize ans, dépose que le vendredi, jour de la déroute, il a vu tuer sur la place des Halles ses père et mère et ses trois sœurs, qu'il a été conduit à l'hôpital, et de là à Sainte-Croix; qu'à l'instant où son père reçut le coup mortel, il lui remit 465 livres en assignats, qu'il enferma dans son mouchoir.

Pierre Pelletier, Anne Sourine pleurent leur mère, fusillée au Mans.

Flavie-Joséphine Coulonnier, âgée de dix ans, a été, dit-on, sauvée par miracle, parce qu'elle est entrée dans la maison de la demoiselle Marie Boucher, près l'auberge de la Croix-d'Or, dont elle a vu la porte ouverte, et où elle a trouvé un charitable asile.

Une jeune pensionnaire de l'Union chrétienne de Luçon, qui avait fui avec ses compagnes et ses maîtresses, croit que deux ou trois pensionnaires ont été massacrées au Mans.

Une jeune fille de dix-sept ans, Renée Brossard, a été dépouillée sur la route, par les hussards, de ses vêtements de droguet bleu et blanc, et serait restée nue sans la charité d'une fermière, qui lui a fait la charité d'un corset, d'un jupon d'indienne, d'un mouchoir et d'un bonnet (1).

Pierre Lainé, âgé de treize ans et demi, a été ramené au Mans, après s'être enfui avec sa mère, fusillée dans un bois voisin de la route, etc.

Deux prisonnières de marque, dont il sera souvent question, mesdames de Saint-Georges et d'Escravayac, racontent qu'au moment du combat elles se sont réfugiées dans la campagne, pour

(1) Des prisonnières même furent dépouillées par les municipalités des campagnes, ainsi que je le ferai voir tout au long.

fuir l'armée vendéenne, qu'elles ont trouvé à un quart de lieue de la ville un asile où elles restèrent cachées cinq à six jours « pour attendre que la fureur que le choc du combat avait excitée fût passée, sachant que dans les premiers jours on tuait tous ceux qui avaient suivi ladite armée des brigands. » Après ce délai, elles sont allées se rendre prisonnières le 1er nivôse (1).

Françoise Dubillard veut se sauver à Laval ; elle erre pendant trois ou quatre jours, se réfugiant dans différentes fermes ; enfin elle va se rendre à la municipalité de Saint-Denis-d'Orques, parce que deux volontaires lui font observer qu'elle courait risque de perdre la vie.

« *Le dimanche* 25, des fermiers des Etrichés, de Saint-Aubin-lès-le-Mans, allant à Saint-Saturnin, aperçurent dans un *chaintre* un brigand et cinq brigandes et les conduisirent au Mans. Les femmes *donnèrent* à leurs conducteurs les bijoux, effets et assignats qu'elles avaient, parce qu'on leur dit qu'elles seraient fouillées en chemin, et que ceux qui les rencontraient leur annonçaient *qu'elles mourraient peut-être même avant que d'entrer en ville.* Elles furent en effet fouillées cinq à six fois sur la route. Arrivés près Bellevue et les Evais, sur la grande route d'Alençon, les prisonniers furent rencontrés par un soldat, un volontaire, qui fusilla le brigand de deux coups de feu, après l'avoir préalablement fait dépouiller d'un gilet couleur marron dont il était vêtu et *qu'il vendit* aussitôt à l'un de ceux qui conduisaient les femmes. Celles-ci furent amenées au Mans ; en s'en retournant, les fermiers des Etrichés virent des hommes qui enterraient le corps du brigand

(1) Cette date est constatée par le registre d'écrou de la prison de la municipalité.

dans un fossé près le Léard (1). Des scènes de ce genre ont une éloquence plus convaincante que bien des livres. Les communes voisines du Mans, placées entre les routes d'Alençon et de Laval, en virent s'accomplir de semblables en trop grand nombre. En lisant les histoires des prisonnières, on en rencontrera bien d'autres, pleines aussi d'émotion et qui achèveront de montrer le peu de cas que l'on faisait de la vie humaine dans ces jours de fureurs.

Voici encore une sanglante anecdote qui est à elle seule tout un drame.

Le 29 frimaire, 19 décembre, la garde nationale de Brains amena à la commune de Coulans cinq brigands, dont deux femmes. Un officier municipal de Coulans voulut les faire conduire au Mans, pour être jugés. Un jeune soldat de vingt et un ans, du 31e régiment, ci-devant Aunis (de ce bataillon d'Aunis, vanté par Benaben),dit qu'il fallait les tuer, et accabla de blasphèmes et de menaces de mort les officiers municipaux. Il leur arracha les trois prisonniers à l'aide de cinq de ses camarades, les conduisit dans un champ, les fit mettre à genoux, et les fit tuer par sa bande. Il foula ensuite aux pieds leurs cadavres et les frappa de crosses de fusil, après avoir menacé un officier municipal de le fusiller à la place des Vendéens, s'il s'obstinait à réclamer pour eux. Il revint bientôt avec d'effroyables menaces à la maison commune chercher les deux femmes. Les officiers municipaux furent inébranlables à demander grâce pour elles, et les meurtriers ayant tiré *quinze*

(1) Extrait de l'instruction commencée contre ces fermiers, le 1er nivôse, d'après la dénonciation du maire du Mans, qui les accusa d'avoir reçu 1,200 livres pour laisser évader les « brigandes, » procédure à laquelle il ne fut pas donné suite.

francs de la dépouille des Vendéens, s'amusèrent à boire à l'auberge et oublièrent les pauvres *brigandes* (1).

Voilà, certes, assez de témoignages inédits. Il s'agit maintenant d'en faire la critique.

(1) Extrait du jugement du tribunal criminel du Mans, du 21 germinal an II, qui condamne ce soldat, Joseph Beuneret, à deux mois de prison, par forme de correction, pour menace envers les officiers municipaux, et qui constate que l'ordre était de ne point faire de quartier aux brigands. — On voit clairement par ces deux faits que les soldats tuaient pour profiter des dépouilles des victimes. On tuait un homme pour son gilet, ou pour cinq francs. — Sur les richesses que pouvaient porter avec eux quelques Vendéens, voir ce que dit de la famille du comte de Maillet, Nougaret, *Histoire de la guerre civile en France*, in-8°, 1803, t. II, p. 335; Grille, t. II, p. 374.

CHAPITRE III

—

A chacun d'apprécier les documents que j'ai cités et de se faire à lui-même son opinion sur l'ensemble de ces funèbres journées. Il me faut néanmoins revenir sur les principales scènes, sur les points et les témoignages contestés. Examinons d'abord le *Rapport* de Benaben.

La négation la plus forte qui ait été opposée à ce récit d'un témoin oculaire, émane de Savary, l'honorable chef d'état-major de l'armée républicaine. « J'avoue, dit-il, dans son livre imprimé en 1824, que je n'avais jamais entendu parler de cette horrible scène, avant d'avoir lu le rapport publié par M. Benaben *longtemps après sa mission* (1). Il n'en était question ni dans sa correspondance avec son département, ni dans les propos des soldats entre eux. *Je ne crois point* aux atrocités de réminiscence publiées à une époque où le souvenir de Robespierre jetait le délire dans toutes les imaginations. » Que Savary, qui sans dire toujours toute la vérité, n'avance ordinairement que des faits vrais, se soit efforcé d'atténuer l'autorité du récit de Benaben, je le conçois facilement. L'émule en humanité des Marceau, des Kléber avait peur de

(1) Le *Rapport* de Benaben a été écrit un an après la déroute du Mans, à la fin de décembre 1794.

voir l'honneur de l'armée tout entière flétri par les horribles scènes « de ces journées de fureurs et de carnage, » et disait ne pas les avoir connues, et *ne pas y croire*, pour qu'elles ne fissent pas tache sur le drapeau de la France. Je comprends et j'honore les réserves de Savary; mais, je le déclare aussi, son argumentation n'est pas des plus décisives.

Que Savary n'ait pas entendu parler de ces faits dans les propos des soldats entre eux, c'est possible; les soldats qui commettaient de pareilles vilainies ne s'en vantaient pas devant les généraux. Ces meurtriers ce n'étaient pas à coup sûr les braves de l'armée, c'étaient les pillards qui ne tuaient que pour s'enrichir, les pillards qui ne voient jamais le feu, « et cependant font le plus de butin, parce qu'ils emploient à piller le temps que les autres mettent à se battre (1). »

Savary s'étonne que Benaben, s'il avait été témoin de ces massacres, n'en ait pas parlé dans sa lettre à son département, du 13 décembre, jour même des événements, et n'ait pas témoigné son indignation. Il n'y a cependant pas lieu d'en être surpris, quand on sait de quels hommes se composaient alors en Anjou les administrations agissant sous l'inspiration de Francastel, quand on songe que précisément Benaben avait pu être tout récemment témoin de scènes analogues à Angers, après le siége, voir les fusillades sans jugement du port de l'Ancre, et entendre parler de celles des Ponts-de-Cé (2).

(1) Le baron Ernouf a dit de même : Il y eut là d'horribles scènes dont il faut détourner les yeux, en rappelant seulement que *les vrais soldats* ne firent que traverser la ville au pas de course, poursuivant ceux des royalistes qui pouvaient encore se défendre (*Kléber, Revue contemporaine*, 1866, p. 614).

(2) Grille, t. III, p. 214, 171; Blordier-Langlois, *Angers et le département de Maine-et-Loire*, t. I, p. 402-408; *Adresse*

Benaben en épanchant alors son indignation, dans une lettre officielle adressée aux autorités d'une ville désormais habituée aux fusillades de prisonniers de tout sexe, eût été au contraire d'une naïveté vraiment étonnante.

Sa lettre, d'ailleurs, est déjà assez expressive : « Toutes les rues sont couvertes de cadavres, » dit le texte cité dans Savary. « Tout est sang, débris, cadavres, » suivant le texte reproduit par M. Grille. « Je suis arrivé assez à temps pour profiter *du pillage*. Il y a des hussards et des dragons qui ont fait les prises les plus riches (1). » C'est en dire assez dans une missive tracée le soir même des événements. Quant à la citation de Renouard, que fait ensuite Savary et à laquelle *il s'en rapporte plus volontiers*, ainsi que M. Bonnemère, elle n'a rien à voir dans la discussion du récit de Benaben. Elle a trait, et Savary le dit lui-même, *aux suites de l'affaire* ; l'humanité qu'elle loue n'est pas celle des soldats, mais bien celle des habitants envers les femmes *échappées au carnage*, et qui, comme nous le dirons, avaient presque toutes été prises hors du Mans et ramenées plus tard en ville.

Je ne vois donc, dans cette argumentation, aucune preuve décisive contre la véracité de Benaben. D'ailleurs, pourquoi Benaben aurait-il inventé à plaisir ce lugubre tableau ? On pourrait à la ri-

faite à la Convention par les citoyens composant la Société populaire d'Angers; M. Godard-Faultrier, *le Champ des martyrs*, 2e édit., p. 118-128 ; M. Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire en France, Cabinet historique*, 1864, p. 313 et suiv., etc.

(1) Voir Savary, t. II, p. 440 ; Grille, t. III, p. 299. Je répète de nouveau que je regrette vivement de ne pas avoir vu l'original de cette lettre, que j'ai demandée en vain aux Archives de Maine-et-Loire. Savary n'en cite qu'un extrait, Grille la cite *complète*, trop *complète* même selon moi.

gueur aller jusqu'à présumer une invention de ce genre, à cette époque, chez un écrivain royaliste inspiré par la passion et le ressentiment; mais le commissaire du département de Maine-et-Loire n'était rien moins que royaliste. Oui, dit-on, mais il écrivait après la chute de Robespierre, à une époque de réaction; sans doute il voulait faire oublier, se faire pardonner même ses anciens discours du club. C'est un thermidorien; donc sa plume est sans valeur véridique. A de tels procès de tendance, renouvelés de la loi des suspects, à de pareils arguments lancés *in extremis*, l'histoire n'a rien à voir.

Je pourrais répondre qu'il y a encore des gens qui s'imaginent naïvement que le 9 thermidor n'ouvrit pas seulement les portes des prisons, mais qu'il délia les langues muettes et enchaînées depuis le 31 mai 1793, et brisa le joug de silence et de mensonge qui pesait sur la France. Mais je préfère dire tout simplement ce qu'était Benaben.

Les portraits de fantaisie que Durozoir dans le *Dictionnaire de la conversation*, que les *Biographies* Michaud et Didot tracent de Benaben, ont *un léger défaut*. Ils s'appliquent à un autre personnage qu'au savant professeur de mathématiques d'Angers, ou du moins ils le confondent avec un homonyme. Ils attribuent à un seul individu des faits qui doivent être répartis entre deux vies bien distinctes. Il est bien clair que notre Benaben, Angevin d'adoption, mort en 1813, n'a pu prendre part aux polémiques de la Restauration, et remplir alors le rôle politique que joua seul son homonyme toulousain.

Républicain sincère et enthousiaste comme un bon nombre de ses anciens collègues de l'Oratoire, homme de conciliation à la tribune des sociétés populaires, Benaben, sous la pression des circonstances, fit au régime dominant bien des conces-

sions, on peut même ajouter tous les sacrifices possibles. Mais il mérita qu'on pût dire de lui : « La période néfaste de 93 et 94 se passa sans qu'aucune mauvaise action ait souillé la mémoire de cet oratorien. » Essentiellement homme du monde élégant, savant, très-spirituel, gai, aimant à faire des mots, vantard comme *un gascon* qu'il était, jouant un peu pendant sa mission aux armées le rôle de mouche du coche, il a laissé à Angers une mémoire honorée « et la réputation d'une rigoureuse probité et du plus noble désintéressement (1). » Républicain avant comme après thermidor, Benaben est donc un témoin d'une réelle autorité, surtout lorsqu'on songe que son *Rapport* n'est nullement écrit sur un ton d'indignation déclamatoire. Il raconte simplement ce qu'il a vu, laissant sortir le blâme ou l'éloge des faits eux-mêmes, sans se tailler le rôle d'homme sensible, et sans verser des larmes *rétrospectives*. Pour déterminer Marceau à faire cesser les massacres du Mans, il lui représente le danger qu'il y a d'y comprendre des patriotes. Improuvant les fusillades de Savenay, dont il a fait aussi un portrait si lugubre, il les déclare seulement *impolitiques*. En un mot, il écrit *sans phrases*. A *priori* donc, ce *Rapport* doit inspirer confiance (2), et il n'y a nulle raison de croire que Benaben, dans son récit des fusillades du Mans et de Savenay, ait voulu

(1) Voir dans *Angers et le département de Maine-et-Loire*, t. I, p. 198, le témoignage de Blordier-Langlois, qui avait été son élève ; M. le docteur Dumont, *l'Oratoire et le cartésianisme en Anjou*, 1864, p. 136 à 163 ; M. Bourcier, *la Terreur en Anjou, Revue d'Anjou*, 1870, p. 319, et 2e partie, p. 115. M. Grille a présenté sa *charge* plutôt que son portrait, t. III, p. 266.

(2) Voir aussi Dumont, *loco citato*, p. 119.

broyer du rouge, par esprit de vengeance politique ou pour flatter le parti dominant et faire oublier la part qu'il avait prise à la Révolution.

Eu égard à certains côtés moins honorables du caractère de l'auteur des *Lettres de Phalaris*, on pourrait aller seulement jusqu'à présumer que son imagination a pu se complaire à certains détails de luxure, et inventer le mot faisant tableau.

Toute cette longue dissertation critique était nécessaire avant les lettres inédites que j'ai produites sur la prise du Mans. Elle devient oiseuse aujourd'hui. Le récit de Benaben, le seul récit républicain autrefois connu sur ces faits (1), se trouve pleinement confirmé par les nouveaux témoignages que j'ai cités, et contre lesquels on ne peut élever aucuns reproches. Presque tous parlent des fusillades d'hommes et de femmes après la bataille, de cadavres dépouillés, « de femmes promenées sur la place par les volontaires qui les tuaient lorsqu'ils en étaient las, » et il y a trop peu de temps qu'on a lu ces lettres pour que j'aie besoin d'en donner des extraits (2).

Le *Rapport* de Benaben est donc pleinement d'accord avec les dires des contemporains. Qu'on ne s'étonne pas de le voir entrer dans plus de détails que les autographes que j'ai pu retrouver. Lui seul a raconté les faits en témoin oculaire; les autres les ont rapportés d'après le récit qu'on leur en a présenté dans l'après-midi, et d'après l'impression qu'a produite sur eux la vue des cadavres.

On ne saurait trop rappeler en effet que dans cette journée chaque heure a eu sa physionomie

(1) Je ne parle pas des historiens qui l'ont admis, et parmi lesquels il faut placer M. Michelet, t. VII, p. 103.

(2) Voir pages 97 à 128.

particulière, quant au sort des prisonniers. Le matin, au petit jour, avant la défaite complète des Vendéens, Marceau a fait évacuer les faubourgs de tout ce qui était au pouvoir des Bleus, et conduire les prisonniers de la nuit à Pontlieue (1).

C'est alors que Savary, se trouvant sur la chaussée de Pontlieue avec Marceau et Prieur, aperçoit à l'extrémité de cette chaussée la famille Boguais (et sans doute aussi Mesdames Goureau et de Jonchère, dont on peut remarquer qu'il ne dit mot). Il arrache Mesdames Boguais aux outrages de la troupe, avec l'assentiment de Prieur qui n'est pas encore entré en ville et n'a pas été *grisé* par l'odeur du sang. Mais cela n'absout pas ce conventionnel des événements du reste de la journée, comme voudrait le faire croire Mortonval. Savary fait conduire ses prisonnières à travers la colonne jusqu'à Pontlieue (2). C'est également dans les faubourgs de ce village que Benaben, parti de Foulletourte à cinq heures du matin avec la division Muller, voit à son arrivée « une trentaine de femmes que l'on conduisait sans doute à la mort, mais dont il ne vit tuer aucune. » Ce n'est que plus tard qu'a lieu la tuerie qu'il raconte, et qui se passait, d'après ses dires, « quatre ou cinq heures après que l'armée des brigands avait totale-

(1) Voir Westermann, *Campagne de la Vendée*, p. 31, et l'*Enquête* qui dit : « A mesure qu'on trouvait, le vendredi matin, des femmes, des enfants et des hommes, on les menait à Pontlieue. »

(2) Savary, t. II, p. 436 ; M. de Quatrebarbes, *une Commune vendéenne sous la Terreur*, p. 149 et suiv. Le récit de M. de Quatrebarbes a été en partie reproduit par M. Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée*, p. 489, la *Mosaïque de l'Ouest*, la *Province du Maine*, et a servi de thème au récit romantique de Mme Eugénie de la Rochère, dans ses *Épisodes des guerres de l'Ouest*.

ment évacué la ville, » c'est-à-dire de midi à une heure environ (1). A ce moment-là bien peu de gens envoyés en vedettes au Mans avaient encore osé pénétrer en ville, de sorte que cette boucherie, *en masse si je puis dire*, n'eut guère de témoins. Savary avoue que les rues lui semblaient désertes, que toutes les portes des maisons étaient soigneusement fermées. Les habitants, c'est-à-dire les femmes, puisqu'il n'y avait guère qu'elles qui fussent restées au Mans, durent aussi se donner garde de franchir à ce moment le seuil de leur porte, de peur d'être confondues avec les Vendéens, et comprises parmi les victimes (2).

(1) Cela peut servir aussi de réponse à M. Duchatellier, disant (t. III, p. 307) : « Nous ne pouvons comprendre que des hommes *lassés* de tuer, accablés par les marches forcées et le manque de sommeil, se soient arrêtés, *lorsque le combat se soutenait encore*, à commettre toutes ces atrocités, ces amusements de cannibales, etc. » C'est là un raisonnement simplement spécieux, car il y avait quatre à cinq heures que le combat ne se soutenait plus, et les massacreurs étaient tout probablement des soldats qui n'y avaient pas pris part et n'étaient entrés au Mans que plus tard. Ni la division de Kléber (sauf son avant-garde), ni celle de Muller (sauf Carpentier), n'avaient pris part à la lutte. Le gros de la division de Kléber resta à Pontlieue, pénétra dans Le Mans vers huit à neuf heures du matin, et Muller plus tard encore.

(2) Cela peut expliquer jusqu'à un certain point comment l'*Enquête* ne dit explicitement rien de la scène racontée par Benaben; mais on peut croire aussi que ces nombreuses victimes sont les Vendéens qui, selon elle, avaient fait retraite par erreur sur la route de Paris, « et qui furent tués sur la place ou livrés au tribunal criminel militaire qui suivait l'armée, jugés et exécutés sur-le-champ..... » L'*Enquête* se trompe en faisant intervenir ici un tribunal militaire qui ne prononça au Mans que douze condamnations. Grille, à Angers, fait de même. Il dit que la commission militaire, après le siége, expédia, dans moins de trois jours, plus de cent brigands, alors qu'elle n'en condamna que neuf. Il a confondu

Enfin, pour arrêter la boucherie et le pillage, et rappeler les soldats au drapeau, Marceau fait battre la générale (1). Alors cesse le chaos et cet ensemble d'horreurs que présentent les villes prises d'assaut. Les Vendéens qu'on trouve sont toujours voués à la mort, mais fusillés isolément;

les fusillades judiciaires avec les fusillades sans jugement, peut-être parce que plusieurs prisonniers étaient conduits à l'hôtel des représentants, qui rendaient fort sommairement un arrêt de mort (Grille, t. III, p. 215-216; Danican, *les Brigands démasqués*, p. 205 et 206). L'*Enquête* a peut-être fait la même confusion par suite des mêmes motifs.

(1) Dans une lettre citée par Grille, p. 374, soi-disant écrite de Laval par Segretain, le 26 frimaire, et relative à mademoiselle des Mesliers, on lit : « Marceau ordonne de battre la générale, afin de rallier la troupe et d'arrêter le désordre, » ce qui semble confirmer encore le récit de Benaben; mais cette lettre, comme toujours, me paraît fort suspecte quant à son authenticité. — A quelle division appartenaient ces soldats? Savary dit que les divisions de Kléber et de Cherbourg avaient traversé la ville sans s'y arrêter; mais cette allégation semble manquer d'une rigoureuse exactitude, d'après les données même de Savary, qui déclare qu'à quatre heures du soir les deux divisions n'étaient encore qu'à la hauteur du château de la Groyerie à Trangé, c'est-à-dire à deux lieues à peine du Mans, n'étant restées à Trangé que le temps nécessaire pour faire la distribution aux troupes. Savary veut simplement indiquer qu'elles n'ont pas fait étape au Mans. Benaben dit que, quelque temps après Westermann, qui ne s'est pas arrêté, Tilly se mit à la poursuite de l'ennemi pendant que le reste de l'armée, qui était à Pontlieue, entrait au pas de charge (*Rapport*, p. 78). Si les dires de Savary étaient scrupuleusement exacts, les soldats massacreurs, au Mans vers midi, seraient donc seulement ceux de Muller, d'Amey, de Carpentier, c'est-à-dire en grande partie les fuyards de la veille, cachant mieux tuer un ennemi désarmé que le combattre; on serait heureux alors de pouvoir en toute sûreté excepter l'armée de Cherbourg, et surtout la division de Kléber, dont les soldats portaient plus spécialement encore le nom de Mayençais.

quant aux femmes, il y a sans doute ordre (1) ou permission de cesser de les tuer, et de les conduire dans les prisons. Sur la route de Laval, le sort des femmes changea de même avec les heures du jour, ou plutôt selon l'humanité des chefs de corps et des soldats qu'elles rencontraient. J'ai vu des prisonnières ramenées au Mans dans le cours de la journée du 23, d'après l'ordre d'officiers ordonnant, disaient-elles, de *cesser* de tuer les femmes et les enfants. Dans la ville, l'après-midi, une fois le pillage cessé, l'ivresse de sang apaisée et les soldats contenus par les ordres humains de Marceau, les habitants qui n'avaient pas peur des cadavres purent sortir dans les rues sans danger, et les courriers commencèrent à arriver, en quête de nouvelles; alors, mais à partir de ce moment seulement, les faits du 23 frimaire commencèrent à avoir de nombreux témoins oculaires.

Quant aux ordres des conventionnels, ils portaient de ne pas faire de quartier aux hommes prisonniers, et nul doute qu'ils n'aient été même dépassés «dans le premier moment de fureur.» Le représentant Sergent, dans ses *Fragments* inédits des *Mémoires de la vie privée authentique de Marceau* (2), va jusqu'à dire à propos des événements du Mans et de Mademoiselle des Mesliers, qu'un décret ordonnait que les femmes prises les armes à la main sur le champ de bataille fussent fusillées sur le lieu et non faites prisonnières, à moins qu'elles ne fussent prises sur les chariots parmi les équipages. Il y eut cependant des prisonniers épargnés dans

(1) Voir, p. 120, la lettre du correspondant de Mondoubleau, Lebreton.

(2) Manuscrit de la bibliothèque de Chartres, p. 3.

cette journée, surtout vers le soir; j'ai vu moi-même des femmes survivantes, et des enfants dont les mères ramenées au Mans, dans la soirée, n'ont succombé que plus tard à l'air délétère des prisons. Les quelques registres informes d'écrou qui subsistent encore, prouvent dès ce moment l'intervention bienfaisante de la municipalité provisoire envers les captifs vendéens.

« Le 23 (frimaire), ont été conduits par ordre de la municipalité provisoire en la prison (de la municipalité) du Mans, Catherine Guimard, Françoise Béneteau, Marie Prévost, Marguerite Roudard, Madeleine Cady, Anne Dureau, Marie Terrier, et quatre enfants : Perrine Cady, Marie et Jacques Bénéteau, Joseph Boidrand (1). »

« *Idem*, Antoine Labory, Joseph Schuite, René Porché, Mathurin Duval, René Grasse, René Sechet, Jean-Baptiste Imbert, Maurille Guittière. » La plupart de ces prisonniers, dont l'âge varie de quarante à seize ans et demi, devaient plus tard trouver la mort; mais enfin ils furent condamnés par un tribunal et survécurent jusque vers la fin de nivôse (23 et 24 nivôse).

« *Idem*, Louise Boucaud, Emélie, Aimée, Louise Vaugiraud, Catherine Breton, pour être gardées

(1) Les sept femmes furent conduites à la Mission, le 1er nivôse, et les quatre enfants, le 28 frimaire, à l'Hôtel-Dieu. On sait combien de victimes compta dans son sein la famille Cady, qui répandit tant de son sang pour la cause vendéenne. Voir *le Champ des martyrs*, 2e édition, p. 174, 145; la *Revue d'Anjou*, 1870, p. 376, cite, parmi les victimes d'Angers, « *la Cadi chirurgienne*, prisonnière au Calvaire, fusillée. » Voir aussi sur MM. Cady, Crétineau-Joly, *Histoire des généraux vendéens*, p. 365; M. de Quatrebarbes, *Une commune vendéenne*, p. 233. — Cette inscription sur le registre d'écrou de la prison de l'ancien Palais, de même que les suivantes, n'a pas eu lieu toutefois à sa date, mais a été intercalée après coup.

suivant la loi (1). L'absence de presque tous les registres d'écrou empêche d'en savoir davantage sur les prisonniers du 23.

En voilà déjà bien long à propos du récit de Benaben. Et cependant il me reste encore à établir sa vraisemblance.

Si l'on veut bien réfléchir au sort des prisonniers dans les autres villes, depuis la campagne d'Outre-Loire, moment auquel la guerre accentua son caractère d'extermination, on verra que cette scène affreuse, loin d'être un fait unique, n'est ni plus ni moins horrible que bien d'autres, et qu'avant de la nier il eût fallu mieux se pénétrer du caractère de ce temps.

Qu'on songe aux blessés de l'hôpital de Château-Gontier, jetés par les fenêtres dans la Mayenne (2); qu'on se rappelle le conventionnel La Planche, faisant fusiller les blessés et les traîneurs d'Avranches, hommes et femmes, même les malades tirés de l'hôpital (3); qu'on jette les yeux sur les horribles scènes de l'hôpital de Fougères, si connues par la lettre du chirurgien Gainon à Robespierre (4); qu'on lise ces lignes du *Bulletin du département*

(1) Ces prisonnières furent transférées à la Mission le 6 nivôse. J'aurai à reparler de la famille Vaugiraud.

(2) Billard de Vaux, *Bréviaire du Vendeen*, t. I, p. 88; *Défense de Carrier à la Convention*, *Moniteur* du 3 frimaire an III et numéros suivants; dom Piolin, *l'Église du Mans durant la Révolution*, t. II, p. 498.

(3) Grille, t. III, p. 53 et 60; *Cabinet historique*, M. Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire*, n° 20, p 4 du tirage à part.

(4) Il faut aussi consulter une lettre inédite de Burbon, cavalier non soldé de Rennes (*Orateur du peuple*, de Fréron, n° 25), qui révèle bien d'autres horreurs. Cette lettre montre toutefois qu'il ne faut pas rendre toute l'armée solidaire de pareils actes.

des Côtes-du-Nord, 26 brumaire, sur une fusillade sans jugement :

« Quatre brigands, neuf hommes, trois femmes, deux enfants, sont amenés à Dinan. Ces monstres doivent être fusillés à midi, en présence *de Prieur de la Marne* qui vient d'arriver (1). »

Partout non-seulement le massacre des traîneurs, notamment dans la Sarthe, à Sablé et à La Flèche, aux deux passages des Bleus; partout la fusillade sans jugement des prisonniers, là surtout où il n'y a pas de commission militaire. Qu'on se reporte en arrière de quelques jours seulement à Angers et qu'on contemple les scènes qui ont suivi la levée du siége de cette ville.

Ce sont les mêmes soldats républicains, les mêmes représentants du peuple. Ouvrons donc Grille (je choisis à dessein un historien local peu suspect de partialité envers les Vendéens), et nous y verrons le pendant du lugubre tableau dépeint par Benaben (2).

« Pour aller plus vite (que la guillotine), on fusilla au port de l'Ancre qui faisait face à la rue du Canal, en vue de tout le monde, au dedans de la ville.

« Tout ce qu'on prit dans la journée du 5 décembre (15 frimaire), petit ou grand, jeune ou vieux, homme ou femme, tout sans rémission y passa.

« Dix nonnes furent tuées d'une seule décharge, des femmes aussitôt les dépouillèrent, et leurs corps restèrent livrés aux sales insultes des passants.

(1) C'est un des mêmes représentants du peuple qu'au Mans; *la Justice révolutionnaire*, ut suprà, p. 8.

(2) Grille, t. III, p. 214 et 213. Voir aussi Danican, *les Brigands démasqués*, p. 205.

« Voici comment on procédait : si l'on fusillait des hommes, les femmes n'y venaient qu'en spectatrices, c'était aux maris qu'appartenait la dépouille. Si l'on fusillait des femmes, les hommes regardaient, les femmes travaillaient.

« Comment appelait-on cela tout bas ? Le partage des tigres. »

Rappellerai-je aussi l'arrêté des représentants du 6 décembre, au matin, ordonnant de couper les têtes des brigands, de les disséquer (il y avait un représentant chirurgien parmi les signataires de cet horrible arrêté) et de les exposer au bout des piques sur les remparts.

« Dans les cours et les écuries, dit encore Grille, sous la paille, sous le foin, on découvrait à chaque instant des religieuses et des pauvres femmes tremblantes, qui se jetaient aux pieds du vainqueur les mains jointes. Il y en eut de sauvées, il y en eut de perdues. Il se vit là des traits admirables de compassion, et aussi (que ne le puis-je taire !) il se commit des actes d'une brutalité hideuse et de la plus atroce barbarie (1). »

Voilà ce qui a précédé d'une semaine la prise du Mans ; voyons les faits qui l'ont suivie.

Qu'on se rappelle la fusillade en masse de Savenay, deux cent quatre-vingt-huit prisonniers mis à mort après un jugement militaire *bien sommaire*, se bornant à prendre les noms des victimes, dès le soir même du combat (2). Qu'on se représente le sort des prisonniers à Nantes après Savenay, les fusillades et les sabrades sans juge-

(1) Voir aussi *Lettre* des représentants, du 16 frimaire.

(2) *Cabinet historique*, t. XI, p. 147 ; Benaben, *Rapport*, p. 61 à 92. Carpentier, à qui il était fait des représentations sur cette fusillade, répondit que c'était l'ordre exprès de Turreau.

ment (où des enfants même furent compris), englobant des prisonniers qui s'étaient volontairement rendus, le tout inspiré par Carrier, qui ne voulut même pas tout d'abord condescendre aux avis de Prieur de la Marne, l'invitant à attendre la commission militaire encore à Savenay (1).

Qu'on songe à la fusillade des quinze cents prisonniers vendéens aux portes d'Angers, dans la prairie de Sainte-Gemmes, moins de quinze jours après la déroute du Mans, prisonniers dont un bon nombre s'étaient rendus et avaient des passeports du général Moulin (2).

Et si l'on veut des détails, on peut voir qu'ils sont conformes aux scènes du Mans :

« Rendus au lieu de leur supplice, dit l'abbé Gruget, à propos de ces dernières victimes, on les fit dépouiller après que l'on se fut emparé de tout ce qu'ils pouvaient avoir. Dans cet état de nature qui fait horreur à tout homme raisonnable (3), on les fusillait, et comme il arrivait qu'ils ne tombaient pas tous au coup, les bourreaux les hachaient et les coupaient par morceaux pour achever de leur ôter le reste de ce qu'ils avaient (4). » Dans ces fusillades, au dire de l'adresse des *citoyens composant la société populaire d'Angers à la Convention*, du 5 frimaire an III, les fem-

(1) Voir, au milieu des témoignages qui abondent, *le Cabinet historique*, t. XIV, p. 95, 154 et suiv.; *Noyades et fusillades* ou *Réponse au Rapport de Carrier*, par Philippes de Troujolly. Paris, in-8°, 106 pages, p. 22 et 65. Voir aussi, pour la période antérieure de la guerre, *Vie et Correspondance de Merlin de Thionville*, par son gendre Jean Reynaud, *Correspondance*, p. 32.

(2) Voir, entre autres, *le Champ des martyrs*, p. 120 et suiv.

(3) Très-souvent aussi les victimes ne furent dépouillées de leurs vêtements qu'après leur supplice.

(4) *Ut suprà*, p. 121.

mes étaient indistinctement comprises avec les hommes, d'après l'ordre des représentants, et des enfants furent égorgés sur le sein de leur mère (1). Des cadavres furent écorchés et des peaux humaines furent tannées (2). A Nantes comme à Angers, les femmes elles-mêmes étaient dépouillées après l'exécution et l'on vit, deux ou trois jours, les corps de soixante-quinze à quatre-vingts jeunes femmes entassés nus, le dos en l'air.

« Au commencement des noyades, les victimes étaient jetées à l'eau avec leurs habits; plus tard, Lamberty et des Marat cédant à la cupidité, elles furent dépouillées. C'était un moyen de s'emparer des bourses et des montres sans fouiller dans les poches, comme font les voleurs. Une fois des femmes furent mises à nu, et il fallut les réclamations énergiques des mariniers pour qu'on leur rendît seulement leurs chemises (3). »

Si l'on veut suivre encore plus loin la marche des représentants et d'une partie des troupes qui étaient au Mans, qu'on aille jusqu'à Noirmoutiers, on y verra les mêmes scènes de carnage. Turreau et Bourbotte racontent eux-mêmes, dans leur lettre du 19 nivôse à la Convention, qu'ils ont créé une commission militaire pour faire justice de ces traîtres, qu'ils ont fouillé l'île comme dans *une chasse aux lapins*, que cette battue a fait sortir un déluge de prêtres, de femmes émi-

(1) Voir cette *Adresse*, 28 pages in-4°, Mame, p. 2-15; *Précis historique de la guerre,* rédigé par la Société populaire d'Angers, et *Adresse à la Convention,* 27 fructidor an II, in 4°, 18 pages, p. 16 à 18.

(2) Voir Grille, t. III, p. 258.

(3) M. Berriat-Saint-Prix, *Cabinet historique*, *la Justice révolutionnaire en France*, t. XIV, p. 38.

grées; que la commission les a tous condamnés, fusillés au pied de l'arbre de la liberté (1).

On comprend que j'aie hâte d'échapper à toutes ces scènes de carnage; je m'arrête, sans aller jusqu'aux massacres commandés par les généraux des *Colonnes infernales*, parmi lesquels on retrouve des noms qui figurèrent au Mans.

On voit donc bien qu'on n'est pas embarrassé pour rencontrer des pendants au tableau de Benaben. On trouve les mêmes massacres tolérés, pour ne pas dire ordonnés, par les mêmes représentants et accomplis par les mêmes soldats. Turreau, Bourbotte et Prieur de la Marne n'étaient rien moins que tendres. Danican assure que Turreau lui avait donné *l'ordre de tuer les malades dans leurs lits, à Laval* (2). On peut lire les proclamations de ces conventionnels et leurs lettres avant et après Savenay : ce qu'ils veulent c'est une extermination sans merci. Turreau et Prieur écrivent eux-mêmes le 29 frimaire, à Francastel : « Ce ne sont plus des ennemis à combattre, mais des brigands à assommer (3). » A Nantes, Bourbotte et Prieur avec Carrier n'exceptèrent pas des sentences de mort les femmes, mais seulement les enfants de douze à seize ans (4).

(1) Voir aussi *Mémoires inédits sur la guerre de Vendée*, par l'adjudant général Aubertin, 1822, p. 76 à 83. Voir encore, p. 95, la conduite de Carpentier à Machecoul.

(2) Danican, *les Brigands démasqués*, p. 205.

(3) *Rapport de Hentz et Francastel*, p. 32. Voir aussi ce que dit du représentant Turreau M. Carré de Busseroles, *les Colonnes infernales*, 1865, in-12, p. 21.

(4) *Rapport* de Carrier, p. 24; Eugène Loudun, *la Vendee*, et M. Alfred Lallié, *Passage de la Loire par l'armée vendéenne*, p. 25-28, etc. On a même reproché à Bourbotte (mais sans preuves) d'avoir écrit à Carrier : « Il faut que la foudre dévore

5

Ses propres panégyristes ont été les premiers à reconnaître la violence du caractère de Bourbotte, dont la physionomie n'avait cependant rien du sans-culotte et dont on a dit, en faisant allusion à sa bravoure incontestable, que le casque du guerrier couvrait chez lui les turpitudes du bonnet rouge (1). Prieur de la Marne, que Benaben ne nomme pas à côté de ses deux collègues, un des derniers Montagnards comme Bourbotte et un des proscrits de prairial, était-il plus humain ? Danican lui assigne à Angers un rôle analogue à celui du Mans (2) ; du moins il avait la pudeur de réclamer des fusillades *judiciaires*, des Commissions militaires qu'il établit en si grand nombre dans l'Ouest. Comme Bourbotte et Turreau, il brûlait de la fièvre révolutionnaire et les dépassa peut-être en exaltation. Corps de fer, âme de braise, il était facile à *griser*, ne fût-ce que par l'odeur de la poudre. On sait que ce représentant mélomane

les coupables et que le canon remplace la guillotine, » et d'avoir dit, pour repousser toute complicité dans les noyades : « J'ai parlé du feu et non pas de l'eau, c'est bien différent. »

(1) V. Jules Claretie, *les Derniers Montagnards*. M. Michelet, t. VI, peint aussi le compagnon de plaisir de Rossignol. Vial, qui s'y connaissait, appelle Bourbotte « un des quatre plus grands monstres qui aient jamais existé sur la surface de la terre. » *Causes de la guerre des Vendéens et des Chouans*. Angers, an III, p. 93 et 114.

(2) Danican, *les Brigands démasqués*, p. 205. « Toute la commune de Brest est venue dénoncer Prieur à la barre de la Convention. Lors du siége d'Angers, il envoya à la mort une quantité prodigieuse de femmes et de filles prises dans les faubourgs ; après les avoir interrogées et s'être moqué d'elles, il les faisait conduire, disait-il, *à l'hôpital*, et on les fusillait au bord de l'eau ; les soldats riaient en exécutant de tels ordres, et dépouillaient les morts. » (Grille, t. III, p. 215, et *Journal des Débats* et décrets, séance du 1er frimaire an III, n° 801, p. 1052.)

voulant populariser la République et électriser les cœurs par les chants patriotiques, traînait toujours à sa suite une trentaine de ménétriers jouant *la Carmagnole* ou l'Hymne des Marseillais que chantaient, hélas ! les volontaires en conduisant à la mort les prisonniers de Savenay (1).

Voilà pour les représentants. On retrouvera de même ailleurs les soldats de Legros, d'Amey, de Carpentier, c'est-à-dire de l'ancienne division Muller, se comportant comme au Mans.

Les généraux et les soldats eux-mêmes, du reste, ont été les premiers à proclamer l'horrible caractère d'extermination de cette période de la guerre.

Westermann écrit au Comité de salut public, après Savenay : « Il n'y a plus de Vendée, elle est morte sous notre sabre libre avec ses femmes et ses enfants... Suivant les ordres que vous m'aviez donnés, j'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux, massacré les femmes qui au moins pour celles-là n'enfanteront plus de brigands !... *Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher :* j'ai tout exterminé !... Les routes sont semées de cadavres ; il y en a tant, que sur plusieurs endroits *ils font pyramide.* On fusille sans cesse à Savenay ; car à chaque instant il arrive des brigands qui prétendent se rendre prisonniers. *Kléber et Marceau ne sont pas là.* Nous ne faisons pas de prisonniers ; il faudrait leur donner le pain de la liberté, la pitié n'est pas révolutionnaire (2). »

Quand l'Attila de la Vendée vint à la barre de la Convention, il répéta de même : « Chefs, officiers, soldats, évêques, comtesses, princesses et mar-

(1) Grille, t. III, p. 32 ; Benaben, *Rapport*, p. 98 ; Duchatellier, t. III, p. 322.

(2) Crétineau-Joly, t. II, p. 3 ; Duchatellier, t. III, p. 337.

quises, tout a péri par le fer, les flammes et les flots. » Et l'on sait à quel chiffre gigantesque il évaluait les débris de l'émigration vendéenne (1). Les officiers de l'armée qui vont donner immédiatement à l'Assemblée, après Savenay, des nouvelles de la défaite des Vendéens, disent : « Trois maux incurables poursuivent les brigands : la Loire, la guillotine et l'armée de Marceau. Nous ne faisons plus de prisonniers. »

On lit, dans l'adresse rédigée par les armées réunies, qu'elles n'ont fait aucune grâce aux ennemis de la République : « hommes, femmes, marquis, comtesses, tout est tombé sous le glaive que vous nous avez remis (2). »

(1) Voir aussi des lettres de Carrier du 25 frimaire; *Journal des Débats*, n° 457, du 30; *Journal de France*, du 7 nivôse, et *Journal des Débats*, n° 467. Celle du 30 rend compte de la boucherie épouvantable d'Ancenis et du village des Touches par Westermann, l'adjudant général Hector (Legros) et la cavalerie de la légion du Nord. Westermann, à Nort, s'abstint de tout tuer pour des raisons particulières. Carrier dit dans cette lettre : « A Nort, il a fait cent prisonniers pour des raisons qu'il m'a confiées. » Il ajoute : « La guillotine ne peut suffire, j'ai pris le parti de les faire fusiller : ils se rendent à Ancenis et ici par centaine; j'assure à ceux-ci le même sort qu'aux autres. J'invite mon collègue Francastel à ne pas s'écarter de cette salutaire et expéditive méthode. C'est par principe d'humanité que je purge la terre de la liberté de ces monstres. » Voir encore la lettre de Carrier du 4 nivôse, après Savenay. Dans une lettre du 29 frimaire, au général Dutruy, commandant de la division des Sables (probablement inédite), il dit de même : «On en amène par centaine à Nantes : la guillotine ne peut suffire. On prend le parti de les fusiller. Vive! vive la République! F....., comme ça va bien » (Ms. 833 de la Bibliothèque d'Angers, Autographes).

(2) Lettres dans le *Moniteur* du 8 nivôse an II; du 10, p. 403; du 13, p. 409; *le Journal des Débats et décrets*, p. 466; *le Républicain* du 10 nivôse; *le Cabinet historique*, t. XIV, Carrier à Nantes; *Rapport de Hentz et Francastel*, 38 pages in-8,

Un des officiers supérieurs dont le nom est le plus mêlé, à cette époque, aux scènes de meurtre de tout genre, faisant deux ans plus tard son apologie, a parlé lui-même de son repentir et de ses remords. Il n'a pas nié ces orgies sanglantes, il les a présentées comme étant la peine du talion, la vengeance des actes commis par les Vendéens à Machecoul, à Montaigu et à Clisson (1). « Rien d'étonnant, dit-il, que nous ayons usé de représailles, que nous ayons cherché à les exterminer, à couvrir leurs corps de blessures plus cruelles que la mort; que nous ayons oublié la bienfaisance, la douceur, l'aménité, porté la dévastation au delà des bornes prescrites, jonché les champs de bataille de morts. Il n'y avait plus de pitié. Nous étions ivres de combat.

« Il me semble moi-même voir à mon aspect les hommes me fuir avec horreur en s'écriant : C'est un barbare comme les autres, il n'est humain que dans ses écrits et mille fois plus criminel encore... Mes ordres portaient indistinctement de ne faire aucun prisonnier (2). »

vendémiaire an III, p. 33; *l'Orateur du peuple,* de Fréron, nos 18, 26, p. 203, n° du 28 vendémiaire. En un mot, des documents de toute sorte, écrits alors à Nantes, à Angers, etc., prouvent que tous les prisonniers étaient fusillés sans distinction.

(1) C'est aussi ce que disent dans leurs *Rapports justificatifs*, Carrier, Hentz et Francastel. « Les mânes de nos frères sont satisfaits, » écrit en parlant de cette « exécrable guerre » Beaupuy, dans sa lettre à Merlin de Thionville, du 4 nivôse. Voir aussi le tome Ier de cet ouvrage, p. 176 et 364, et le manuscrit inédit de Mocquereau-la-Barrie, dont j'ai parlé, t. Ier, p. 51, et qui contient de curieuses révélations sur le séjour des prisonniers républicains à Cholet.

(2) *Mes Rêves dans l'exil,* ouvrage dédié à la Convention par le citoyen Hector Legros, adjudant général, chef de brigade, ci-devant professeur de mathématiques *aux collèges* de

En un mot, et pour en finir, tous les documents qui parlent du sort des Vendéens, en décembre 1793, sont unanimes à proclamer la vraisemblance de la scène dont Le Mans fut le théâtre le 13, d'après le *Rapport* de Benaben. J'ai dit antérieurement toutes les raisons qui pouvaient contribuer à en établir la vérité. Il est grand temps de passer à d'autres épisodes.

Je ne dirai que quelques mots de la mise à mort des blessés de l'hôpital. Ce que j'ai rapporté du sort des blessés des hôpitaux de Château-Gontier, de Mayenne, d'Avranches, de Fougères rend fort vraisemblable également l'immolation des malades au Mans. L'*Enquête* dit : « Les hôpitaux des villes où passaient les blessés étaient sans ressources. Quatre cents qui restèrent au Mans lors de leur retraite, y furent massacrés. » Et plus bas : « Excepté les blessés de l'*hôpital*, les Vendéens perdirent peu de bons soldats au Mans, mais une très-grande quantité dans leur déroute (1). » Des lettres que j'ai citées, une seule, celle de Blavette, contient une allusion à ce fait. Blavette qui, dans la journée du 23, a passé deux heures au Mans, qu'il a quitté vers quatre heures au plus tard, écrit le lendemain 24, rendant compte de ce qu'il a vu la veille : « Quatre cents malades et blessés qu'ils ont laissés à l'hôpital vont être fusillés (2). » Cette

France, 3e année républicaine, 88 pages in-4°, Blois ; voir pages 79 à 81. Voir aussi les dépositions de cet officier dans le procès de Carrier. Il ne faut pas le confondre avec le général de brigade Legros.

(1) Madame de La Rochejaquelein (*Mémoires*, p. 399) a simplement dit : « D'autres, blessés et malades, restèrent dans les maisons et furent massacrés. »

(2) C'est-à-dire qu'ils allaient l'être, quand Blavette a quitté Le Mans. Le nombre est le même que dans l'*Enquête*.

immolation n'aurait donc pas eu lieu dans le premier moment du carnage. Elle fut retardée, soit qu'on ne voulût pas que la lumière du jour éclairât un pareil forfait, soit qu'on ne s'y fût décidé que tard après des hésitations, pour épargner le *pain de la liberté*, comme dit Westermann, soit que l'arrivée dans la ville d'un nouveau flot de soldats de Muller, voulant avoir leur part de pillage, après le départ de Marceau, eût déterminé cet acte de sauvagerie. Un Vendéen encore survivant aujourd'hui m'a dit : « Ma mère et ma sœur (1), ramenées au Mans de la route de Laval dans la journée du vendredi 13 décembre et conduites à l'hôpital, ont été les seules à échapper au massacre des blessés de l'Hôtel-Dieu. Ma mère a dû ce bonheur unique à ce qu'une des sœurs l'avait coiffée d'*une bonnette* d'hospitalière (2). Le massacre eut lieu de nuit. Le lendemain, lorsque le jour se leva, il y avait du sang dans la salle jusqu'à la cheville du pied ; quant aux cadavres, ils avaient été traînés dans les cours et amassés en monceaux. »

Voilà ce que je sais de ce lugubre événement qui, en face du nombre immense des morts dans la déroute, est resté presque inaperçu. Les détails font défaut sur les circonstances de cette hécatombe de blessés, qui n'étaient peut-être pas tous restés au Mans le 12 au soir, et dont un certain nombre y fut peut-être ramené. Néanmoins, il n'y a malheureusement guère lieu de douter qu'au Mans, comme ailleurs, ils n'aient été compris dans les victimes de cette sanglante journée.

(1) J'ai trouvé, en effet, leurs noms sur les listes des prisonnières vendéennes.

(2) Il y avait encore des sœurs à l'hôpital ; car, sur les registres d'écrou de la prison de la municipalité, je lis à la date du 1er nivôse : « Sœur Lacroix, de l'hôpital, écrouée par ordre du comité de surveillance. » Elle ne tarda pas à succomber.

D'après les documents que j'ai cités, et la discussion critique qui vient de les suivre, d'après des anecdotes bien connues, on est à même de voir que les femmes ne furent pas épargnées dans ces fusillades du 13 décembre (23 frimaire), et que de plus ce jour ne fut pas le seul qui vit des fusillades sans jugement. Si, dans la Sarthe, le nombre des condamnations *judiciaires* fut relativement minime, c'est que le nombre des fusillades *arbitraires* fut grand (1).

Depuis le 23 frimaire jusqu'au 1er nivôse environ, le salut des prisonniers, dans la Sarthe, dépendait de l'humanité des individus qui s'en emparaient : la loi, on l'a vu, c'était la mort ; s'il y en eut d'épargnés, c'est grâce à l'humanité de quelques municipalités et de quelques citoyens. Mais, je le répète, il y eut dans le *département* des fusillades de *brigands*, sans jugement, jusqu'au 1er nivôse. En général, les femmes, après le premier moment de fureur passé, y furent soustraites, mais on ne saurait préciser le moment où, dans la campagne, on cessa de tuer *isolément*.

On tuait pour dépouiller. Le pillage est la principale raison de ces meurtres, et les *brigands* qui semblaient, soit par leurs costumes, soit par leurs allures, malgré leurs déguisements, offrir une plus riche proie à l'avidité des soldats ou des gardes nationaux, durent être plus particulièrement immolés.

A côté de ces grenadiers d'Armagnac aussi humains que braves, dont Benaben a fait un juste

(1) Le 23, du reste, il n'y avait pas de commission militaire au Mans. Le 24 seulement, il en siégea une. La nouvelle commission qui arriva le 26 ne siégea que le 29. Tandis que la commission créée au Mans le 24 ne condamna ce jour-là que douze Vendéens, elle en condamnait deux cent quatre-vingt-huit à Savenay, le 3 nivôse, le soir même du combat.

éloge, à côté de ce régiment qui valait à lui seul une armée, il y avait sous les drapeaux des pillards éhontés, il faut bien le dire, des débris de l'armée de Saumur, faisant surtout partie de la division de Muller; il y avait des volontaires parisiens, stigmatisés par tous depuis le commencement de la lutte. On sait comment Philippeaux a dépeint en traits ineffaçables ce que d'autres ont appelé la lâcheté pillardine de ces soldats (1).

Cette ardeur de pillage est prouvée au Mans par tous les témoignages que j'ai cités, et qui parlent des cadavres (bleus et blancs) indistinctement dépouillés, et par les dires des habitants, qui déclarent avoir acheté les dépouilles des brigands *des soldats mayençais*. Au reste, elle est proclamée hautement par Westermann et Benaben, constatée par Marceau et par d'autres documents officiels. Westermann dit de ses soldats, que « tous, pour ainsi dire, ont amassé des trésors des dépouilles des ennemis de la République (2). »

Ces pillages ont indigné jusqu'à Babœuf qui appelle Westermann, *collaborateur de Carrier :* « Quant au pillage effréné, dit-il, et autres horreurs des soldats, tout cela est présenté comme tout simple et absolument dans l'ordre, tellement que les généraux eux-mêmes énumèrent, parmi leurs trophées, l'article du vol scandaleux qu'exerçait sans honte et indistinctement toute l'armée républicaine, dépouillant inhumainement et le patriote et l'aristocrate (3). »

(1) Voir les Rapports et les factums de Philippeaux sur la guerre de Vendée, les *Volontaires* de M Camille Rousset.

(2) Westermann, *Campagne de la Vendée*, p. 41.

(3) Babœuf, *du Système de dépopulation, ou la vie et les crimes de Carrier..., avec des recherches sur les vues générales du décemviral dans l'invention de ce système, sur sa*

Benaben, qui laisse échapper lui-même le mot de « pillage, » dit « que les hussards qui, dans cette occasion, ne perdent jamais la tête, y firent les plus riches prises (1). » Marceau, répondant au général Turreau qui réclame ces *prises* pour la République, se borne à déclarer, lui qui en a les mains nettes : « L'argent, les montres et les bijoux que les soldats ont enlevés à l'ennemi leur appartiennent sans doute, puisque les représentants du peuple qui étaient avec nous, les en ont vus nantis, sans que cela leur ait paru extraordinaire. Il est d'usage, d'ailleurs, que celui qui triomphe de son ennemi en ait la dépouille (2). »

Dans les communes traversées par les Vendéens et l'armée républicaine, on dressa des états des pertes éprouvées par les habitants dans ces deux passages, dans la pensée, jamais réalisée, de les indemniser. Quelques-uns de ces états m'ont passé sous les yeux, tels que ceux des communes de Parigné-le-Pôlin, où séjourna la division de Kléber, de Chassillé, Longne, Saint-Denis-d'Orques ; ils montrent que les habitants souffrirent autant des Bleus que des Vendéens, et furent *écorchés par les soldats des deux camps.* Les besoins des deux armées, du reste, étaient semblables ; et les soldats républicains, affamés comme leurs ennemis, étaient eux-mêmes dans le plus misérable état, quasi sans souliers comme on le verra plus tard (3). Je

combinaison principale avec la guerre de la Vendée. Paris, an III, in-8°, p. 123, 135 à 141.

(1) *Rapport*, p. 79. Voir aussi sa lettre dans Grille, t. III, p. 301. La *prétendue* lettre de Delaage, citée dans Grille, dit aussi : « Tous mes soldats sont cousus d'or, d'argent, de papier, » p. 371.

(2) Lettre du 9 janvier 1794, Savary, t. III, p. 12.

(3) Aussi à Saint-Denis voit-on « une paire de souliers donnée à un soldat de la République qui était pieds nus. »

ne parle donc pas des provisions consommées par les soldats de Westermann, par les armées de Mayence et de *Céfers*, le 24 et le 25, comme parlent les déclarants, aussi bien que par ceux de La Rochejaquelein, tels que beurre, pain, cidre, pommes, lard, oies, etc. On pourrait dire que la nécessité d'en fournir était une dette des habitants envers leurs libérateurs, mais j'ai en vue les objets, autres que ceux de consommation, linge, vaisselle, que nos soldats auraient dû respecter chez les patriotes, et qui sont néanmoins enlevés. On se croirait transporté au temps de la Fronde, où l'on était pillé par les troupes de tous les partis, et où l'on redoutait ses défenseurs autant que ses ennemis.

Les habitants essayaient de se rattraper en dépouillant à leur tour les morts, et en fouillant avidement les poches des cadavres avant de les inhumer. Déplorons tous cette soif de pillage, qui était la plaie, la vraie lèpre de l'armée, car bien peu en étaient exempts. Benaben dit que sur vingt mille hommes de l'armée, il n'y en avait pas dix sur lesquels on pût compter, le reste étant occupé à boire dans les cabarets ou à marauder dans les fermes, ayant des jambes pour fuir, et ne voyant jamais le feu ; « et cependant ce sont eux qui font le plus de butin, parce qu'ils emploient à piller le temps que les autres mettent à se battre (1). »

Savary, de son côté (t. V, p. 43 et 44), parlant rétrospectivement, en 1795, de la composition des troupes, déclare que l'armée, à l'exception des colonnes de Brest et de Luçon, n'était qu'un *amas confus de tous les vices réunis*.

(1) *Rapport*, p. 94. — Il faut s'en tenir, en résumé, au témoignage de l'*Enquête :* « En général, tous les braves des deux armées étoient honnêtes et humains ; mais en revanche les traineurs étoient lâches, cruels et pillards. »

Les généraux de l'armée de Saumur avaient donné l'exemple qui était devenu contagieux, même pour les purs de l'armée, pour les braves qui savaient mettre le courage et la victoire avant le désir du butin (1).

On a pu voir par les scènes de Coulans et de Saint-Aubin quel cas les pillards faisaient de la vie humaine ; ils ont tué un homme pour un gilet, trois hommes pour vendre leurs dépouilles qui leur ont procuré quinze francs, cent sous par victime. Il y a encore de cette époque des anecdotes qui en disent plus long que bien des phrases. Dans la translation des prisonniers de Saumur à Chinon, du 3 décembre 1793, « un paysan de Candes, en regardant un de ces malheureux qui étaient attachés deux à deux, dit à un soldat : « En voici un qui a une bonne redingote. — Oui, dit le soldat, veux-tu que je te la vende ? » Le marché se conclut. Le paysan paye. Le soldat coupe la corde qui attachait ce malheureux à un autre, tue cet homme, dans une ruelle qui était à côté, en lui donnant un coup de fusil, et le paysan le dépouille (2). »

(1) Il dut y avoir de riches prises, comme dit Benaben ; car, malgré leur délâbrement, un certain nombre de Vendéens, qui portaient avec eux toute leur fortune, avaient en effet plus d'or que ne semblait l'annoncer leur triste état et le déguisement auquel ils avaient recours pour cacher leur condition. On parle de riches familles (celle du comte de Maillet) déguisées en paysans dont les vêtements étaient doublés en feuilles d'assignats et les poches pleines de bijoux en or et garnis de diamants. J'ai déjà cité Nougaret, *Histoire de la guerre civile en France*, in-8°, 1803, t. II, p. 335, et une lettre de Benaben dans Grille, t. II, p. 374.

(2) Relation du transfert des prisonniers par l'un d'entre eux, M. Lemercier de la Rivière, insérée dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1868, p. 377.

Il n'y eut pas que les soldats, dans la Sarthe, je l'ai dit, à convoiter ces dépouilles des vaincus. Les habitants des campagnes qui firent la *chasse à l'homme* eurent aussi leur part de ces ardentes convoitises; nous aurons à citer plus d'une histoire de prisonnières dépouillées de leur argent, ainsi que de leurs vêtements, et à raconter des querelles amenées par le partage du butin. Au Mans même, cette brutale cupidité s'empara de l'esprit des gens des bas quartiers. Le jour de la défaite, c'étaient surtout les soldats qui avaient dévalisé les cadavres. Les gens de la ville n'avaient eu ces dépouilles que de seconde main, les ayant achetées à vil prix des pillards.

Ils voulaient, eux aussi, avoir leur part de butin. Où la trouver? Il y avait en ville, dispersées un peu partout, les prisonnières vendéennes, beaucoup plus nombreuses que les hommes, « *qu'on ne mettait pas de côté;* » elles avaient été ramenées de la route de Laval ou des communes voisines. Ce fut là la proie que convoitèrent les habitants des bas quartiers.

Dans le premier moment, les prisonniers avaient été renfermés indistinctement un peu partout, à l'Oratoire, à la Mission, à Sainte-Croix, à l'Hôpital, à la prison de la municipalité et de l'ancien évêché. Les Vendéens en brisant les fermetures des prisons du Mans, de même qu'ils avaient mis la guillotine en pièces, avaient rendu leur séjour presque impossible; des femmes et des enfants furent déposés jusque dans des habitations particulières. Quand on voulut régulariser ce désordre des prisons, établir des catégories de détenus, et grouper dans un petit nombre de maisons de détention toutes ces Vendéennes que dévorait la contagion, on procéda au transfert d'un certain nombre de captives. Il fallut les montrer au grand jour et leur faire traverser les

rues du Mans. Là elles rencontrèrent sur leur passage les mégères qui étaient en quête de butin. Elles marchèrent au milieu des menaces de mort, que vomissaient contre elles de véritables harpies, en butte à des outrages et à des sévices contre lesquels les soldats, plus humains que la foule, avaient peine à les protéger. On les dépouillait violemment d'une partie de leurs vêtements, on leur prenait leurs tabliers, leurs mouchoirs de cou, c'est-à-dire ce qu'on pouvait leur arracher. J'ai encore vu deux de ces prisonnières qui m'ont dit, dans leur transfert, avoir failli être massacrées et avoir été dépouillées d'une partie de leurs habits (1).

Ici se place un des épisodes les plus lugubres et les plus contestés de ces funèbres journées. Dans un de ces transferts, des prisonnières furent immolées; terrible était l'envie, immense était la haine contre les Vendéens qui, pendant deux jours, avaient occupé la ville en maîtres exigeants, qui avaient séparé les femmes de leurs maris, et surtout consommé les dernières provisions; terrible, il faut bien le dire, était la faim, cette éternelle mauvaise conseillère, réveillant dans les bas-fonds de l'homme les instincts bestiaux qui le rapprochent de la brute.

Elle voyait d'un mauvais œil, *oculo torvo*, ces Vendéennes entassées dans les prisons qu'il allait falloir nourrir, et qui venaient diminuer encore le morceau de pain, déjà bien petit, restant à chacun pour l'empêcher de tomber d'inanition. Pour justifier ses effroyables désirs, elle rappelait le danger qu'il y avait à entretenir dans la ville ce

(1) L'une d'elles, après sa sortie de prison lors de la pacification, reconnut son tablier porté par une femme du Mans, et se le fit rendre.

foyer de contagion. Terrible enfin était la misère que le peuple avait seule trouvée, depuis un an, au lieu de la République de Cocagne qu'avait rêvée pour lui Camille Desmoulins.

La vie d'alors, surtout pour Le Mans, depuis près d'un mois, n'était qu'une fièvre, surexcitant toutes les passions ; on vivait dans une véritable fournaise. Je dis tout cela à la décharge de ces misérables femmes, un instant transformées en hyènes, et pour expliquer comment, après l'apaisement de la lutte, Le Mans vit de nouveau ses pavés tachés du sang des Vendéennes.

Il y a plusieurs versions de ce lugubre épisode. L'*Enquête* dit qu'un individu qu'elle a déjà cité avec horreur « par un nouveau trait de barbarie fit tirer des maisons d'arrêt et conduire au haut de la place des Jacobins, vingt-trois à vingt-quatre femmes, qu'il fit de sang-froid déshabiller en sa présence et assommer à coups de bâton et de sabre, quelques jours après le départ des Vendéens (1). »

Renouard raconte ce fait d'une autre façon : « Pendant la sanglante bataille du Mans, vingt-deux Vendéennes, dont quelques-unes avaient leurs enfants, s'enfuirent tout effrayées par la grande route de Bonnétable. La municipalité de cette ville les fit reconduire dans une charrette au Mans. Le bruit de leur arrivée avait rassemblé des furies de Saint-Gilles, de Gourdaine et du Pré, sur la place des Jacobins, où ces infortunées ne sont pas plutôt arrivées qu'elles sont fusillées

(1) Un de ceux qui participèrent à la confection de l'*Enquête* a désigné ce personnage comme étant le Maire du Mans et son nom figure dans toutes les histoires. Voir l'*Enquête*, dans les manuscrits de M. Négrier de la Crochardière, à la Bibliothèque du Mans.

et sabrées en groupe; leur dépouille est abandonnée à ces infâmes harpies qui avaient, dit-on, sollicité les hussards à les massacrer... Deux personnages trop marquants alors étaient spectateurs tranquilles du massacre de ces femmes qu'ils auraient pu empêcher par l'autorité de leurs places et l'influence qu'ils avaient sur le peuple; ils n'en firent rien. De là le soupçon qui a toujours plané sur eux, d'avoir été les conseillers secrets et les complices de cette action barbare. *Au reste, le mal qu'on n'empêche pas, lorsqu'on le peut et qu'on le doit*, rend aussi coupable que si on le faisait soi-même (1). »

Une troisième version, provenant d'une note ajoutée à un manuscrit de l'*Enquête* par un de ses possesseurs, d'après le récit que lui fit, en 1839, M. F..., membre d'une des familles les plus honorables de la ville, rapporte ainsi ce massacre : « Le maire rentrant au Mans après la sortie des royalistes, rencontra sur la place des Jacobins une soixantaine d'hommes, femmes, enfants que l'on conduisait dans l'église de l'Oratoire devenue maison d'arrêt. « Qu'est-ce que c'est que ces gens-là? dit-il. — Des Vendéens, lui répondirent ceux qui les dirigeaient. — Fusillez-moi ça, » répondit-il d'un ton farouche. L'ordre fut immédiatement exécuté sur le lieu même (2). »

Des écrivains, d'après des motifs différents, ont

(1) Renouard, *Essais sur le Maine*, t. II, p. 262.

(2) Si je cite cette version, c'est que, consignée dans un manuscrit placé depuis longtemps dans un dépôt public (Bibliothèque du Mans), elle a trouvé place dans plusieurs histoires. Mais elle n'a nullement l'autorité historique des deux autres : elle ne vaut que comme simple témoignage verbal; la personne même qui l'a ajoutée en notes, au bas du texte de l'*Enquête*, a contesté depuis l'exactitude des souvenirs de M. F.....

regardé ces trois récits comme autant de massacres distincts (1). Je les considère au contraire comme trois versions d'un fait unique.

Toutes les trois placent le lieu de la scène sur les Jacobins. Dans l'*Enquête* et dans Renouard, les victimes sont toutes des femmes et le nombre est presque le même : vingt-deux à vingt-quatre. La troisième version, recueillie longtemps après les faits, porte seule à un chiffre plus élevé le nombre des prisonniers massacrés d'après les mêmes ordres ou avec la même complicité.

Eh bien ! que me semble-t-il le plus judicieux de conclure de tout cela ? C'est qu'il y eut en présence, et avec la complicité morale au moins de Potier, un massacre de Vendéennes, sur la place des Jacobins. Voilà le fond de la tradition. Avec le temps, des détails erronés sont venus s'y joindre. Trois versions différentes d'un fait qui a dû être unique, voilà, selon moi, l'œuvre du temps qui à la longue défigure tout.

Renouard, qui assistait à la rédaction de l'*Enquête* et qui a voulu, notez-le bien, corriger le récit de ce document d'après des détails plus exacts et plus circonstanciés, s'est probablement trompé en faisant venir ces femmes de Bonnétable, tandis que c'était Potier qui en arrivait (2).

(1) Les uns, pour présenter comme plus horribles les scènes du Mans, déjà trop affreuses dans leur sombre réalité ; les autres, pour attaquer au contraire ces différentes versions isolément, se prévaloir contre le témoignage de l'*Enquête* du prétendu silence de Renouard, et contre Renouard du soi-disant silence de l'*Enquête*.

(2) J'ai déjà parlé du sort des quatre prisonniers qui furent ramenés le 25 de Bonnétable. (Registres d'écrou de la prison de la municipalité.) En tous cas, ces femmes, eussent-elles été ramenées de Bonnétable, ce que je crois inexact, n'auraient pu l'être le 23, ainsi qu'on a voulu le faire croire.

Un tiers a ajouté une note à l'*Enquête*, sans s'apercevoir qu'elle faisait double emploi, et il a grossi le chiffre des morts. Le nombre, voilà ce que la tradition respecte le moins; pour elle, quant aux chiffres, la boule de neige devient vite une avalanche (1). Pour ce qui est du massacre en lui-même, d'après les témoignages venus de Renouard et de l'*Enquête*, il me semble indubitable. Quand se passa-t-il? *quelques jours après le départ des Vendéens*, dit l'*Enquête*. Probablement le dimanche 25, jour où la foule devait être en plus grand nombre dans les rues, jour de la rentrée des autorités. Etait-il possible cette journée-là? Qu'on songe à la scène de Saint-Aubin, du 25 frimaire, que j'ai racontée.

Est-il vraisemblable? Après tout ce qu'on a lu, on n'en saurait douter (2).

Cette commune ne connut la victoire de l'armée républicaine que le 23 vers quatre heures; et, avant d'en avoir une connaissance certaine, ce n'est pas vers Le Mans qu'elle eût dirigé les prisonniers, mais bien probablement sur Mamers, où elle en expédia deux en effet, le 23 au matin. (Voir les Registres du district de Mamers.)

(1) Je ne sais pourquoi M. Crétineau-Joly élève à vingt-sept le chiffre des victimes donné par Renouard.

(2) Voir les raisons par lesquelles M. Michelet explique l'acharnement contre les femmes vendéennes au Mans, t. VII, p. 102-103. — Peut-être parmi ces victimes y en avait-il qui excitaient davantage la haine ou la convoitise de la populace. Des prisonnières, qui m'ont déclaré avoir vu, lors de leur transfert, des cadavres de femmes couchés par terre, au haut des Jacobins, au pied des murs de l'Oratoire, m'ont dit, sans rien affirmer toutefois, qu'elles croyaient qu'il pouvait se trouver, parmi elles, des religieuses. — Ce ne furent pas là, paraît-il, les seules femmes immolées auprès de l'Oratoire. J'ai plusieurs fois entendu raconter au Mans l'histoire d'une Vendéenne qui, ayant demandé asile dans une maison de Coulaines, avait été traîtreusement conduite le lendemain au Mans

Les victimes ont-elles été *complétement* dépouillées avant ou seulement après la mort? Dans les circonstances où se passait ce massacre, sollicité par la populace pour s'approprier les vêtements des morts, il n'est nullement impossible qu'on les ait fait déshabiller à l'avance. Ailleurs le fait eut lieu pour le même motif, et la même envie satanique dut produire au Mans les mêmes horreurs qu'aux Ponts-de-Cé!

Quelle fut la participation de Potier et d'un ancien membre de la commission militaire de Sablé, dans ce massacre? Il me paraît difficile de ne pas admettre qu'ils y aient assisté et qu'il doive en rejaillir sur eux une part de complicité morale. Nouveaux Pilates, ils auront laissé faire pour ne pas compromettre, à leur retour, leur popularité déjà compromise par leur fuite. Je relis Renouard, contemporain dont en pareille matière *on ne peut pas* suspecter l'impartialité, et j'y trouve: «Deux personnages trop marquants alors étaient *spectateurs tranquilles* du massacre de ces femmes qu'ils auraient pu empêcher par l'autorité de leurs places et par l'influence qu'ils avaient sur le peuple; ils n'en firent rien. *De là le soupçon qui a*

par son hôte, après avoir passé la nuit sous son toit; on entendait les cris, les hurlements de cette pauvre femme, à la montée du tertre Saint-Laurent. Auprès des murs de l'Oratoire, on lui fracassa la tête. — Il est de tradition constante, au Mans, qu'il y eut également des fusillades de prisonniers vendéens dans la vallée de Misère, auprès des Cordeliers, en face l'Oratoire. (Voir aussi M. Lepelletier, t. II, p 272.) Quant au puits des Jacobins, où des cadavres furent jetés, dit-on, je ne connais rien de précis à cet égard. Le 11 pluviôse, le citoyen Froger reçut de la commune 18 livres pour avoir nettoyé l'église de l'Oratoire et *le puits des Jacobins*. Il avait été requis pour cette besogne par les commissaires de quartier Meruau et Lorcet.

toujours plané sur eux d'avoir été les conseillers secrets et les complices de cette action barbare (1). » Renouard n'a pas voulu être aussi affirmatif que l'*Enquête ;* faisons comme lui, et disons que l'histoire devra s'en tenir à cette appréciation. Que l'*Enquête* n'ait pas eu la même réserve, on le conçoit : la plupart de ceux qui avaient contribué à sa confection avaient vu Potier à l'œuvre, au Mans. Ils avaient été indignés de sa proposition du massacre des suspects, acte cent fois plus barbare et plus atroce que la mise à mort de prisonniers vendéens, puisque les uns étaient ses concitoyens et de simples suspects, et que les autres étaient des rebelles, coupables dès lors d'après les lois du temps.

Rien d'étonnant donc que ce qui était pour d'autres un soupçon leur ait paru une réalité. On est toujours disposé à prêter aux riches (2). Sont-ils allés trop loin dans cette voie ? On n'a pas le droit de le dire, quand on songe au caractère quasi officiel de cette *Enquête* que je ferai longuement ressortir ; mais l'histoire, qui doit toujours se montrer réservée sur le terrain des personna-

(1) Voir plus bas ce que je dirai de la liste des femmes épargnées par la commission militaire du Mans.

(2) Potier, comme bon nombre de membres du département, du district et de la municipalité, dut rentrer au Mans le 25. Malgré l'absence des registres de la municipalité, qui siégea le 25 au soir, j'ai constaté sa présence le 26, d'après les registres d'écrou. Les arguments par lesquels M. Grille et ses imitateurs ont voulu repousser les accusations dirigées contre Potier, n'ont rien de concluant ni de précis. Voir t. III, p. 339 et 355. Il faudrait un chapitre entier pour discuter par le menu tout ce qu'on a pu écrire à ce propos; mais on comprendra que nous ayons hâte d'abandonner une pareille question.

lités, peut ne pas aller au delà du soupçon et s'en tenir au verdict si judicieux de Renouard.

Quelques faits isolés achèveront de mettre en lumière tout l'acharnement, toute l'envie dont certaines gens étaient alors animés contre les Vendéens (1).

L'un est bien connu, c'est le fait d'un charroyeur de cadavres, de Pontlieue, Louis Bouteiller. Il les embrochait avec une fourche de fer et les entassait dans sa charrette comme des bottes de paille, avec son affreuse femelle qui accompagnait son horrible besogne d'obscènes plaisanteries. « Il fut prouvé qu'il en chargeait ainsi qui n'étaient pas encore morts. » Le lendemain, la Providence avait frappé ces deux monstres. La terrible et mortelle contagion qui se dégageait des cadavres, était la peine du talion dont elle s'était servie pour châtier tant d'inhumanité (2).

L'autre fait est presque inédit.

Un mois environ après la reprise du Mans, le 22 nivôse au soir, le tribunal criminel du Mans, après avoir condamné à mort treize prisonniers vendéens, amenés dans la salle de la Bibliothèque de la Mission où il tenait ses séances, allait descendre dans la cour, pour interroger un autre détenu, qui était dans l'impossibilité d'être transporté dans cette salle, *vu son état d'extrême faiblesse.* Plusieurs citoyens vinrent lui dénoncer « un trait de barbarie et d'inhumanité exercé envers ce malheureux par le nommé Pierre Blossier, journalier, marchand de balais, demeurant

(1) J'aurai heureusement à mettre en lumière, comme contrepartie, des actes de la plus noble humanité.

(2) Manuscrit de l'*Enquête* à la Bibliothèque du Mans et Grille, t. III, p. 353.

rue Basse, qui, le voyant agonisant, a eu l'indignité et la scélératesse de le dépouiller des mauvais habits qui le couvrent, par l'atroce cupidité d'en profiter, sans égard pour l'état de cet homme ni à l'extrême rigueur du froid qu'il fait. » Sur cette dénonciation, le tribunal fit amener le marchand de balais, qui ne put nier, le condamna à garder prison par forme de correction pendant huit jours, lui fit défense de récidiver sous plus grande peine et le déclara indigne d'être désormais *préposé à la garde et à la surveillance des détenus de la Mission*. Le doigt de Dieu, plus sévère, devait aussi y mettre bon ordre ; il avait touché cet infâme gardien, qui, le 8 pluviôse, à onze heures du matin, était emporté par la contagion (1).

Le séjour des Vendéens et les meurtres qu'ils avaient commis avaient sans doute allumé contre eux bien des colères, pour qu'on se livrât sur leurs débris à de si terribles représailles. Aux noms des victimes républicaines que j'ai citées, tuées avant ou après le combat, il faut en effet en ajouter d'autres encore. Au lieu de morts innommés, ou de faits restés douteux, voici les déclarations officielles que j'ai relevées sur les registres de l'Etat civil :

(1) Registre du tribunal criminel du Mans, 22 nivôse an II. Registres de l'état civil du Mans, *section de l'Égalité*, déclaration du 9 pluviôse, et *Affiches du Mans*, du 15 pluviôse. — Les enfants de certains quartiers étaient eux-mêmes cruels envers les orphelins vendéens. Une petite fille de dix ans, Françoise Olillon, avait été retirée de l'hôpital par de braves *marchands d'oribus* de la rue de Gourdaine, les époux Boutier, qui en prirent le plus grand soin. Ils furent forcés de réintégrer l'enfant à l'hôpital, « à cause des insultes qu'elle éprouvait journellement de la part des enfants du quartier. » (Interrogatoires des enfants vendéens. — Registres du tribunal criminel.)

Registres de Pontlieue.— René Legeay, jardinier, âgé de soixante-trois ans, tué le 20, par les insurgés (déclaration du 25 frimaire).

René Martin, tailleur de pierres, vingt-huit ans, tué par les insurgés, le mardi 20.

Joseph Blin, bordager, trente-cinq ans, tué par les brigands, *le mercredi* 21, sur les onze heures du matin (déclaration du 8 nivôse).

Jacques Lallier, garde-chasse, tué par les brigands dans cette commune, le 20.

Noël Belanger, bordager, tué par les brigands, le 20, dans cette commune (déclarations du 10 et du 16 nivôse).

Registres de Sainte-Croix.— Pierre-Jacques Roinsol, quarante-trois ans, cordonnier et tambour du bataillon de la Couture, fusillé par un brigand de la Vendée, le 21, sur les quatre heures après midi, dans le carrefour du Bourg-d'Anguy (déclaration du 24 frimaire).

Registres du Mans. — Section de l'Egalité, ancienne paroisse de la Couture. Décès du 20 frimaire, inscrits ledit jour, sans indication du genre de mort :

Antoine-Pierre Poiloup, aubergiste, au Soleil-d'Or, âgé de cinquante ans (1).

Charles-Marie Jaillard, garçon cirier, quarante-neuf ans (2).

Le 19 nivôse, on inscrit la mort du citoyen Jean Daudin, charpentier, âgé de cinquante-deux ans, tué *le* 18 *frimaire* au combat qui a eu lieu avec les rebelles à La Flèche.

Le 21 nivôse, on inscrit celle de Jacques Cahaureau, quarante-cinq ans, fermier de la métairie de Lantonnière, paroisse de Degré, qui aurait été

(1) Voir ci-dessus, t. I, p. 360.

(2) Voir l'*Enquête*.

assassiné le 20 frimaire par les brigands, et ce attesté par l'hôtesse du Cheval-Blanc.

Section de Marat (Saint-Benoît), Louis Robinas, quarante-quatre ans, ayant été tué le 21 frimaire à la Halle, par les brigands.

René Bourdillon, décédé le 20 sur les quatre heures du soir, par les mains des brigands (déclarations des 18 et 22 nivôse) (1).

Section de la Montagne (le Pré), Mathurin Bonhomet, demeurant près Beaulieu, né à Trangé, tué près la Croix-d'Or, *le* 23, *en l'action qui* eut lieu, ledit jour, à la poursuite des brigands (déclaration du 10 nivôse, qui relate son inhumation par deux citoyens).

C'étaient ces victimes, les seules qui aient été déclarées à l'état civil, je ne dis pas les seules qui aient succombé, car aucune inscription sur les registres ne fut faite d'office, c'étaient ces victimes, sans doute, dont le sang criait vengeance, et dont les mânes durent être plus que satisfaits par le massacre accompli, longtemps après l'apaisement de la lutte, par les femmes des bas quartiers du Mans.

En voilà assez, sinon trop, pour bien comprendre le caractère des convoitises de ces longues journées de deuil.

Je ne puis m'arrêter à élucider tous les points un peu obscurs, sur lesquels j'aurais voulu faire pénétrer plus de lumière. J'ai hâte de reprendre le fil du récit ; il me faut dire cependant quelques mots encore d'un événement discuté et fort discutable

(1) L'inscription du décès d'Ambroise Pelouard, soixante ans, décédé en sa demeure, le 20 frimaire, rue Ça ira, ne permet en rien de conclure à une mort violente, de même que pour Louis Cosme, mort le 21, section de l'Égalité.

en effet : une lutte à Pannetières. L'*Enquête* et ceux qui ont reproduit son témoignage, se sont manifestement trompés sur ce combat, son importance, son issue, ses auteurs, etc. (1). Mais si ce récit est inexact, il ne s'ensuit point qu'il n'y ait pas eu d'engagement à Pannetières. Interrogeons les témoignages contemporains, et voyons si à leur aide nous ne pourrons pas reconnaître la vérité.

De nombreuses lettres parlent de combat à cet endroit. Le 23, à minuit, Rochelle écrit de Lucé : « Huit cents de cette bonne armée catholique, enveloppés dans le bois de Pannetières, à deux lieues du Mans, ne peuvent nous échapper. » Legrand écrit le 24 du Mans : « On rapporte que quatre cents de ces brigands ont succombé dans un second combat livré à Pannetières. » Le même jour, un correspondant de Montoire arrivant de la ville du Mans, écrit aussi : « J'ai appris par un officier de Mayence *qui revenait du combat*, que l'ennemi venait d'être débusqué d'un bois distant d'une lieue, et qu'on lui avait pris deux pièces de canon. » Le citoyen H..., ancien vicaire constitutionnel de Saint-Benoît, secrétaire de la Société populaire, assurait le 25 au matin, à Château-du-Loir, « que l'ennemi était dans la déroute la plus complète sur la route de Laval ; qu'à l'arrivée d'un bois où il avait été fait des abatis, il avait perdu quinze cents hommes. »

Après de pareils témoignages, on ne peut nier

(1) Voir l'*Enquête* et M. Chesneau-Desportes, *Manuscrit* des Archives de la Sarthe, reproduits par bien des historiens locaux; M. Crétineau-Joly, *la Vendée militaire*. L'*Enquête*, dans ce combat, parle de La Rochejaquelein ; M. Chesneau, qui s'est corrigé lui-même, en 1817, parle de Talmont. M. Crétineau-Joly place le combat au delà de Pannetières, aux Maisons-Rouges, commune de Chauffour.

qu'il y ait eu à Pannetières un véritable combat, autre chose qu'une de ces luttes corps à corps et quasi individuelles, qu'il y eut par centaines sur la route de Laval entre des combattants isolés. Le lieu était propice pour la défensive, surtout pour des tirailleurs; de plus, il avait été fait pour la défense de la ville des abats de bois qui, demeurés sur le terrain, n'avaient pas été transportés au Mans, ainsi que le prouvent des documents officiels postérieurs à la défaite des Vendéens.

Reste à examiner quand la lutte eut lieu.

Eh bien! en comparant entre elles toutes les mentions de ces différentes lettres, il me parait en résulter que le combat eut lieu dans la soirée du 23 seulement, entre un des corps vendéens qui avaient pris par erreur la route d'Alençon et cherchaient à se rapprocher de la route de Laval, et un des nombreux détachements républicains qui quittèrent Le Mans dans l'après-midi du 23.

Je songe à une des lettres qui dit : « La canonnade redouble à sept heures du soir sur la route de Laval ; » à un récit de M. Crétineau-Joly, probablement tiré des papiers de l'abbé Jagault, dont il parle dans sa préface, et racontant une lutte *de nuit* engagée à la prière du bénédictin, pour sauver plus de soixante femmes qu'il avait ralliées. Par un heureux hasard, l'abbé Jagault survécut seul à cette lutte et, *au point du jour*, abandonna ce lieu fatal (1).

Engagé de nuit à Pannetières, ce combat du 23 au soir ne put donc avoir pour principal acteur Westermann, qui était fort loin en avant à cette heure. Il ne fut pas non plus soutenu contre

(1) Je ne veux pas dire toutefois que ce combat soit celui de Pannetières, mais montrer qu'on combattait encore dans la soirée du 23 et la nuit du 24.

le gros des divisions de Tilly et de Kléber, qui, après avoir campé à la hauteur du château de la Groierie, quittaient à quatre heures du soir cette position située au delà du bois de Pannetières. Il ne put l'être que contre l'arrière-garde de cette armée ou d'autres bataillons ; s'il avait eu lieu le 24 seulement dans la matinée, ce serait à coup sûr avec une partie de la division Muller. Ces corps, du reste, durent faire comme Westermann qui laissait, dit-il, de petits détachements dans les principaux passages, pour traquer avec l'aide des municipalités les brigands dispersés et égarés dans les bois (1). Dans l'absence de renseignements précis sur le moment des départs successifs des différents corps, il est impossible d'arriver sur ce point à une certitude absolue.

Benaben prétend, dans son *Rapport* (2), qu'il partit le 24 frimaire, à onze heures du matin, avec Carpentier, commandant une brigade de la division Muller, et qui se trouvait pour ainsi dire général divisionnaire. La lettre de Legrand parle aussi du départ des troupes vers Laval, du 24, et notamment de l'arrière-garde composée de trois bataillons.

On sait que Marceau, au Mans, scinda la division Muller, prit à cette division trois bataillons de la Haute-Saône (de la brigade Carpentier) qu'il joignit à la réserve de Klingler, le bataillon du Jura et celui des Vosges, qu'il annexa à la division de Tilly, et tandis que ces troupes étaient chargées

(1) *Westermann à Couthon*, in-8°, 8 pages, p. 2.

(2) *Rapport* de Benaben, p. 80; je rappelle que sur ce point, il n'est pas conforme à sa lettre qu'on trouve dans Grille, p. 301, et qui fait partir Carpentier, c'est-à-dire une part de Muller, dès le 23. — Voir ci-dessus, p. 118, une lettre qui parle de l'armée de Muller quittant Le Mans le 23, à sept heures du soir.

de marcher à la poursuite des Vendéens, il donna l'ordre à Muller, resté au Mans, après sa déroute d'Arnage, de partir avec le reste de sa division pour se porter à Angers *sans s'arrêter*, afin d'empêcher l'ennemi de passer la Loire (1).

Muller accomplit-il avec promptitude l'ordre de Marceau ? La part que purent prendre les soldats de sa division au combat de Pannetières, les événements qui ont accompagné son retard à quitter Le Mans, n'ont-ils pas aussi donné lieu au récit erroné de l'*Enquête*, qui l'a confondu sur tous ces points avec Westermann (2)? Ce général, dont les soldats savaient mieux fuir et piller, que se battre, et qu'on peut appeler la lèpre de l'armée, ne semble pas s'être empressé d'obéir aux ordres qu'il avait reçus. Je lis dans une lettre de La Flèche du 27 frimaire : « Il a passé hier soir (26) une colonne de trois mille républicains, qui sera aujourd'hui avant la nuit à Angers (3). »

Ainsi Muller devait être encore au Mans pendant une grande partie de la journée du 25. Comment s'y était-il comporté ? Une des lettres que j'ai citées fait à ce sujet une bien importante révélation. « Muller, vraisemblablement pour se venger de cette ville scélérate, n'a point fait de patrouille, et

(1) Savary, t. II, p. 443. Le reste de la division Muller devait se composer des brigades Amey et Legros, qu'on voit en effet bientôt après en Anjou.

(2) Je dirai au reste tout à l'heure combien les contemporains ont peu connu la part de chaque général dans la bataille du Mans, et se sont grossièrement trompés sur leurs noms. Si le combat de Pannetières eut lieu avec une fraction de la division Muller, ces soldats, bien que victorieux, purent se débander, et une partie « revenir au Mans du lieu du combat. »

(3) L'officier du nom de Robert qui a écrit *une Année de la vie militaire de Marceau* devait faire partie de ce corps ; il parle du passage de l'armée par La Flèche et Durtal pour couvrir Angers, p. 28.

j'ai vu piller plusieurs maisons épargnées par les apôtres du fanatisme (1). »

C'est à ces événements, c'est à ces soldats disposés à piller au Mans, comme partout ailleurs, et à qui il était impossible de fournir de subsistances, que l'*Enquête* et Chesneau-Desportes font allusion quand ils disent que la ville fut sauvée du pillage par deux hommes dévoués : « Chardon, honnête marchand, et L'Héritier, confiseur, qui se réunirent pour donner quinze sous, en forme d'étape, à chaque soldat, afin qu'il pût se procurer des vivres à la campagne. » 32,000 livres en assignats de petite valeur auraient été de la sorte distribuées aux troupes, par les mains du fils du premier de ces deux citoyens, encore chef de bureau à la préfecture au moment où écrivait M. Chesneau-Desportes, en 1817. Tous les habitants lui en témoignèrent leur reconnaissance.

Je n'ai vu constatées de preuves écrites de cette reconnaissance qu'à l'égard de L'Héritier, dans les circonstances que voici :

L'Héritier était au nombre des suspects détenus avant l'arrivée des Vendéens et qui avaient dû leur mise en liberté à l'invasion.

Tous les suspects durent en nivôse réintégrer leur prison ; mais L'Héritier, disent les registres du comité révolutionnaire du 7 pluviôse, s'étant montré vrai patriote à l'arrivée des brigands et ayant rendu des services importants à la ville pour subsister, fut provisoirement mis en liberté (2).

(1) L'*Enquête* dit : « Le pillage commençait déjà à s'effectuer dans différentes maisons, entre autres celles de la citoyenne Ve Cureau, l'abbé Pérou, ci-devant chanoine, Duhail et Leprince de Clairsigny, négociant. » Les livres de M. Cureau étaient jetés par les fenêtres.

(2) Le 15, on voit encore une pétition de L'Héritier, détenu à la Visitation comme très-suspect, qui est mis en liberté pro-

Que les soldats de Muller, indisciplinés et gâtés par l'exemple de leurs chefs, trouvant aux environs du Mans des Vendéens à immoler, et profitant de leurs dépouilles, n'aient pas été pressés d'abandonner promptement une pareille *chasse*, et de renoncer à pareil butin, on le conçoit. Ce put être là une des causes du départ tardif de Muller, qui, s'il était parti plus tôt, eût pu être rendu à Saint-Florent assez à temps pour s'opposer au passage de quelques désespérés (1).

Ainsi donc il y eut combat à Pannetières, il y eut au Mans séjour prolongé des troupes de Muller (2). C'est ainsi qu'au milieu des confusions de l'*Enquête* il est cependant possible de découvrir la vérité. Le devoir de la critique, dans l'examen de tout document, est de chercher à faire la part de la vérité et de l'erreur, et de reconnaître ce qui a pu donner naissance et servir de germe à d'inévitables confusions. J'espère en cet endroit avoir rempli ma tâche et avoir vérifié une fois de plus l'exactitude du proverbe : « Il n'y a pas de fumée sans feu. »

Un point sur lequel je dois aussi appeler un

visoire, à charge de se présenter au Comité deux fois par décade. — L'Héritier était probablement membre de la commission provisoire.

(1) Savary, t. II, p. 477, 478, 491.

(2) Parmi les soldats écroués en prison du 24 au 26, sur l'ordre de la commission provisoire, du tribunal révolutionnaire et de quelques chefs, je trouve des volontaires du 1er bataillon de Paris, du bataillon de la Réunion, des chasseurs du 14e régiment, des chasseurs de l'Oise, des soldats du 11e bataillon de la formation d'Angers, plus tard des chasseurs de la légion de Mayence (Registres d'écrou). Je ne parle pas des régiments auxquels appartenaient les blessés restés dans les hôpitaux.

instant l'attention, c'est le nombre des morts dans ces lugubres journées. Je commence par déclarer qu'il est impossible d'arriver à une évaluation un peu précise. On devra se borner aux différents chiffres donnés par les lettres inédites que j'ai citées. Quant aux historiens, ou aux auteurs de *Mémoires*, ils n'ont point distingué les victimes du Mans de celles qui périrent dans la déroute jusqu'à Laval. On conçoit aussi qu'il est impossible de séparer les morts du combat de ceux qui furent tués après la cessation de la lutte.

Les morts du combat furent-ils fort nombreux? Je ne le pense pas : les luttes de nuit sont toujours moins meurtrières que celles où les coups, mieux dirigés, sont éclairés et guidés pour ainsi dire par la lumière du jour. Des témoins n'ont remarqué que trente cadavres à la batterie du Puits-de-Quatre-Roues, dix-huit à la batterie du pont de Pontlieue ; seule la dernière charge à la baïonnette des chasseurs des Francs et de Cassel, sur les derniers restes des Royalistes restés en ville, dut être horriblement meurtrière. Sauf dans ce dernier engagement, les Républicains durent perdre plus de monde que les Vendéens, couverts par les palissades de la rue Basse, ou abrités dans les maisons, dont il fallait faire le siége et où à la fin cependant la mitraille dut faire tomber plus d'une victime.

Savary dit que dans les rues Basses, parmi les morts, il distingua à leur habit un plus grand nombre de cadavres républicains que de Vendéens. Et cependant les Bleus prétendent avoir perdu fort peu de monde. Je ne parle pas de la *phrase* du rapport des représentants : « Une victoire aussi décisive n'a pas coûté trente défenseurs à la République. » Billard de Vaux s'est moqué à plaisir de ces bulletins de généraux, de ces rapports des représentants où les pertes d'hommes étaient toujours

dissimulées (1). Mais quelques-unes des lettres que j'ai citées disent également que les Républicains perdirent peu de monde dans leurs rangs (2).

Il dut donc en être de même pour les Vendéens, excepté dans le combat du 23, à sept heures du matin, sur lequel on n'a malheureusement pas assez de détails, mais dont tous les témoignages s'accordent à faire ressortir le caractère de carnage et de boucherie.

Essayer de faire le dénombrement de ceux qui périrent dans le combat, tombèrent écrasés ou étouffés dans la retraite, et de ceux enfin qui moururent fusillés après l'apaisement de la lutte, serait tenter l'impossible.

Chesneau-Desportes, en 1817, rendant compte de ce que fit l'administration provisoire (dont il était un des membres), pour débarrasser la ville des cadavres qui l'encombraient, rapporte que deux mille deux cents cadavres, transportés dans quatre-vingt-quinze tombereaux, furent enterrés dans de grandes fosses sur la nouvelle place des Jacobins (3). On a voulu limiter à peu près à ce

(1) Billard de Vaux, *Bréviaire du Vendéen*, t. I, p. XXIX, 3, 90, 115. Il cite, à propos de ces exagérations, l'anecdote du marquis de Montcalm qui, au Canada, attaqué par deux mille Anglais, fit si bonne contenance que, dans sa retraite, il en tua, dit-on, quatre mille.

(2) Parmi les officiers républicains morts, je ne trouve à citer que les noms de Joseph Mauminé, commandant des tirailleurs de l'Oise, tué en combattant contre les rebelles (déclaration du 25 frimaire, section de l'Égalité); François Lemarchand, lieutenant de la 33e division de Paris, mort le 27 à l'Hôtel-Dieu. L'inscription des décès des soldats à l'Hôtel-Dieu semble complète, tandis qu'il n'en est pas de même pour l'hôpital militaire de Tessé.

(3) Renouard, t. II, p. 264, et Cauvin disent deux mille. Je parlerai longuement de ces fosses et de leur emplacement

nombre celui des morts de toute nature au Mans. Je crois que ce n'est peut-être pas fort exact. Ces deux mille deux cents sont ceux qui furent inhumés officiellement par la municipalité dans les Jacobins; mais en dehors de ces fosses, il y en eut d'autres sur différents points de la ville, dans les jardins de l'hospice, dans les terrains de l'ancienne Visitation, vers le haut de la rue du Port actuelle. Il y eut bien des victimes qui n'eurent pour linceul que les eaux de la Sarthe et de l'Huisne, quelques-unes même le lit du Grenouillet. Les cadavres qui obstruaient le pont Saint-Jean furent jetés à la rivière immédiatement, dès le 23 frimaire au matin. D'autres furent jetés, dit-on, dans le puits des Jacobins. Je doute que du 14 au 16 décembre (24 au 26 frimaire), on ait eu le temps de retirer ces cadavres de l'eau pour tous les mettre en terre. Renouard, en effet, ajoute : « Je ne puis énumérer ceux qu'on retira un peu plus tard des deux rivières de la Sarthe et de l'Huisne, ni beaucoup d'autres que les habitants firent transporter au grand cimetière. »

L'*Enquête* dit aussi : que le samedi on enterra ces victimes (les fusillés) menées à Pontlieue « au nombre de trois à quatre cents, *non compris les combattants vainqueurs ou vaincus*, lesquels furent tués sur cette avenue de la commune et qu'on ne pouvait reconnaître, car ils avaient été sur-le-champ dépouillés (1). » Néanmoins, ce calcul de deux mille cinq cents à deux mille six cents morts, fourni par ces chiffres, ne me semble pas loin de la réalité ; que chacun en défalque ce qui

(1) V. Renouard, t. II, p. 264. L'*Enquête*, qui ne donne aucun chiffre des inhumations, semble au contraire présenter le déblaiement des rivières comme immédiat. Elle parle de fosses creusées en divers endroits.

lui plaira pour les morts de la bataille et de la retraite, il en restera encore un nombre considérable pour les victimes qui ont été fusillées après l'apaisement de la fièvre du combat.

Je me suis assez appesanti sur les scènes lugubres qui ensanglantèrent la ville, pour ne plus y revenir et parler maintenant d'autre chose. Voyons ce qui concerne les généraux et les représentants du peuple.

De tous les généraux républicains qui ont contribué à la victoire du Mans, Westermann seul est resté dans la mémoire du peuple. C'est le seul aussi dont le nom remplisse les journaux et les lettres du temps. Il ne faut pas s'en étonner. Depuis longtemps le nom de Westermann *le Vendéen* (1) résonnait aux oreilles du peuple. Son bouillant courage, son activité audacieuse et brûlante, ses hardis coups de main, sa forfanterie lui avaient fait une renommée populaire qui éclipsait celle de ses rivaux. Il était à la fois aimé de la foule et des soldats, « qu'il électrisait par son courage, les menant au feu comme s'ils eussent été au bal, se montrant toujours à leur tête et toujours là où il y avait du danger, et surtout ayant imprimé à l'armée catholique une si forte terreur que son nom seul la faisait frémir, et qu'il n'était connu que

(1) Il figure avec ce surnom en vedette dans un placard inédit du Comité révolutionnaire de Poitiers, où se lisent ces vers :

J'ai toujours regardé guerre de politique,
Cette guerre où vingt chefs cherchent à s'enrichir,
Se gardant bien de vaincre, étant payés pour fuir.
Au péril de ma vie j'ai bravé cette clique.

(Archives de l'Empire, W. 342.)

sous le nom du féroce Westermann (1)... » Plus que tout autre au Mans, il paya de sa personne, et la foule prodigue toujours plus ses faveurs au sabreur qu'au stratégiste. Au Mans, plus qu'ailleurs, il fut le *fléau* des Vendéens. Ailleurs, Billard de Vaux le peint se battant, l'habit sur l'arçon de sa selle et la chemise retroussée comme dans un assaut d'armes (2). Au Mans, il eut encore plus l'effrayante allure *de boucher*. C'est là, dit l'*Adresse* que je viens de citer, « que blessé en deux endroits et par un mouvement passionné trempant ses deux mains dans le sang qui coule de ses blessures, il les montre toutes sanglantes à ses braves frères d'armes, il les remplit du feu dont il brûle, il les entraîne par cet élan sublime, il se précipite avec eux dans les murs du Mans et détermine le succès de cette nuit fameuse qui fut peut-être le premier présage de la destruction prochaine des brigands. » Sa victoire le fit considérer comme le sauveur de la patrie. Dans la Sarthe même, à Mayet, le 20 nivôse, dans la fête en l'honneur de la prise de Toulon, on alla prendre à l'église la statue du ci-devant saint Martin « qu'on a considéré comme le généreux imitateur de Westermann qui nous a débarrassés des brigands (3). »

Dans cette fameuse nuit du 23 frimaire, las de carnage, succombant à la fatigue, épuisé par ses blessures, il s'était endormi un instant au bruit du canon, presque à la barbe de l'ennemi, pour pouvoir recommencer la boucherie avec de nouvelles forces.

(1) Extrait d'une adresse inédite de la Société populaire de Niort au Comité de salut public du 30 pluviôse an II, en faveur de Westermann, *ut suprà*.

(2) *Bréviaire*, t. I, p. 113.

(3) M. Legeay, *Recherches sur Mayet*, t. II, p. 89.

Ces blessures de Westermann, qui n'étaient pas encore guéries lorsqu'il fut traîné à l'échafaud, le 16 germinal, ne paraissent pas toutefois avoir été fort graves. Voilà le certificat inédit que lui donna Marceau pour lui permettre d'aller chercher sa guérison à Paris. Je le cite, parce que Savary s'est trompé en disant, au contraire, que Marceau avait refusé ce congé à Westermann :

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Armée de l'Ouest,

« Sur le vu du certificat d'officier de santé à nous produit par le général de brigade Westermann, par lequel il conste que cet officier est attaqué de *deux hernies*, qui le menacent de l'estropier pour toujours, s'il ne cesse de monter à cheval, et ne commence un régime suivi, en conséquence, *sous le bon plaisir* des Représentants du peuple, nous lui avons permis et lui permettons de se retirer dans un endroit, où il pourra trouver des gens de l'art habiles pour sa prompte guérison, et lui ordonnons de nous donner, de quinzaine en quinzaine, des nouvelles de son rétablissement et de rejoindre son poste le plus promptement que sa santé le lui permettra.

« A Nantes, le 9 nivôse, l'an II de la République une et indivisible.

« *Le général en chef par intérim de l'armée de l'Ouest,*

« MARCEAU. »

Le même jour, Carrier approuvait, et permettait à Westermann de se rendre à Paris pour opérer sa guérison, à charge d'en faire part au ministre

et au Comité, qui apposa son *visa* à ce certificat de Marceau, le 15 nivôse (1).

En joignant à cette lettre le certificat de Marceau, relatif à Mademoiselle des Mesliers, que j'ai déjà publié ailleurs et qu'on retrouvera plus loin, cela fait deux autographes inédits de ce jeune général que j'ai été assez heureux pour rencontrer.

Malheureusement, je n'ai pas découvert une seule ligne de lui tracée au Mans (2).

Marceau n'a pas laissé plus de traces de son passage dans les souvenirs du peuple. Les lettres et les journaux du temps ne prononcent pas son nom. Garnier de Saintes et les administrateurs du département de la Sarthe eux-mêmes ne connaissent, hélas ! comme général de l'armée que Rossignol, qui ne la commandait plus et n'avait pas mis les pieds au Mans.

La renommée du jeune officier créé tout nouvellement divisionnaire, et depuis quelques jours seulement général en chef par intérim, n'avait pas

(1) Sur les blessures et le congé de Westermann, voir M. Duchatellier, t. III, p. 314; Savary, t. II, p. 465; t. III, p. 35. Hector Legros, *Mes Rêves dans l'exil,* p. 23, prétend qu'il dit à ses bourreaux, en montant à l'échafaud : « Mais n'eussiez-vous pas pu attendre que mes blessures fussent guéries, avant de me faire mourir ? » Voir aussi l'éloge que Merlin fit de lui à la Convention, le 18 nivôse, *Journal des Débats,* p. 263 : « Il a fait les cent diables pendant la bataille, il était partout. » Contrairement aux panégyristes de Westermann, voir les *Mémoires* de Turreau, ceux de Levasseur, et les discours de ce dernier à la Convention.

(2) Je rappelle toutefois que son Rapport du 23, que Savary n'a pas cité (je ne sais pourquoi), doit être au dépôt de la guerre. Il doit exister aussi une lettre de Marceau à Sergent, lue au conseil général de la commune de Chartres, qui vota une Adresse à Marceau le 19 décembre (29 frimaire).

encore eu le temps de percer. Cela est si vrai que, quand les officiers de l'armée de Cherbourg revendiquèrent pour lui la gloire du succès dont on parait indûment Rossignol, son nom fut outrageusement défiguré par l'imprimeur, comme le sont généralement les noms obscurs, qui ne sont pas encore venus à l'oreille de la foule. « Ce qu'il y a de certain, lit-on, c'est que Rossignol n'a pas contribué au succès de cette heureuse affaire, puisqu'il était destitué depuis quinze jours et qu'il a été remplacé par le général MURSANT (1). »

Marceau trouvait même trop lourd pour lui et pour sa jeunesse ce fardeau du commandement en chef. Effrayé de sa responsabilité, il écrivait à son beau-frère Sergent et à sa sœur Emira, de solliciter le Comité de lui retirer ce commandement, qui ne convenait pas à son âge et à son peu d'expérience : « La patrie est en danger ; croit-on un adolescent de vingt-trois ans capable de la sauver ? »

« Sa lettre, dit Sergent, avec le ton déclamatoire qui lui est habituel, portoit de nombreuses marques des larmes qu'il versoit. Au Salut public elle vint trop tard, il avoit vaincu (2). »

Ce qui affligeait aussi Marceau, aussi brave qu'humain, c'était l'affreux caractère de cette guerre. Il disait plus tard à un ami : « Toutes les

(1) Voir les *Affiches du Mans*, du 10 nivôse. J'ai déjà montré, t. Ier, p. 315, comment le nom inconnu de Marceau était effroyablement écorché dans les journaux.

(2) *Fragment des Mémoires de la vie privée authentique de Marceau*, par Sergent, Mst inédit de la Bibliothèque de Chartres, p. 3. Voir aussi la lettre qu'écrivait en conséquence de cette prière Sergent à Robespierre, le 14 frimaire (M. Hamel, *Histoire de Robespierre*, t. III, p. 276). Les conséquences que tire de cette lettre M. Hamel en faveur de Robespierre, ne sont nullement fondées.

fois que je me réveille en songeant aux horreurs de la Vendée, ces affreux souvenirs me déchirent; il n'y a plus de sommeil pour moi (1). »— « Il me répugne trop de combattre des Français, je n'y resterois pas, je veux porter mes armes contre l'étranger. C'est là où est l'honneur et la gloire, » écrivait-il encore à sa sœur (2).

Je regrette de ne pas connaître d'autre preuve authentique de son humanité, au Mans, que la part qu'il prit dans le salut de Mademoiselle des Mesliers, dont je parlerai plus loin.

Le témoignage de Benaben montre bien cependant qu'en faisant battre la générale, pour rappeler les soldats au drapeau et les lancer hors du Mans, il contribua à diminuer la durée des scènes sanglantes qu'il désapprouvait certes hautement. Il savait respecter les jours d'un ennemi vaincu : ses mains étaient pures du sang des captifs. « Kléber et Marceau ne sont plus là; nous ne faisons plus de prisonniers, » écrivait Westermann, qui laissait échapper de la sorte le plus bel éloge de ses compagnons d'armes, de ses rivaux de gloire, mais non d'inhumanité (3).

Aussi Marceau était-il suspect aux conventionnels, qui ne savaient pas l'apprécier comme avaient fait Merlin de Thionville et Goupilleau, et devait-il

(1) Lebouvier-Desmortiers, *Supplément à la Vie de Charette,* p. 53.

(2) *Notices sur Marceau,* par Sergent, p. 71. Hector Legros, qui fait l'éloge de Marceau (*Rêves,* p. 18), dit aussi qu'il échappa aux cyprès de la Vendée, pour aller cueillir de véritables lauriers dans les armées du Nord.

(3) Robert l'aîné, *une Année de la vie de Marceau,* a écrit : « Marceau et Kléber parcourent le champ de bataille; ils déplorent la perte de tant de Français, dignes d'un meilleur sort, et *versent des larmes* sur ce théâtre de désolation, p. 28.»

bientôt après être disgracié par son successeur, le général Turreau (1).

Si sa part dans le succès du Mans, si son rôle militaire ont été trop peu connus des contemporains, Savary s'est en revanche chargé de les mettre en lumière, ainsi que pour ce qui regarde Kléber, dont l'expérience servait de soutien et de conseil à son jeune ami.

Aucun document du temps n'avait dit un seul mot de Kléber au Mans. Le général mayençais n'avait d'ailleurs pris part au succès que par son avant-garde. Il n'avait contribué à la bataille qu'en arrivant bien à point au secours de Marceau, pour tomber sur les débris harassés des Vendéens. N'étant entré au Mans qu'après la victoire, il n'avait fait que passer dans la ville, poursuivant l'ennemi, à qui il devait bientôt donner le coup de mort à Savenay (2).

La division à qui revient la gloire la plus large et la plus juste dans la bataille du Mans, c'est l'armée de Cherbourg, de Tilly ou de Sépher, comme disent les contemporains qui ignoraient encore la destitution de cet inepte général. Les officiers de l'armée de Cherbourg ont grand soin de revendiquer cet honneur pour eux. « L'armée de Cherbourg seule à défait les brigands, et il ne tenoit point à d'autres corps de pouvoir s'en attribuer la gloire, » disent-ils quelques jours après le

(1) A l'égard de la suspicion des représentants envers Marceau, ajouter aux preuves connues le témoignage de Robert, *ut supra*, p. 28. La lettre de l'officier commandant général de l'armée de l'Ouest à Merlin, dont il fut question dans la séance du 25 frimaire à la Convention, doit être de Marceau (*Journal des Débats*, n° 453).

(2) Sur les relations de Kléber et de Marceau au Mans, voir outre Savary, l'*Éloge de Kléber et de Desaix*, par Garat, et *Kléber*, par le baron Ernouf.

combat (1). Mais leurs frères d'armes des autres divisions sont d'accord pour ne pas leur disputer ces lauriers. L'adjudant général Hector Legros écrivait en 1795 : « Le brave Tilly a été suspendu de ses fonctions, lui qui a sauvé la patrie à l'affaire du Mans (2). »

J'aurais été heureux de trouver, dans la bataille du Mans, un fait personnel à ce brave général, que ses services ne surent pas protéger contre les exclusions du sans-culotisme.

En voilà assez sur les principaux généraux (3) ; passons aux représentants Turreau, Bourbotte et Prieur de la Marne.

Les lettres que j'ai citées ne parlent nullement de leur rôle au Mans ; sans leur Rapport du 23 au soir, et les révélations de l'*Enquête*, nous ne saurions presque rien de leur passage dans la Sarthe (4). L'absence des imprimeurs qui avaient fui du Mans comme leurs concitoyens, les empêcha de donner une large publicité aux arrêtés qu'ils purent prendre. Le 25, ils écrivaient eux-mêmes de Laval :

(1) *Affiches du Mans,* du 10 nivôse. Cette lettre, dont j'ai cité de nombreux extraits, signée de Vachot et de Vidal, doit plutôt être de ce dernier uniquement, si ce que Danican dit de l'ignorance de Vachot est exact.

(2) *Mes Rêves,* p. 23.

(3) J'ai parlé de Muller. Voir, dans Savary, ce qui le concerne, *lui,* personnellement ; on trouve aussi dans ses *Mémoires,* et dans Robert, quelques faits relatifs à Dembarrère, à de Billy, à Bucquet. Benaben parle de Carpentier ; Grille, de Delaage, etc.

(4) Voir, dans M. Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire en France,* Maison des représentants en mission, l'état somptueux de la maison de « ces trois Spartiates, ou plutôt de ces trois pachas. »

« Nous n'avons pu faire de proclamation au Mans, faute d'imprimeur ; mais nous avons envoyé cent hommes et cinquante chevaux du pays dans toutes les campagnes (1). »

S'ils n'avaient pas de presse à leur service, il leur restait, hélas! une plume avec laquelle ils tracèrent un arrêté qui est une preuve à jamais fameuse de leur passage, arrêté qui fit couler bien des flots de sang, qui créa la commission militaire trop célèbre du Mans, l'instrument le plus meurtrier de la justice révolutionnaire en France ! Ces représentants avaient déjà largement contribué à établir ou réorganiser les instruments de cette justice dans les lieux où ils passaient. Le 10 juillet, Bourbotte avait coopéré à l'ordre d'établissement de la première commission militaire d'Angers. Le 15 brumaire, irrité de la tiédeur du tribunal criminel de Vannes, Prieur de la Marne l'avait recomposé.

Mais c'est surtout depuis leur réunion à la tête des armées réunies de l'Ouest et des côtes de Brest, que les trois proconsuls avaient créé force commissions. Le 27 brumaire, ils instituèrent la commission militaire de Saint-Malo, pour juger les prisonniers vendéens après les journées de Dol et de Pontorson. Le 1er frimaire, à Antrain, ils créaient la seconde commission militaire de Rennes (dite Brutus-Magnier), avec pouvoir de juger les délits militaires, de prononcer sur le sort des brigands faits prisonniers et des espions, et de connaître de tous les faits attentatoires à la Liberté. Le 3 frimaire, ils l'autorisaient à prendre toutes les mesures de sûreté générale propres à sauver la patrie, telles que d'incarcérer ceux qu'elle juge-

(1) *Bulletin de la Convention,* séance du 28 frimaire.

rait suspects et d'adresser ses réquisitions à toutes les autorités (1).

Le 15 frimaire, au lendemain du siége d'Angers, avec le concours de leurs collègues, et dans l'absence de la sanguinaire commission Félix, ils créaient la seconde commission militaire d'Angers, qui resta plus longtemps qu'eux en Anjou. Nous la verrons bientôt fonctionner au Mans et nous en parlerons alors en détail.

Au lendemain de la prise du Mans, il n'y avait pas de commission militaire en cette ville. La commission militaire de Sablé, créée par Thirion, et qui avait transporté au Mans le théâtre de ses condamnations à l'approche des Vendéens dans la Mayenne, avait fui comme les autres autorités, lors de l'entrée de l'ennemi, le 20 frimaire au soir. Une commission coûtait peu à créer aux représentants du peuple et ils en avaient les éléments dans les bas-fonds de l'armée. En conséquence, pour en avoir toujours une sous la main, le 24 frimaire ils créèrent la commission militaire dite du Mans, établie à la suite des armées réunies (2). Elle était attachée au quartier général. Les municipalités

(1) Sur cette commission qui, jusqu'au 17 prairial, prononça 268 condamnations, voir *Compte que rendent de leurs opérations les membres de la ci-devant commission militaire révolutionnaire séante à Rennes, 20 prairial an II*, 56 pages in-4° non paginées, impr. à Rennes chez Vatar fils; et aussi M. Berriat-Saint-Prix, à qui j'ai communiqué cette pièce inédite, *la Justice révolutionnaire*, n° XXI; Ducrest de Villeneuve, *Histoire de Rennes;* M. Duchatellier, *Histoire de la Révolution dans les cinq départements de Bretagne*, t. IV, p. 89 à 102; M. Crétineau Joly, *la Vendée militaire;* Danican, *les Brigands démasqués;* M. Claretie, *les Derniers Montagnards;* Em. Souvestre, *Souvenirs d'un Bas-Breton*.

(2) *Montée* comme l'armée, suivant le langage de l'époque, elle marchait précédée de cavaliers, le sabre au poing.

devaient lui fournir un local commode pour ses séances. Elle avait qualité pour connaître de tous les délits tendant au renversement de la discipline militaire, à l'empêchement du progrès de l'esprit public et du maintien de la liberté. Six membres la composaient.

Quatres juges :

Gonchon ;

François Bignon, capitaine au 2e bataillon de Paris ;

Louis-François-Antoine Chantrelle, lieutenant au 2e bataillon de Paris ;

Rouillon, gendarme.

Un accusateur militaire : David Vaugeois, âgé de vingt-sept ans.

Un greffier : Collet Valdampierre, caporal (1).

Chaque juge recevait douze francs d'indemnité par jour, les frais de bureau étaient de mille francs.

Le jour même de sa création, le 24 frimaire, cette commission militaire tint une séance et condamna à mort douze Vendéens de condition obscure, prononça un sursis à l'égard d'un treizième et ordonna que quinze enfants de l'âge de

(1) Ce personnel changea toutefois postérieurement, voir *le Château d'Aux en 1794,* par M. Dugast Matifeux, *Société académique de Nantes*, 1857, p. 117. Gonchon, qui présidait au Mans et mourut le 17 pluviôse, fut remplacé comme président par Bignon. Les noms de Gonchon, Bignon, Vaugeois, et d'un autre membre, Mutius Scevola Lalouet, sont surtout connus, grâce à leur retentissement dans le fameux procès de Carrier. Bignon et Vaugeois, tout impitoyables qu'ils étaient, firent quelques efforts pour s'opposer aux fureurs homicides de Carrier. Les volontaires parisiens fournirent partout de nombreux membres aux commissions militaires. Voir, sur cette commission, M. Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire en France.*

quatre ans jusqu'à quinze seraient élevés au Mans, dans une maison d'arrêt, aux frais de la République.

Le lendemain 25, elle quittait la ville, décidant qu'il serait sursis, jusqu'à des ordres ultérieurs de la Convention, au jugement de vingt-huit femmes, dont voici les noms et dont l'âge varie entre seize et vingt-sept ans.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

La Commission militaire révolutionnaire établie à la suite des armées réunies contre les rebelles.

Noms des femmes, au jugement desquelles il a été *sursis*, en attendant des ordres ultérieurs de la Convention :

Charlotte Guéry, âgée de...............		24	ans.
Perine Guimuse, femme Jérôme Bresillon....................	âgée de	27	—
Joséphine Saint-Marc..........	—	21	—
Marie Reinnéton..............	—	23	—
Rose Reinnéton, sa sœur.....	—	22	—
Mathurine Boussiant..........	—	25	—
Renée Soulet..................	—	19	—
Marie-Victoire Soulet.........	—	20	—
Marie Heurchin............	—	22	—
Marie Le Roy.................	—	20	—
Pélagie Raugein..............	—	20	—
Jeanne Dérouette.............	—	21	—
Jeanne Pacquiet..............	—	23	—
Louise Patesout..............	—	25	—
Jeanne-Louise Morna.........	—	20	—
Noton Ceoifard..	—	17	—
Anne Lambert.................	—	23	—
Marie Belin..................	—	22	—

Anne Malinge................	âgée de	18	ans.
Jeanne Babin................	—	22	—
Françoise Rougirot...........	—	25	—
Marie-Marc-Enriette Déguerrei.	—	22	—
Charlotte Menerot............	—	20	—
Victoire Josrillon	—	16	—
Rose Roy..................	—	21	—
Claire Couson................	—	21	—
Jeanne Mercier...............	—	20	—
Marie Bonot..................	—	24	—

« La Commission révolutionnaire requiert la municipalité de tenir en prison les dénommées ci-dessus et de veiller à leur entretien, ainsi qu'à tout ce que peut exiger l'humanité.

« Au Mans, ce 25 frimaire, l'an IIe de la République française une et indivisible.

« VALDAMPIERRE, *secrétaire.* GONCHON, *président.* »

On peut dire de cette Commission ce que M. Berriat-Saint-Prix, l'historien de la *Justice révolutionnaire en France*, a dit de la Commission Félix, que ses débuts, comme ceux de Néron, furent modérés, presque humains. Lorsqu'on lit l'ordre de Gonchon de veiller à l'entretien des prisonnières, ainsi qu'à tout ce que peut exiger l'humanité, on comprend mieux comment ce vieillard pût dénoncer, dans une lettre communiquée à ses collègues et adressée à Couthon, les scènes d'horreur dont il fut témoin à Nantes, comment il put mourir le 17 pluviôse du saisissement que lui causèrent les menaces furieuses de Carrier, irrité de ce que la Commission militaire refusait de livrer à ses sicaires, pour les noyades, les prisonniers détenus à l'Entrepôt. Mais cet *autographe* soulève d'autres pensées douloureuses : j'ai cherché les noms de ces Vendéennes sur les listes officielles

des prisonnières, qui furent dressées vers ventôse an II, et je n'ai trouvé que huit d'entre elles survivantes : les deux Soulet, les deux *Reinneton*, Jeanne Babin et Victoire *Josrillon* (1). Jeanne Pacquiet, Anne Lambert. Qu'étaient devenues alors les vingt autres ? Auraient-elles par hasard toutes succombé avant cette époque à la contagion, à l'air délétère des prisons ? Elles, toutes jeunes et dans la force de l'âge ; je ne veux pas déclarer que ce soit impossible, mais c'est peu probable. Et alors, en songeant au nombre de ces femmes, au jour du 25, et à une autre circonstance qui, à mes yeux, a une valeur accablante, je me prends à songer au massacre des femmes de la place des Jacobins, tel qu'il est raconté par Renouard. Pourquoi ce souvenir terrible me poursuit-il ? Ah ! je vais vous

(1) Il est fort difficile, je dois le dire, de constater l'identité des prisonnières dénommées dans cette liste, pour deux raisons, la première, parce que les noms sont écorchés par Gonchon, la seconde, parce que les prisonnières se sont toutes rajeunies plus tard. Après l'arrêté de Garnier de Saintes qui permettait la sortie provisoire de prison de celles qui avaient moins de dix-huit ans, toutes s'efforcèrent alors, autant que possible, de ne pas dépasser cet âge. Ainsi, les Soulet n'ont plus que dix-sept et dix-huit ans, Jeanne Babin, dix-sept, les *Reinneton*, seize et dix-sept ans, etc. Je crois, en effet, que ces deux jeunes filles doivent être les mêmes que Rose et *Véronique* Rennetot, deux sœurs, des Aubiers. — Victoire *Josrillon* me semble ne faire qu'un avec Victoire Jouffrion, âgée de quatorze ans et demi, et appartenant à une des familles les plus connues de la Vendée, dont je parlerai longuement. Marie Betin, de vingt-deux ans, ne peut être identifiée avec une fille Bétin de treize ans. On peut aussi rapprocher les noms de Louise Patesout et de Louise Patisseau, vingt-quatre ans, de Pélagie Raugein et de Pélagie Rangeard, vingt ans, de Claire Couson et de Claire Coussault, dix-sept ans et demi, de Jeanne et de Marie Mercier, seize ans.

le dire. C'est que l'ordre autographe de Gonchon, ce n'est pas dans les archives de la Municipalité que je l'ai rencontré, ce n'est pas non plus dans les archives du tribunal criminel du Mans où sont les dossiers des Vendéennes, ce n'est pas dans les registres d'écrous des prisons ; non, je l'ai trouvé dans les archives du tribunal révolutionnaire de Paris, au nombre des pièces qui furent saisies chez un ancien membre de la Commission militaire de Sablé, au moment où il fut traduit devant le redoutable tribunal ; et cet homme, son nom se trouve accolé à celui du maire dans les souvenirs néfastes qu'ont laissés ces lugubres journées. Il n'était membre, ni de la municipalité, ni du tribunal criminel. Comment et pourquoi la *pièce humaine* de Gonchon se trouvait-elle enfouie dans ses papiers ? Je laisse chacun deviner cette énigme, dont certaines solutions m'effrayent, et je me contente de la signaler comme la rencontre la plus inattendue peut-être de ces études.

Le 25, dans la matinée, la Commission militaire du Mans quittait la ville et se transportait à Laval ; le 26, elle y condamnait à mort un militaire et un marchand de toiles.

Comment expliquer ce petit nombre de condamnations judiciaires au Mans et à Laval, si ce n'est par le nombre immense des fusillades sans jugement qui avaient, hélas, abrégé d'une façon si sanglante et si sommaire, l'œuvre des juges, surtout lorsqu'on les rapproche des centaines de victimes qu'allait, huit jours plus tard, condamner ce même tribunal ?

Cette Commission ambulante du Mans, qui se signala bientôt à Savenay, au château d'Aux, à Nantes, par des hécatombes de prisonniers, est la justice révolutionnaire qui a fait le plus de victimes pendant la Terreur. Elle en a plus tué que le

tribunal révolutionnaire de Paris (1). M. Berriat-Saint-Prix, le guide obligé en cette matière, a compté deux mille neuf cent dix-neuf de ces victimes, consignées sur ses registres encore existants au greffe du tribunal de Nantes. Jadis, on ne lui en attribuait que deux mille huit cent quatre-vingt-seize. Des historiens, trompés par ce nom de Commission du Mans, qu'elle conserva jusqu'à la fin, ont cru que c'était dans notre ville seule qu'elle avait accompli son œuvre de destruction. Ah ! disons-le bien vite, cette assertion est, Dieu merci, contraire à la vérité : notre Maine, qui a déjà eu trop de victimes, n'a vu ni tomber autant de têtes, ni couler tant de ruisseaux de sang (2).

Si la Commission militaire créée le 24 frimaire a laissé un vestige trop fameux du passage au Mans des représentants Turreau, Bourbotte et Prieur de la Marne, on regrette au contraire de trouver trop peu de traces de l'œuvre bienfaisante, accomplie par l'administration provisoire qui, dans ces jours lugubres, suppléa à l'absence des autorités. Sans les intéressants renseignements de l'*Enquête* et de Chesneau-Desportes, on eût peut-être ignoré jusqu'à l'existence de ces administrateurs, dont les noms oubliés mériteraient d'être écrits en lettres d'or dans les fastes de la

(1) Elle condamne à Savenay deux cent quatre-vingt-huit prisonniers le soir même du combat, six cent soixante en tout en trois jours, et à Nantes, en treize journées quinze cent soixante-treize hommes et cent six femmes, sans un seul acquittement.

(2) L'erreur de ces historiens avait été tout d'abord reproduite dans le tome II, p. 497, de l'*Eglise du Mans, durant la Révolution*, par D. Piolin, qui, dans son tome III, p. 169 et suivantes, a inséré littéralement une partie des pages que nous avons déjà consacrées à étudier la justice révolutionnaire dans le Maine.

commune du Mans. Ce comité provisoire se créa de lui-même, ainsi que le disent formellement l'*Enquête* et Chesneau-Desportes; il ne fut nullement établi par les représentants du peuple. Les membres se réunirent d'après leur seule initiative, ne consultant que les intérêts de la ville et leur dévouement, sans songer à l'énormité de la tâche qu'ils assumaient.

La ville était menacée de la peste, de la famine, du pillage : les cadavres et les immondices, qui remplissaient les rues, l'avaient transformée en un vaste cimetière et en foyer de contagion.

Il n'y avait de pain à donner ni aux habitants, ni aux soldats, qui faute de vivres menaçaient de piller. Il n'y avait ni chevaux, ni voitures, ni quasi de bras pour déblayer la ville. Tout cela n'effraya pas le dévouement de quelques citoyens à qui l'immensité du péril donna même du courage, et dont l'intrépide charité (le mot n'est pas déplacé) fut à la hauteur de leur tâche.

On sait déjà à l'aide de quelle ingénieuse générosité la ville fut sauvée du pillage des soldats affamés. Rétablir un peu d'ordre, enterrer les morts, panser les blessés, les placer à l'hospice à Tessé, nettoyer les rues et les places, telle fut encore la mission dont s'acquitta cette municipalité improvisée. Elle invita les citoyens à concourir à l'œuvre du salut commun. Tous s'y prêtèrent; à l'aide de leur concours et des charrettes, bœufs et chevaux requis dans la campagne, on put, les 24, 25 et 26, enterrer dans de grandes fosses creusées à la hâte, au haut des Jacobins, les cadavres dont la décomposition menaçait de mort les vivants. De la sorte, une propreté relative régna promptement dans la ville et lui ôta son apparence de vaste charnier.

Que n'avons-nous le compte rendu que présentèrent de leurs opérations ces dévoués citoyens, au retour des anciens administrateurs! Nous saurions au moins leurs noms, dont je regrette vivement

de ne pouvoir citer qu'un bien petit nombre. Avec M. Chesneau-Desportes, les seuls membres dont on ait conservé le souvenir, sont sans doute MM. L'Héritier et Chardon, qui très-probablement faisaient partie de ce comité provisoire. Après eux, plus rien de connu. Je n'ai pu moi-même exhumer que deux noms : ceux de Denis et Chassevent. Le 5 ventôse, le conseil général de la commune du Mans, vu la pétition des citoyens Denis et Chassevent, tendant à obtenir le remboursement des frais qu'ils ont été obligés de faire, *comme membres de la municipalité provisoire*, pour enterrer les cadavres après l'expulsion des brigands, décida qu'il serait alloué à titre d'indemnité trois livres à chacun. Heureusement, ils étaient payés par la reconnaissance de leurs concitoyens ! Les autorités du Mans seules n'en eurent pas pour ces hommes dévoués (1). La municipalité traita « d'aristocrates » ces généreux citoyens qui avaient pris la place que leur fuite rendait vacante, pourvu à l'approvisionnement de l'armée (2), et refusé

(1) Le 15 floréal, un boucher demanda à la Commune le prix d'un bœuf que la municipalité provisoire, en date du 25 frimaire, lui avait donné l'ordre de tuer pour les troupes. Il fut renvoyé à se pourvoir devant l'étapier et le commissaire des guerres. A part ces renseignements et ceux contenus dans les lettres du temps qu'on a pu lire, je ne connais qu'un billet informe du *substitut provisoire*, signé Dureau, *du 23 frimaire*, adressé à Connerré, faisant part de la victoire de *l'armée de Meillence* et invitant les communes à partager leurs subsistances avec Le Mans : « Dans ce moment pressant, dit-il, vous devez sentir que nous devons venir au secours de nos libérateurs pour substanter. »

(2) Voir plus bas une lettre de l'administrateur du département, Barré, du 27 *frimaire*, parlant de la dépêche de la municipalité annonçant *que les aristocrates*, qui l'avaient provisoirement remplacée, avaient pourvu à l'approvisionnement de l'armée.

d'exécuter l'arrêté des représentants du peuple ordonnant de mettre en arrestation les administrateurs, coupables d'avoir abandonné leur poste. Aristocrates, ils l'étaient sans doute, puisqu'un grand nombre d'entre eux avaient dû être choisis parmi les suspects sortis de prison, les seuls citoyens qui, pour ainsi dire, fussent restés en ville; mais on ne demande pas au dévouement quelle cocarde il porte. Ils avaient sauvé la ville, cela devait suffire pour leur valoir l'estime de tous. Et en tout cas, ce n'est pas sur les lèvres de l'ancienne municipalité qui, plus que personne, leur devait de la reconnaissance, qu'on eût dû trouver cette épithète, soufflée par la basse jalousie et par la rancune des partis (1).

Avant de voir cette municipalité à l'œuvre, au retour de sa fuite, quittons un instant Le Mans pour retrouver les Vendéens qui fuient devant Westermann les poursuivant sans relâche, et achevons de décrire la funèbre déroute au sortir du Mans, sur la route de Laval.

(1) Voir aussi le *Rapport des administrateurs du département de la Sarthe,* du 27, dont la fin semble être une apologie. Les intrigants, les soupçons, les efforts de l'aristocratie et de la malveillance, la calomnie dont parle Roustel, semblent s'adresser à l'administration provisoire ainsi que ces lignes : « Malveillants, amis des brigands, vils calomniateurs qui n'avez cessé, par vos propos séditieux, de chercher à décrier des administrateurs fidèles, vous vouliez leur arracher la confiance, les rendre odieux et *profiter d'un moment de confusion et de désordre pour les faire déchirer par les propres mains de leurs concitoyens égarés.* Mais vous voilà confondus....... Tremblez, scélérats; le jour des vengeances nationales est arrivé ! ! »

CHAPITRE IV

Westermann avait porté les premiers coups aux Vendéens le 22 au matin ; ce fut lui encore qui le premier les extermina sur la route de Laval. Toujours infatigable, toujours à l'avant-garde, il se lança sans prendre haleine à leur poursuite, afin de ne pas leur donner le temps de se reformer, ni de se remettre de la confusion et du désordre qui avaient fait leur malheur. Dès la matinée du 23, il quitta Le Mans avec ses chasseurs et ceux de Decaen (arrivé dans la nuit de Parigné), avec son artillerie volante, suivi de près aussi par l'infanterie légère de Delaage. Rapide comme la foudre, il ne tarda pas à atteindre les derniers fuyards, jonchant les chemins de victimes, engraissant les sillons de cadavres sans nombre. Il a rendu compte lui-même de sa course effrénée :

« Sans m'arrêter un instant dans la ville, je suivis l'ennemi sur la route de Laval, où à chaque pas des centaines *et des milliers* de brigands trouvèrent la mort. Ils se dispersèrent dans les bois, abandonnant l'armée ; les citoyens des environs les traquèrent et les ramenèrent par douzaine. Tous furent taillés en pièces, je les serrai de si près que les princesses et les marquises abandonnoient leurs voitures et barbottoient dans la crotte, les canonniers leurs canons, et les charretiers leurs caissons et équipages. C'est *sur des monceaux de*

cadavres que le 24 au soir je suis arrivé à Laval avec ma cavalerie et mon artillerie. L'ennemi avoit passé et quitté cette ville avec précipitation et dans le plus grand désordre, au point que les femmes désarmèrent les traîneurs. Je suis l'ennemi à Craon, de là à Saint-Marc ; *chaque pas, chaque ferme, chaque maison devinrent le tombeau d'un grand nombre de brigands* (1). »

Comme il l'indique, le démon des Bleus n'avait pas attendu son infanterie qu'il avait laissée derrière lui, pour ne pas attarder sa marche haletante et laisser aux débris des Vendéens en fuite le temps de se rallier.

Il dit lui-même dans sa lettre à Couthon, « en réponse à de misérables calomniateurs, » que voulant profiter pleinement de sa victoire, « il ne s'est pas amusé à ramasser les armes des brigands, à fouiller les forêts, les rivières, les villages pour donner le temps à l'ennemi de se reconnaître et de se rallier, qu'il a ordonné aux municipalités d'en faire la recherche et de traquer, *avec de petits détachements* qu'il laissoit dans les principaux passages, les brigands dispersés et égarés dans les bois. Cette précaution a totalement purgé les campagnes ; les brigands ne trouvèrent pour asile que la mort de toutes parts... Le général en chef et les représentants suivoient à petites journées... un décret ordonnoit aux municipalités voisines d'enlever les morts et de ramasser les armes (2). »

Les soldats se contentaient de dépouiller les cadavres, que les officiers municipaux faisaient enlever tant bien que mal, de peur de la contagion.

Dans quelques communes situées sur la route de Laval, on a conservé des preuves écrites des

(1) *Campagne de Westermann*, p. 32.
(2) *Westermann à Couthon*, p. 2 et 3.

dépenses qui furent faites pour ces inhumations. C'est ainsi qu'à Saint-Denis-d'Orques, où il y eut tant de victimes, on voit un citoyen réclamer « douze livres pour avoir inhumé les brigands (six journées, à quarante sols par jour) ; un autre, quatre livres pour deux journées, qu'il a faites à enterrer les corps des brigands tombés sous le feu de nos soldats. »

Wertermann, dans les dernières lignes qu'on vient de lire, se justifiait d'avoir laissé aux municipalités les fusils des royalistes. Qui eut jamais pu croire que le boucher des Vendéens, moins de deux mois après sa victoire, dut en être réduit à présenter son apologie !

Marceau, dans son rapport du 25, avait rendu pleine justice au succès et à l'impétuosité du vainqueur de Châtillon et du Mans.

« Nos soldats poursuivirent l'ennemi sur la route avec un si grand acharnement, que bientôt ce ne fut plus quelques fuyards, mais toute l'arrière-garde qu'ils atteignirent.

« Je venais de donner ordre à Wertermann de *monter à cheval* avec toute sa cavalerie : la promptitude avec laquelle il exécuta cet ordre ne laissa pas à l'ennemi le temps d'aller bien loin ; il le joignit et le chargeant avec intrépidité, il jeta parmi les Vendéens une terreur si forte, qu'ils ne songèrent plus à lui opposer aucune résistance. L'infanterie légère suivait de près la cavalerie. Quelque harassées que fussent nos troupes, elles firent encore huit lieues à la poursuite de l'ennemi. Sept pièces de canon et neuf caissons restèrent en notre pouvoir. Les paysans du pays n'ont fait aucune grâce aux fuyards qui se sont écartés de la route (1). »

(1) Savary, t. II, p. 431.

Le 23 au soir, Westermann, dit Savary, couchait à Sainte-Suzanne, à plus de douze lieues du Mans, à gauche de la route de Laval ; il avait écrit à Marceau qu'il ne demandait que des vivres et quatre cents bons cavaliers, pour achever d'exterminer toute cette horde de brigands, espérant terminer la guerre dans trois jours (1).

Les autres généraux ne nous ont pas laissé, comme Westermann, le récit de leur marche vers Laval.

Rien de Decaen, rien de Delaage, si ce n'est la lettre qu'on trouve dans Grille et qu'on regrette de ne pouvoir dire authentique (2). Rien des généraux de divisions de Tilly et de Kléber, peu ou point de renseignements de la part de Savary. Celui qui donne les détails les plus circonstanciés, c'est encore le commissaire du département de Maine-et-Loire, Benaben.

Parti le 24 du Mans, à onze heures du matin, avec les bataillons de Carpentier, l'ex-prêtre saumurois, sous les drapeaux duquel étaient venus se ranger un grand nombre de fuyards qui l'avaient abandonné la veille (3), Benaben a peint en traits ineffaçables, ainsi qu'on l'a vu déjà, le tableau de cette funèbre déroute : « Toute la route, dit-il, jusqu'à cinq ou six lieues de Laval,

(1) Lettre de Benaben, dans Savary, t. II, p. 440; Grille, t. III, p. 300.

(2) Grille, t. III, p. 368 Cette lettre fait une éloquente description du massacre, de la déroute des fuyards coupés, écrasés par la cavalerie et l'artillerie, quand ils voulaient se rallier, de la chasse des paysans, de la déconfiture des prêtres, etc. Voir aussi dans Grille l'anecdote de mademoiselle de Ménars, sauvée par Delaage, p. 372.

(3) Muller étant resté au Mans, Carpentier se trouvait pour ainsi dire divisionnaire.

étoit couverte de cadavres des brigands... Les paysans de ces contrées avoient fait une *battue* générale dans les bois et les fermes, et en avoient plus massacré que nous n'en avions tué nous-mêmes. J'en aperçus sur le bord du chemin à côté du prieuré de Chassillé, qui est à cinq ou six lieues du Mans, une centaine qui étoient tout nuds et entassés les uns sur les autres à peu près comme des cochons qu'on auroit voulu saler. » Il raconte qu'il coucha à Chassillé avec tout l'état-major, qu'on leur amena douze enfants dont le plus âgé n'avait pas dix ans. Carpentier renvoya à la municipalité ces petits brigands ORPHELINS, mourant de froid et de faim. « Nous emmenions avec nous les hommes et les femmes suspects, mais malheur à ceux qui ne pouvoient pas marcher, ils étoient aussitôt fusillés. » Benaben donne ensuite des détails reproduits par Savary et de Beauchamp sur les grandes dames, mendiant des soldats un regard de protection, et sur l'humanité des grenadiers d'Aunis et d'Armagnac, généreux vainqueurs, pleins d'égards pour leurs prisonnières, et qui surent les respecter dans leur infortune, sans se prévaloir du droit de conquête. « Les Vendéens, dit-il, étoient tellement exténués par la faim et la maladie, que les femmes de Laval en désarmèrent cinq cents (1). »

Cet exploit des femmes de Laval fut célébré

(1) *Rapport*, p. 81 et suiv. Benaben, on le voit, sait rendre un juste hommage aux soldats qui ne déshonorèrent pas leur victoire par le meurtre ou la débauche, ce qui donne encore plus de valeur à ses assertions. Il doit se tromper en disant qu'il arriva à Laval avec le corps de Carpentier le 25 frimaire, à huit heures du matin, précédé seulement de Westermann. Il a voulu dire le 26, puisqu'il écrit lui-même qu'il mit deux jours à se rendre à Laval.

dans tous les écrits du temps : voici l'éloge qui en fut fait dans le *Rapport* présenté *à la Société populaire régénérée de Laval, en présence de Laignelot et Dubois Crancé*, le 10 prairial an II (p. 20) : « Les brigands étoient dans une déroute si complète que les citoyennes, surmontant leur timidité ordinaire, en désarmèrent beaucoup et leur enlevèrent plusieurs voitures richement chargées. Républicaines de Laval, on vante à juste titre les Angevines qui, pendant le siége de leur ville, portèrent des rafraîchissements à leurs défenseurs ! Que ne dira-t-on point de vous, pour avoir arraché à des brigands forcenés des fusils qui appartenoient à la République. » En désarmant les Vendéens à demi morts, venus du Mans d'une haleine, les *viragos* de Laval prirent la place de leurs maris, dont une partie s'était encore repliée à l'approche de l'ennemi, qui, pour la troisième fois, reparaissait dans une ville où les victimes de son premier passage avaient dû soulever contre lui bien des haines. Les administrateurs, qui n'avaient devancé que de deux jours les Vendéens, étaient partis à la hâte pour Vitré avec Esnue Lavallée, et se rendirent à la Guerche, croyant que l'ennemi se porterait sur Rennes ; mais ils apprirent qu'il se dirigeait sur Pouancé. Ils donnèrent alors l'éveil à Ancenis, avertirent d'un côté Carrier à Nantes, et de l'autre Rossignol, et tout en fuyant contribuèrent à la ruine des Vendéens (1).

Benaben, Westermann et Marceau sont d'accord

(1) *Rapport à la Société populaire*, ut supra. Sur les femmes de Laval, voir encore la lettre des représentants du peuple au Comité de salut public, du 25, et Grille, p. 364. Je considère comme apocryphes les lettres de Solilhac et de Segretain, p. 367, 375.

pour parler de la *chasse*, de la *battue* générale faite par les paysans, afin d'achever l'œuvre d'extermination des soldats. Les proclamations de Garnier de Saintes, antérieures à la prise du Mans, la peinture qu'on leur avait faite des Vendéens comme de véritables brigands, les excitations des volontaires laissés en détachement, mirent les armes dans les mains des habitants des campagnes, et, la convoitise aidant, leur firent trop souvent oublier toute humanité (1). Fusils, fourches, bâtons, faux, tout fut bon pour tuer, assommer, faucher les Vendéens. Les soldats, restés dans les villages, immolaient ceux que les habitants plus humains n'avaient fait qu'arrêter : ils ne se pressaient pas de regagner leur corps. Le 29, on a vu qu'il restait à Coulans des soldats du bataillon d'Aunis, et le 1er nivôse on envoyait encore un détachement de cent hommes à Brûlon (2). Pour pouvoir raconter toutes les tueries qui eurent lieu dans les bois de Pannetières, à Degré, à Amné, La Milesse, Domfront, Coulans, Longne, Chassillé, etc., les sombres histoires de fusillades, de poignets coupés, de fuyards traîtreusement attirés dans les maisons

(1) La chasse faite par les habitants des campagnes est antérieure à la proclamation de Garnier de Saintes, du 25 frimaire, qui ne fut connue que postérieurement. Des communes s'en vantent même; un agent national d'un district de la Sarthe, voisin d'Alençon, dit aux municipalités : « Vous n'avez pas attendu l'ordre pour faire la chasse aux brigands. »

(2) Les états des pertes, dressés par les communes de la route de Laval, donnent aussi quelques détails sur les passages des armées de Mayence et de Sepher, le 25, à Chassillé. A Longne, on constate la présence des soldats, le 23 au soir, et le tapage qu'ils font dans les auberges dans la nuit, vers dix à onze heures. Ces mentions peuvent servir à dater le passage des différents corps.

et massacrés, découverts dans les pailles des granges et percés de coups de baïonnettes, il faudrait prendre le bâton du voyageur, faire appel à la mémoire de quelques rares vieillards, et réveiller des souvenirs que plus d'une famille est heureuse de voir laisser dormir et s'en aller dans l'oubli. Théodore Perrin, du reste, s'est chargé, il y a plus de quarante ans déjà, de recueillir un certain nombre de ces souvenirs et les a relatés dans son livre (1). Je préfère révéler plus loin les actes d'humanité des particuliers et des municipalités que j'ai pu rencontrer. On trouvera plus bas également des lettres du temps ou des documents, qui parlent du sort des prisonniers à Conlie, Sablé, Lavardin, Brûlon, La Flèche.

Ce n'est pas, en effet, aux communes voisines de la route d'Alençon et de Laval que se borna l'immolation des Vendéens. Les fuyards s'étaient dispersés dans toutes les directions, pensant échapper plus facilement aux balles et à la mitraille, aux sabres des hussards et des chasseurs à cheval de la légion des Francs, en s'éloignant de la grande route de Laval. Si la plus grande partie s'était dirigée, par erreur, sur la route d'Alençon, un bon nombre s'était dérobé par la gauche du chemin de Laval, croyant par Sablé pouvoir éviter les Bleus, regagner Château-Gontier et de là les rives de la Loire. Vain espoir, qui ne devait servir qu'à faire tomber plus facilement les Vendéens *égaillés*,

(1) *Les Martyrs du Maine*, t. I, p. 303-324; II, p. 392. On y trouvera des renseignements sur les massacres de Bernay, La Quinte, La Milesse, Aigné, La Bazoge, Rouillon, Domfront, Amné, Crannes, La Fontaine-Saint-Martin, Saint-Denis-d'Orques, Sablé, Loué, etc. Th. Perrin parle de cinq cents victimes dans cette dernière commune.

sous les coups de quelques soldats improvisés et acharnés à leur perte (1) !

Le nombre des victimes fut immense, ce qui explique combien est petit celui des témoins royalistes qui ont raconté la lugubre déroute.

Tout le monde connaît le récit vraiment épique de Madame de La Rochejaquelein, qui survivra à travers les siècles, comme celui que Xénophon a tracé d'une retraite plus heureuse. On peut lire les quelques lignes que Madame de Bonchamps (Marie-Renée-Marguerite de Scépeaux), alors âgée de vingt-six ans, a consacrées à peindre « l'horreur, le désordre d'une déroute complète, » son épuisement et celui de ses frères d'armes. Succombant à la fatigue au point de ne pouvoir tenir la bride de sa monture, la jeune veuve qui avait un instant égaré son petit Hermenée, allait tomber entre les mains des Bleus, tirant à mitraille sur les fugitifs, quand elle fut sauvée par le dévouement d'un soldat de Bonchamps qui vint l'arracher à la mort. Elle survécut pour aller de ferme en ferme, déguisée en paysanne, demandant son pain ; enfin, plus heureuse que bien d'autres, elle put sortir vivante des prisons de Nantes, et trouver dans la reconnaissance d'Haudandine envers son mari, une voie de salut bien rare à cette époque et dans cette ville, théâtre des fureurs de Carrier (2).

(1) Sur la chasse dans les campagnes, voir l'*Enquête*, M. Crétineau-Joly, t. I, p. 394 et suiv.; dom Piolin, *l'Église du Mans durant la Révolution*, t. II, p. 497-506. Peut-être trouverait-on quelques renseignements dans les Archives municipales de chaque commune. Sur le sort des prisonniers qui, par Sablé, voulurent gagner l'Anjou et Châteauneuf, voir M. Godard-Faultrier, *le Champ des martyrs*, p. 80.

(2) *Mémoires de Madame de Bonchamps*, p. 63; *Vie de Bonchamps*, par Chauveau, 1817, in-8°, p. 244; M. Alfred Lallié, *la Grande Armée vendéenne et les prisonniers de Saint-Florent*.

Renée Bordereau et Françoise Després n'ont presque rien dit sur leur propre sort (1). A ce moment où il n'y a plus d'armée, il ne peut être question que de souvenirs individuels, et non pas de tableau d'ensemble.

Un officier républicain, qui avait séjourné dans les rangs des Vendéens, d'Obenheim, a raconté quelques particularités de sa fuite. Parti un des derniers du Mans, il n'avait pas tardé à être arrêté par les grenadiers de Canuel :

« Retombé, dit-il (2), entre les mains des Républicains, après une fuite de quelques heures, j'allois être fusillé à Sillé-le-Guillaume, lorsqu'un ordre survint au détachement de grenadiers, qui en étoit chargé, de me conduire à Laval pour être jeté avec une pierre au cou dans la Mayenne, après que j'aurois été questionné par le général républicain Canuel, *sur ce qu'avoient pu devenir les restes de l'armée vendéenne.* Arrivé à cette destination, on reçut l'ordre de me conduire à Craon, où le quartier général se rendoit. Là, les prétendus représentants du peuple Bourbotte (3) et Prieur de la Marne me firent transférer à Châteaubriant, pour y être jugé par une commission militaire que présidoit un digne agent de Carrier, le noyeur de Nantes. »

D'Obenheim raconte qu'il dut son salut au général de division Dembarrère, un de ses anciens camarades du génie. Dembarrère, du reste, comme les Kléber, les Marceau, comme Buquet l'aîné,

(1) Voir dans les *Mémoires* de madame de Sapinaud, p. 100, ce qui se rapporte au sort de M. de Béjarry, aux environs de La Flèche et de Sablé.

(2) *Mémoire concernant des faits particuliers à l'auteur*, p. 4.

(3) Lisez plutôt : *Turreau*.

chef d'état-major de Kléber, comme le général d'artillerie de Billy qui devait mourir à Iéna (1), n'appartenait pas au *clan* des généraux massacreurs tels que Westermann, Muller, Amey, Legros et Huché. Il fut heureux de sauver un officier distingué, et le garda avec son état-major à Châteaubriant. D'Obenheim put se soustraire à la mort en se donnant comme prisonnier des Vendéens, échappé à la faveur de la déroute du Mans. — « Je frémis encore, dit-il, quand je pense aux atrocités dont je fus témoin ou qui se passèrent autour de moi, depuis mon arrivée à Sillé jusqu'à mon départ de Châteaubriant (2). »

Billard de Vaux, qui ne suivit pas l'armée vendéenne au delà de la Mayenne, son pays, a aussi apporté son contingent de témoignages :

« Après la déroute du Mans, ne pouvant plier ma pauvre tête à consentir que mon corps s'ensevelît vivant, je me retirai dans un moulin des environs d'Evron. Chaque jour on prenoit et on fusilloit des malheureux Vendéens (la plupart malades ou blessés) dans ce canton (3). »

Ailleurs il a donné plus de détails sur la mort de ses compagnons d'armes, soit aux environs d'Evron, soit aux portes de Mayenne. Il parle notamment d'une soixantaine de prisonniers, de tout sexe, malades ou blessés, à moitié morts,

(1) Sur ces derniers, voir Robert, *une Année de la vie militaire de Marceau*, p. 21 et 33.

(2) Voir aussi Savary, t. II, p. 430. D'Obenheim prétend que des espions républicains l'avaient reconnu au milieu des Vendéens au Mans. — Je ne parle pas de la lettre du 14 décembre, attribuée par Grille à Solilhac. J'ai déjà dit que cette lettre était apocryphe et fabriquée par Grille, t. III, p. 366.

(3) *Mémoires*, in-8°, 1832, t. I, p. 24.

exécutés sur la route de Laval à Mayenne, tombant sous un feu de peloton, et enterrés dans un fossé, morts et vifs (1).

Tous les témoins, en un mot, sont d'accord pour faire ressortir le caractère navrant de cette affreuse déroute, qui coûta aux royalistes 15,000 victimes environ, c'est-à-dire tout ce qui n'avait pu suivre le gros de l'armée, les infirmes, les malades, les blessés, les êtres faibles, épuisés, à bout de forces, les gens sans ressources qui n'avaient pu se procurer de chevaux déjà bien rares pour traîner l'artillerie sur les chemins défoncés, les égarés qui s'étaient trompés de chemin, ceux qui avaient été coupés ou s'étaient écartés pour trouver un abri dans la campagne, enfin « les désespérés qui, lassés d'une fuite inutile, attendaient la mort comme un bienfait. » Des communes perdirent, dit-on, jusqu'au dernier de leurs habitants. Ce fut le vrai coup de massue qui écrasa la Vendée, désormais agonisante jusqu'à Savenay.

Chateaubriand a répandu les fleurs de son éloquence sur cette agonie des anciens soldats de Cathelineau et de Lescure : « La victoire, dit-il, échappait aux Machabées, et le moment du sacrifice était venu. Ce n'étaient plus des soldats, mais des martyrs ; des prêtres portaient des malades sur leurs épaules. Des jeunes filles, des femmes, des enfants, des vieillards expiraient dans les fossés et sur les chemins. »

Toute l'arrière-garde, en un mot, y passa, si on

(1) *Bréviaire du Vendéen*, t. I, p. 150, 160, 198, 250. Il cite aussi deux religieuses mortes fouettées. Théodore Perrin parle des mêmes victimes qu'il n'évalue qu'à quarante, p. 323, t. I, *les Martyrs du Maine*. Voir aussi p. 321.

peut appliquer ce mot, qui semble encore indiquer une armée, à ces hordes expirantes (1).

Pour sauver les débris qui lui restaient, La Rochejaquelein, sans presque laisser prendre de repos aux fuyards et aussi sans pouvoir attendre les attardés, dut s'empresser d'arracher à Laval ceux qu'il n'espérait sauver qu'en leur donnant des ailes. Les Vendéens étaient venus du Mans en vingt-quatre heures, par un temps affreux, par des chemins inabordables; grâce à des efforts surhumains, ils avaient fait vingt lieues dans une marche de jour et de nuit (2). Il leur fallait, pour échapper à la poursuite de Westermann, continuer de *courir* sans cesse, condamnés à marcher toujours et à s'enfuir sans repos et quasi sans espoir. Arrivé à Laval le 23 au soir, La Rochejaquelein donna, le 24 au matin, avant le jour, le signal du départ vers la Loire, qu'on espérait pouvoir être le salut, en la passant à gué comme en octobre, et d'où les Vendéens pourraient du moins revoir une dernière fois la patrie avant de succomber (3). Quelques-uns, comme dit le *Rapport à la Société populaire de Laval*, ne

(1) Quelques auteurs de Mémoires et des historiens portent jusqu'à dix-huit et vingt mille le vide fait dans l'émigration vendéenne par la déroute du Mans.

(2) Marceau écrivait de Craon le 26 frimaire au ministre : « Tu auras une idée de la frayeur des Vendéens, quand tu sauras qu'ils ont mis moins d'un jour à se rendre du Mans à Laval, d'où ils sont partis en désordre. Westermann, qui les suit toujours, leur a pris quatre pièces de canon et trois caissons. Quoique nous fassions des marches forcées, ils ont gagné sur nous près de deux jours. » Savary, t. II, p. 444.

(3) Hélas! beaucoup ne devaient revoir la Loire que pour aller s'y engloutir, et bien peu devaient retrouver des forces, comme Antée, en touchant du pied le sol natal.

s'arrêtèrent même pas dans la ville. L'armée était réduite au vingtième de son effectif, lors de son premier passage, d'après Billard de Vaux.

Laval vit arriver dans ses murs, le 24 au soir, Westermann, suivant les Vendéens à la piste « comme une ombre à sa proie attachée. »

Marceau, qui avait passé au bourg de Vaiges la nuit du 24 au 25, entrait lui-même dans cette ville le 25 au soir. Arrivèrent aussi dans la soirée les trois représentants du peuple qui, aussitôt, à dix heures du soir, firent une proclamation pour appeler les campagnes à exterminer les brigands.

Proclamation du 25 frimaire des Représentants Bourbotte, Turreau et Prieur (1).

Aux administrateurs et aux citoyens des départements de l'Ouest.

« Les brigands se sont présentés devant Angers et un grand nombre y ont trouvé la mort. Ils ont osé disputer l'entrée de la commune du Mans aux troupes républicaines, rien n'a résisté au courage de nos braves soldats, et les rues, les routes et les campagnes voisines sont jonchées de cadavres de brigands. Les caissons, les munitions et un grand nombre de canons sont en notre pouvoir. En un mot, l'armée des brigands est en fuite, en déroute, nos soldats les poursuivent. Pour échapper à leurs coups, ils se jettent par bandes dans les campagnes, où ils continuent à exercer leurs

(1) Archives de Laval; Extraits, dans le *Rapport de Hentz et de Francastel à la Convention*, p. 33; *Bulletin de la Convention*. Il fut imprimé à Laval cinq mille exemplaires de cette proclamation, en placard, sur une feuille couronne fine, chez Doriot, pour 200 livres.

brigandages. Leurs chefs perfides vont chercher à soustraire par la fuite leurs têtes coupables à la vengeance nationale. Secondez nos efforts, achevez avec nous la destruction de ces scélérats. Levez-vous pour garder vos foyers, vos femmes, vos enfants et vos propriétés. Saisissez vos armes, prenez vos piques, vos faux, vos fourches, vos leviers. Qu'au même instant le tocsin retentisse dans toutes vos communes: qu'il sonne la dernière heure des brigands et qu'il ne s'arrête que lorsqu'il n'en existera plus. »

Cette proclamation fut suivie d'une lettre écrite également le 25, à dix heures du soir, par les trois conventionnels, à l'adresse du comité de salut public, pour lui rendre compte des suites de la victoire du Mans.

Elle fut lue et applaudie à la Convention dans la séance du 28, insérée dans le supplément du *Bulletin de la Convention* dudit jour, et reproduite avec des variantes ou abrégée dans les journaux du temps (1). Je regrette de ne pouvoir la reproduire dans toute son intégrité.

« Depuis notre dernière lettre, les troupes républicaines réunies n'ont cessé de poursuivre les rebelles. Nous avons trouvé, sur les chemins qu'ils ont suivis, les traces de la déroute la plus complète. Les cadavres se présentoient à chaque pas.

« Des caissons, des femmes, des enfants arrêtés, saisis partout, prouvoient que le centre de l'armée avoit été entamé. Nous avons aussi rencontré les habitants des campagnes, armés de fusils, de four-

(1) Voir *Bulletin de la Convention*, du 28; *Batave*, du 29; *Courrier républicain*, n° 50; *Journal des hommes libres*, *Journal de France*, *Moniteur*, etc.; M. Duchatellier, t. III, p. 312, etc.

ches, de faux, donnant la chasse aux brigands et les exterminant de tous côtés.

« Tous les soldats sont animés du désir de les exterminer et marchent aux cris de : *mort aux brigands !* Les brigands ont quitté Laval dès hier soir. La cavalerie les poursuit et l'armée marche demain sur eux. La perte qu'ils ont faite depuis Le Mans est incalculable. L'armée défile dans cet instant dans les rues de Laval.

« Nos soldats manquent de souliers, ils marchent pieds nus dans la boue ; leur marche n'en est cependant pas interrompue ; leur courage les met au-dessus de tous les obstacles. Parmi les bataillons qui se sont distingués au Mans, nous avons oublié de vous parler du premier et du second bataillon de Paris, levés lors de la révolte du Calvados (1).

« Nous venons de faire une proclamation pour faire lever les habitants des campagnes. Nous avons envoyé des courriers avant-hier partout pour instruire nos collègues de la déroute des brigands.

« Nous n'avons pu faire de proclamation au Mans, faute d'imprimeur, mais nous avons envoyé cent hommes et cinquante chevaux du pays dans toutes les campagnes. — Nous aurions une foule de belles actions à vous raconter : un sergent du premier bataillon des chasseurs, dans une lutte corps à corps, a renversé d'un coup de sabre un chef portant la croix de Saint-Louis ; un gendarme, âgé de cinquante ans, blessé à la jambe, combattoit encore.

(1) C'était eux qu'on appelait dans l'armée *les héros des cinq cents livres*. — Après Savenay, ils écrivent : « Le 6e bataillon des volontaires de l'Aube, les 6e et 31e régiments ci-devant d'Aunis, ont conservé la réputation qu'ils s'étaient acquise au Mans. »

« On nous annonce la mort de plusieurs chefs des brigands. Scépeaux, l'un d'eux, s'est, dit-on, brûlé la cervelle. Nous vous envoyons un reliquaire (1) en forme de médaillon, contenant force ossements, marque distinctive des chefs, et arraché à l'un d'eux. Ils ont pris la route de Candé et de Joissé, ils font tout leur possible pour rejoindre la colonne de Charette. Les femmes de Laval, dont les maris avoient fui pour n'être pas forcés de se joindre à eux, ont désarmé quatre mille cinq cents de ces scélérats. »

« Du 26 au matin : Westermann écrit de Craon, le 25 : « Bientôt la fin du monde. Le nombre des morts d'hier et de ce matin est inexprimable. L'ennemi est parti de Craon hier à minuit : je marche à sa poursuite. Les deux coups de feu que j'ai reçus me font grand mal, je crains fort que la fatigue augmente le mal ; je n'en peux plus, il n'y a que le désir de vaincre qui me soutienne. »

Francastel écrivait d'Angers, le même jour, à la Convention, que le retour des brigands, dans la Mayenne, l'avait déterminé à faire fortifier les murs de la ville, du côté que les ennemis pouvaient venir... « On s'occupe à renforcer les points

(1) On se rappelle le premier envoi de reliques mentionné dans leur lettre du 23. Après Savenay, les mêmes représentants parleront encore de calices pris. La Convention recevait parfois des envois de ce genre. Le 25 brumaire, Laignelot et Lequinio envoyaient de Rochefort à la Convention un ballot de lettres de prêtrise, *une marmite à bons dieux*. « Une députation de l'île d'Aix a chargé pour vous un ballot renfermant toutes les boîtes à bon dieu de l'île, des étuis à graisse, en un mot, les gobelets et les gibecières de leurs défunts charlatans religieux. » Les conventionnels annonçaient le dépôt à la monnaie de la Rochelle de toutes ces « niaiseries. » (*Archives de l'hôtel Soubise*, ch. II, p. 99.)

faibles. Les habitants sont bien intentionnés; il serait à désirer que l'ennemi fît une nouvelle tentative au pied des remparts d'Angers, ils seraient vivement repoussés... » Il annonçait que l'on ne perdait pas de vue la Loire... « Si les brigands la passent, ce ne sera que *dans la barque à Caron* (1). »

Les représentants ne firent qu'un court séjour dans la Mayenne et suivirent l'armée, sauf Bourbotte, qui, le bras las à force de se battre, et tombant d'épuisement, resta malade à Laval. Ses deux collègues écrivaient au lendemain de Savenay, le 3 nivôse :

« Nous regrettons bien que notre brave collègue Bourbotte n'ait pas été témoin des succès de nos armées dans ces dernières journées ; épuisé par les fatigues d'une campagne qu'il fait depuis huit mois, il est resté malade à Laval (2). »

Ses deux collègues, avec l'armée, couraient à la poursuite des Vendéens qui avaient hâte de se rapprocher de la Loire.

Le gros des fuyards s'était dirigé par Craon, Pouancé et Candé, vers le fleuve; d'autres avaient pris par Château-Gontier, le Lion et Segré. M. de

(1) Nº 456 du *Journal des Débats, Bulletin de la Convention*, séance du 29 frimaire, *Courrier républicain*, nº 50; *Journal de France*, du 29 frimaire, etc. Francastel annonçait aussi l'arrivée à Angers du général Turreau, et disait avoir reçu une lettre des représentants des armées de l'Ouest. Est-ce celle qu'on trouve dans Grille, p. 298? La lettre que Grille fait de nouveau écrire à Francastel de Laval par Turreau et Prieur, le 25 frimaire, à dix heures du soir (p. 313), est-elle elle-même authentique? Elle semble n'être qu'une paraphrase de la lettre au Comité.

(2) Cela suffit pour prouver la fabrication de la prétendue lettre du 1er nivôse, écrite de Châteaubriant par Bourbotte à Francastel (Grille, t. III, p. 390).

Scépeaux s'était jeté dans le Craonnais ; les Chouans avaient quitté leurs frères d'armes à Laval, pour se tapir dans la forêt du Pertre, qui prit le nom de Petite-Vendée, et où le prince de Talmont, mécontent, devait bientôt venir chercher un asile.

La masse atteignait Craon dès le 24, Pouancé le 25, Ancenis le 26 frimaire, toujours décimée par Westermann et par les habitants. « Nous apprenons que le tocsin a sonné dans les campagnes, et que les paysans de ces contrées exterminent les brigands de tous côtés, » écriront bientôt Prieur et Turreau (1).

Pendant que de Laval ces conventionnels provoquaient le massacre des Vendéens dans les campagnes (2), Garnier de Saintes faisait de même à Alençon, et organisait l'extermination des bandes encore errantes dans le Maine.

Je dois mettre en relief tout spécialement la conduite de ce représentant, envoyé en mission dans le département et de qui devait dépendre le sort des prisonniers dans la Sarthe.

Réfugié à Alençon, avec la petite armée de Chabot qu'il avait ralliée auprès de lui, il adressait à la Convention, le 24, la nouvelle de la prise du Mans, dans la lettre suivante, dont l'original existe

(1) Voir encore la lettre écrite, le 29, de Châteaubriant à la Convention par ces deux représentants : « La victoire du Mans est complète, et les brigands ne sont plus, etc., » et Savary, t. II, p. 444.

(2) On sait peu de choses sur le sort des prisonniers à Laval avant le fonctionnement des commissions militaires. Voir Théodore Perrin, t. I, p. 304, 320 ; t. II, p. 225 ; dom Piolin, *l'Église du Mans durant la Révolution,* t. II, p. 503 et suiv., etc.

aux Archives à Paris, et qui, bien que reproduite dans les journaux du temps, n'en est pas moins restée inédite.

Alençon, 24 frimaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« La ville du Mans, citoyens collègues, n'a pas été longtemps au pouvoir des brigands; nos braves républicains, du nombre desquels étoit l'armée de Mayence, qui s'est glorieusement battue dans les plaines de Dol, les ont chassés le 22 après un combat opiniâtre et sanglant.

« Leur artillerie a été presque toute enlevée et la terreur poursuit tellement ces dévots sanguinaires, que dans vingt-quatre heures ils ont fait une fugue jusqu'à Laval.

« Nous avons fait avertir toutes les communes environnantes de courir sur les fuyards, et de tous les côtés elles les arrêtent ou les fusillent; celle de Conlie en a arrêté pour sa part soixante-douze et *leur procès ne sera pas long.*

« Rossignol (!) poursuit les brigands avec une rapidité qui ne leur laissera l'espoir ni de se rallier, ni de se grossir.

« Ils conservent encore une sorte d'audace féroce au milieu de leur défaite; mais si on ne les abandonne plus et que surtout, sans cesse harcelés par nos troupes, ils ne puissent gagner le temps de se répandre dans les campagnes et de s'y approvisionner, la famine achèvera de détruire en peu ce qui aura échappé au fer des Républicains.

« *Salut et fraternité,*

« Garnier de Saintes. »

« P.-S. Je reçois dans ce moment une lettre de Beaumont, par laquelle on me marque que La

Rochejaquelein et un de ses aides de camp ont été tués par Westermann (1).

Les journaux paraphrasaient parfois d'une façon fort libre ces lettres des représentants, ainsi qu'on en jugera par l'extrait suivant tiré du journal *la Montagne*, du 29 frimaire.

« Garnier écrit d'Alençon, le 24, que les brigands ont été plus vite chassés du Mans qu'ils n'y étaient entrés. Nos braves Républicains leur ont donné une telle chasse, qu'ils n'ont fait qu'une promenade d'ici Laval. La poursuite a été très-incivile ; car ces fanatiques s'occupaient à installer pontificalement un évêque *in partibus* dans le temple de la Raison, lorsque nos sans-culottes, sans chasuble ni surplis, sont venus prendre part à la cérémonie.

« Beaucoup ont été arrêtés, un plus grand nombre a été fusillé. Les ordres de les poursuivre sont donnés à toutes les communes voisines.

« Aristide Valcour. »

Malgré cette lettre, Garnier, toujours pusillanime, n'était pas exempt de frayeurs. Les fuyards vendéens étaient tellement éparpillés qu'on ne savait au juste quelle direction ils allaient suivre. L'avocat saintongeois, apprenant que quelques bandes se dirigeaient sur Mayenne, fut pris de peur, surtout quand il sut que l'armée du Nord qu'il attendait impatiemment avait été dirigée par Thirion sur un autre point. Il écrivit au comité de salut public :

« Nous ne pouvons concevoir par quelle fatalité cinq mille hommes qui devoient arriver dans

(1) *Journal des Débats, Courrier républicain, Journal des hommes libres,* du 27 frimaire, etc.

cette ville ont reçu l'ordre de se rendre à Chartres. Cette mésintelligence rend la vie à l'ennemi auquel nous allions porter les derniers coups. Il fait des marches forcées, déjà il est à Mayenne, et dans une journée il peut être à Alençon ; si on avoit laissé partir les dix mille hommes pour cette ville, les brigands se seroient trouvés entre deux feux. »

C'était là une crainte vaine de la part de Garnier, qui tremblait de voir se renouveler sa mésaventure du 24 vendémiaire, à Châtillon, où ses passeports et sa commission avaient été pris par les Vendéens. Il n'y eut à se diriger sur Mayenne que quelques malheureux fuyards, qui furent fusillés pour la plupart.

Tranquillisé sur le sort d'Alençon, le Conventionnel put dès lors prendre en toute sûreté les mesures les plus terribles, pour traquer et exterminer les derniers débris des Royalistes restés dans la Sarthe. Il lança contre eux, le 25, cet arrêt de mort, par lequel il appelait tous les habitants à faire la chasse *à l'homme*, et travestissait en crime la pitié :

Proclamation du citoyen Garnier de Saintes, représentant du peuple, à toutes les communes de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne et autres lieux où les brigands se dispersent et s'étendent.

« Citoyens,

« Les armées triomphantes de la République viennent de remporter une victoire signalée sous les murs du Mans, contre les rebelles de la Vendée. Cette horde dispersée peut se rallier encore et désoler de nouveau votre territoire. Si vous aimez votre patrie, hâtez-vous d'exterminer les

débris de ces brigands assassins; levez-vous, foncez sur eux avec toutes les armes dont vous pouvez vous munir ; que le mouvement soit subit et l'indignation générale : encore un effort et la terre de la liberté est purgée de tous ces monstres qui l'infestent.

« Art. 1er. — Il est enjoint à toutes les municipalités d'appeler aux armes les citoyens, pour courir sur les brigands dispersés, qui se répandent dans les campagnes et les ravagent.

« Art. 2. — Les communes qui refuseroient de déférer à cet appel seront regardées comme en état de rébellion et traitées comme telles.

« Art. 3. — Les citoyens qui auront retiré chez eux quelques-uns de ces brigands ou favorisé leur évasion, de quelque manière que ce soit, seront traduits à la diligence des officiers municipaux, qui en deviennent responsables, devant la commission révolutionnaire la plus prochaine, pour y être jugés comme complices des rebelles.

« Art. 4. — Les officiers municipaux imprimeront, de commune en commune, le mouvement général d'insurrection contre les brigands, et dans celles où il se trouve des bois il s'y fera des battues pour y poursuivre, tant de jour que de nuit, les brigands qui s'y seroient réfugiés.

« Art. 5. — Les officiers municipaux veilleront également à ce que toutes les subsistances soient dérobées aux recherches des rebelles, et s'ils se réunissoient en trop grand nombre pour que la paroisse pût leur résister, il est enjoint à ces mêmes officiers municipaux d'envoyer sur-le-champ des émissaires secrets dans les communes environnantes pour faire sonner le tocsin, les réunir et venir munis de toutes armes au secours de la commune attaquée.

« Art. 6. — Celles des communes qui, dirigées par cet amour sacré de la patrie qui enflamme

les vrais républicains, auront donné l'exemple de ce mouvement salutaire, auront bien mérité de la République.

« Art. 7. — La présente proclamation sera envoyée par des courriers extraordinaires aux départements de la Sarthe et de la Mayenne, et de la même manière, de la part de ceux-ci, aux districts environnant le théâtre de la guerre. Les districts, sans perte de temps, la feront distribuer dans les communes par la voie des bons citoyens qui seront appelés pour se charger de cette honorable commission.

« Ils enverront en outre des commissaires dans les autres districts hors du territoire de la Mayenne et de la Sarthe, qui avoisineroient le pays occupé par les brigands, pour les inviter à la même mesure.

« A Alençon, le 25 frimaire, l'an second de la République.

« GARNIER DE SAINTES. »

A Alençon même, Garnier de Saintes avait dès lors sous la main un certain nombre de prisonniers hommes et femmes, qui avaient été épargnés par les municipalités. Qu'allait-il ordonner à leur égard? Allait-il, comme le 15 frimaire, comprendre les femmes elles-mêmes dans ses ordres de mort (1)?

(1) Une *omission* typographique m'a fait omettre parmi ces sept femmes condamnées au Mans, le 17 frimaire, par la Commission militaire de Sablé, la femme Jeanne Soulart, de la Verrie. Leurs noms, je l'ai dit, sont souvent si défigurés que celle-ci même se trouve inscrite sous le nom de Boulard sur les registres de l'état civil. Il fut enterré au grand cimetière, avec les douze victimes du 17 frimaire, « un individu dont le nom n'est pas connu, de la commune de Châtillon, âgé d'environ quinze ans. » C'était, sans doute, un des Vendéens qui était mort d'épuisement. V. tome Ier, p. 279.

Ces Vendéens faisaient partie du nombre considérable de fuyards qui avaient pris par erreur le chemin de Laval. Faits prisonniers dans leur course errante, en cherchant à se rabattre sur la route d'Alençon, ils n'avaient un moment échappé au massacre que pour succomber sous le coup de l'extermination judiciaire, ordonnée indistinctement contre eux par Garnier de Saintes.

Le 25, le proconsul écrivait au tribunal criminel de l'Orne que les prisonniers devaient être immolés dans les vingt-quatre heures !

« Il arrive à tout moment, citoyens, des prisonniers de l'armée des rebelles. D'après la loi, ils doivent subir la peine de mort, puisqu'ils ont porté les armes contre la République, leur patrie. Il ne s'agit à leur égard que d'appliquer la loi, sans formalité de procédure. Vous voudrez donc bien juger dans les vingt-quatre heures ceux qui vous seront présentés, et les faire exécuter sur-le-champ. La patrie réclame un grand exemple et le salut public le commande. Si vous pouviez penser n'avoir pas de pouvoirs assez étendus, je vous les accorde par ces présentes. Prononcez, et prononcez promptement. Que le peuple sache qu'on le venge et que nous voulons tous le triomphe de la liberté.

« *Salut et fraternité,*

« GARNIER DE SAINTES. »

Cette lettre, digne des membres les plus fameux des commissions révolutionnaires, digne de Le Carpentier disant : « A quoi bon ces lenteurs ? le nom, la profession, la culbute et voilà le procès terminé ; » cette lettre terrible vit, hélas ! exé-

cutées toutes ses cruelles et sommaires prescriptions.

M. de Beaurepaire, l'historien de la *Justice révolutionnaire dans l'Orne*, a fait connaître la servile complaisance des membres du tribunal, dont Garnier se déclarait content dès le lendemain en leur écrivant :

« Je ne puis qu'être satisfait, citoyens, du zèle constant que vous apportez à juger les prisonniers qui sont traduits devant vous. Cette continuité de travail est pénible et doit lasser les hommes les plus laborieux ; heureusement que l'amour de la patrie soutient les forces de ceux qui en défendent la cause...

« Je dois vous dire cependant que je viens de vous soulager dans le fardeau de vos fonctions ; car j'ai formé ce matin même une commission provisoire révolutionnaire dans la ville de Laval, pour juger tous les rebelles qui seront saisis dans l'étendue de ce département. »

Rien ne fut épargné, pas même les femmes. Le 26 frimaire, le tribunal prononçait, en deux séances, cinquante-deux condamnations à mort, autant le 28, seize le 30 frimaire. Ces cent vingt condamnés furent fusillés. Garnier de Saintes avait écrit de sa main :

« L'accusateur public fera prévenir le général pour l'exécution des mesures. »

L'âge des victimes varie de soixante et onze à seize ans. Seuls, les prisonniers âgés de moins de seize furent envoyés dans une maison de détention ; sept femmes, condamnées en outre le 30 frimaire, périrent sous le couteau de la guillotine (1). Parmi

(1) Huit avaient été condamnées ; mais l'une d'elles s'étant déclarée enceinte, fut épargnée. Une autre prisonnière succomba d'épuisement en prison. Voir M. de Beaurepaire, *le*

elles se trouvaient Madame de Latousche, et Mademoiselle Lucas, deux sœurs arrêtées, dit Billard de Vaux, aux environs de Beaumont, et dont le sort et la lettre touchante tirèrent des larmes de bien des yeux.

Garnier de Saintes, on le voit bien clairement, n'avait pas plus excepté les femmes de la mort à Alençon qu'à La Flèche. C'est un point qu'on ne saurait trop faire ressortir, afin de mettre en relief l'humanité et le courage du tribunal criminel du Mans, qui ne condamna aucune femme, sut résister à toutes les clameurs et arracher enfin la grâce des prisonnières au représentant.

Le 29 frimaire, dans une longue lettre à la Convention, le proconsul avait épanché la joie que lui causaient ces assassinats judiciaires, et le grand nombre de victimes qui jonchaient les chemins depuis la déroute du Mans :

« Le succès de la journée du Mans est tel, citoyens collègues, qu'avec les dix mille hommes qui nous arrivent aujourd'hui du Nord, nous avons tout lieu d'espérer que dans quinze jours nous serons entièrement débarrassés de cette horde exécrable de brigands. Notre victoire leur coûte au moins dix-huit mille hommes ; car, dans quatorze lieues de chemin, il ne se trouve pas *une toise* où il n'y ait un cadavre étendu.

« On nous amène ici des prisonniers par trentaine. Dans quatre heures, on les juge ; la quatrième on les fusille, dans la crainte que ces pesti-

Tribunal criminel de l'Orne, p. 88-115, 142-150; M. Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire en France ;* Billard de Vaux, *Bréviaire du Vendéen*, t. I, p. 151 ; Patu de Saint-Vincent, *Voyage pittoresque dans les comtés du Perche et d'Alençon*, p. 106 ; M. de la Sicotière, *l'Orne archéologique*, etc.

férés, trop accumulés dans la ville, n'y laissent le germe de leur maladie épidémique.

« J'ai chargé mon collègue Bissy, qui m'a rendu d'importants services, d'établir à Laval une commission révolutionnaire provisoire, où tous les brigands pris dans le département de la Mayenne seroient jugés.

« J'ai pris un arrêté pour faire lever toutes les campagnes dans lesquelles tous ces coquins se disséminent et commettent toute sorte de brigandages. Je l'ai envoyé par des courriers extraordinaires. Il produit un excellent effet. *On les chasse comme des bêtes fauves et le nombre de ceux qu'on tue équivaut à ceux qu'on fait prisonniers.*

« Dans le second avantage que nous avons eu vers Craon, nous leur avons pris le reste de leurs canons, et si nous avons une fois écharpé leur cavalerie, ce qui ne tardera pas, le reste tombera bientôt sous les coups de la vengeance nationale.

« Bourbotte m'a fait demander deux mille paires de souliers ; j'ai fait mettre sur-le-champ en réquisition tous ceux de la ville, et j'espère les lui fournir aujourd'hui. Je vais en faire autant dans les autres districts, car je présume que nos braves volontaires du Nord auront les mêmes besoins.

« Garnier de Saintes (1). »

Ainsi Garnier étendait à trois départements sa sollicitude et ses vengeances sanguinaires sur les débris des Vendéens.

Il déléguait ses pouvoirs à Bissy pour l'immola-

(1) *Bulletin de la Convention*, séance du 2 nivôse ; *Moniteur*, etc.; *Rapport de Hentz et Francastel*, p. 34 ; M. Duchatellier, t. III, p. 313, etc.

tion des survivants des bandes royalistes. Bissy était arrivé dans le département de la Mayenne, au temps même de l'envahissement ; à ce moment il était à Sillé, se dirigeant sur Mayenne. Il s'était rendu dans son pays sans mission officielle, mais pour ranimer le courage des habitants, suspecté par la Convention.

Lors du troisième passage des Vendéens, revenu à Laval, il s'y rencontra avec son collègue Bourbotte, resté malade en cette ville ; ils organisèrent, à eux deux, les mesures d'extermination.

Esnue-Lavallée, honteux de la fuite qu'il avait prise, pour la troisième fois, après son retour d'Angers, n'avait pas reparu à Laval et était resté à Rennes où il se consolait de ses fuites avec le sans-culotte Rossignol.

Ne croyant pas sans doute avoir les pouvoirs suffisants pour créer une commission militaire, les deux représentants qui se trouvaient à Laval en dehors de leur mission, avaient appelé le 28, dans cette ville, la deuxième commission militaire d'Angers qui, comme nous le verrons, donnait alors ses soins au Mans, qu'elle s'empressa de quitter pour venir faire de la besogne dans la Mayenne.

Arriva tardivement à Laval la lettre de Garnier de Saintes, qui déléguait à Bissy une partie de ses pouvoirs afin de créer une commission spéciale pour la Mayenne. Cette délégation n'était pas régulière. Le Comité de salut public écrivait le 15 janvier, à Garnier : « Le Comité a appris avec étonnement que tu aies délégué tes pouvoirs à un de tes collègues, ce qui répugne à tous les principes (1). » La délégation faite à Bissy n'en produisit pas moins son effet, et le 2 nivôse

(1) Savary, t. III, p. 120.

(22 décembre), Bourbotte et son collègue, représentants du peuple dans le département de la Mayenne et près des armées de l'Ouest, établissaient la commission révolutionnaire provisoire de la Mayenne, qui devait faire couler tant de ruisseaux de sang. Seulement, comme la deuxième commission militaire d'Angers, la commission Proust, était arrivée du Mans, suivant les ordres qu'elle avait reçus, et qu'il aurait été par trop *cruel* de l'avoir inutilement dérangée et de la laisser sans occupation, on envoya la commission militaire de la Mayenne fonctionner à Mayenne, et l'on retint à Laval la deuxième commission d'Angers, qui se mit aussitôt à l'œuvre; de sorte que ce département se trouva abondamment pourvu d'instruments de la justice révolutionnaire, pour expédier plus vite les prisonniers.

Plus voisin du département de la Sarthe, Garnier de Saintes n'avait pas besoin d'y déléguer ses pouvoirs à un collègue. Au lieu de s'y transporter, il prenait, le 27 frimaire, l'arrêté suivant :

Commission nationale des départements de la Sarthe, Orne et Mayenne.

« Nous, représentant du peuple,

« Instruit que les brigands ont trouvé des protecteurs et des amis dans la ville du Mans, qu'on présume que, dans ce moment, il se trouve des habitants assez traîtres pour leur donner un asyle et les soustraire à la vengeance nationale;

« Arrêtons qu'il sera fait des visites domiciliaires chez tous les individus suspectés d'avoir favorisé les rebelles et de leur donner une retraite dans leurs maisons. Les brigands qui seront découverts et les propriétaires qui les auront recélés chez eux,

seront traduits devant la commission militaire, pour être jugés comme rebelles et complices (1).

« Toutes les mesures de sûreté seront prises par les autorités constituées du Mans, pour qu'aucuns brigands ne puissent échapper aux recherches qui seront faites contre eux ; les mêmes autorités constituées travailleront à recueillir tous les renseignements qui pourront leur faire connaître quels sont ceux de la ville qui ont favorisé les rebelles et qui, par leur conduite et leurs propos, seront justement présumés être leurs partisans. Ils seront sur-le-champ arrêtés et traduits à la commission militaire. »

Avec cet arrêté inquisitorial, Garnier envoyait aux administrateurs la lettre suivante :

« Je vous fais passer, citoyens, un arrêté auquel il importe de donner la plus prompte et la plus surveillante exécution. Votre patriotisme m'assure que vous ne négligerez aucun moyen qui puisse mettre à découvert les ennemis de la liberté.

« Vous en garderez les dispositions secrètes, car la publicité vous feroit *manquer votre coup*.

« Je joins au paquet un autre arrêté, relatif aux détenus, dont vous voudrez bien également suivre l'exécution.

« GARNIER DE SAINTES. »

(1) Plus tard il disait à la Convention, en répondant à Lecointre : « Lecointre accuse tous les représentans, quand les brigands de la Vendée menaçoient de s'étendre dans les départemens environnans. Mes collègues et moi aurions-nous sauvé la patrie de cette déplorable invasion, si nous n'avions ouvert les cachots pour y mettre ceux qui nous eussent livrés à ces brigands ? » *Les crimes de sept membres des anciens comités*, par Laurent Lecointre, p. 71.

Cet arrêté était ainsi conçu :

« Nous, représentant du peuple,

« Prévenu que, lors du passage des brigands, les détenus, dans les maisons d'arrêt de La Flèche et du Mans, avoient été mis en liberté ; que, suivant le rapport général, plusieurs de ces détenus s'étoient réunis aux rebelles ; que parmi ceux de la ville du Mans, plusieurs avoient également échappé à la surveillance de ceux qui les conduisoient ; nous arrêtons les dispositions suivantes :

ARTICLE PREMIER.

« Les citoyens ou citoyennes qui, étant détenus pour quelque cause que ce soit dans les prisons ou maisons d'arrêt de La Flèche ou du Mans, lors de l'invasion dans ces deux villes par les brigands, se trouvent maintenant en liberté par l'effet de cette même invasion, sont tenus de réintégrer les prisons dans la huitaine, au plus tard, après la publication de notre présent arrêté.

ART. 2.

« Ceux qui après le délay expiré n'auront pas obéi audit arrêté, seront présumés s'être joints aux rebelles et avoir embrassé leur parti ; ils seront arrêtés partout où on les trouvera pour être jugés et punis comme tels.

ART. 3.

« Dès le lendemain du délay expiré, leurs biens, à la diligence du procureur-syndic, quelque part qu'ils soient situés, seront séquestrés et mis sous la main de la nation, et lesdits procureurs-syndics nous instruiront de leur diligence à cet égard.

« *Alençon, ce 27 frimaire.*

« GARNIER DE SAINTES. »

Les mesures de Garnier étaient ainsi organisées de tous les côtés avec une ardeur impitoyable. Enfin, arrivait aussi dans sa ville une armée, pour contribuer à l'extermination de la Vendée. L'armée du Nord, depuis si longtemps attendue, et que la Convention avait appelée à l'entière destruction des brigands, séjournait à Alençon, le 30 frimaire.

Les retards et les contremarches de ces troupes avaient été mis sur le compte de Thirion par un des membres du Comité de salut public, Couthon, à la tribune de la Convention, le 26 frimaire.

Couthon, dans cette séance, d'après une lettre de Garnier de Saintes, reçue dans la nuit et peu charitable pour son prédécesseur dans le proconsulat de la Sarthe, accusa Thirion de ne pas avoir fait marcher en avant les dix mille hommes de l'armée du Nord, ce qui eût permis de prendre les rebelles entre deux feux. Cette armée divisée en deux colonnes, se trouvant l'une à Rouen, l'autre à Verneuil, avait reçu l'ordre de se réunir à Dreux, pour se porter partout où la marche des Vendéens l'exigerait. Au lieu de cela, cinq mille hommes avaient été dirigés du côté de Chartres qui n'était pas menacé, et le reste immobilisé à Dreux. Couthon voulut justifier le Comité, rejeta tous les torts sur Thirion « qui lui paraissait ne pas avoir assez de connaissances dans l'art militaire. »

Merlin de Thionville avait pris la défense de son collègue, ancien professeur de rhétorique à Metz, d'un tempérament peu politique et tout à fait dépourvu de perspicacité militaire. Il avait obtenu qu'on suspendît tout blâme à son égard, avant de bien connaître les faits.

Le 1er nivôse, Thirion, rappelé sans avoir été frappé d'improbation, vint à la tribune présenter son apologie et réclamer contre la dénonciation et la diffamation dont il avait été victime. (On lui

avait reproché même d'être un ancien prêtre !) Il prétendit avoir exécuté les ordres du ministre en couvrant le département d'Eure-et-Loir et Chartres, le grenier d'abondance de Paris. Dès qu'il avait appris la déroute des Vendéens au Mans, il avait aussitôt écrit à la première colonne de ne pas rejoindre la seconde à Chartres, et de l'attendre au contraire à Dreux. La question se réduisait à savoir s'il avait bien ou mal interprété les instructions du Comité.

Charlier déclara que Thirion avait toujours été digne de l'estime de ses collègues, et la Convention passa à l'ordre du jour sur la motion de l'ancien proconsul de la Sarthe, demandant de décréter qu'il n'avait pas cessé de mériter la confiance de l'Assemblée (1).

Avant cette mise en scène de tribune, l'armée du Nord était enfin arrivée, mais un peu tard, à Alençon. Le 30 frimaire, Garnier de Saintes rendait compte de sa joie à la Convention nationale :

« L'armée du Nord, citoyens collègues, est arrivée hier dans la commune d'Alençon ; nous l'avons passée aujourd'hui en revue, mon collègue et moi ; nous lui avons lu votre décret en date du 25 de ce mois et la proclamation du Comité de salut public. Quelques réflexions, que l'amour de la patrie nous suggéroit, ont ému l'âme de ces braves Républicains. Des cris longtemps prolongés de : *Vive la République et la Convention nationale* ont retenti longtemps dans les airs. L'enthousiasme de la bravoure leur a fait oublier les fatigues de vingt-cinq jours de marche

(1) *Journal des Débats*, nos 454 et 459; *Moniteur*, *Journal de France; Vie et Correspondance de Merlin de Thionville*, Correspondance, p. 82. Voir aussi, sur Thirion, Danican, *les Brigands démasqués*, p. 218.

forcée et ils se délassoient défilant à chanter l'hymne de la liberté. Ces intrépides soldats sont la plupart sans souliers ; ils nous en ont demandé et nous n'entendions pas de sang-froid les réclamations des défenseurs de la patrie. « Eh bien ! disoient plusieurs d'entre eux, si tu ne peux pas nous en donner, ce n'est pas la faute de la Convention nationale, nous marcherons nu-pieds, et nous ne nous en battrons pas avec moins de courage. »

« Il faut vous le dire, citoyens collègues, il est peu de crimes dont les suites aient été plus funestes à la liberté que ceux de la conjuration des fournisseurs contre l'armée ; j'ai vu des souliers livrés à Caen, qui n'ont pu conduire des volontaires à Alençon, et lorsque j'en ai fait l'examen, j'ai trouvé de l'écorce d'arbre placée entre la semelle, qui n'étoit cousue qu'avec un fil brûlé et qui déchiroit en touchant le cuir. Ce qu'il y a de plus affligeant dans ces délits, c'est que la difficulté de découvrir les coupables les rend presque impunis.

« Décrétez-le donc, citoyens collègues, que chaque cordonnier sera tenu d'appliquer son nom et celui de sa commune sur l'intérieur du quartier du soulier. Cette précaution assurant la connoissance de l'auteur de l'ouvrage, assurera nécessairement celui du délit, et dès ce moment la fraude cessera. Les souliers seront de bonne qualité ; ils dureront, et l'armée, qui en consommera moins, ne sera plus réduite à en manquer.

« Salut et fraternité.

« Garnier de Saintes. »

Laplanche ajoutait à la lettre de son collègue, lue par Barère à l'Assemblée :

« Westermann, à la tête de sa cavalerie, pour-

suit vivement les brigands qui, depuis Le Mans, sont en fuite devant lui. S'il est arrêté quelques instants, j'espère le rejoindre avec *la colonne infernale* (c'est-à-dire avec les dix mille hommes du Nord), et elle rendra bon compte des restes de l'armée catholique (1). »

Contrairement à l'espérance de Laplanche, l'armée du Nord n'était pas encore sur le point de se mesurer avec l'ennemi. Marceau, croyant, après la marche des Vendéens sur Blain, qu'ils allaient chercher à pénétrer en Bretagne, donna au général Bonnaire, qui commandait les troupes du Nord en l'absence de Duquesnoy, l'ordre de se porter sur Rennes. Ce fut vers le 25 décembre que Turreau alla chercher, d'Angers dans cette ville, cette armée si longtemps invisible, et qui devait figurer au nombre des colonnes infernales.

Turreau, le nouveau général en chef des armées de l'Ouest, était à Alençon le 10 décembre (20 frimaire), jour de la prise du Mans. Au lieu de se rendre de suite au quartier général de l'armée, qui s'avançait pour reprendre la ville, chose inouïe de la part d'un général français, il fit un détour pour se rendre à Angers, où il arriva le 14 décembre, sans avoir rencontré l'ennemi. Là, il s'empressa d'exhaler ses rancunes, et de répandre des accusations calomnieuses contre Marceau, qui avait eu le commandement par intérim, et contre les anciens officiers de l'armée de Mayence (2).

(1) Séance de la Convention du 2 nivôse, *Moniteur*, *Journaldes Débats*, etc. Voir, à la séance de ce jour, les détails de Barère sur la cordonnerie et les dons de souliers provoqués.

(2) Savary, t. II, p. 486 et suiv.

La nécessité de passer en revue les mesures prises par les divers représentants du peuple, combinant l'extermination des Vendéens en déroute, nous a trop longtemps éloignés du Mans. Il nous faut promptement y revenir pour voir à l'œuvre les anciens administrateurs fugitifs, rentrés enfin dans la ville.

CHAPITRE V

Le 25 frimaire seulement, les diverses autorités qui avaient quitté Le Mans, le 20 au soir, avaient commencé à rentrer en ville par petits groupes. Le *Rapport* du procureur général syndic Roustel, du 27, donne quelques renseignements sur les pérégrinations des administrateurs du département, errant à Bellesme, à Mortagne, à Mamers, à Alençon, à Bonnétable. Un courrier leur apporta de cette dernière commune à Bellesme, dans la nuit du 23 au 24, la nouvelle de la délivrance du Mans. Quant aux membres de la municipalité, aucune particularité de leur *hégire* n'a été conservée. Il est probable cependant, d'après quelques expressions d'une lettre de Barré, que son chef était allé se réfugier jusqu'à Chartres.

Cinq d'entre les membres du département étaient réunis à Bonnétable le 24, et déjà ils préparaient des mesures d'extermination contre les débris des Vendéens, qu'ils savaient avoir été battus la veille. Une lettre de Garnier de Saintes du 22, d'Alençon, avait donné l'ordre à la Commission militaire de Sablé, naguère siégeant au Mans, de se retirer à Chartres pour juger les conspirateurs qui s'y trouvaient, jusqu'à ce que les choses eussent changé de face. Les administrateurs, jugeant au contraire

qu'elle allait avoir une rude besogne dans la Sarthe, rendirent l'arrêté suivant :

« Considérant que les brigands sont expulsés de la commune du Mans, que dans ce moment la Commission militaire est absolument nécessaire au Mans, pour y juger plusieurs prisonniers rebelles, parmi lesquels il s'en trouve quelques-uns qui paroissent pouvoir donner des renseignements utiles, et ensemble *plusieurs de leurs complices et adhérents qu'on nous assure se trouver au Mans* ;

« Considérant qu'il est nécessaire de faire une justice prompte et éclatante de ces scélérats, afin d'imprimer une terreur salutaire à ceux qui seroient tentés de les imiter,

« Arrêtons que les membres de la Commission actuellement à Chartres, ou partout ailleurs, seront invités... à se rendre le plus tôt possible au Mans.

« Fait à Bonnétable, 24 frimaire.

« S....., *pour absence du Président.*

« ROCQUAIN, TORCHÉ, CHAPLAIN, ROUSTEL, Procureur général syndic, TIMOLÉON B....., *Secrétaire par intérim* (1). »

Après cet arrêté, qui fut rapporté le 26 au soir, à cause de l'arrivée dans la Sarthe de la commission Proust, ces prévoyants administrateurs reprirent le chemin du Mans et y arrivèrent le 25 au matin, pour y reprendre leurs fonctions « interrompues, disent-ils, pendant que les brigands ont souillé le territoire de la commune. » Lors de son passage à Bonnétable, le procureur général syndic Roustel

(1) Archives de la Sarthe.

« fut impudemment insulté dans sa route pour se rendre au chef-lieu du département, par un citoyen de la commune, Pierre Gautier. » Sur la réquisition du plaignant, la municipalité condamna l'insulteur, dès le 24, à trois jours de détention (1).

Le dimanche, dans la séance du 25, le département commença par faire décombrer les bureaux et donner des ordres pour faire raccommoder les portes et autres effets brisés. Le même jour également, Bardou, Coupel, Cossonneau, Hérault, membres du district, dressaient le procès-verbal de l'état des bureaux de leur administration, des fractures et des dilapidations commises par les rebelles. Le moment n'était pas aux longues séances; le département prit cependant le temps d'organiser la ruine totale des Vendéens dans la Sarthe. Dès avant d'avoir reçu les proclamations et les arrêtés des représentants à la suite de l'armée de l'Ouest et de Garnier, il eut soin d'assurer la capture des Vendéens survivant à la déroute.

Considérant que les brigands se portaient partout dans différentes communes, et qu'il fallait prendre des précautions pour profiter de la déroute de ces scélérats et les empêcher de se rallier, il ordonna, dès le 25, aux districts d'avertir les municipalités de faire des patrouilles armées, de jour et de nuit, et d'arrêter les suspects. Les municipalités qui s'y refuseraient seraient considérées comme suspectes elles-mêmes et punies suivant la loi. Le lendemain, il prescrivait que des visites domiciliaires, afin de s'emparer des insurgés et des grains cachés, seraient faites par la municipalité.

La ville était en proie au plus effroyable chaos. La guerre, la famine, la contagion, le pillage, tous

(1) Registre de la municipalité de Bonnétable.

les maux réunis la désolaient. Le plus pressant besoin était celui de vivre, et chacun cherchait à se procurer à la campagne des aliments pour ne pas mourir de faim. « Notre commune languissoit, accablée par les plus terribles fléaux, la contagion et la famine. Les citoyens versèrent leurs premières larmes sur les débris amoncelés par les brigands. Chacun ne songeoit d'abord qu'à ses malheurs et aux moyens de les réparer par le travail et l'industrie (1). » Quelques-uns même pensaient trop exclusivement à leur intérêt particulier, et le 26, le département se voyait obligé de placer des sentinelles à la Couture, pour empêcher la dilapidation des effets de l'administration. Des prisonniers, arrêtés dans les communes voisines, ne cessaient d'être amenés dans les différentes maisons d'arrêt. La plupart des registres d'écrou font malheureusement défaut, et je dois me borner à quelques exemples, me réservant de parler plus au long des prisonniers.

Le 26, le maire de la ville, Potier, faisait conduire à la prison de l'évêché le jeune Berthome (Pierre-Jean), âgé d'environ quinze ans, fils d'un capitaine de navire de Nantes. Il avait été arrêté par la municipalité d'Ecommoy, qui le fouilla, lui prit une montre en or et un gobelet d'argent, et l'envoya sous l'escorte de la garde nationale au Mans, avec son précepteur Bouland, ex-bénédictin, qui, moins heureux que lui, devait être condamné à mort par le tribunal criminel (2).

Le 25, le maire d'Aigné avait fait écrouer à la

(1) *Les membres de la Société populaire du Mans, traduits et acquittés au tribunal révolutionnaire, le* 11 *floréal, à leurs concitoyens*, p. 2.

(2) Registres d'écrou de la prison de l'Évêché, et Archives du tribunal criminel du Mans.

prison de la municipalité du Mans, par la garde nationale de sa commune, François-Michel Potigny, de Coutances, qui fut fusillé le 23 nivôse. Le 25, étaient écroués à la même maison d'arrêt les quatre Vendéens arrêtés à Bonnétable, dans la nuit du 23 au 24, et qui avaient été déposés provisoirement dans la prison d'arrêt de cette commune, jusqu'à la rentrée des autorités constituées du Mans (1).

Jusqu'au 1er nivôse, cette arrivée des prisonniers fut incessante (2).

Les communes où les habitants conservaient un reste d'humanité, au lieu de tuer les Vendéens épars dans la campagne, se contentaient de les arrêter et de les faire conduire au Mans; mais partout, en vertu des ordres impérieux des conventionnels, la poursuite des royalistes avait été organisée sur une large échelle.

Voici, par exemple, l'instruction que les administrateurs du district et les membres du comité de surveillance de Château-du-Loir adressaient à la municipalité de Mayet :

« Citoyens,

« Pour l'exécution de la proclamation de Gar-

(1) Registre d'écrou de la maison d'arrêt de l'ancien palais; Archives municipales de Bonnétable. Ces quatre prisonniers, qui furent fusillés le 23 nivôse, disaient avoir déserté sur une lettre d'un général de hussards, qui promettait l'amnistie à ceux qui voudraient devenir républicains. Ils prétendaient que cette lettre leur avait été communiquée, ainsi qu'à d'autres, par Richard, de l'armée vendéenne, qu'ils disaient avoir été fusillé pour ce fait, cette lettre ayant produit sensation dans l'armée et contribué même à sa désorganisation. Cette amnistie de Westermann fut désavouée par les représentants.

(2) Indépendamment des prisonniers vendéens, on voit aussi écroués quelques soldats républicains.

nier, vous ferez sonner le tocsin le 30 de ce mois, à deux heures du matin ; vous vous lèverez en masse, armés de toutes manières; vous vous choisirez un commandant qui connaisse les lieux, et vous rendrez, à sept heures du matin, sur les bords de la forêt de Bercé, qui vous seront les plus voisins; là, vous vous unirez aux citoyens qui vous avoisineront et qui formeront un cordon autour de cette forêt. A huit heures, vous y entrerez, vous la battrez et marcherez de front en vous rendant sur la route de Château-du-Loir au Mans, point de réunion de tout ce district. Vous purgerez, par ce moyen, la forêt et les lieux environnant vos cantons des brigands qui pourroient y exister. Chacun se munira de pain pour la journée (1). »

Garnier de Saintes avait été bien obéi, et *sa chasse à l'homme* opérée tout à fait à son gré. Le 27, lecture de sa proclamation avait été donnée au département, qui en avait prescrit l'envoi aux districts, ainsi que pour celle des trois conventionnels à Laval, lue le 28. Comme mesure d'exécution, des envois de poudre avaient été faits aux municipalités. Les particuliers désarmés et mis en arrestation par les communes devaient être, à l'instant, traduits devant la Commission militaire pour être jugés, ainsi qu'il appartiendrait (2).

Le département appliquait plus spécialement sa sollicitude à certaines communes. Six cents cartouches étaient envoyées le 28 à Bonnétable pour arrêter les brigands répandus dans la campagne. Trois prisonniers avaient de nouveau été arrêtés par la garde nationale de cette commune dans la nuit du 26 au 27. C'étaient Edouard Rosier, âgé de

(1) M. Legeay, *Recherches sur Mayet*, t. II, p. 87.
(2) 27 frimaire, *Registres des délibérations du département*, Archives de la Sarthe.

vingt-cinq ans, de Fimes-en-Champagne, commis d'un agent de change de la rue de la Jussienne, à Paris; Charles-Luc Renaud, âgé de dix-neuf ans, étudiant, né à Paris, sorti de chez M. Loiseau, maître de pension, rue Neuve, à Paris, et dont le bien-fonds était situé à Saint-Porcheen Saintonge; enfin François Martin, de Rennes, chasseur des Pyrénées, qui déclarait avoir été fait prisonnier à Saumur, et avait été employé dans les bureaux de la commune de Paris. Les trois prisonniers, que la commune de Bonnétable, dans son humanité, appelle des déserteurs, furent conduits au Mans et périrent le 19 nivôse (1). Ce fut aussi le sort de deux autres Vendéens, arrêtés antérieurement à Bonnétable : Louis Blanvillain, cordonnier à Joué, près Martigné, âgé de vingt-cinq ans, et Jean-Louis Caduche, âgé de cinquante et un ans, Suisse, du pays des Grisons, demeurant à Paris, à la Monnaie, sorti du Mans d'après ses dires le 22 au soir, vers six ou sept heures. Ces deux prisonniers, tous deux anciens soldats de la République, qui se disaient aussi déserteurs, et arrivés à Bonnétable le lendemain matin, avaient été conduits de cette commune à Mamers *le* 23, interrogés par les membres de ce district, puis ramenés au Mans, où ils furent condamnés à mort les 18 et 23 nivôse (2).

(1) Registres de la municipalité de Bonnétable et du tribunal criminel du Mans.

(2) Registres du district de Mamers. L'interrogatoire de ces deux prisonniers est des plus curieux. Le 15 nivôse, Caduche fut enlevé de la prison de l'Évêché pour être transporté dans celle de la maison de Justice de la commune (Registres d'écrou). — Le 27 frimaire, la garde nationale de Briosne réintégrait aussi au Mans un des détenus que l'invasion vendéenne avait mis en liberté. — On voit que c'est à Mamers que Bonnétable faisait conduire, le 23, les fuyards royalistes.

Sur la demande faite par le comité de surveillance de Brûlon le 29 frimaire (et non le 25, comme l'a imprimé Grille), le département envoyait, le 1er nivôse, un détachement de cent hommes à Brûlon. Cette commune privée *de la grande majorité* de ses habitants, en arrestation depuis l'insurrection du 12 septembre, s'était plainte de ne pas avoir de forces suffisantes pour détruire le nombre incalculable de brigands, qui s'étaient jetés dans les bois environnants depuis la déroute. Elle avait demandé au comité défensif, pour débarrasser des brigands le pays qui en était infecté, de lui envoyer une compagnie de cent hommes de la force armée du Mans ou bien la compagnie Duval, cantonnée à Conlie (1). Le département s'était empressé de faire droit à la demande, en envoyant un détachement de cent hommes, alors stationné au Mans (2).

Toutes les correspondances du temps mentionnent les terribles résultats de ces battues, faites dans les campagnes.

Le curé de Dollon, Coutelle, rentré au Mans, envoyait le 30 à midi, au Comité de Saint-Calais dont il était le correspondant, les nouvelles de la guerre et les renseignements suivants :

« Des officiers municipaux de sept à huit communes, dans les environs du Mans, sur les routes de Sablé et de Laval, viennent annoncer qu'elles

(1) C'est ce que dit le texte publié d'une façon inintelligible par Grille, p. 3 7, et dont l'original existe aux Archives de la Sarthe. La demande de Brûlon est signée Jahard, Legoué, Bernier, Fouassier, Briou, Tison. Le comité défensif l'avait d'abord renvoyée au commandant de place, qui observa qu'il n'avait pas d'ordre à donner à la troupe de Conlie.

(2) Je parlerai longuement plus tard du sort des prisonniers de Brûlon, de Mesdemoiselles de Sapinaud et Robert de Lézardière.

tuent par centaines les brigands, qui ont quitté le corps de l'armée et qui se répandent dans les campagnes.

« La commune de Lavardin en particulier, qui est très-petite, en a tué et pris deux cents pour sa part.

« Il y a maintenant cinq cents de ces brigands détenus dans l'ancienne église de l'Oratoire. Il y a les trois quarts de ce nombre qui sont des femmes. On parle de les transférer dans les départements voisins, rapport aux subsistances, dont on manque ici, et là ils seront interrogés et jugés.

« D'après le rapport d'une grande partie des femmes qui les ont reçus ici (car presque tous les hommes avoient décampé), il paroît que la grande partie de cette sainte armée est lasse de faire une guerre si pénible pour elle. Il n'y a que la scélératesse de leurs prêtres et leurs discours hypocrites qui lui font supporter toutes les misères auxquelles elle est exposée (1). »

Le 27, le district de La Flèche écrivait au comité défensif du Mans : « A chaque instant les communes au delà de la Sarthe en arrêtent une grande quantité. Hier on en a fusillé cent vingt à Sablé et huit à La Flèche. » Dès le 25 on écrivait de Château-du-Loir : « Un citoyen de La Flèche, qui arrive à l'instant à Château-du-Loir, vient de dire que dix-huit brigands y avoient été amenés par les citoyens de la campagne, qui font de fréquentes patrouilles (2). »

Le 28, le comité de Sablé transmettait de semblables nouvelles :

(1) Coutelle ajoutait qu'on répandait le bruit que les cavaliers étaient disposés à mettre bas les armes, et à livrer leurs chefs et l'artillerie, si on voulait leur faire grâce.

(2) Deux filles furent écrouées au Mans pour avoir fait piller l'hôpital de La Flèche.— Je donnerai de nombreux détails sur « la fille Richard, » arrêtée à La Flèche.

« Mille de ces scélérats ont été tués dans les différentes communes du district de Sablé. Avant-hier, cent vingt-deux ont été fusillés ici. Il en reste encore dans nos prisons une vingtaine qui bientôt éprouveront le même sort (1). »

Si le sort des Vendéens fut si funeste dans la Sarthe, il ne paraît pas qu'on ait sévi contre ceux qui avaient donné asile à quelques malheureux fuyards. A part, quelques rares personnes arrêtées, comme prévenues de s'être montrées favorables aux envahisseurs pendant leur séjour au Mans, telles que Mesdames de Laborde, de Renusson, etc., et bientôt relâchées comme innocentes des faits qu'on leur imputait, je ne vois pas que, malgré plusieurs dénonciations haineuses de particuliers ou de comités de surveillance, l'arrêté de Garnier de Saintes, qui faisait un crime du droit d'asile, ait été en général suivi d'exécution. Ceux qui cachèrent les proscrits avaient sans doute pris leurs précautions, pour sauver ces infortunés et pour se protéger eux-mêmes. A différentes reprises, des visites domiciliaires furent faites avec un zèle inquisitorial, et je ne sache pas qu'un certain nombre d'habitants ait payé, je ne dis pas de sa tête, mais seulement de sa liberté, le crime honorable d'avoir partagé son toit et son pain avec une fugitive de la Vendée. A Laval, de charitables habitants avaient été moins heureux, et pour prix de leur humanité, avaient été plongés dans les cachots par Esnue-Lavallée (2). Honneur cependant

(1) Archives de la Sarthe et de Loir-et-Cher. Deux de ces lettres ont déjà été publiées par Grille, p. 376, 377.

(2) Sur l'humanité des gens du Mans, voir l'*Enquête*, Renouard, Grille, p. 356, 357, et les détails que je donnerai sur le sort des prisonniers. Tout le monde sait que MM. d'Autichamp et de Bernès trouvèrent un asile chez madame de Bellemare.

à ceux qui eurent le courage d'avoir de la pitié. Le danger, pour avoir été évité, n'en était pas moins grand, et l'auteur des *Lettres philosophiques*, qu'on peut croire sur parole en pareille matière, fait dire à un habitant du Mans à qui un des vaincus demandait asile : « Vous ne savez donc pas que tout homme convaincu d'avoir recélé un Vendéen..... Malheur à moi, si l'on vous trouve ici ! Sortez (1). »

Un autre arrêté resta un instant simplement comminatoire, bien malgré les intentions des administrateurs du département ; c'est celui de la municipalité qui ordonnait aux détenus, devenus libres par l'envahissement de la commune, de réintégrer leurs prisons dans les vingt-quatre heures. Les maisons d'arrêt étaient dévastées, pleines d'immondices et de décombres ; les clôtures étaient brisées. Des réparations étaient indispensables pour que l'arrêté de réintégration pût être exécuté. De concert avec le comité de surveillance, le département rapporta cet arrêté le 28, et, laissant un court répit aux détenus, chargea le district de réparer d'urgence ces maisons d'arrêt, afin que l'arrêté de Garnier de Saintes, qui donnait aux suspects un délai de huit jours, pût être au moins exécuté.

Le même jour, le département, toujours préoccupé de réparer les ruines de l'invasion, ordonnait *de*

(1) Sur la part prise aux événements d'alors par l'auteur des *Lettres philosophiques*, voir Patu-Deshautschamps, p. 213 ; Crétineau-Joly, t. I, p. 396. Je dois dire, pour faire la contrepartie de ces accusations, que de pauvres Vendéennes, qui étaient alors de jeunes enfants, m'ont déclaré que, dans la prison de l'Oratoire, l'auteur des *Lettres philosophiques*, pour réchauffer leurs petits membres glacés, les avait fait approcher du feu que des prisonnières riches étaient parvenues à se procurer. Nous avons vu qu'il servait de secrétaire aux administrateurs, à Bonnétable, le 24 frimaire.

faire une machine à décapiter, pour remplacer celle qui avait été mise en pièces par les brigands. Les administrateurs pouvaient croire, en effet, que l'arrivée d'une nouvelle commission militaire, au Mans, allait rendre nécessaire le rétablissement de cet instrument de mort.

Le 26, le citoyen Joachim Proust, président de la seconde commission militaire et révolutionnaire d'Angers, s'était, en effet, présenté au département, porteur de l'arrêté du 15 frimaire des représentants près les armées de l'Ouest et des côtes de Brest réunies, établissant cette commission à la suite de l'armée destinée à combattre les rebelles. Il avait déclaré qu'elle allait se fixer provisoirement dans la commune du Mans et demandé qu'on prît des mesures pour lui donner un local.

Le département lui accorda, pour lieu de ses séances, la salle occupée naguère par la Commission militaire établie par Thirion, située dans l'enceinte du local de l'administration.

Cette commission avait été créée le 5 décembre, à Angers, par les conventionnels Bourbotte, Prieur, Francastel, Esnue-Lavallée, dans l'absence de la commission Félix, qui à l'approche des Vendéens avait fui avec les prisonniers voués à la mort. Elle se composait de trois juges, d'un président, d'un accusateur public et d'un greffier, lesquels pouvaient être pris parmi les citoyens indistinctement, dit l'arrêté de création. Le président était Joachim Proust, membre de l'affreux comité révolutionnaire d'Angers, que plusieurs renseignements donnés par ses compatriotes ont permis de bien connaître, le seul de ces juges qui eût de l'humanité, malgré ses dehors révolutionnaires (1). Les

(1) Voir Grille, t. I et II, *passim* Ces appréciations donnent bien l'idée de l'exaltation du pharmacien démagogue,

juges c'étaient Vacheron et Morin, employés à l'armée, deux monstres, le premier *sommelier* auprès des représentants en mission. Tous deux devaient acquérir une bien triste célébrité comme inventeurs du fameux recensement des prisons d'Angers, et des jugements par F. Le troisième était le citoyen Méry, attaché au bureau de l'état-major. Le citoyen Allain, capitaine de la section révolutionnaire d'Angers, faisait les fontions d'accusateur public, et Parquet, attaché à l'état-major, celles de secrétaire-greffier (1).

Elle avait siégé à Angers les 19, 21 et 22 frimaire. Le 19, elle avait condamné la vieille abbesse d'Angoulême, madame de Civrac, âgée de soixante-seize ans, sa femme de chambre, âgée de cinquante-huit, et l'abbé Edelin.

Le 21, les victimes étaient des habitants du Bas-Maine, accusés, d'après le procès-verbal du comité

qui en fournit d'autres preuves encore dans l'église Saint-Maurice, dans la nuit du 11 au 12 juin 1793. N'ayant rempli qu'un instant les fonctions de président de la Commission militaire, il devint surveillant de la fabrication du *salpêtre révolutionnaire*. On lui reprochait ses lenteurs et son verbiage, le 6 prairial an II. Après thermidor, à la fin de pluviôse, il s'éleva courageusement contre les affreux excès des Vacheron et des Morin, à qui on l'avait un instant accolé. Voir M. Bourcier, *la Terreur en Anjou, Revue d'Anjou*, 1870; Th. Muret, t. I, p. 439. Blordier-Langlois, t. I, p. 405, représente Joachim Proust comme humain et doux pour l'ordinaire, mais faible, trop souvent dupe de sa propre imagination et très-facile à se laisser aller à des suggestions étrangères.

(1) Grille a cité exactement l'arrêté de création de cette commission, à part les noms des représentants et la date (voir t. III, p 256). M. Berriat-Saint-Prix dit qu'elle fut établie le 18 frimaire. Les deux copies officielles de l'arrêté, que j'ai eues entre les mains, et qui sont transcrites sur les registres du district de Sablé, disent le 15.

de surveillance de Château-Gontier, du 11 frimaire, d'avoir suivi les brigands lors de leur passage en cette ville et d'être revenus ensuite dans leurs foyers :

Mathurin Faucher.

Jacques Percher, âgé de dix-neuf ans, laboureur.

Michel Coquereau, laboureur.

Pierre Lejeune, âgé de vingt-deux ans, de Daon (district de Château-Gontier).

Pierre Blanchoin, de Chatelain, arrêté au bourg de Bierné. Le 22, il n'y avait qu'une seule victime, un tisserand, exécuté, comme les autres, le jour même, en présence de la commission.

Les prisons étaient vides. La plupart des Vendéens avaient été fusillés sans jugement ; chargée de suivre les armées à la piste, comme une bande de corbeaux, la commission Proust (c'est ainsi qu'on l'appelle du nom de son président) se transporta alors au Mans avec l'exécuteur Frillaux, et un train d'artillerie légère menant la *sanctam guillotinam*, comme disaient les membres du comité d'Angers (1).

Elle arriva le 26, ne siégea au Mans qu'un seul jour, le 29, et, chose curieuse, y montra des sentiments d'humanité. Elle fut si clémente, cette seule journée qu'elle fonctionna dans la ville, que loin de prononcer une seule condamnation, elle acquitta cinq Vendéens et quatre militaires. Je ne puis expliquer ce fait qu'en pensant que l'horreur, qui avait accueilli au Mans les massacres de tout sexe, fut si grande, que la pitié générale pénétra jusqu'au cœur des juges eux-mêmes, de son président

(1) Voir, sur cette Commission, M. Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire en France;* Blordier-Langlois, t. I, p. 494; Grille, t. III, p. 216, 256; M. Bourcier, *la Terreur en Anjou, Revue d'Anjou*, 1870, etc.

au moins, père de famille, et les força de s'abstenir de verser le sang, comme ils l'avaient fait à Angers, comme ils allaient le faire à Laval, sous la pression des représentants du peuple.

Cette humanité de la deuxième commission militaire d'Angers fut vivement condamnée par Francastel qui, dans son mécontentement, écrivit le 2 nivôse à Félix, le trop fameux président de la première commission militaire, inaccessible à toute pitié :

« Votre présence ici va devenir bien nécessaire. Tout s'encombre, une sorte de politique fait stationner ce troupeau dans nos prisons ; le moment va venir de *dégorger* tout cela...

« Il nous faut des hommes révolutionnaires, qu'une fausse pitié n'amollit pas...

« Indulgence, oubli du passé, compassion, sensibilité, tous *ces beaux noms* ne couvrent que faiblesse, modérantisme et perfidie.

« Vous savez qu'il a été pris, au Mans, une troupe de plusieurs centaines de femmes. Ce sont des amazones, des paladines royalistes, des concubines de prêtres, des dames à pelisses, etc. Eh bien! tout cela semble inspirer de l'intérêt! à qui?... à des hommes révolutionnaires ! à des membres d'une commission militaire. Venez ici ! je compte sur vous. Je connais vos principes, votre inflexibilité républicaine, votre intention immuable *de purger, de saigner jusqu'au blanc* la génération vendéenne. Vous concourrez au triomphe de la République contre ces infâmes rebelles (1). »

(1) *Revue d'Anjou,* t. I, p. 299; M. Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire en France;* M. Bourcier, *la Terreur en Anjou.* Le 27 frimaire, Francastel avait déjà écrit à Félix: « Vous devez avoir à Saumur encore bien des *affaires* à terminer. Si vous en chômiez, il en est ici un très-grand nombre que j'offrirais à votre zèle. » Les cinq acquittés du 29 frimaire, accusés d'avoir suivi l'armée et conduit les voitures,

Le prompt départ de la commission Proust ne lui permit pas de donner suite à son séjour au Mans; si elle était demeurée plus longtemps dans nos murs, fût-elle restée fidèle à ses débuts pleins d'humanité? Dès le 28, les représentants du peuple Bourbotte et Bissy l'appelaient à Laval, où elle devait prononcer, comme nous le dirons, vingt-huit condamnations à mort, mais où du moins elle sut s'abstenir de verser le sang des femmes.

Au Mans, le 30 frimaire, elle remettait au département de la Sarthe, au moment de son départ pour Laval, une liasse contenant les procédures commencées. Son départ fut un sujet de regrets pour les administrateurs, malgré sa modération. Ils avaient espéré jouir du bonheur de la posséder plus longtemps « pour purger par sa présence le sol souillé par les brigands. » La veille même de son départ, le maire lui écrivait pour l'inviter à assister, le lendemain 30, à la fête solennelle de la replantation de l'arbre de la liberté :

« Citoyen président,

« L'arbre chéri de la liberté doit être planté demain sur les trois heures de relevée, sur la place des Halles.

« Le conseil général de la commune t'invite à te réunir à lui, pour assister à la célébration de cette fête républicaine.

étaient : Louis Landeau (de Bazouges), charretier et domestique, René Faucheux, *idem*, Jacques Bourgerie et Jean Paillé (de Baugé), Hyacinthe Planchenaut, de Saint-Samson (d'Angers). Le jugement constate qu'il n'est pas prouvé qu'ils aient marché de leur propre volonté; qu'au contraire, d'après les réclamations de Jacques Giffet, laboureur de Baugé, et leur propre conduite, il est établi qu'ils ont été forcés par l'armée des rebelles (Extraits inédits du registre de la Commission). L'affaire des militaires ne roule que sur des faits financiers relatifs à la *probité* des accusés.

« Tu voudras bien communiquer la présente invitation, commune à tous les membres de ton corps.

« A la Chambre commune du Mans, le 29 frimaire.

« POTIER, maire. »

Il fallut se passer de la présence de la Commission militaire à cette fête si consolante. Le conseil de la Commune s'en dédommagea, en invitant le représentant et les autorités à donner des ordres pour faire rester ou pour rappeler cette Commission militaire, afin de juger environ *neuf cents prisonniers des brigands*. Le département approuva, le 30, cette délibération de la municipalité et se réunit à elle pour tâcher d'obtenir une Commission militaire. La Commission de Thirion, que Garnier avait un instant transférée officiellement à Chartres, était considérée comme révoquée ; il était vraiment pénible, après avoir vu successivement trois Commissions passer dans la ville, de n'avoir pu en fixer une à demeure, pour quelque temps.

Les autorités du Mans n'avaient donc pas perdu de vue les débris des Vendéens. D'ailleurs, la préoccupation constante était de savoir ce que devenaient les restes de leur armée ; on avait craint d'abord que, ne sachant où donner de la tête, ils ne revinssent une seconde fois sur Le Mans, de Château-Gontier. La peur n'avait pas encore quitté les esprits. La municipalité, pour tranquilliser les citoyens, était obligée de faire publier, le 27, que les brigands n'étaient ni à Sablé, ni à La Flèche, et même, afin de faire cesser les derniers vestiges de la panique, de réitérer ultérieurement cette nouvelle rassurante, qui avait

trouvé des incrédules. On était avide de nouvelles, et cependant on en recevait peu d'officielles.

A partir du 27 et du 28, La Flèche et Sablé envoyèrent pourtant des renseignements sur la situation de l'armée vendéenne poursuivie par Westermann. Grille a donné plus ou moins exactement une grande partie de ces lettres, dont je me bornerai à reproduire quelques extraits. Elles fournissent des détails tant sur l'extermination des brigands dans le département (je les ai déjà reproduits) que sur la fuite de leurs bandes vers la Loire.

Le 27 frimaire, le procureur-syndic de Sablé transmettait à La Flèche la correspondance de Château-Gontier, du matin, qui fut aussi envoyée au Mans le 28. Elle portait que les rebelles avaient quitté Craon, se dirigeant sur Pouancé, afin de faire une trouée pour repasser la Loire ; « mais les républicains ne leur en donneront pas le temps. » Il invitait la ville de La Flèche à envoyer à Angers l'artillerie qu'elle avait en dépôt dans ses murs.

Le même jour, les membres du district de La Flèche avaient annoncé au Comité défensif du Mans que les débris des brigands se portaient sur *Craon*, que la colonne de Muller, forte de trois mille hommes, avait passé la veille au soir, et serait dans la journée, avant la nuit, à Angers, ville avec laquelle ils allaient établir une correspondance suivie, pour faire parvenir au Mans des nouvelles officielles (1).

(1) Grille, au lieu de *Craon*, a lu *Caen*, et il s'évertue à dire : « On parle de Caen, c'est Ancenis qu'il faut dire. Au lieu d'aller au nord, les brigands vont au sud. » Le nom du quatrième signataire qu'il donne à ce *billet* est également de son invention. Voir Grille, t. III, p. 376. — Turreau n'évalue cette colonne de Muller qu'à deux mille hommes.

Le Comité de Sablé écrivait le 28, au même Comité défensif du Mans :

« Un chasseur de l'avant-garde de Westermann, arrivant de Condé, affirme que l'armée royaliste se porte du côté d'Ancenis. Vivement poursuivie, elle va s'engloutir dans la Loire. Suivant la voix publique, l'ennemi, à Laval, avoit dix canons et six caissons. Westermann est parti le 27 de Candé. Comme vous voyez, le général républicain n'a pas juré en vain la destruction de cette horde infâme.

« Le district a nommé un commissaire pour Château-Gontier, qui part à l'instant même. Ça ira.

« Salut et fraternité.

« RAISON (1). »

L'administration de Château-Gontier avait été forcée de se désunir, à cause de l'approche de l'ennemi, ainsi que l'apprenait un autre billet du Comité de Sablé de la même journée, annonçant la présence, du côté de Pouancé, des brigands harcelés par Westermann, qui n'avait pas arrêté sa marche depuis Le Mans (2).

Le 29, le district de La Flèche, sans nouvelles officielles, se bornait à transmettre que « ces scélérats avaient encore perdu à Craon une grande quantité de monde, et que leurs débris poursuivis par Westermann s'étaient jetés à Varades et à Ancenis : « Nos contrées n'ont plus rien à craindre, car l'armée de Charette et celle de La Rochejaquelein ne paraissent pas fortes de six mille

(1) Grille, p. 377, exact, sauf la signature et l'addition de : « Nous voulons tout savoir. »

(2) C'est le billet donné en abrégé par Grille, p. 377.

hommes. » La veille on avait entendu le canon à La Flèche (1).

La Flèche, le 30, transmettait au Mans cette lettre d'Angers, du 29 frimaire :

« Les ennemis ont passé à Ancenis, sur des ponts de bateaux qu'ils avaient apportés, sur des *chârtes*, des étangs voisins, au nombre d'environ deux mille; d'autres ont pris par Varades, mais ils ne sont que dans l'île de la Meilleraie. Deux à trois mille se sont noyés; les autres sont dispersés sur les campagnes, où les paysans partout les tuent et les hachent sans commisération.

« Le secrétaire d'un chef a affirmé ces faits, et a dit en outre que quatre à cinq mille brigands, des plus opiniâtres, se portaient sur Nort (cette nouvelle a été confirmée par un envoyé de l'armée républicaine qui est à leur poursuite); ces derniers n'ont pas jugé suivre les autres sur la rive de la Loire.

« La Rochejaquelein n'est point mort, puisqu'il a été le premier à passer l'eau à Ancenis ; Stofflet l'a accompagné, ce qui a mécontenté les soldats de voir leurs chefs les premiers à passer. Ils ont failli les assassiner de rage (2).

« On attend dans la journée un chef de brigands fait prisonnier. La Durandière, ci-devant juge de La Flèche, qui s'était uni aux rebelles, est en arrestation avec ses deux filles à Angers (3).

(1) Grille, p. 378.

(2) Voir comment cette défection des chefs est appréciée par MM. Bonnemère, *la Vendée*, p. 326; Erckmann-Chatrian, 1793, p. 371.

(3) Je parlerai de sa condamnation. Son fils était avec les Vendéens, et le principal crime du père était d'avoir laissé en son absence occuper sa maison par les royalistes. Voir Françoise Desprès, p. 36.

« Il a passé, avant-hier, cent cinquante prisonniers de Nantes que l'on conduit à la Convention. Ils sont accusés d'avoir voulu vendre la ville. Perrotin fils, de Parcé, est du nombre (1). »

Le même jour, de semblables nouvelles, venant de Craon, étaient envoyées par Sablé, qui avait organisé activement un service de correspondance entre Le Mans et Château-Gontier, correspondant à son tour avec Craon et Segré. Elles portaient que beaucoup de rebelles, poursuivis de trop près et hors de combat, s'étaient précipités dans la Loire pour se soustraire à la mort, que beaucoup s'étaient noyés et que le petit nombre qui restait sur la rive droite, ne pourrait résister longtemps à l'ardeur des Républicains, qui les chassaient à outrance et partout en faisaient des déconfitures. On présumait que les principaux chefs avaient traversé la Loire, « mais les troupes, qui ont passé à Angers, ne tarderont pas sans doute à les joindre et à exercer contre eux la terrible vengeance qu'ils ont si justement méritée. »

Une autre lettre de Sablé, de la même journée, disait aussi : « Un citoyen de Laval nous rapporte que le représentant du peuple, actuellement dans cette ville, a reçu avis du général Westermann, qu'environ quinze cents rebelles seulement ont passé la Loire. Le reste est en déroute et pousse vers la Bretagne. Le général poursuit ses triomphes (2). »

(1) Comparer avec le texte embelli et refait par Grille, p. 380, 381.

(2) Il n'y a que cet alinéa d'authentique dans la lettre reproduite dans Grille, p. 378 et 379. Tout le reste est pure invention de sa part. Il doit en être de même de la lettre d'Houdbine, p. 379, 380. — Le *P.-S.* est pris dans une lettre écrite de Châteaubriant et qu'on va lire.

Une lettre de Châteaubriant, du 25, fut ultérieurement transmise par la voie de Château-Gontier et de Sablé :

« L'armée républicaine est entrée dans nos murs ; elle en repartira pour aller à la poursuite des brigands. Trois représentants du peuple sont avec elle. Ils ont remis au district une proclamation tendant à faire lever tous les citoyens des campagnes, pour courir sur nos scélérats d'ennemis; ce qui s'exécute avec le plus grand succès. Châteaubriant n'a que cinq chasseurs à cheval, qui, mardi, arrêtèrent un prêtre, un ci-devant, vicaire de Saint-Léonard-lès-Angers, avec d'autres brigands.

« Le caractère que ce prêtre a montré dans son interrogatoire, prouve qu'il est heureux que nos républicains l'aient pris. Il était pourvu de tous les moyens de corrompre les hommes que la crédulité entraîne.

« Dans Châteaubriant et aux environs, les citoyens sont levés en masse et achèvent de détruire les débris de la pauvre armée catholique.

« A Segré, quinze cavaliers et vingt-cinq fantassins viennent d'arrêter cinquante-un brigands. Ils jurent, sur l'honneur et sur leur amour de la République, de purger leur pays des monstres qui l'infestent (1). »

La lettre de Château-Gontier du 30, envoyée le 1er nivôse, au Mans, par Sablé, était ainsi conçue :

« Vive la République ! vive l'armée républicaine de l'Ouest, qui continue de poursuivre et d'exterminer les brigands.

« La municipalité de Candé a annoncé officielle-

(1) Voir, p. 383, les additions de Grille.

ment au district de Segré que ces scélérats ont passé par la Chapelle-Glain et Saint-Mars-la-Jaille, situé entre Candé et Ancenis, que dans cette dernière commune ils ont tué le maire.

« Ils arrivèrent dimanche (vieux style), à Ancenis.

« En vain, ils y tentèrent le passage. Plus de huit cents furent engloutis par la rupture de leurs pontons.

« Le mardi, la générale bat. C'est avec la plus grande peine que les chefs de l'armée brigantine forcent le plus grand nombre de leurs hommes à marcher.

« L'hôpital de Candé est rempli de leurs blessés et de leurs malades des deux sexes. Ils ont abandonné dans cette ville un grand nombre de femmes et d'enfants et cinq pièces de canon. Les brigands affaiblis, puisqu'ils n'avaient plus alors que quinze cents hommes d'infanterie et huit cents de cavalerie, en état de se battre, prirent la route de Nort, où les troupes républicaines les poursuivent vigoureusement (1). »

Les évaluations différaient encore beaucoup sur le compte des fuyards, ainsi qu'on va le voir. Le correspondant de La Flèche, Joury, qui n'avait trouvé à Angers, le 30, au soir, et le 1er nivôse, au matin, pour toute nouvelle officielle, que la confirmation de la défaite de l'armée des brigands presque toute dissoute, joignait à sa lettre une autre plus intéressante, écrite par le capitaine de gendarmerie Edom. Son auteur l'adressait aussi d'Angers, le 1er nivôse, au directoire du district de

(1) Voir comment Grille, p. 382, a grossi et travesti cette lettre.

La Flèche pour calmer ses inquiétudes persistantes (1) :

« Il paraît que vous auriez encore des craintes pour le compte de votre pays ; je crois que vous avez tout lieu d'être tranquilles jusqu'à nouvel ordre......... Les brigands n'ont pas trouvé de bateaux pour passer la Loire ; un grand nombre a été obligé de rendre les armes. Ils ont laissé à Varades, Ingrandes et Ancenis, environ douze à quinze cents chevaux, beaucoup de chariots et plusieurs pièces de canon avec leurs caissons.....

« La Rochejaquelein et Stofflet ont passé sur des radeaux faits avec des planches et des tonneaux. Beaucoup ont été noyés ; ils avaient aussi pris un petit bateau sur les étangs de Candé (2). Cependant, d'après le rapport de quatre à cinq cents personnes que nous faisons passer aujourd'hui à Saumur, le noyau des brigands peut encore être porté à vingt mille hommes ou femmes, armés ou non, qui se sont portés du côté de Nort . . . .

« On continue à les chauffer dur. — Nous en comptons ici douze à quinze cents qui se sont rendus ; on en compte considérablement à Rennes, à Nantes et à Laval. C'est donc avec raison que nous pouvons considérer ces brigands-là comme perdus et mis dans une déroute si com-

(1) Ces lettres, qui ne furent envoyées au Mans que le 2 nivôse, à une heure de l'après-midi, n'y furent pas connues avant le 3.

(2) Voir aussi, sur ce batelet, Legros, *mes Rêves dans l'exil*, p. 7. La Rochejaquelein passa dans ce bateau tenant par la bride son cheval qui suivait à la nage. M. Renou parvint, sur son cheval lancé à la nage, jusqu'à un petit bateau au milieu du fleuve. Le cheval, en nageant, regagna la rive droite.

plète, que je regarde comme impossible qu'ils s'en relèvent (1). »

« Une lettre de Château-Gontier, du 2, transmise par Sablé, le 3 nivôse, portait que les brigands n'étaient plus à craindre, qu'ils étaient terrassés, en déroute, épars de tous les côtés.

« Les communes du district de Segré sont debout et en arrêtent chaque jour un grand nombre.

« La dernière capture des cavaliers volontaires de Segré est celle de six cavaliers, armés de mousquetons et de pistolets d'arçon, avec des ceinturons et des valises renfermant des espèces monnoyées et des objets précieux évalués à plus de 10,000 livres.

« Un soldat, arrivé ce soir de Craon, annonce que leur armée a été battue de nouveau à Nort, qu'elle a perdu trois à quatre cents hommes. Nous espérons en peu vous apprendre la défaite entière de ces scélérats qui, désormais, sont presque sans défense au moyen de leurs divisions. »

A la fin de frimaire, ces nouvelles, dont le

(1) Chose curieuse, cet officier, qui dit avoir dîné avec les généraux, déclare qu'on ne sait pas « où est notre armée. » Son évaluation du nombre des fuyards, à Nort, est contraire à tous les témoignages Madame de la Rochejaquelein évalue les restes de l'armée, à Nort, à dix mille hommes, et Carrier à Savenay, à six mille. Rapprocher de ces lettres celle de Turreau et de Prieur, de Châteaubriant, du 29 frimaire, rendant compte de la tentative de passage de la Loire par les Vendéens : « les avis, disaient-ils, étaient partagés sur son succès, et sur le nombre de ceux qui avaient passé..... Ni les mauvais chemins, ni la pluie, ni le défaut de souliers, rien n'a arrêté nos braves soldats. Si les rebelles peuvent rencontrer sur leur route un obstacle qui les arrête un jour, c'en est fait d'eux ; la victoire du Mans est complète et les brigands ne sont plus » (*Journal des Débats*, nº 460, Convention du 2 nivôse.)

mauvais état des chemins et le désarroi des administrations retardèrent l'arrivée, n'étaient pas encore près de parvenir au Mans, où les envoyés des districts venaient toujours se renseigner. Le 1er nivôse, le commandant de place y faisait publier un simple billet de l'agent national du district de La Flèche, Péan, du 29 frimaire, ainsi conçu : « Point de nouvelles officielles. Un marchand de La Flèche arrive d'Angers, il rapporte que les brigands sont à Ancenis, bloqués par les armées de Westermann, de Sepher et par celle de Nantes. » Aussi, en l'absence de renseignements officiels, les esprits avaient-ils été lents à se tranquilliser au Mans.

Le 29, le maire écrivait encore au Comité défensif :

« Il est important de savoir la route que tient l'ennemi. On y parviendra en établissant des correspondants à Laval, à La Flèche ou à Angers, à Sablé ou à Château-Gontier et à Alençon. On pourrait avoir, au moins, une force armée de cavalerie, pour faire des patrouilles dans la campagne, aller à la découverte, et une d'infanterie pour garder les issues, et concourir, avec la garde nationale, au maintien de la tranquillité publique et à l'exécution de la loi, que des individus se plaisent à violer.

« *Salut et fraternité,*

« POTIER, maire. »

Le même jour, le commandant de place Rocheteau, ennuyé de ne pas avoir de nouvelles sur la situation de l'ennemi, avait fait partir le matin même des gendarmes en courriers pour Château-Gontier, Laval et La Flèche.

Il donnait aussi au comité défensif les docu-

ments suivants sur les forces qui se trouvaient alors au Mans :

« Nous n'avons que :

« Trois cents hommes (du bataillon étranger) stationnés à Saint-Vincent, faisant le service et mal habillés.

« Huit à dix gendarmes, dont une partie en route.

« Dix-huit cavaliers de dernière formation, un peu désorganisés, ne recevant pas de paye et ne voulant plus de leurs chefs.

« Quatre chasseurs à cheval en état de marcher.

« Une partie de la garde nationale, fort fatiguée du service de dix postes établis au Mans, qu'elle remplit, sauf deux autres fournis par le bataillon caserné à Saint-Vincent.

« Quatre canonniers et un officier chargé de surveiller; neuf pièces de canon de quatre, une de huit, vingt-deux caissons vides, trente-quatre ou trente-six chevaux. »

Ecrasé de travail, Rocheteau s'excusait de ne pas donner le détail des munitions ; il y avait aussi cinq cents fusils hors d'état de service, à moins d'être réparés.

Il donnait ainsi l'état des postes :

Postes.	*Hommes.*
Maison commune	60
Maison d'arrêt de l'évêché	12
Saint-Vincent (fourni par le bataillon étranger)	18
Croix-de-pierre	7
Oratoire	50
Pontlieue	34
Département (plus 9 hommes fournis à la porte par le bataillon étranger)	24
Visitation	24
A reporter.	229

Postes.	*Hommes.*
Report.	229
Hôtel-Dieu......................	7
Pont Saint-Jean..................	10
Croix d'Or (par le bataillon étranger)..............................	24
Pont du Pré.......................	10
En tout, sauf erreur.	280

Il terminait sa lettre par ce post-scriptum : « Le grand nombre de rebelles, que nous avons dans notre ville, serait bien dans le cas de faire venir l'ennemi, s'il était aux environs. Il est bien à propos que l'on en décide. Veuillez vous en occuper ; les vivres manquent. »

Heureusement les nouvelles de victoire, restées en retard, vinrent enfin rassurer les effrayés.

On commença dès lors à avoir moins peur des brigands, qu'on savait désormais loin et aux abois. Le 29, les archives furent rappelées de Chartres. Le 30, eut lieu la fête solennelle de la replantation, sur la place des Halles (dite place des Victoires, pour la circonstance), de l'arbre de la liberté que les Vendéens avaient livré au feu.

Garnier avait été invité à assister à cette fête, et, « à purger par sa présence le sol souillé par les brigands. » Mais l'avocat de Saintes montrait peu d'empressement à revenir au Mans, après sa fuite du 20 frimaire. Il prolongeait alors, comme plus tard encore, son séjour à Alençon, d'où il gouverna un instant quatre départements, la Sarthe, la Mayenne, l'Orne et le Loir-et-Cher.

« Tel autrefois César, en même temps,
« Dictait à quatre en styles différents. »

Il fallut donc se passer de la présence du proconsul.

Le maire versa la première pelle de terre, pour couvrir les racines du chêne, destiné à symboliser et à enraciner la liberté. Puis il prononça un discours tout rempli d'un lyrisme fiévreux, inspiré par les circonstances :

« Immortelle cité, ton nom devient cher à la République, puisque des milliers d'esclaves ont trouvé la mort dans ton sein. La calomnie, qui obscurcissait tes hautes destinées, disparaît et fuit maintenant loin de tes murs orgueilleux. » En parlant de calomnie, le maire faisait allusion aux reproches qu'on avait adressés à la ville pour sa facile reddition et surtout à un article du *Courrier républicain* du 22 frimaire, numéro 53, page 49, concernant les administrateurs et qui avait violemment excité leurs colères. « Citoyens, ajoutait-il, les brigands ont fait de cette cité le théâtre de tous les crimes ; il ne manquait à leur scélératesse que de rougir vos maisons du sang de vos enfants, et ils l'eussent fait, si la vengeance des troupes républicaines ne les eût dispersés d'épouvante, après avoir donné la mort à un grand nombre d'entre eux...... C'est ici, c'est sur cette place, que vos pères ont péri par le fer assassin des suppôts de la tyrannie.....

« Tous les sacrifices que nous avons faits, doivent être des jouissances pour les âmes vraiment républicaines. La liberté, la République, voilà les dieux de nos cœurs, voilà les objets de nos vœux, voilà les trésors dont nous sommes avides ! Nous ne viendrons pas ici regretter nos propriétés, nos jouissances, quand nous avons à pleurer les plus braves défenseurs de la Patrie. Cet acte d'égoïsme est indigne de nous ; nous oublierons jusqu'à la trace de nos adversités et, transportés d'un saint enthousiasme pour la liberté, nous ne pousserons tous qu'un seul cri : Vive la liberté, vive la République ! »

« Roustel, dans un discours énergique, dit le secrétaire rédacteur du procès-verbal (Turbat), paya aussi, aux mânes de nos frères assassinés par ces monstres, le tribut de regrets qui leur sont dus. » La fête se termina par l'incendie des titres féodaux (1).

Le soir eut lieu à Saint-Benoît, au son de la musique, la réinstallation, présidée par le maire, de la Société populaire. Jusqu'alors, il y avait eu trop peu de citoyens revenus au Mans ; le besoin d'effacer les traces de l'invasion, de se procurer des vivres, de pourvoir en un mot aux intérêts particuliers, avait trop primé les divers intérêts publics pour qu'on pût songer à la réinstaller. Encore ne fut-elle « fréquentée que par une *poignée d'hommes* jaloux de la conserver et de la soutenir, » pour en faire l'instrument de leur ambition et le fondement de leur despotisme. Dans cette séance, Roustel déplora la perte des citoyens massacrés par le fer des brigands. Il fut arrêté que leur oraison funèbre serait prononcée à la prochaine réunion (2).

On tâchait de sortir du désordre et d'en faire disparaître les tristes vestiges. La municipalité ordonnait de balayer les rues, faisait défense expresse aux fripiers de vendre, aux gens de la campagne, des effets qui seraient soupçonnés volés par les brigands, enjoignait à tous ceux qui avaient des armes, que les brigands auraient laissées, de

(1) Voir le procès-verbal aux Archives de la Sarthe ; les *Affiches du Mans*, du 3 nivôse, et la lettre citée par Grille, p. 381. Je ne connais pas l'original de cette lettre, de même que pour une autre, p. 312, émanée, soi-disant aussi, d'un Manceau, et dont je soupçonne plus encore la fabrication.

(2) Archives de la Sarthe et *les Membres de la Société populaire acquittés, à leurs concitoyens*, p. 7.

les remettre sur-le-champ à la maison commune, ordonnait de remettre les outils qui avaient servi aux retranchements, invitait tous les bons citoyens à porter des serviettes et des draps à l'hôpital militaire de Tessé, etc. (1).

En face de nombreux traits d'égoïsme d'alors, faciles à comprendre, après les nombreuses pertes faites par les habitants, je trouve cependant à citer un rare exemple de désintéressement. Le 1er nivôse, se présenta au département, le citoyen Jean-Baptiste Maraudel, domicilié dans cette commune; il déclara « que les brigands qui avaient séjourné chez lui y avaient laissé, lors de leur fuite, une cuillère potagère, sept couverts, six cuillères à café, le tout d'argent, une petite boîte d'argent renfermée dans une bourse brodée d'or et trois cent six livres en écus de six livres, lesquels objets il entendait déposer sur l'autel de la Patrie. » Il déclarait aussi « avoir été volé par les brigands d'une montre d'or et de plusieurs effets de son ménage, qu'il évaluait par aperçu à la somme de sept à huit cents livres. On lui donna acte de sa déclaration et l'on arrêta qu'il *garderait par devers lui* ces objets, pour les présenter au Représentant du peuple, qui statuerait ce qu'il appartiendrait.

Garnier de Saintes, peu de jours après, se borna à arrêter que les effets *abandonnés* par les brigands seraient déposés à la municipalité, et que le produit serait employé à soulager les infortunés sans-culottes pillés, blessés, ou ayant perdu leurs soutiens.

(1) Archives municipales du Mans. Voici encore d'autres ordonnances municipales publiées dans la ville : le 26, ordre de faire assembler tous les commandants étrangers pour qu'ils eussent à quitter la ville; le 27, ordre à ceux qui ont des bœufs ou vaches chez eux de les faire conduire sur-le-champ au Croissant, *au directeur*.

Les Vendéens avaient abandonné au Mans et à Saint-Denis-d'Orques, une quantité considérable de chevaux et de bœufs. La remise d'un certain nombre fut faite aux préposés des subsistances militaires ; mais aussi il y eut bien des chevaux, des caissons, des voitures dont plusieurs citoyens s'emparèrent, et prétendirent pouvoir s'emparer légalement, en disant les avoir achetés des officiers ou des soldats de l'armée de l'Ouest. Le commissaire des guerres fit des tentatives pour les recouvrer. Une répartition des bœufs pris sur les brigands eut lieu ultérieurement entre les districts. Cinquante pièces de bétail furent envoyées au district de Mamers, pour être vendues au profit de la République, qui ne profita pas de l'argent de la vente (1).

Il était bien difficile, on le voit, de ramener l'ordre, après l'épouvantable désarroi et la surexcitation des passions amenés par l'invasion. Au moins la ville pouvait-elle se regarder comme tranquille, désormais, du côté des Vendéens ; mais un danger plus terrible la menaçait depuis leur départ, la famine, la faim qui venait encore unir ses souffrances et ses mauvais conseils à la misère, à l'effervescence résultant de l'occupation vendéenne.

Qu'on se figure, en effet, ce que dut être la ville au lendemain du départ des envahisseurs. Dès avant leur arrivée, Le Mans ne vivait qu'à l'aide de réquisitions faites dans les communes voisines. Les bouches affamées de l'ennemi absorbèrent le peu de subsistances qui restaient dans la ville et dans les environs et qu'on n'avait pas fait évacuer ; survinrent ensuite les armées républicaines qui achevèrent d'épuiser les derniers restes des vivres. J'ai dit à l'aide de quels prodiges

(1) Archives de la Sarthe.

de dévouement et d'industrie la municipalité provisoire et de courageux citoyens parvinrent à éloigner de la ville le fléau du pillage, déjà commencé par des soldats indisciplinés. Les habitants eux-mêmes se répandaient dans les campagnes, pour tâcher de s'y procurer des aliments.

Le 26, quand les administrations furent réinstallées, leur premier souci fut les subsistances. On avait ordonné des visites domiciliaires pour s'assurer s'il n'y avait pas des grains cachés; mais ces mesures inquisitoriales ne procuraient pas du pain. On fit revenir des grains de Chartres; on envoya aussitôt dans cette ville un commissaire, Toury, pour presser l'envoi des blés que le conventionnel Thirion, alors dans cette ville, avait bien voulu requérir pour le département de la Sarthe (1).

Roustel écrivit lui-même à ce représentant, afin d'activer l'arrivée de ce secours, qui était le dernier espoir du département.

Le même jour (26 et non le 25 comme l'a dit Grille), il adressait à Barré, le vice-président de l'administration resté encore à Chartres, la lettre suivante :

« Les brigands sont aux abois; nos armées les poursuivent sans relâche. Un commissaire général ordonnateur vient de nous assurer qu'il y en avait au moins dix mille de tués sur la route de Laval. Ils sont à présent à Château-Gontier, où ils n'auront pas le temps de se reposer.

« Je te préviens qu'un commissaire ordonnateur, à la suite de l'armée, s'est présenté au conseil

(1) Cela prouve combien les rapports avaient été prompts alors entre Chartres et Le Mans, et que les réfugiés y avaient été instruits de bonne heure de la délivrance de la ville, ainsi, du reste, que Thirion le déclara à la tribune de la Convention.

pour nous demander des grains, de l'avoine et des souliers. Le conseil lui a promis de t'avertir de donner des ordres, pour faire revenir ce qui se trouve de ces objets à ta disposition.

« Donne donc promptement des ordres pour faire revenir au Mans nos grains, nos souliers, les commis qui ne sont pas nécessaires à la garde des archives, le directeur des postes et le payeur général. Le danger est loin de nous maintenant ; je ne crois pas que la horde scélérate revienne au Mans, à moins que ce ne soit par débris et en déroute. *Nous sommes dans le chaos* et dans le désordre ; nous ne savons à qui répondre. Une autre fois, je t'en dirai plus long et je te le dirai mieux.

« *Salut et fraternité*,

« ROUSTEL (1). »

Barré, toujours exilé à Chartres, avec les Archives et *leurs défenseurs*, était resté sans nouvelles des membres du département. Le 27 même, il écrivait à l'administration que, pendant trois jours, il avait été dans les plus cruelles inquiétudes. « Je vous avais écrit à Mamers, où *Potier m'avait dit* que vous étiez réunis (2), et je n'ai pas reçu

(1) Le lendemain 27, le même procureur-général-syndic du département, Marat Roustel, donnait lecture au département, qui en ordonna l'impression, du *Rapport des administrateurs du département de la Sarthe à leurs concitoyens, sur l'invasion des Vendéens*, 8 pages in-4°. On trouvera plus loin cette pièce importante, reproduite entièrement. Elle a été publiée déjà dans les *Recherches historiques sur Aubigné*, p. 233-249. Des extraits parus dans les *Affiches du Mans*, du 3 nivôse, ont été reproduits par Grille, p. 302.

(2) Potier s'était donc aussi replié jusqu'à Chartres.

un mot. Enfin votre envoyé, L........, m'annonce que vous êtes au Mans. » Parlant de l'état cruel de disette où se trouvait le département, il invitait l'administration à envoyer au Comité de subsistances, auprès de la Convention, un commissaire, que Thirion, bien disposé, ne manquerait pas d'appuyer.

Le même jour, après avoir reçu par la dépêche Duval, l'ordre de renvoyer au Mans une partie du convoi, qu'il dirigeait aussitôt sur Couryille, Nogent, La Ferté, il reprenait la plume et écrivait :

« Nous y joignons....... les voitures de farine que nous avons obtenues de la municipalité. Nous nous étions donné des mouvements, pour pouvoir obtenir des subsistances pour notre pauvre commune; le citoyen T... a employé une activité incroyable et toutes ses connaissances ici pour réussir, aidé de Franchet. Déjà nous avions le plus bel espoir, quand la malheureuse dépêche de la municipalité a annoncé que les *aristocrates, qui l'avaient provisoirement remplacée*, avaient pourvu à l'approvisionnement de l'armée. Nous sommes étourdis de ce coup inattendu et nous ne savons plus comment nous tirer du mauvais pas où il nous a jetés. Nous tremblons de nous entendre reprocher d'en avoir imposé sur l'état de nos besoins et qu'on oppose la facilité avec laquelle cette municipalité a trouvé moyen d'approvisionner l'armée. Pesez donc dans votre sagesse ce que vous avez à faire.

« BARRÉ. »

« Réponse prompte. Peignez, avec la municipalité, les besoins effrayants de la Sarthe. Chartres est bien disposé. Sur notre pétition, le département d'Eure-et-Loir sollicite du Comité la permission de nous envoyer des grains. »

Le lendemain soir, Barré écrivait de nouveau

qu'il venait de conduire Toury, le commissaire envoyé du Mans, au département ; que le Directoire, favorablement disposé, leur avait répondu qu'il avait reçu la réquisition de Garnier de Saintes pour l'armée, qu'il avait envoyé sur-le-champ au Comité des subsistances pour être autorisé à la remplir. Il invitait ses collègues à faire une adresse à la Convention et à la faire porter immédiatement par un commissaire. « Surtout, disait-il, gardez-vous de parler des grains que la municipalité de Chartres nous a donnés, ce serait lui rendre et à vous le plus mauvais service. » Lui-même envoyait un courrier aux députés de la Sarthe, pour solliciter des secours, et leur dépeignait les besoins extrêmes de son pays, au comble de la misère et qui, disait-il, après avoir fourni dix-huit mille quintaux pour les armées et la ville de Tours, avait vu les brigands enlever et piller le reste de ses subsistances. « Les habitants sont réduits à la nourriture des légumes et vont succomber sous les horreurs de la famine. »

On n'aura pas été sans remarquer, certes, les curieuses révélations faites, le 27, par Barré, parlant de la malheureuse lettre de la municipalité du Mans, qui faillit paralyser tous les efforts des administrateurs manceaux restés à Chartres, et aggraver les souffrances et la famine de notre ville. Cette lettre eut du retentissement. Toury, envoyé à Chartres en qualité de commissaire, la lut après Barré, et à son retour au Mans dit que Potier et Juteau, agent national de la Commune, avaient écrit à Thirion « que la ville du Mans n'avoit pas besoin de subsistances, que c'étoit leur lettre qui avoit empêché le représentant du peuple de faire, dans le district de Chartres, les réquisitions nécessaires pour lui en procurer. »

Potier, qui se voyait ainsi publiquement accusé d'avoir entravé l'approvisionnement de la Com-

mune, considéra ces bruits comme calomnieux. Toury fut mandé au conseil de la Commune, pour s'expliquer à leur égard. Il répondit qu'il avait cru seulement que Thirion avait mal interprété la lettre de la municipalité; pressé vivement par Potier et Juteau de désavouer les bruits qu'on lui attribuait, il s'y refusa d'abord; enfin, de guerre lasse et pour sa propre sécurité, il déclara que les propos dont on l'accusait à l'égard de Potier étaient faux et le produit de la malveillance. Quant au Conseil, il reconnut que la lettre, qui traitait d'aristocrates les membres de la municipalité provisoire, ne contenait que des choses avantageuses pour le peuple et prouvant évidemment le patriotisme et la sensibilité de Potier, dont il certifia officiellement le zèle à approvisionner la Commune (1)!

Les généreux efforts tentés par Barré et ses collègues à Chartres étaient bien méritants; chaque jour, dans la Sarthe, les besoins devenaient plus alarmants. Le maire, le 28, invitait le département à se concerter avec le commissaire ordonnateur des guerres pour procurer des subsistances à la ville menacée de la famine. Deux commissaires, Delelée, alors au Mans, et T..., toujours à Chartres, furent nommés pour se rendre à Paris, y peindre le dénuement du département, et faire parvenir promptement les réquisitions promises par le Comité général. Par une amère dérision, le département de l'Indre requérait alors de la Sarthe six mille quintaux de grains (2).

(1) Séance de la Commune du 13 nivôse. *Affiches* du 22.

(2) On annonçait aussi l'arrivée de dix mille hommes de l'armée du Nord. Sablé souffrait également de la faim. La majeure partie de ses grains avait été évacuée vers Saumur, où ils avaient été versés dans les magasins militaires, pour l'u-

Jusqu'au 29, les neuf cents prisonniers détenus avaient été *soi-disant* alimentés (si l'on peut appeler de ce nom les quelques bribes qu'ils recevaient) avec le pain fourni par le commissaire ordonnateur et pris dans les magasins militaires.

Ce jour-là, le commissaire ordonnateur refusa de continuer à leur fournir le soutien de leur mourante vie. La Commune, de son côté, n'avait qu'une journée de subsistances, à peine, dans ses magasins. Elle invita le département à donner au commissaire l'ordre d'en fournir deux ou trois jours encore, sauf à le remplir plus tard, et à requérir des grains dans les districts, jusqu'à l'arrivée des blés de Chartres et de ceux qu'accorderait le Comité général des subsistances. Le même jour, le district déclarait qu'il n'y avait pas pour une journée de vivres dans la ville et adressait de pressantes réquisitions aux communes voisines. Roustel, en donnant avis à Barré, le 29, de l'arrêté de l'administration qui rappelait les archives au Mans, lui donnait quelques détails sur cette triste situation.

« Le danger est éloigné de nos murs : les brigands, toujours poursuivis par nos armées, sont actuellement à Ancenis. Tu peux rentrer au Mans avec toute ta suite. Je te fais passer l'arrêté qui te rappelle avec les archives et tous ceux qui les escortent.

« En conséquence, je m'attends à avoir bientôt le plaisir de te voir. Ta présence devient d'autant plus nécessaire que moi et le conseil général allons cesser nos fonctions supprimées (1).

sage de la troupe. Voir aussi l'adresse de cette commune à la Convention, du 15 nivôse, peignant le dénuement absolu de toute espèce de subsistances; Grille, p. 319.

(1) Roustel fait allusion à la réorganisation des autorités, ordonnée par la loi du 14 frimaire.

« Nous devons bien de la reconnaissance à nos frères les administrateurs de Chartres. Quand tu seras de retour, nous leur en ferons passer l'expression dans toute la sincérité de notre cœur.

« Je t'envoie aussi l'adresse de notre Comité des subsistances, contenant l'état de notre situation. Le citoyen Delelée a été nommé commissaire pour se transporter auprès de la commission générale des subsistances, à l'effet de nous obtenir des grains. Nous aurions nommé le citoyen T...; mais on nous a assuré qu'il n'accepterait pas. C'est le citoyen Letourneur qui nous a assuré cela.

« Nos recensements ont été envoyés à la commission générale des subsistances. Nous avons un besoin pressant d'en obtenir, et cependant le ministre de l'intérieur nous a adressé une réquisition de six mille quintaux, qui nous a été présentée par des commissaires du département de l'Indre. Nous leur avons exposé nos besoins et les avons renvoyés, plaignant leur sort et le nôtre.

« Succès et prompt retour.

« *Salut et fraternité*,

« Roustel. »

Bientôt Barré rentrait au Mans; son premier soin était de remercier les Chartrains, le département et la municipalité de leur hospitalité compatissante et de leurs secours en grains « qui auraient encore été plus généreux, si la loi ne se fût opposée à leur envoi. » Il exprimait aussi sa reconnaissance aux députés de la Sarthe, et écrivait à Thirion :

« Reçois, citoyen, l'expression de la reconnais-

sance des malheureux Sarthois. Tu as trouvé, dans ton cœur et ta conscience, les moyens de leur procurer du pain. Ils en manquaient, ils en manqueront encore, si le Comité des subsistances ne vient à leur secours. Tu as emporté leur estime, et tu viens d'acquérir leur amour. Ils m'ont chargé de te l'exprimer ; cette commission m'est bien agréable.

« BARRÉ. »

Hélas! la Commune était, en effet, pour longtemps réduite à vivre au jour le jour, ne repoussant la disette qu'à l'aide de réquisitions, souvent trop faibles ou trop lentes à arriver.

Pendant que les habitants du Mans luttaient ainsi contre la famine, leurs anciens envahisseurs terminaient enfin leur agonie et recevaient leur dernier coup de mort à Savenay.

Beaucoup n'avaient revu les eaux de la Loire, que pour aller s'y engloutir; le fleuve rebelle à leurs prières et gonflé par les pluies de l'hiver ne leur avait offert ni barques, ni gué pour traverser l'immense largeur de son lit, si heureusement franchie au mois d'octobre. Westermann et Legros s'approchant d'Ancenis les avaient forcés à s'éloigner des rives de la Loire, pour retarder leur destruction d'un instant (1).

S'étant rabattus sur Nort et Blain, ils se traînaient vers la Bretagne, n'ayant jamais pu rallier leurs débris depuis Le Mans, atteints d'une fièvre et d'une

(1) Voir, avant Savenay, les lettres de Carrier, de la fin de frimaire, *Journal des Débats*, n°s 457, 464, 467. On sait que le général Moulin fut emprisonné par son ordre pour avoir donné des passeports, sur la rive gauche, à des Vendéens qui s'étaient rendus.

toux meurtrières, ne vivant que de navets ou de quelques vivres bien rares arrachés par force ; relancés sans cesse par les infatigables chasseurs de la légion du Nord, traqués par les paysans. Enfin, ils allaient s'arrêter à Savenay, leur dernière et funèbre étape, où ils ne trouvaient le repos qu'avec la mort.

Je n'ai pas, Dieu merci, à raconter cette bataille, car il me faudrait de nouveau, comme au Mans, marcher sur des monceaux de cadavres français. Le 3 nivôse, la Vendée succombait à Savenay, mais elle ne mourait pas sans gloire. Son courage était hautement reconnu par les représentants du peuple, Prieur et Turreau, dans leur lettre à la Convention du 3 nivôse, et par l'adresse des deux armées républicaines à la Convention, de la même date : « La certitude qu'ils avaient, que nous ne ferions aucune grâce aux ennemis de la République, leur avait donné cette bravoure que l'on ne voit presque jamais que dans le désespoir (1). »

Il n'y avait plus dès lors d'ennemis à combattre, mais quelques fuyards à poursuivre et de nombreux prisonniers à immoler.

(1) Sur la bataille de Savenay, voir M. Ledoux, *Revue des provinces de l'Ouest*, 1858 ; les lettres de Prieur et Turreau, du 3 nivôse, de Beaupuy à Merlin, du 4, de Francastel, du 5, de Carrier, du 4, ainsi que son *Rapport* de vendémiaire an III, p. 5 ; les adresses de l'armée à la Convention et les rapports verbaux qu'y firent des officiers, estimant à plus de trente mille la perte des Vendéens depuis Angers, *Journal des Débats*, nos 464-467, *Journal de France*, no 460, *Moniteur*, etc. Westermann, *Campagne de la Vendée*, p. 33-42, et sa lettre à la Convention ; *Rapport* de Benaben, p. 90 et suiv. ; M. Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire en France ;* M. Carré de Busseroles, *les Colonnes infernales*, p. 5 ; Savary, t. II, p. 451 et suiv., et les autres historiens de la Vendée.

La commission militaire créée au Mans et Carrier étaient là; c'est dire qu'il y eut des hécatombes de victimes, et que la Loire engloutit dans son sein les corps des soldats restés les derniers fidèles à leur drapeau, avec Fleuriot, Marigny et Langrenière.

On pouvait croire qu'il n'y avait plus de Vendée. «Nous en avons fait une boucherie telle, écrivait Carrier, le 4 nivôse, qu'on n'en entendra plus parler.» On affichait dans tous les départements voisins le fameux *Bulletin* : «Les brigands sont f..... Bagages, munitions, caissons, canons, équipages, tout est en notre pouvoir.... .. leur armée catholique n'est plus. Elle est réduite à quelques hordes vagabondes que les paysans, les tirailleurs fusillent de tous côtés (1).»

Le 7 nivôse, à sept heures du soir, le district de Sablé transmettait aussi au comité défensif du Mans, avec le récit de la bataille de Savenay, ce *Bulletin*, que le commandant de place eut soin de faire publier : « Les brigands sont f..., hachés, massacrés; ils ont jonché de leurs cadavres les rues de Savenay. Poursuivis dans les plaines, les marais et les bois, ils ont laissé des monceaux de morts.... . Plus de six mille brigands ont expiré sous les coups de nos braves républicains... Vive la république, mort aux brigands! » Il ajoutait : « D'après cette nouvelle, notre correspondant de Château-Gontier s'est rendu avec nous, et nous ne croyons pas qu'il soit intéressant de continuer

(1) Voir ce *Bulletin* dans les collections de la Bibliothèque de la rue Richelieu; Carré de Busseroles, *les Colonnes infernales*, p. 1, d'après le *Bulletin du département d'Indre-et-Loire*, du 6 nivôse; Grille, t. III, p. 396, avec d'énormes additions provenant de sa plume.

la correspondance que nous avons établie avec vous (1). »

Le département de la Sarthe n'avait donc plus à craindre ces ennemis qui, depuis le mois de mars, avaient été pour lui la cause de tant d'effrois, de troubles et d'arrêtés révolutionnaires. Avec le danger, se trouvait écarté le prétexte des mesures de proscription. Le sort des suspects, dès lors moins frappés de suspicion, si je puis dire, s'en ressentit, et, à la différence de ce qui eut lieu dans la Mayenne, le ressort de la terreur se détendit dans la Sarthe. Heureuse mais faible compensation des misères sans nombre que l'invasion avait apportées avec elle, et des ruisseaux de sang qui avaient taché les pavés du Mans dans la journée du 23 frimaire.

Un dernier reste de cette invasion demeurait encore dans la ville : les prisonniers amenés des communes voisines, dont le plus grand nombre se composait de femmes et d'enfants. C'est de leur sort qu'il nous faudra bientôt parler. A côté de scènes funèbres et en face de cruelles souffrances, nous aurons à signaler, Dieu merci, des exemples du plus courageux dévouement et de la plus noble humanité !

(1) Ce correspondant admettait tous les bruits à la légère; ainsi, il assurait alors « qu'il était reconnu que l'infâme Dumouriez était le traître, qui portait les armes contre sa patrie sous le nom emprunté de Charette (1). »

CHAPITRE VI

A côté de ce récit d'ensemble de la déroute vendéenne, il y a place aussi pour les anecdotes, qui toujours ont le privilége d'exciter vivement l'intérêt.

Les historiens de la Vendée ont eu bien garde de ne pas en remplir leurs livres. Il nous faut voir le degré d'authenticité que présentent leurs récits.

Partout en première ligne se place l'histoire de Mademoiselle Angélique des Mesliers et de Marceau. Un des plus intéressants épisodes de la vie du général républicain a trait aux efforts qu'il fit après la déroute du Mans, pour arracher une jeune Vendéenne à la mort. C'est au Mans que l'ami et l'émule de Kléber, qui devait bientôt tomber à Altenkirchem, *jeune d'âge et vieux de gloire*, sauva Mademoiselle des Mesliers dans la sanglante journée du 13 décembre 1793.

Ce noble trait d'humanité, qu'on est heureux de rencontrer en face des trop nombreuses scènes d'horreur dont Le Mans fut alors le théâtre, a malheureusement donné lieu à des récits de fantaisie, qui sont venus obscurcir et altérer la vérité. Adoptés avec empressement par ceux qui se donnent la mission de découper l'histoire en pages

de roman sentimental, ils ont été cause que des esprits sceptiques, au lieu de prendre la peine de dégager la vérité de la légende, ont révoqué en doute même la partie vraie de ce curieux épisode, qui débute au Mans pour se dénouer à Laval d'une si tragique façon. Il est grand temps de fermer la porte à la fantaisie, et de montrer combien sont fausses et dangereuses ces inventions légendaires, nées cependant en plein XIXe siècle (1). Essayons donc de faire la part de l'erreur et de la vérité.

Au Mans, il faut bien l'avouer, on ne s'est jamais guère préoccupé de Mademoiselle des Mesliers (2). On se soucie fort peu dans le Maine de déchiffrer ces petites énigmes du passé, même lorsqu'elles veulent bien se présenter sous les traits charmants d'une jeune fille, joignant à l'attrait de la beauté l'intérêt du malheur. Peut-être même le nom d'Angélique y serait-il complètement oublié, sans un tableau donné à la ville, il y a peu d'années, par l'État, et placé dans l'étroit couloir qui sert depuis soixante-dix ans, hélas! de Musée *provisoire*. Cette toile représente la défaite des Vendéens au Mans le 13 décembre 1793, et le principal groupe qui en occupe le centre,

(1) Sur ces récits légendaires, voir les *Notices historiques de Sergent*, sur Marceau, p. 12, et Doublet de Boisthibault, *Marceau*, p. 73. Le Roman, d'ailleurs, s'est complètement emparé de cette anecdote. Voir une œuvre de jeunesse d'Alexandre Dumas, *Blanche de Beaulieu*, et Touchard-Lafosse, *les Reverbères*.

(2) Il y a une dizaine d'années cependant, le séjour que faisait au Mans Madame Eugénie de la Rochère (respectons ce pseudonyme) lui inspira l'idée de vulgariser cette anecdote de la défaite des Vendéens dans ses *Épisodes des guerres de l'Ouest*, p. 71 à 129.

c'est précisément Marceau sauvant la jeune Vendéenne sur la place des Halles.

Du milieu d'un épais nuage de poudre, pendant que tout se heurte, que les chasseurs lancent leurs chevaux au galop, que les grenadiers d'Aunis et d'Armagnac, encore revêtus de leurs habits blancs à revers de couleur, s'emparent des femmes entassées dans leurs voitures, du milieu des caissons brisés, des cadavres gisant par terre, des sans-culottes qui cherchent à tuer pour piller, des maisons qui semblent chanceler, du milieu de tout ce chaos, se détache le groupe de Mademoiselle des Mesliers et de son sauveur. Elle est à genoux, pâle, effarée, ses blonds cheveux épars; les bras étendus en avant, elle implore Marceau arrivé devant elle à la tête de ses chasseurs. Le général porte l'élégant costume de colonel de hussards, qui fait ressortir sa taille élancée; ses jambes fines et longues serrent les flancs de son cheval; il a perdu son schako dans l'ardeur de la lutte. D'une main il arrête sa monture, tandis que de l'autre il fait un geste protecteur pour ordonner d'épargner la jeune prisonnière (1).

A voir ce tableau, il semble que l'artiste a simplement voulu transporter sur la toile cette scène dramatique, telle que l'a racontée à la Tribune du conseil des Cinq-Cents, d'après l'*Éloge historique de Marceau*, par Lavallée, an VI, p. 24 à 26, un député de la Sarthe, ami des lettres et des souvenirs classiques de l'antiquité, un instant même professeur à l'École centrale, et qui, un des premiers, a parlé de cet épisode de la vie de Marceau. Le 14 thermidor an VII (1er août 1798), Mortier-Duparc, parlant de la prise du Mans, célébrait

(1) Le burin a aussi, d'après d'autres dessins, reproduit cette scène émouvante.

ainsi l'humanité du *sensible* général : « Une jeune « Vendéenne, poursuivie par les vainqueurs, vole « à Marceau, demi-morte de frayeur, et tombe à « ses pieds en s'écriant : *O Marceau ! sauvez-« moi* (!!). Le nouveau Scipion fait relever la « suppliante, la rassure et la fait conduire dans « un asile ami de l'humanité. »

Que les peintres, les poëtes et parfois même les orateurs à la tribune législative présentent ainsi les faits d'une façon saisissante aux dépens de la vérité, c'est pour les uns un vieux privilége, c'est chez les autres un péché mignon, un péché d'habitude; mais l'histoire se préoccupe beaucoup moins de l'intérêt dramatique. Est-ce de la sorte que s'est passé le premier acte du drame qui a mis Marceau en rapport avec Mademoiselle des Mesliers? Il faudrait en douter, si l'on s'en rapportait aveuglément aux *Mémoires* de Savary (1).

Le chef d'état-major de l'armée républicaine, dans le récit détaillé qu'il fait de cet épisode, ne désigne en aucune façon Marceau comme ayant contribué *tout d'abord* à sauver la jeune Vendéenne : il ne lui accorde que plus tard un rôle dans cet acte d'humanité, dont il s'attribue la plus belle part.

D'après ses *Mémoires*, Mademoiselle des Mesliers est ramenée au Mans, au quartier général, dans l'après-midi du 13, par deux grenadiers qui l'ont rencontrée sur la route de Laval. Folle de douleur, ayant perdu dans la déroute sa mère et son frère, elle supplie les *bleus* de la tuer aussi. Savary, qui dans cette triste journée a déjà protégé plus d'une prisonnière, veut lui persuader que sa famille existe peut-être encore, et qu'elle pourra la retrouver. Séduit par tant de jeunesse, de

(1) *Guerres des Vendéens et des Chouans*, 1824, t. II, p. 437.

beauté et de douleur, il veut sauver malgré elle la jeune captive ; mais l'abandonner au Mans, après les tristes scènes de cette sanglante matinée qui peuvent se renouveler, ce serait la laisser exposée à la fureur de la populace et des soldats de Muller, sachant tous mieux tuer et piller que se battre en face de l'ennemi.

Pour la ravir à la mort, il faut donc (il le croit du moins) commencer par l'arracher à la ville et l'emmener sous la protection de l'état-major, qui compte des hommes humains comme lui, les Marceau, les Kléber, les Buquet et bien d'autres encore. Surprise de trouver tant de pitié, après avoir vu tant de meurtres et de victimes, Angélique se laisse aller à l'espérance. Savary la fait monter dans le seul cabriolet qui suivît l'armée et la confie à la garde de l'adjoint Nicole.

Après être allée chercher un paquet, qu'elle avait laissé en ville, dans sa fuite précipitée, comme la plupart des acteurs de cette horrible déroute, elle part avec son guide, pour être conduite en secret au logement où l'état-major devait arriver dans la soirée (probablement à Chassillé).

Ainsi, il n'est nullement question de Marceau ; « quant aux généraux, dit même Savary, il eût été « à craindre de les compromettre, en leur donnant « connaissance au Mans même, près des Repré- « sentants, de ce qui se passait sans leur autori- « sation. Ce fut le soir qu'ils la virent pour la « première fois, et là, instruits de son malheur, « ils prirent à sa position tout l'intérêt qu'elle mé- « ritait. »

Ce récit, émané d'un des courageux sauveurs de Mademoiselle des Mesliers, est en contradiction avec les dires provenus de la famille de Marceau, les seuls qui, avec ceux de Savary, aient droit à l'examen de la critique ; car elle ne saurait avoir à discuter les incroyables inepties écrites de sang-

froid par la tourbe des compilateurs. Le beau-frère de Marceau, Sergent, réfutant les récits plus ou moins romanesques auxquels cet épisode a donné lieu, a écrit dans ses *Notices historiques*, p. 13 : « Voici le fait : à la bataille du Mans, cette « jeune personne combattit (1), et poursuivie par « des soldats, elle eut le bonheur de rencontrer « Marceau à cheval avec son état-major, donnant « des ordres ; ce fut à ce moment qu'il la sauva et « la fit conduire à son quartier, *par* (lisez plutôt *à*) « l'adjudant général Savary. » Dans un manuscrit autographe et *inédit*, intitulé : *Fragments des Mémoires de la vie privée de Marceau, par son beau-frère et ami*, que possède la bibliothèque de Chartres, l'ancien conventionnel Sergent répète à peu près des mêmes détails sur la rencontre du général avec la jeune Vendéenne. Il représente Marceau à son départ du Mans, arrêté par un groupe de soldats menaçant une jeune fille *armée*, qui s'agenouille devant lui en lui tendant les bras : « Nous combattons, jeune fille, nous n'assassinons « pas les femmes ; relevez-vous, je protége votre « vie. » Il s'adresse à Savary, le plus âgé des officiers de l'état-major, et lui donne l'ordre de la conduire au quartier général. Sergent dit qu'il n'a point brodé de roman sur cette anecdote, que c'est la vérité qu'il a connue comme ami et comme confident de son beau-frère (2).

(1) Sergent, qui s'irrite des inventions des soi-disant historiens et s'écrie « *Et c'est ainsi qu'on écrit l'histoire*, » me semble broder une fable à son tour, en disant que Mlle des Mesliers combattit. Au reste, il n'est pas le seul ; il y en a même qui lui mettent une pique dans la main !!!

(2) Malgré les assertions de Sergent, il ne faut pas ajouter foi à tous ses dires ; on reconnaît facilement ce qui lui appartient exclusivement dans ses récits affreusement déclama-

Ainsi, d'après les souvenirs du mari d'Émira, c'est à Marceau que revient l'initiative de cet acte d'humanité. Savary n'apparaît qu'au quartier général, lorsque Mademoiselle des Mesliers y a été conduite probablement par les grenadiers dont il parle dans ses *Mémoires*. Son rôle n'en reste pas moins des plus honorables; car les mesures qu'il prit, sous sa propre responsabilité, pour assurer le salut de sa captive (il l'espérait du moins), et l'arracher au Mans, ne lui ont été inspirées par personne (1). Ce qui l'indique bien, c'est le récit inédit de Sergent relatif à Marceau. « Le soir, il avait *oublié* totalement sa prisonnière, *on la lui rappelle.* Il la fait venir. Il s'aperçoit *à ce moment* qu'elle est encore au printemps de sa vie, qu'elle est jolie; son langage, ses manières, sa timide modestie lui indiquent qu'elle appartient à une famille dont les chefs doivent occuper des grades supérieurs dans l'armée ennemie (2). »

A chacun le sien donc dans cet acte de généreuse pitié; mais à Marceau le mérite d'avoir le premier protégé la vie et l'honneur de Mademoiselle des Mesliers au moment le plus périlleux, et d'avoir été en somme son principal sauveur. Ce qui le prouve encore, c'est qu'à lui seul s'adresse la reconnaissance, sinon l'amour de la jeune prisonnière. S'il faut quelque chose de plus éloquent même que la voix du cœur, le voici : c'est le billet *inédit* qu'on va lire, tracé tout entier de la

toires. Il faut se rappeler d'ailleurs que ces *Mémoires* n'ont été écrits qu'en 1844, c'est-à-dire un demi-siècle après les faits.

(1) Savary, Marceau et Kléber ont encore été associés ailleurs au salut d'enfants vendéens (Savary, t. IV, p. 449).

(2) Bourniseaux cite en effet le nom de M. des Mesliers parmi ceux des officiers de l'armée vendéenne, t. I, p. 267.

main de Marceau, que je m'estime heureux d'être *le premier* à faire connaître, et qui achève de lever tous les doutes :

« La citoyenne Desmesliers, native de Nantes, « demeurant ordinairement à Montfaucon, départe- « ment de Maine-et-Loire, nous ayant déclaré « que sa mère l'ayant forcée de la suivre avec « l'armée des rebelles lors de leur passage de la « Loire, elle se rend avec nous et abandonne l'ar- « mée des rebelles et qu'elle veut désormais vi- « vre en bonne citoyenne et demande pour sa « sûreté la présente attestation,

« Je déclare que la citoyenne ci-dessus nommée « *s'est rendue de bonne volonté* à mon quartier « général le 22 frimaire, l'an II de la République « une et indivisible.

« *Le général*, MARCEAU. »

Ces lignes, tracées d'une main rapide, et qui constatent si victorieusement le *pieux mensonge* et l'ingénieuse humanité du jeune général, sont conservées aux Archives départementales de Laval, sous l'élégante vitrine où M. Léon Maître, s'inspirant de l'idée réalisée d'une façon si grandiose à l'hôtel Soubise par feu M. le marquis de Laborde, a exposé, dans une sorte de musée en miniature, les pièces les plus précieuses du dépôt d'archives, confié à ses soins. Après les avoir lues, il ne reste qu'à admirer davantage encore la noblesse d'âme de Marceau! Le jeune général, dont la première jeunesse avait été moins digne, devait son humanité à sa sœur aînée Émira. Aussi, en lui rendant compte de ce fait et de sa victoire, lui écrivait-il : « J'ai pensé à l'instant « qu'elle était de votre sexe, et qu'elle avait peut- « être un frère qui l'adorait. » Cela justifie les paro-

les prononcées dans l'oraison funèbre du vainqueur du Mans : « Si la nature donna à Marceau les qualités brillantes qui font les héros, il dut à sa bonne sœur les qualités solides qui font l'honnête homme (1). »

Mais poursuivons; après s'être arrêté à Vaiges, on arriva à Laval le 25 frimaire (15 décembre). Mademoiselle des Mesliers suivait l'armée. « Là, « dit Savary, on lui chercha un refuge qu'on « croyait assuré chez une femme qui promit de « lui prodiguer tous ses soins. Marceau la visita « dans cet asile. » Suivant un auteur de Laval, qui ne s'est pas toujours assuré de la vérité de ses assertions, cette maison hospitalière aurait été celle de Madame Leclerc (2).

Là encore, chose singulière, le récit de Savary n'est pas conforme à celui de la famille de Marceau. Sergent, répétant à peu près dans ses *Mémoires* inédits ce qu'il a écrit dans sa *Notice*, p. 12, dit que son beau-frère s'informa d'un endroit sûr, la fit échapper secrètement et conduire chez un vieux curé qui habitait une campagne très-retirée. Savary fut chargé de la conduire. Il ne la revit plus (3).

Enfin, voici une troisième version consignée dans une lettre rapportée par Grille, *Histoire de la Vendée en* 1793, t. III, p. 374. Grille se borne à dire que cette lettre, *qu'on lui a donnée*,

(1) Ces détails, relatifs à M[lle] des Mesliers, ont déjà été publiés par moi, en grande partie, en 1869 et reproduits par M. Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire en France.*

(2) Voir *les Martyrs du Maine*, 2e édition, t. II, p. 283.

(3) C'est au Mans que Sergent place, à tort, ces efforts faits pour sauver M[lle] des Mesliers. Robert, *Une année de la vie militaire de Marceau*, 1850, p. 28, la fait aussi conduire par Savary chez un curé de village.

détruit le conte des amours de Marceau et d'Angélique; mais cette lettre est évidemment fabriquée de tous points par Grille, qui, lorsqu'il a besoin d'un document, ne se gêne nullement pour l'inventer. Je ne cite donc ce *faux* que comme curiosité. Grille dit sa pièce écrite de Laval, le 26 frimaire, par Segrétain à Delaunay d'Ernée :

« Je t'envoie ma domestique Jeanneton avec « une jeune fille dont le sort est touchant. Père, « mère, amis, elle a tout perdu. Elle se nomme « des Mesliers, elle est de Montfaucon. Elle était au « Mans dans le désastre, assaillie par des soldats. « Elle aperçoit Marceau et se jette à lui, il dit à « Savary de la prendre et de la sauver, puis il or- « donne de battre la générale, afin de rallier la « troupe et d'arrêter le désordre.

« Savary met la jeune fille dans une voiture et « la fait suivre l'armée. Il m'a conjuré de ne pas « laisser périr cette pauvre enfant, que je te con- « fie à toi-même et que tu garderas bien. »

En face de ces incertitudes, je laisse aux historiens de Laval le soin de mieux préciser, s'il est possible, l'asile de Mademoiselle des Mesliers, dont la tradition a pu conserver le souvenir chez quelques vieillards, point qui n'est pas, du reste, d'une importance capitale.

Le 26 frimaire, Marceau quittait Laval marchant à la poursuite des débris des Vendéens : il ne revit jamais sa prisonnière. Là, s'arrêtent donc les *visites* (?) qu'il lui fit, dit-on, en compagnie de Kléber, qui parle ainsi de Mlle des Mesliers, dans ses *Mémoires:* « Jamais on ne vit de femme plus jolie et mieux « faite, et sous tous les rapports plus intéressante; « elle avait à peine dix-huit ans. » Ces courtes entrevues du 23 au 25 frimaire, et le peu d'instants que Marceau put consacrer à sa jeune captive

suffirent-ils pour faire passer Mademoiselle des Mesliers de la reconnaissance à un sentiment plus tendre, de l'amitié à l'amour ? La chose est fort croyable. Qu'on se rappelle la physionomie de Marceau, telle que nous la représentent le burin de Sergent et de Souhait ou le ciseau de Préault, et l'on avouera que ce général de vingt-quatre ans, avec son costume pittoresque, le dolmen et l'écharpe flottante, sa taille élevée et bien prise, sa fine moustache, sa tournure fière et digne, son cœur ardent, son âme pure (*the witheness of his soul*, a dit de lui Byron), et surtout son auréole de sauveur, était bien fait pour inspirer de l'amour à cette jeune fille de dix-huit ans à peine, qu'il venait de sauver et qui n'avait que son cœur à donner pour payer sa dette de reconnaissance.

Marceau ne ressemblait en rien aux généraux sans-culottes d'alors, Ronsin, Rossignol, Rouyer, Robert, Triboust, Turreau, dont le *débraillé*, le cynisme et la laideur physique sont restés fameux, vrais caporaux de corps de garde, sans respect pour les personnes comme pour les propriétés, teignant leurs mains du sang des prisonniers, n'épargnant ni les femmes, ni les enfants. Il savait allier la fierté d'un héros à la grâce d'une femme, et la bonté de l'enfant au courage du guerrier. Cette guerre fratricide répugnait à tous ses nobles instincts d'humanité, et sa générosité s'efforçait d'en atténuer et d'en restreindre les horreurs. « Kléber et Marceau ne sont pas là, disait Wes- « termann après Savenay, nous ne faisons pas de « prisonniers, il faudrait leur donner le pain de « la liberté. »

Mademoiselle des Mesliers, sans oublier ce qu'elle devait à sa cause, pouvait donc aimer le jeune général républicain qui savait respecter ses ennemis après leur défaite, et avait les mains pures du sang des prisonniers. Cet amour est cependant

resté à l'état d'énigme; comme l'a dit le baron Ernouf, ce mystère fut promptement enseveli dans une tombe sanglante (1); la hache du bourreau vint briser ces fiançailles du cœur.

L'énigme toutefois n'existe que du côté de Mademoiselle des Mesliers. « Ce n'était pas Briseïs que l'on enlevait à Achille, répète à satiété et avec son mauvais goût habituel Sergent, en parlant de son beau-frère ; il n'avait pas couvert de ses baisers son esclave, il ne lui avait pas placé une rose dans les cheveux... Il n'a pu nous la nommer quand il nous en parla, et voici ce qui prouve qu'il était loin de songer à l'amour. Lorsqu'il me narra ce fait de bouche, deux mois après, il me dit : « Le soir, plus tranquille, *elle m'a semblé jolie ou fraîche.* »

C'est ici que la légende commence à entrer plus avant dans l'histoire. Après son départ de Laval, Marceau n'a plus revu Angélique des Mesliers ; il lui a donné un sauf-conduit, procuré un asile, il a cru mettre ses jours à l'abri. Mais il a compté sans l'atroce cruauté du comité révolutionnaire et de la commission militaire de Laval. Mademoiselle des Mesliers ne devait pas goûter longtemps la sécurité et le repos, après le départ de ses sauveurs.

On a vu, par les arrêtés de Garnier de Saintes, quelle inquisition fut exercée dans le Maine sur les débris des Vendéens, qui avaient pu trouver un refuge chez quelques gens de cœur.

Dès le lendemain du départ des généraux, pendant qu'on faisait des battues dans les campagnes pour mettre à exécution les arrêtés extermina-

(1) Voir *Kléber*, par le baron Ernouf, *Revue contemporaine*, 1866, p. 614.

teurs de Garnier de Saintes, de Bourbotte, de Prieur et de Turreau, on prescrivait aux habitants de Laval, dit Savary, de faire la déclaration des étrangers restés en ville, et l'on commença les visites domiciliaires.

Mademoiselle des Mesliers ne put échapper à la perquisition ; peut-être même ne chercha-t-elle pas à s'y soustraire et se livra-t-elle, elle-même, de peur de nuire à la famille qui lui avait donné asile. Elle ne déguisa pas, paraît-il, le nom de son sauveur, croyant que ce nom serait pour elle le salut. Elle remit sans doute aux membres du comité révolutionnaire le sauf-conduit de Marceau, qui du comité a passé dans les archives départementales, et ne fait pas partie des dossiers de la Commission militaire. C'étaient là de trompeuses illusions : la franchise d'Angélique fut même sur le point d'être fatale à ses libérateurs. Savary dit qu'on instruisit contre les généraux *une procédure* qui eût pu leur devenir fatale, si Bourbotte, resté malade à Laval, ne l'avait anéantie, ce dont il les instruisit le lendemain du combat de Savenay en rejoignant l'armée.

Bien que ces lignes aient été écrites par Savary qui, s'il ne dit pas toujours toute la vérité, ne dit habituellement que des faits vrais, elles donnent lieu à quelques réserves. Bourbotte était resté malade à Laval, le fait est certain ; le 2 nivôse il y créait avec Bissy la Commission révolutionnaire de la Mayenne. Le 3 nivôse, après Savenay, Prieur et Turreau écrivaient à la Convention « qu'ils regrettaient bien que leur brave collègue « Bourbotte, resté malade à Laval, n'eût pas été té« moin de leurs succès. » Revint-il dès *le lendemain?* je l'ignore ; mais si son retour avait été moins prompt, je comprendrais mieux comment il put instruire les généraux du danger qu'ils avaient un instant couru. Mademoiselle des Mesliers, s'il

faut en croire une lettre qu'elle écrivit, dit-on, à sa tante le 9 nivôse, n'aurait été arrêtée que le 6.

Voici cette lettre :

« *Ma chère et bonne tante,*

« Vous savez qu'au Mans l'armée républicaine a « obtenu une victoire complète. J'ai eu le malheur « affreux d'être séparée de ma famille dans cette « horrible déroute ; je désirais la mort et je n'ai « trouvé que de la pitié parmi les troupes républi- « caines. J'ai été sauvée par le général Marceau, « qui m'a traitée non-seulement avec humanité, « mais encore ai-je à me louer de son honnêteté et « de sa générosité. Il m'a conduite à Laval, où mal- « gré les précautions qu'il avait prises pour me « soustraire à tout péril, j'ai été conduite à la mai- « son d'arrêt, où je suis *depuis trois jours*. On me « fait espérer que mon âge me met hors la loi. Je « puis donc ne rien craindre pour mes jours ; mais, « ma chère tante, j'ai tant d'autres sujets d'inquié- « tudes ! Qu'est devenue maman ? Ma sœur, mes « frères existent-ils ? Vous qui aviez tant d'amitié « pour ma pauvre mère, combien vous serez tou- « chée de son sort, quel qu'il soit ! Prenez pitié du « mien aussi. Voyez-moi seule, isolée, sans appui, « sans protecteur, sans conseils. Que deviendrai- « je ? Ne pourriez-vous pas me faire réclamer ? Je « me jette dans vos bras, ne m'abandonnez pas : « que je vous doive la liberté !

« Puissé-je aller vivre à Nantes auprès de vous ! « Je connais le malheur bien jeune ; toute ma vie « je pleurerai la perte que je viens de faire ; car « je ne puis presque pas douter que ma malheu- « reuse mère *n'ait été massacrée dans le premier* « *moment de fureur*.

« Je n'ai dû mon salut qu'à ma jeunesse ; elle a « été respectée par le général bienfaisant qui m'a « protégée.

« Éloignée de tous les miens, je ne possède plus
« rien; ma misère vous touchera sûrement. Ma
« bonne tante, j'ose compter sur l'assistance que
« réclame de vous votre malheureuse et innocente
« nièce,

« Angélique des Mesliers.

« 9 *nivôse, an II de la République.* »

« Adressez votre lettre à la maison d'arrêt, au citoyen Paul, qui me la remettra (1). »

C'est seulement après l'arrestation de Mademoiselle des Mesliers que Marceau dut se trouver compromis. Je ne nie pas cependant qu'une dénonciation n'ait pu de très-bonne heure être lancée contre lui. Marceau était suspect à tous les généraux de l'armée de Saumur, à Prieur, à Turreau ; un envieux qui avait surpris son secret, put le dénoncer, pour avoir soustrait une Vendéenne à l'application de la loi. Cette *dénonciation* aura été lacérée par Bourbotte, dont Marceau avait sauvé la vie à Saumur, se vengeant ainsi noblement des soupçons du Représentant qui l'avait fait jeter en prison. Bourbotte trouvait là une occasion de réparer ses torts, comme il put bientôt en rencontrer d'autres à Nantes, alors que le jeune général fut payé de ses succès par une disgrâce.

(1) Cette lettre a été citée pour la première fois par Johannet qui, dans *la Vendée à trois époques*, t. I, p. 243 et suiv., a consacré un chapitre tout entier à Mlle des Mesliers, et a rempli, le premier, son histoire de fables qu'on s'est empressé de reproduire. Elle se trouve aussi dans M. Crétineau-Joly et dans Mme de la Rochère, *Épisodes des guerres de l'Ouest*, p. 106. Je dirai plus bas quel était alors le sort de madame de Concise, tante de Mlle des Mesliers.

La pauvre Angélique fut moins heureuse : jetée tout d'abord en prison, elle comparut, au bout de près d'un mois de captivité, devant la Commission révolutionnaire de la Mayenne, le 3 pluviôse (22 janvier 1794), le lendemain de l'immolation des quartorze prêtres. Elle fut condamnée à mort malgré son âge, avec sept autres femmes, Madame veuve Hay et ses quatre filles, dont l'une avait, dit-on, à peine quinze ans, et deux autres victimes (1) : « attendu, dit le jugement de la Commission, que par leur interrogatoire il est prouvé que ces huit accusées ont fait constamment partie des brigands de la Vendée, les ont suivis dans tous les lieux qu'ils ont dévastés, et sont par conséquent les *fauteurs* et *complices* des meurtres et pillages commis par eux... (2). »

Dès neuf heures du matin, cet assassinat juridique, décidé à huit heures, avait son sanglant dénouement; ces huit têtes de femmes et de jeunes filles tombaient sous le couteau de la guillotine, sur la place au Blé, aujourd'hui la place du Palais (3).

C'est autour de cette mort que s'est surtout escrimé le roman. M. Johannet, puis M. Crétineau-Joly ont supposé que Marceau, non plus, disaient-ils (retenez-le bien), à l'armée de l'Ouest, mais à l'armée du Nord, avait appris au fond des Ardennes le danger qui menaçait Mademoiselle des Mesliers. Aussitôt, selon l'his-

(1) M. Hay avait été condamné à mort par la deuxième commission militaire d'Angers, le 5 nivôse.

(2) Voir sur ce jugement M. Berriat-Saint-Prix, *la Justice révolutionnaire ; les Martyrs du Maine*, 2e édition, t. II, p. 278, et les registres de la Commission au greffe du tribunal de Laval, feuillet 22.

(3) Les romanciers disent qu'Angélique tenait aux lèvres, en mourant, une rose artificielle dont Marceau avait orné sa chevelure.

torien de la *Vendée militaire*, il monte à cheval (il n'y avait pas alors de moyen de locomotion plus rapide), vole d'abord à Paris, arrache au Comité de salut public la grâce d'Angélique, remonte à cheval, arrive à Laval, bride abattue, sur la place au Blé qui a vu tant de fois se dresser l'échafaud, criant : « *Grâce, Grâce.* » Au moment même, il aperçoit la tête sanglante de Mademoiselle des Mesliers, qui venait de tomber sous le couperet et que le bourreau montrait au peuple. C'est d'un dramatique achevé, c'est poignant, mais ce n'est pas là de l'histoire (1).

Toutefois une pareille mise en scène n'a pu naître de toutes pièces dans l'imagination d'Auguste Johannet : il faut lui trouver un germe. Ce récit, si chaudement coloré, a pris évidemment naissance dans celui d'un historien lavallois, l'auteur des *Martyrs du Maine*. Théodore Perrin attribue au général Beaufort un voyage à grande vitesse, de Laval à Paris (*aller et retour*), pour sauver les dames Hay et Mademoiselle des Mesliers, dont il aperçoit la tête sanglante à son arrivée (2). Crétineau-Joly a seulement changé les noms, en allongeant le voyage, puisqu'il fait venir Marceau des bords du Rhin (3). Comment Théodore Perrin,

(1) Ce régit d'Auguste Johannet et de M. Crétineau-Joly, t. I, p. 396, a été reproduit par Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée*, p. 491 ; Mme Eugénie de la Rochère, dans son roman historique des *Épisodes des guerres de l'Ouest ;* M. Bonnemère, *la Vendée*, p. 314 ; MM Lepelletier, Bourcier, Dom Piolin, etc. Th. Muret, t. I, p. 441, a su se garder de ces récits fabuleux.

(2) Voir *les Martyrs du Maine*, 2e édition, t. II, p. 281.

(3) Il pleut des voyages dans cet épisode : ainsi, suivant des compilateurs, à la nouvelle du danger qui menace Marceau dénoncé, Bourbotte quitte Paris, arrive à Nantes, vole au tribunal, détruit les procès-verbaux !!! Voir *Galerie his-*

bercé sur les genoux d'une mère qui avait l'entrée des prisons, et qui avait connu, dit-il, Madame Hay et ses compagnes de captivité, comment Théodore Perrin a-t-il introduit dans son récit le nom de Beaufort? On peut dire qu'il s'est simplement trompé de personne et qu'il a remplacé le nom de Marceau, peu connu à Laval, par celui de Beaufort qui a laissé de plus nombreux souvenirs dans le Bas-Maine; mais reste toujours le prétendu voyage, la grâce arrivée trop tard, et selon Perrin, une condamnation hâtive de la part des juges qui craignent de voir cette proie leur échapper.

Beaufort n'a pas été non plus un instrument de Marceau, malade à Rennes, ainsi que je le dirai. On concevrait fort bien que ce général, habituellement à Fougères, à Ernée ou à Vitré, ait fait, sur la prière d'un frère d'armes, un voyage de Rennes à Laval, et apporté la grâce d'Angélique signée du Représentant du peuple, et que cet acte, bien simple et tout à fait possible, ait été défiguré par des additions légendaires. Mais ce voyage n'a pas eu lieu (1). Serait-ce la famille Hay seule que Beau-

torique de la Révolution française, par Albert Maurin, t. III, p. 93.

(1) Le général Beaufort, qui se trouvait alors commandant de l'armée de Cherbourg, et faisait une rude guerre aux Chouans, avait de rares éclairs d'humanité, dont il donna la preuve en refusant, le 29 nivôse, de brûler le château de Thorigny et de tuer les prisonniers, et en sauvant une orpheline recueillie par Perrault. Le 14 nivôse, Garnier de Saintes avait même ordonné son arrestation et celle de Dellière, demeurant à Laval, au carrefour des Toiles. Mais, dès le jour même, il révoquait cette arrestation, dont le motif même n'est pas connu, ce qui ne laisse pas ici que d'intriguer et d'ouvrir matière aux conjectures relativement au récit de Perrin (Voir ces lettres inédites aux Archives de Laval). — A l'aide de la correspondance de Beaufort on peut connaître

fort essayait de sauver? Ce sont encore là des présomptions sans grands fondements. Laissons à d'autres de plus amples découvertes, mais disons que d'après le récit de Théodore Perrin, tout fantaisiste qu'il est, il semble que des efforts ont été faits pour sauver Mademoiselle des Mesliers ou ses codétenues.

Rien de tout cela ne figure dans le récit de Sergent, qui n'y fait pas même allusion en réfutant les inventions romanesques écrites de son temps. « Marceau, se borne-t-il à dire, ne forma pas la ré« solution, dans son désespoir, de la suivre dans « la tombe. Je l'ai vu la pleurer longtemps après, « mais seulement parce qu'il regrettait que ses ef« forts pour lui conserver la vie, *en exposant la « sienne*, eussent été infructueux, et parce que « cette intéressante personne, en allant à l'écha« faud, lui avait légué une petite montre (de peu « de valeür), qu'elle avait cachée dans son sein et « dont il fit présent à une de ses jeunes sœurs. »

Veut-on savoir où se trouvait Marceau au moment de la mort d'Angélique des Mesliers? Il n'était pas du tout à l'armée des Ardennes, où il ne fut envoyé que longtemps après, le 26 germinal (15 avril), au sortir d'une longue convalescence. Abreuvé d'ennuis, de dégoûts, d'amertumes par le général Turreau, qui voulait le rendre victime de sa basse jalousie, en l'accusant d'insubordination et de tiédeur républicaine, suspect à cause des dénonciations des Rossignol et des Rouyer, qui voyaient en lui un reste *de la clique de la Mayence, l'ami et le voisin du scélérat Péthion*, il avait été d'abord relégué dans la petite ville de

alors ses différentes résidences. On a précisément une lettre de lui, écrite de Vitré, le 22 janvier, jour de la mort d'Angélique!!! (Voir Savary, t. III, p. 116 à 221 et 245.)

Châteaubriant. Là, presque sans troupes et sans emploi, indigné des inepties des généraux et des excès de Carrier, dévoré par le chagrin qui, ainsi que les fatigues, avait augmenté le mauvais état de santé dont il se plaignait dès le 1er novembre, il avait obtenu un congé. Cette guerre fratricide était trop amère pour lui; il avait demandé à être envoyé aux frontières et déchargé du commandement suprême qui lui pesait. « Il « me répugne bien de combattre des Français, « disait-il, je n'y resterai pas. Je veux porter « mes armes contre l'étranger, c'est là qu'est « l'honneur et la gloire (1). »

Le 16 janvier, le ministre de la guerre écrivait à Turreau :

« D'après les observations qui m'ont été faites « par des Représentants sur l'état de santé de « Marceau, je l'ai autorisé à se rendre à Chartres « pour se faire traiter. » Dès avant cette époque, Marceau avait dû quitter l'armée de l'Ouest; le 7 janvier, Kléber avait reçu l'ordre de se rendre à Châteaubriant, pour le remplacer après son départ, et était parti le 10 pour cette destination. Mais ce n'était pas dans son pays, à Chartres, que s'était d'abord rendu le jeune général. Il s'était retiré malade à Rennes chez le comte Leprêtre de Châteaugiron, dont l'un des fils, Hippolyte, était un de ses aides de camp. Là, dans cette maison hospitalière, l'amitié essayait de panser les blessures que lui avaient faites le chagrin et les fatigues d'une guerre sans trêve et sans merci. Hippolyte avait aussi une sœur. Mademoiselle Agathe de Châteaugiron fut sensible au charme et à la séduction que

(1) J'ai parlé aussi d'une lettre de Sergent à Robespierre, du 4 décembre, citée dans l'*Histoire de Robespierre*, t. III, p. 275, par M. Hamel, qui en tire des conséquences tout à fait fausses.

le jeune général savait exercer autour de lui, et Marceau paya de retour la sœur de son ami. C'est au milieu de ces naissantes amours qu'il apprit la mort de Mademoiselle des Mesliers. Au lieu de la scène dramatique racontée par M. Crétineau-Joly, veut-on la vérité tout entière? Elle est assez émouvante par elle-même et elle est inédite (1).

Un jour de pluviôse, Marceau est à Rennes dans l'hôtel de Châteaugiron. Sa sœur Emira était arrivée en hâte, pour le sauver de la maladie dangereuse qui le mettait aux portes du tombeau, et « presser sur son cœur la main languissante du vainqueur du Mans (2). » Elle est auprès de son lit. Un homme lui remet un petit paquet cacheté. « Qui m'envoie ceci? demande Marceau. — Géné- « ral, je l'ai reçu du bourreau de Nantes, dont je « viens exprès, avec l'ordre de ne le remettre qu'à « vous, et d'apporter un reçu. » La comtesse de Châteaugiron et ses deux filles étaient alors dans la chambre de leur hôte, pour tâcher d'abréger pour lui les heures de la maladie.

Marceau ne voulait point recevoir le paquet, « n'ayant, disait-il, aucun motif de rapport avec un bourreau. » Ce nom lui faisait horreur. Ces dames insistent, leur curiosité est éveillée; elles pressentent quelque chose d'inattendu, de mystérieux qui excite leurs désirs et fait taire leurs répugnances. Elles pressent Marceau d'ouvrir le paquet et de s'assurer, par là, si quelque malheureux ne réclamait pas sa protection. Il se rend à leurs instances, et trouve renfermée, sous plusieurs papiers, une très-petite montre d'or fort simple, à laquelle était attachée une petite ganse de soie noire. Il déploie

(1) Voir les Mémoires manuscrits de Sergent sur Marceau, p. 5 et 6.

(2) *Emira, sœur aînée du général, au citoyen Guillard*, manuscrit de la Bibliothèque de Chartres.

ensuite un billet où d'une écriture assez commune, ainsi que l'orthographe, on lui disait : « Monsieur « le général, en sortant de notre prison, pour con- « duire sur la place du supplice une jeune demoi- « selle vendéenne, amenée ici du Mans, devant « notre tribunal, elle m'a remis cette petite montre « qu'elle tenait cachée sur sa poitrine, et elle m'a « dit : « Promettez-moi devant Dieu de faire remet- « tre à M. le général Marceau, où il sera, le seul « gage que je puisse lui donner de ma reconnais- « sance. » Je lui ai promis, Monsieur le géné- « ral, et je remplis mon devoir. » Et il avait signé, *exécuteur* (1).

Le général s'écrie : « La pauvre enfant, l'infortunée, je lui avais promis qu'elle vivrait. » Le billet échappe de ses mains : il saisit celles de sa sœur assise à son chevet, des larmes couvrent ses joues, et il ne peut plus parler.

Cette scène émeut vivement Mesdames de Châteaugiron et leur fait admirer la noblesse d'âme de Marceau. Il donna la petite montre d'Angélique des Mesliers à sa plus jeune sœur, devenue plus tard Madame Guillard.

Voilà la stricte vérité, qui achève enfin de mettre à nu tous les récits romanesques auxquels a donné lieu cet épisode.

Bientôt Marceau quittait Rennes, avec sa sœur, pour se rendre un instant à Chartres. Il emportait avec lui l'amour de Mademoiselle Agathe de Châteaugiron, et la promesse formelle de la comtesse qu'il serait son fils. Il a rendu compte lui-même des nobles sentiments que cette passion avait fait naître dans son cœur.

« Là, dit-il, j'éprouvai la puissance de l'amour. « Je le tus à tout le monde. Je n'aurais eu de con-

(1) M. de Laval avait envoyé le paquet à M. de Nantes, croyant Marceau encore dans le voisinage de cette ville.

« solation de personne, si l'on m'avait arraché mon
« secret. La passion que je sentis naître excita chez
« moi celle de la gloire ; celle-ci fut la seconde.
« Je désirai m'illustrer en combattant les ennemis
« de mon pays, pour me rendre digne de la per-
« sonne que j'aimais. Je connaissais ses vertus, je
« m'appliquai à pratiquer la vertu. Je n'avais à lui
« offrir qu'une grande âme, de l'honneur, une
« main et un cœur sans tache; je voulais donc
« pouvoir me présenter riche de l'estime de tout
« le monde (1). »

De Chartres, Marceau se rendait à Paris, où les médecins lui prescrivaient, à son grand regret, un traitement de six semaines pour le revivifier, comme il l'écrivait, le 3 ventôse, à son aide de camp Maugars. Il passait le reste de son congé dans la famille de Madame D... à Paris, et à la campagne dans un château voisin. Puis le 26 germinal (11 avril) seulement, il était envoyé à l'armée des Ardennes. Il était devenu le fiancé de Mademoiselle de Châteaugiron. L'opposition violente du comte empêcha pendant longtemps leur union, qui allait enfin s'accomplir, quand la mort vint enlever le vainqueur du Mans.

Lorsqu'il fut blessé à mort à Altenkirchen, le 21 septembre 1796, bien jeune encore et pourtant déjà abreuvé de chagrins, il portait sur son cœur, enfermé dans un médaillon, le portrait de sa fiancée.

La comtesse Agathe de Châteaugiron en fit présent à Émira, qui lui donna des cendres de Marceau, que Bernadotte avait recueillies dans une urne. Plus tard, en 1845, Sergent donna le portrait de la comtesse (morte marquise de Dodun) à la ville de Nice qu'il habitait, et où était consul de

(1) Extrait des *Mémoires* de Marceau, par M. Noël Parfait *Notice biographique sur Sergent*, 1848.

France l'ancien aide de camp de Marceau, M. le marquis Hippolyte de Châteaugiron, à qui on doit la première publication des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, dont il avait acquis le manuscrit autographe.

Chose étonnante, Mademoiselle Angélique des Mesliers n'est pas la seule de sa famille, paraît-il, à avoir fourni des anecdotes à l'histoire. Alors qu'elle était prisonnière à Laval, sa sœur, à peine âgée de seize ans, était jetée en prison à Nantes avec sa tante Madame de Concise, à qui sans doute Angélique écrivait la lettre touchante du 9 nivôse, et avec sa cousine Mademoiselle de Concise et Mademoiselle d'Armaillé. Là encore ces jeunes victimes, destinées aux bateaux de Carrier, rencontrèrent un libérateur.

Un officier qui, comme M. de Fromental au Mans, s'était introduit dans les prisons, entreprit de les sauver. A la veille de leur immolation, il survint muni de sursis, mais seulement pour trois prisonnières, Mademoiselle des Mesliers, Mademoiselle de Concise et Mademoiselle d'Armaillé. Madame de Concise et ses autres compagnes, moins heureuses, furent envoyées à la mort. Quant à Mademoiselle des Mesliers elle s'échappa le lendemain de l'Entrepôt, et se retira chez une couturière où elle travailla ignorée de tous (1). Après la pacification, elle reparut en Vendée, au grand étonnement des habitants. Devenue la femme de M. du Doré, elle devait encore, en 1815 et en 1832, soutenir courageusement la cause vendéenne. Le sort

(1) On trouve ces allégations (dont je n'assume pas la responsabilité) dans Auguste Johannet, *la Vendée à trois époques*, t. I, p. 262. Voir aussi Eugène Loudun, *la Vendée*, 1849, in-8°, p. 71. Voir cependant d'autres assertions relatives à Mme de Concise, *Mémoires* de Mme de Sapinaud, p. 52.

agité des deux sœurs a été certes mêlé et confondu par les romanciers.

En voici bien long sur cette petite anecdote, qui pourtant n'a pas dit sur tous les points son dernier mot, et laisse plus d'un secret enseveli dans deux tombes si prématurément fermées !

Encore quelques lignes cependant. Marceau et Savary, en emmenant hors du Mans Mademoiselle des Mesliers, furent la cause, bien innocente sans doute, de sa mort. Restée dans cette ville, la jeune Vendéenne eût probablement été sauvée, et en tous cas sa tête ne serait pas tombée sous l'échafaud. Si trop de femmes, au Mans, furent victimes, dans le jour de la déroute et dans ceux qui suivirent, de la brutalité des soldats et de la fureur populaire, aucune du moins ne périt par suite de condamnations judiciaires, comme dans l'Orne, la Mayenne, la Loire-Inférieure et le Maine-et-Loire. Le tribunal criminel du Mans eut le courage de se refuser à leur immolation. Toutes les Vendéennes restèrent en prison ; les maladies épidémiques, la misère, la fatigue vinrent, hélas, éclaircir leurs rangs ; mais un bon nombre survécurent, surtout parmi les jeunes filles au-dessous de dix-huit ans, qui, avec la permission de Garnier de Saintes, sortirent de bonne heure de captivité et furent confiées à la garde des patriotes de la ville qui les réclamèrent. Quant aux femmes, elles restèrent prisonnières pendant plus d'un an, jusqu'au 12 pluviôse an III (31 janvier 1795). Quelques-unes eurent le bonheur de s'échapper de prison. Ce fut même, peut-être, le sort de la mère d'Angélique, car, chose curieuse, je suis tenté de croire que Madame des Mesliers n'avait pas péri dans cette funèbre déroute de nuit, où tant de mères furent séparées de leurs enfants. .

Parmi « les brigandes » évadées de la prison des Ursules, où elles avaient été transférées de la

Mission, le 11 messidor an II, je trouve Jeanne des Mesliers, de Nantes, âgée de quarante-deux ans, inscrite sous le n° 193, qu'elle devait porter sur le registre d'écrou, et qui, à la Mission, avait été logée au second *colidor*, n° 1. Si Madame des Mesliers avait été interrogée, comme presque toutes les autres prisonnières, son identité, alors mieux établie, permettrait de changer en certitude une très-forte présomption. Mais son nom ne figure pas sur le registre des interrogatoires (1).

Jeanne des Mesliers s'évada dans la nuit du 28 au 29 thermidor. Elle eut, entre autres, pour compagnes d'évasion, Catherine Carreau, d'Hennebon; Suzanne Marion; Marie Verteuil, femme Desroches, de Saint-Hilaire-sur-l'Autise, âgée de dix-huit ans, qui était devenue mère à la Mission; Flore-Julie Lehoux, âgée de vingt-huit ans, bourgeoise de Cholet, dont la vieille mère et trois sœurs étaient mortes au Mans; Madeleine Chevallier, veuve Jouffrion, de Beauvais, âgée de quarante-deux ans, qui avait également perdu dans cette triste guerre son mari, ancien sénéchal de Bazoges, et trois de ses quatre enfants.

Le concierge de la prison des Ursulines, Jean Vilfeu, et sa fille Geneviève furent soupçonnés d'avoir favorisé cette évasion, comme l'avaient été déjà d'autres geôliers. Mais le tribunal criminel, le 3 brumaire an III, prononça qu'il n'y avait pas lieu à dresser d'acte d'accusation. La plupart des portes des chambres n'avaient ni clefs, ni serrures, et celles des corridors pouvaient s'ouvrir aisément et sans bruit. Les concierges ne pouvaient être

(1) Voir cependant Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée*, p. 521, disant que Boursault, le conventionnel, voulut, sans y réussir, compléter la bonne action de Marceau, en ravissant aux noyeurs de Nantes la mère de Mlle des Mesliers.

suspects, du reste, de sympathie pour les prisonniers; car la municipalité fit reproche à Vilfeu d'avoir traité ces pauvres femmes avec trop de rudesse et de n'avoir pas eu assez de ménagements dans les propos qu'il leur tenait ainsi que sa fille (1).

Je m'arrête : que quelques *curieux* de Laval achèvent de recueillir des souvenirs locaux. Au Mans même, une femme dévouée qui, sous le voile, consacre depuis longtemps tous ses soins à l'éducation de la jeunesse, et dont les souvenirs d'enfance sont les mêmes que ceux de l'auteur des *Martyrs du Maine*, peut connaître quelques particularités relatives au sort de Mademoiselle des Mesliers. Pour ma part, j'ai dit ce que je savais. Ce récit empêchera-t-il l'erreur de faire son chemin? Il y a longtemps que j'ai perdu mes illusions en pareille matière. Vouloir redresser des erreurs qui ont conquis des droits de bourgeoisie, qui sont installées dans les dictionnaires de biographie et les livres de compilateurs, c'est évidemment perdre sa peine. Je ne désespère pas même de rencontrer un jour, à Laval, un *cicerone* complaisant qui me montre l'endroit d'où Marceau aperçut la tête sanglante de la jeune Vendéenne! Le grand public, du reste, aime assez à ce qu'on lui serve de ces mises en scène dramatiques, dignes de M. Ponson du Terrail, et regarde d'un œil défiant ceux qui, par amour de la vérité, viennent battre en brèche ces vieilles légendes. *Hongne qui vonra*, je crois avoir rempli ma tâche de critique et d'historien en débarrassant de fables

(1) Registres et dossiers du tribunal criminel de la Sarthe. En consultant les registres de l'état civil de Nantes, ou de Montfaucon, on s'assurerait facilement de l'identité de la mère de M[lle] des Mesliers.

romanesques la vie du jeune héros, dont Byron a dit :

> Brief, brave, and glorious was his young career,
> . . . . he had kept
> The whiteness of his soul, a .d thus men o'er him wept.

« Elle fut courte, vaillante et glorieuse, sa jeune carrière..... Il conserva la blancheur de son âme, et c'est pourquoi les hommes l'ont pleuré (1) ! »

A côté de l'histoire de Mademoiselle des Mesliers, une autre qu'on trouve dans tous les livres, après la bataille du Mans, c'est celle de la famille Boguais et de M. de Frómental.

Racontée brièvement d'abord par Savary, qui avait arraché le matin du 23 ces prisonnières des mains de soldats furieux, exposée plus longuement, d'après des souvenirs de famille, par M. de Quatrebarbes, cette anecdote pleine d'intérêt et d'émotion a passé de là dans le domaine commun (2). Rigoureusement vraie dans son ensemble, l'est-elle dans tous ses détails ? Il y aurait peut-être quelques réserves à faire sur certains points (3). Mais ce que je me propose, au contraire, de bien

(1) Childe harolds pilgrimage, canto III, strop. LVII.

(2) Savary, t. II, p. 436 ; *Une Commune vendéenne* sous la Terreur, p. 149-178 ; *Mosaïque de l'Ouest ; Province du Maine*, 1845, nº 41. MM. Crétineau-Joly, Pitre-Chevalier, p. 489-492. Mme Eugénie de la Rochère, *Épisodes des guerres de l'Ouest*, p. 133-237. M. Bonnemère, *la Vendée*, p. 314. Th. Muret, t. I, p. 441.

(3) La seule importante est relative à une fusillade en masse de Vendéens tirés de prison la nuit, *quinze jours* après la déroute du Mans, c'est-à-dire vers le 28 décembre ou le 8 nivôse. On trouve aussi des allégations du même genre dans l'anecdote relative à Mlle de Sapinaud.

établir ici à l'adresse des sceptiques, c'est que les personnages qui y figurent ne sont nullement légendaires, et ont leur présence au Mans bien prouvée par des documents officiels.

J'ai trouvé sur les registres de l'état civil de la commune de Sainte-Croix-lès-le-Mans, l'acte de décès de Madame Boguais, ou du moins la pièce qui en tient lieu. Au moment de sa mort, on ne tenait aucun registre des décès de la maison d'arrêt de la Mission, où elle était détenue. Mais les amies des prisonnières de marque avaient néanmoins à cœur de faire constater, d'une façon officielle, le trépas de leurs compagnes de captivité. Elles y parvinrent au moyen d'actes de notoriété dressés devant le juge de paix, et qui étaient ensuite insérés dans les registres de l'état civil.

Le 18 ventôse, fut reçu par le citoyen Guillaume-Pierre Mabilleau, juge de paix du canton du Mans, l'acte de notoriété constatant le décès de Rose Avril, dite Pignerolle, épouse d'Hector Boguais, de la commune d'Angers.

Les comparants étaient la citoyenne Renée-Louise Drouault, épouse du citoyen Hermand-Volège Vaugiraud, Julie-Aimée et Louise Vaugiraud, demeurant section de la Liberté (1); la citoyenne Marie Beilliard, fille majeure, demeurant section de l'Égalité; la citoyenne Anne-Suzanne Gariouet, épouse du citoyen Martin Arnoult, demeurant section de la Liberté; le citoyen Julien Horry, l'un des concierges de la maison d'arrêt de la Mission, demeurant section de l'Egalité. Ils déclarèrent que la citoyenne Boguais, âgée de quarante-cinq ans ou environ, était décédée à la maison d'arrêt établie au ci-devant séminaire de Coëffort, le 9 janvier 1794 (vieux style), 20 nivôse an II, et qu'ils avaient été

(1) Je parlerai plus loin de tous les membres de la famille Vaugiraud.

témoins de sa mort. Cet acte de notoriété fut inséré, le 21 ventôse, sur les registres de Sainte-Croix, devenue commune de la Montagne-Gazonfier.

Ainsi Madame Boguais succomba, après moins d'un mois de captivité ; le guichetier qui certifie son décès, est probablement celui qui s'était laissé séduire par l'or du libérateur de cette famille.

Une autre pièce prouve aussi l'intervention bienfaisante de M. de Fromental auprès de la survivante des demoiselles Boguais, dont il était devenu le beau-frère. Nous avons vu, quelques jours avant la prise du Mans, Garnier de Saintes, à La Flèche, donner à *Fromen tal* l'ordre de faire couper le pont de Luçhé (1); nous le retrouvons au Mans le 11 prairial.

« Le 11 prairial, à neuf heures du matin, dans la salle d'audience du tribunal du district, devant moi Jacques Ysambart, président du tribunal criminel du Mans, est comparu le citoyen *Justin Fromental, inspecteur des subsistances militaires*, originaire de *Blamot* (Meurthe), pourvu d'un certificat de civisme délivré par les officiers municipaux de Sedan, le 9 août 1793, visé par le comité révolutionnaire d'Angers, le 28 ventôse, lequel m'a requis de lui accorder *Sophie-Pauline Boguais*, sa belle-sœur, arrêtée à la suite de l'armée des brigands, à ses offres d'en répondre et de la représenter, si besoin en était.

« Avant de déférer à la réclamation, j'ai enquis la citoyenne Boguais de ses noms, surnoms, âge et origine.

« A dit se nommer Sophie-Pauline Boguais, fille, âgée de quinze ans passés, née le 23 juin 1778, paroisse Saint-Julien, à Angers, du mariage de Louis-Hector Boguais, cultivateur, et Rosalie Avril, son

(1) V. tome I, p. 273.

épouse (ci-joint son acte de baptême, légalisé le 13 germinal).

« Si ses parents vivent?

« A dit son père mort il y a deux ans (?) et sa mère morte à la Mission.

« Demandé les motifs pour lesquels elle a suivi les brigands?

« A répondu qu'elle demeurait à Denée, à trois lieues d'Angers, avec sa mère, où elles étaient retirées depuis la mort de son père; que vers la fin d'octobre, l'armée de Mayence s'étant portée sur la commune, la frayeur saisit tous les habitants du pays, parce qu'on assurait qu'elle mettait le feu partout où elle passait et n'épargnait personne, ce qui les a déterminées à fuir comme les autres et à passer la Loire à Saint-Florent, dans l'espérance de retourner dans leurs foyers, sitôt que la sûreté et la tranquillité seraient rétablies. Mais elles ne purent y parvenir, et furent obligées de suivre l'armée dans ses marches jusqu'au Mans, où elles furent arrêtées et déposées à la Mission, où sa mère est morte, environ quinze jours ou trois semaines après. Quelques jours plus tard, la citoyenne Arnoul, femme d'un ouvrier imprimeur, eut la charité de la retirer des bras de la mort où elle était alors, par suite des fatigues éprouvées et de la petite vérole qu'elle venait d'avoir. Trois semaines après, la citoyenne La Pommeraie la prit charitablement chez elle et a par ses soins opéré son parfait rétablissement. Qu'enfin, *c'est comme par hasard* que le citoyen Fromental, son beau-frère, mari de la citoyenne Eulalie Boguais, a été instruit qu'elle résidait en cette commune et se présente pour la réclamer.

« Vu l'interrogatoire et les actes produits, ouï l'accusateur public, déclarant n'avoir moyens d'empêcher ladite réclamation et proposant d'y

déférer (1), moi président ai autorisé le citoyen Fromental à se charger de la citoyenne Boguais, à condition de prendre les soins que son sexe et son âge exigent, de lui inspirer les principes et les pratiques des vertus républicaines, et même de la représenter si besoin est, à quoi il s'est soumis sous les peines de droit et a signé ainsi que ladite citoyenne Boguais.

« Laudreau, greffier (2). »

Mademoiselle Sophie Boguais, qui, plus heureuse que sa mère, avait ainsi résisté au typhus si meurtrier dans les prisons du Mans, épousa dans la suite le chevalier de Turpin (3).

M. de Quatrebarbes donne pour compagnes à la famille Boguais, dans le caveau dérobé que Fromental avait obtenu pour elle du geôlier, Madame

(1) Mlle Boguais, ayant moins de dix-huit ans, pouvait être remise à sa famille.

(2) Les signatures autographes de Mlle *Sophie* Boguais et de Fromental, ainsi que le certificat de civisme de ce dernier, existent au dossier de l'interrogatoire des Vendéennes.

(3) Les femmes, lors des tentatives de pacification, jouèrent un grand rôle. Voir sur celui de Mme Turpin de Crissé, belle-sœur et tante de deux chefs, Savary, t. II, p. 855; Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée*, p. 608. La sœur de Charette joua aussi un des rôles les plus importants. Elle avait été arrêtée par l'ordre de Philippeaux, représentant du peuple de la Sarthe, dont voici l'autographe inédit : « Les représentants du peuple informés que la sœur de Charette, l'un des chefs des brigands de la Vendée, s'est sauvée de Léger, déguisée en paysanne, dans les voitures qui ont amené les patrio*te* mala*de*, et qu'elle est maintenant en cette ville, requiert l'officier public, auquel sera remis *le présent*, de perquirer cette femme et de l'arrêter partout où elle se trouvera.

« Nantes, 16 septembre, l'an II de la République française,

« Philippeaux. »

d'Aubeterre, abbesse du Ronceray, et une de ses religieuses. « Entrées les premières au fond du cachot, elles avaient passé la nuit à prier Dieu, immobiles comme ces statues de marbre que la piété de nos pères sculptait, agenouillées et les mains jointes sur la pierre de la tombe. »

Madame d'Aubeterre précéda d'un jour dans la mort Madame Boguais. Parmi les actes de décès constatés ultérieurement, en vertu d'actes de notoriété du 4 germinal, je vois celui de Léontine Bouchard-Luxembourg d'Aubeterre, religieuse, ci-devant abbesse du Ronceray d'Angers, âgée de soixante-quinze ans, morte le 19 nivôse. La religieuse qui l'accompagnait partagea sans doute son sort. Je trouve parmi les religieuses qui l'avaient suivie d'abord à Beaupréau, puis avaient passé la Loire avec l'armée et qui tombent, comme leur abbesse, victimes du typhus dans la prison de la Mission, au Mans, Louise Vaugirault, religieuse d'Angers, soixante-neuf ans, délivrée de la vie le 27 nivôse ; Anne Dorveaux-Andagné, quarante-neuf ans, morte le 2 ventôse ; Marie Guilliot-Eunesse, quarante-six ans, qui succomba le 27 nivôse (1).

Voilà ce que j'ai trouvé d'inédit relativement à cette touchante histoire; il me faudrait parler maintenant de celle de Mesdemoiselles de Sapinaud

(1) Après la constatation de ces décès, au milieu de ceux des religieuses, vient celui de Thérèse Queaussant-Vaugirault, soixante-trois ans, d'Angers, morte le 30 frimaire, sans spécifier sa qualité. Registres de l'état civil de Sainte-Croix. (J'ai respecté leur orthographe.) — Voir ce que Grille, t. III, p. 215, dit de Mme d'Aubeterre, *abbesse de Fontevrault*. Parmi les religieuses du Ronceray, qui survécurent au typhus contagieux de la Mission, je vois Madeleine Suret, alors âgée de trente-six ans, et Louise Courçon

et Robert de Lézardière (1), sur qui j'ai eu le bonheur de rencontrer aussi des documents officiels. Mais comme ces courageuses Vendéennes ne furent transférées de Brûlon au Mans que longtemps après la déroute, et que *leur prise* donna lieu, dans cette première commune, à de curieux et longs débats, j'ajournerai le récit de leurs intéressantes aventures jusqu'au chapitre des prisonniers.

Je n'ai trouvé aucun fait nouveau, relatif à MM. d'Autichamp et de Bernès. Je le regrette; car il est fâcheux qu'un fait de ce genre, dont les acteurs ont survécu si longtemps, n'ait pas été mieux éclairci.

Comment et par qui Charles d'Autichamp a-t-il été sauvé? Les uns citent comme son sauveur M. de Saint-Gervais, son parent, officier républicain; les autres, le lieutenant-colonel Vidal. On s'est borné longtemps à dire que d'Autichamp et de Bernès, blessés, avaient été recueillis chez Madame de Bellemare, où un officier républicain, blessé comme eux, les avait arrachés à la mort en leur donnant un équipement de hussard, et en les envoyant au dépôt de son régiment. Le dernier biographe de M. d'Autichamp a raconté différemment cette anecdote.

« Surpris dans une ruelle étroite et sans issue par un détachement de chasseurs que commandait le colonel Vidal, MM. d'Autichamp et de Bernès allaient être entourés et saisis, quand M. d'Autichamp, vers lequel se dirigeait en avant de sa troupe le colonel républicain, s'arme d'un pistolet qu'il portait toujours à sa ceinture et couche en joue le colonel Vidal presque à bout portant.

(1) Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée*, p. 486.

« *Mon sort est entre vos mains*, lui cria Vidal, *ne tirez pas et je vous sauverai!* » Le jeune d'Autichamp se confia, avec la candeur de son âge et la bonté de son cœur, à la foi de son ennemi qui lui tint loyalement parole. Il défendit que l'on fît le moindre mal aux deux Vendéens, les déclara ses prisonniers, et plus tard, sous l'uniforme de son régiment, il parvint à les faire diriger sur Caen où il leur trouva un asile assuré (1). »

Ce récit, pour être venu le dernier, est-il le plus voisin de la vérité? M. Bougler, doué d'une si riche mémoire et qui écrivait surtout d'après les souvenirs qu'il gardait des curieuses conversations auxquelles il avait assisté, a-t-il cette fois mis en œuvre des récits bien fidèles?

Les autres écrivains, Angevins comme lui, qui ont pu vivre à côté de M. d'Autichamp, n'ont pas raconté de la sorte l'histoire du jeune prisonnier vendéen. Il ne parle pas non plus, notez-le bien, de la blessure de d'Autichamp, tombé de cheval, ni de celle de Vidal qui, le soir du 22, il le dit lui-même, reçut deux coups de feu, l'un au bras droit, l'autre à la hanche et fut obligé de se retirer (2). Il reste donc un coin de voile à lever, une part de vérité à dégager, deux versions d'un même fait à concilier; il suffirait, pour lever tout doute, d'interroger les souvenirs de la famille d'Autichamp (3). La maison hospitalière où les blessés

(1) M. Bougler, *les Représentants de Maine-et-Loire*.

(2) Le tableau de la bataille du Mans, au Musée de cette ville, représente aussi Vidal, sauvant M. d'Autichamp en lui donnant son uniforme.

(3) Mme de La Rochejaquelein, p. 340, dit qu'ayant été pris, il fut reconnu et habillé en hussard par M. de Saint-Gervais. (Cet officier appartenait-il à la famille Le Bouyer de Monhoudou de Saint-Gervais?) Savary, t. II, p. 432, déclare que les généraux n'ignoraient pas que d'Autichamp blessé était resté

avaient trouvé un asile, était celle de Madame de Bellemare, située sur la place des Jacobins, dans le voisinage de laquelle le combat se passait *dès le 22 au soir*. Pendant l'occupation du Mans par les Vendéens, d'Autichamp devait demeurer près de cette place ; car Madame de Laborde, demeurant place du Gué-de-Maulny, déposa qu'elle avait d'Autichamp pour voisin, et qu'elle disait aux soldats vendéens qu'elle pouvait lui parler par la fenêtre.

Renouard rapporte que ce chef royaliste était logé chez M. de Lafosse-Desportes qui, par son intercession auprès de lui, sauva la vie à plusieurs patriotes (1).

D'Autichamp et de Bernès, incorporés dans un régiment de hussards, firent la campagne de 1794, à l'armée du Nord ; Bernès, suivant Grille, sous le nom de Julien, d'Autichamp, comme instructeur, sous le nom de Villemet. Billard de Vaux prétend que c'est sous le nom de Gilet que le futur représentant de Maine-et-Loire resta dans l'armée républicaine jusqu'à la fin d'avril 1795 (2).

en ville : « On leur dit qu'un hussard lui avait donné son manteau pour le sauver. » M. Crétineau-Joly le dit sauvé par Vidal, qui le trouva caché chez madame de Bellemare. Grille, t. III, p. 367, prétend qu'il se jeta avec de Bernès, blessé avec lui, dans la maison de cette dame, dont la porte était ouverte ; qu'il fut sauvé par M. de Saint-Gervais, soigné comme eux dans cet asile hospitalier. M. Bonnemère remplace Saint-Gervais par le lieutenant-colonel Vidal, p. 312. Peut-être ces deux officiers prirent-ils part *successivement* à la délivrance de M. d'Autichamp.

(1) *Essais historiques sur le Maine*, t. II, p. 254.

(2) *Bréviaire du Vendéen*, p. 149. Dans des notes royalistes sur différents officiers vendéens (du 26 janvier 1796), on se borne à dire que M. le chevalier d'Autichamp, beau-frère de M. de Bonchamps, fait prisonnier dans la retraite du Mans, après des exploits dignes de son courage, n'évita la mort

Ce sont là les principales anecdotes auxquelles ait donné lieu la bataille du Mans. Je rappellerai encore Mademoiselle de Ménars, sauvée par l'adjudant général Delaage sur la route de Laval, durant la nuit du 23 au 24, auprès d'un petit bois (1); le dévouement d'un pauvre jeune homme du Mans, nommé Goubin, partageant respectueusement sa chambre avec une jeune Vendéenne noble, qui mourante de peur, de froid et de faim, s'était réfugiée sous une porte cochère (2). Je n'ai rien à dire de Solilhac, pris et déposé dans une église (probablement la Mission), le 22 au soir, pour être fusillé le lendemain, parvenant à se sauver avec quelques Vendéens en se jetant la nuit sur le corps de garde, si ce n'est que la lettre qu'a composée Grille pour *délayer* ces lignes de Madame de La Rochejaquelein est affreusement apocryphe (3). Le reste des anecdotes citées se borne à quelques lignes. Madame de Sapinaud a parlé de M. de Bejary, blessé grièvement, mis sur une charrette avec des mourants qu'on conduisait du côté de La Flèche et qui expirèrent à quelques lieues de Sablé. Il eut le bonheur de s'échapper, fut sauvé par une bergère, près de cette commune, et trouva un heureux asile dans un toit à porcs (4). Bourni-

qu'en s'engageant sous un faux nom dans un régiment de hussards républicains. Savary, t. VI, p. 129.

(1) Grille, t. III, p. 372; M. Bonnemère, p. 315.

(2) M. Michelet, t. VII, p. 103; M. Bonnemère, p. 316. A Angers, on rapporte une histoire semblable du jeune Louis David : Pitre-Chevalier, *Bretagne et Vendée*, p. 124. Voir aussi sur les aventures de la famille Bureau, *Une commune vendéenne sous la Terreur,* p. 524; *Mosaïque de l'Ouest,* t. I, p. 66. Sur la famille Cottereau, voir M. Duchemin-Descépeaux.

(3) Mme de La Rochejaquelein, p. 340 et 414; Grille, p. 366.

(4) *Mémoires* de Mme de Sapinaud, p. 100. Mme de Sapinaud ne fut pas témoin de la déroute vendéenne. — Des membres

seaux a aussi parlé de M. de Beauvolliers l'aîné, de Mademoiselle de Réchignevoisin, sauvée par Marigny, d'un officier déguisé en garçon perruquier, allant couper les cheveux à un proconsul, etc., etc. (1).

Voici un autre épisode aujourd'hui presque inédit. Je ne saurais dire la part de fiction qui peut s'y mêler à la vérité; mais le caractère de l'auteur et le rôle qu'il joua lui-même dans les événements d'alors parlent hautement en faveur de son authenticité.

Ayant pris une grande part à toutes les lugubres scènes d'alors, revenu au Mans, le 25 frimaire (15 décembre), avec les administrateurs, l'auteur des *Lettres philosophiques* voulut retracer, vingt ans plus tard, le tableau que présentait Le Mans au lendemain de la déroute des Vendéens, et encadra son récit dans l'anecdote à laquelle je fais allusion.

Il suppose qu'un jeune émigré des bords de la Loire, sauvé à Jemmapes par un officier républicain, Delisle, son ami de collége, et un noble cœur, s'enrôle ensuite dans l'armée vendéenne, apprenant « que le fer et le feu ne faisaient plus de la triste Vendée qu'un horrible amas de pierres et d'os calcinés. » Enflammé par « le spectacle de tant d'horreurs, » Albert suit les Vendéens comme aide de camp du vicomte de S***, dont la fille, la *belle Sophie*, une amazone de seize ans, lui a inspiré la passion la plus vive.

Après le passage de la Loire « commença la longue série de leurs calamités et de leurs défaites.

de la famille Bejary périrent dans les prisons du Mans, entre autres M[lle] Désirée Bejary, âgée de vingt-huit ans, de Saint-Vincent-Fordulais, du district de la Roche-sur-Yon, morte le 29 janvier, ainsi que le déclarait, le 13 prairial, Aimée Bejary.

(1) Voir Bourniseaux, t. II, p. 195, 207; t. III, p. 191, 269, etc.

La rigueur de la saison, les marches précipitées, la fatigue, la faim, la peur enfantèrent parmi eux une sorte de peste. Ils tombaient par milliers sous le souffle mortel de la contagion, comme sous le canon de Granville, d'Angers et du Mans. » Albert et Delisle, devenu chef d'escadron, se retrouvent dans le combat du Mans. Ils se reconnurent et s'évitèrent sur le champ de bataille, qui était la grande place de la ville. Le corps de Delisle faisait partie de l'avant-garde commandée par Westermann et fut un des plus maltraités. On le laissa au Mans pour prendre quelques jours de repos et pour y maintenir l'ordre, en attendant le retour des autorités civiles et militaires. Albert, de son côté, séparé de sa mère et de son amante, n'avait pu les retrouver depuis *deux jours*. Après les avoir inutilement cherchées sur toutes les routes, il s'était décidé à rentrer dans la ville pour s'assurer, à quelque prix que ce fût, si elles y étaient restées, mortes ou vivantes. Il savait qu'un grand nombre de femmes vendéennes avaient péri dans cette fatale journée, et les récits épouvantables qui se renouvelaient à chaque instant dans l'armée vaincue, remplissaient l'âme du jeune homme d'un sombre désespoir. Après avoir voulu le retenir, le vicomte de S*** bénit d'avance son union avec sa fille qu'il le charge de sauver, et lui donne un billet pour le dépositaire de sa fortune, qu'il a laissée à son passage au Mans entre les mains d'un vieil ami.

Albert regagna les rives ensanglantées de la Sarthe, rentra dans la ville par le faubourg du Pré où demeurait l'ami du vicomte de S***. Il se présenta chez M. de B..., cet ami, qui pâlit à son aspect : « Vous ici ! lui dit-il ; malheureux, c'est la mort que vous cherchez. » Au même instant le bruit d'une fusillade se fit entendre. « Nous sommes perdus, dit M. de B... ; vous ne savez donc

pas que tout homme convaincu d'avoir recélé un Vendéen...... — Mais je suis sans armes. — N'importe. Malheur à moi, si l'on vous trouve ici! Sortez. — Quoi! vous, notre ami! vous...... — Sortez. — Au moins, monsieur, vous ne refuserez pas de me rendre le dépôt que vous a confié le vicomte de S***. — Que voulez-vous dire? — Lisez (Albert lui donna le billet dont il était porteur)..... Que répondez-vous? — Rien. — Mais ce dépôt. — Je le rendrai à qui me l'a remis. — Voilà son billet. — Je le jette au feu. — Monsieur! — Ma conscience m'ordonne de désobéir au vicomte. Vous donner son argent, ce serait en faire présent aux républicains qui vont vous arrêter. — O trahison! Misérable! » La porte s'ouvre; une escouade républicaine entre. « Citoyens, s'écrie M. de B..., arrêtez ce brigand qui venait me forcer à lui donner asile. »

Albert est conduit sur sa demande au commandant de la place, au généreux Delisle. Pour rester seul avec lui, il annonce avoir un important secret à lui révéler. Il lui raconte son histoire, la perte de sa mère et de sa sœur : « Viens avec moi, lui dit Delisle qui veut encore une fois le sauver. J'ai eu le bonheur d'arracher à la mort un grand nombre de femmes vendéennes, que la fureur du soldat était près d'immoler. — Où sont-elles? — Dans l'église de l'Oratoire. »

Les deux amis y volent suivis de quelques officiers.

Ici se place le lugubre et pathétique tableau de la prison de l'Oratoire, que je réserve pour une des pages les plus émouvantes de l'histoire des prisonniers. Albert retrouve enfin au fond d'un confessionnal sa mère morte et son amante qui, déposée chez le concierge du Collége, expire quelques jours après.

Abattu par tant de malheurs, il reste malade chez l'hôte de Delisle, et y prolonge son séjour.

« Mais il n'était guère possible qu'un Vendéen n'attirât ni les regards, ni les soupçons, dans une ville qui venait d'être dévastée par le passage de l'armée catholique. Il vit à quels dangers il exposait son hôte et partit déguisé en mendiant. » Delisle avait aussi quitté Le Mans pour se rendre à Nantes, où six mois plus tard, victime d'une obscure délation, ce généreux officier trop humain fut arrêté à la tête de son régiment (1).

Enfin, pour en finir avec les anecdotes, j'ai trouvé aux *Archives de la Sarthe*, la note suivante qui n'a aucun caractère officiel. Je la reproduis telle quelle, en faisant observer seulement qu'elle a été écrite sous le Directoire et qu'elle est antérieure à floréal an VII, ainsi que le constate une note qui y est jointe :

« Lors de la déroute de l'armée vendéenne au Mans, quatre femmes, qui en faisaient partie, furent aperçues traversant la campagne qui borde la route du Mans à Laval, que suivaient alors les brigands vivement poursuivis par l'armée républicaine.

« Les quatre femmes se réfugièrent d'abord dans un large fossé, couvert d'une double haie, où elles restèrent un certain temps (comme une heure ou environ). De là, elles gagnèrent une habitation non

(1) *Lettres philosophiques*, publiées par M. R ...., B...., p. 235-250. Ce récit a été reproduit dans la *Gazette du Maine*. Il doit y avoir une part de fiction dans ce récit ; car la fille du vicomte de S..., l'amazone de seize ans, la belle Sophie, ne mourut pas au Mans. L'auteur devait ne pas l'ignorer, à cause du séjour au Mans de M. de Sapinaud de Boishuguet, le traducteur des Psaumes, qui est aussi l'auteur des *Notices sur quelques généraux vendéens*, insérées dans les *Mémoires* de Mme de Sapinaud, et dont la mère avait donné asile un instant à celle qui semble être « la belle Sophie. »

éloignée et s'y tinrent cachées avec soin; ne s'y croyant pas assez en sûreté, elles se retirèrent dans une autre maison, qui touche le bord de la grande route ci-dessus mentionnée.

« Un habitant des environs qui les avait observées avec attention, ne les vit pas plutôt sorties du fossé, lieu de leur première retraite, qu'il y entra après elles. Après avoir scrupuleusement examiné les alentours et l'endroit précis où elles s'étaient tenues cachées, il crut apercevoir la terre fraîchement remuée dans le fond du fossé. Il en soulève la superficie avec son couteau et trouve à très-peu de profondeur : 1° plusieurs *Bons* au nom de Louis XVI de la valeur de mille francs chaque; 2° une chaîne de montre en or; 3° une bague qui paraissait être de prix; 4° une boîte ou tabatière richement garnie en or, portant sur le couvercle le médaillon d'un officier de la marine ci-devant royale en grand uniforme (ce portrait est infailliblement, ou du ci-devant comte Paris de Soulange, capitaine de vaisseau, ou du ci-devant comte du Chaffaut, ex-officier général de la marine) ; 5° enfin une certaine quantité de lettres, toutes signées par des membres de la famille du Chaffaut ou de celle Paris de Soulange, son alliée. Les adresses, autant que l'on peut s'en rappeler, portaient également le nom ou du Chaffaut ou Paris-Soulange.

« Le particulier qui a fait cette découverte, en a probablement fait aussi son profit; aucune connaissance n'en est officiellement parvenue aux autorités constituées.

« Les quatre femmes, dont trois certainement appartenaient aux familles du Chaffaut et Paris-Soulange (deux d'entre elles paraissaient âgées de cinquante ans environ, une autre de seize à dix-sept ans), sont restées à peu près un mois dans cette maison, sur le bord de la route de Laval au Mans, commune de Lognes, canton de Loué. Elles s'y sont

cachées avec le plus grand soin et sous des vêtements qui annonçaient des gens du plus bas étage.

« Au bout d'un mois ou environ, un commissionnaire qu'elles avaient envoyé porter une lettre à Saumur, à l'adresse d'un membre du tribunal du Comité révolutionnaire établi pour juger les brigands pris les armes à la main, leur rapporta une dépêche, dont il fut amplement récompensé par une somme d'argent et une montre d'or. Cette dépêche fut suivie de près de l'arrivée d'un inconnu, qui vint visiter ces femmes, leur parla mystérieusement, et le lendemain ou la nuit suivante disparut avec elles, sans que depuis il en ait été question. »

Qu'y a-t-il de vrai dans cette anecdote ? Je l'ignore, il ne faudrait pas s'effrayer de son apparence romanesque. La vérité, alors, est plus surprenante que ne l'est d'ordinaire le roman lui-même. Il faut cependant que cette famille ait été fort nombreuse, car pendant que MM. du Chaffaut combattaient encore à Savenay, et que plusieurs succombaient sur la rive gauche de la Loire (1), les membres de leur famille, restés captifs au Mans, y mouraient en foule dans les prisons.

Je trouve inscrites parmi les mortes :

Marie-Henriette-Pélagie du Chaffaut, âgée de trente et un ans (*alias*, par erreur, quarante ans), épouse de Louis-Augustin-Antoine-Marie de Chevigné, district de Montaigu, commune de Chevigné (Vendée).

Rosalie du Chaffaut, sa sœur, âgée de dix-huit ans.

La citoyenne Marin, épouse du citoyen du Chaffaut-la-Guignardière, mère des deux précédentes, âgée d'au moins cinquante ans.

La citoyenne Marin de Chevigné, âgée de quarante-cinq à cinquante ans, belle-sœur de la dame de Chevigné.

(1) Bourniseaux, t. II, p. 217-221.

Marie-Henriette et Marie-Osmane de Chevigné, âgées de six et de quatre ans, filles de la dame de Chevigné.

Charles Rorthaix-Marmande, âgé de quatre ans, de Luçon, fils du citoyen Rorthaix-Marmande et de Marie-Osmane du Chaffaut.

La citoyenne Augustine-Pélagie de Chevigné, âgée de trente-six ans, religieuse à l'Union de Luçon (1).

On voit que la mort avait fauché largement parmi les membres de la famille du Chaffaut et parmi ses alliés. Les fuyards, alors, étaient comme autant de tribus errantes, dont il ne faut pas s'étonner de trouver en plus d'un lieu des branches et des rameaux divers. Malgré donc les nombreuses victimes, tombées dans les prisons du Mans, des représentants des autres branches de la même famille ont pu avoir un sort plus heureux sur la route de Laval.

En voilà provisoirement assez sur le sort des Vendéens, immédiatement après la prise du Mans, en entrant dans les prisons. Plus tard, nous étudierons la destinée de ceux qui ont survécu, ou furent condamnés judiciairement. C'est dire que nous aurons à raconter une foule d'autres anecdotes dont le récit, dans sa vérité toute nue, renferme plus d'émotion et d'attraits que bien des romans.

(1) Je donnerai des renseignements curieux et étendus sur cette religieuse et les jeunes pensionnaires de Luçon qui avaient fui avec elle.— Sur M. de Chevigné, voir *Mémoires* de Mme de Sapinaud, p. 65.—Anne Boursier, âgée de vingt ans, ci-devant femme de chambre de la dame du Chaffaut, d'Avrillé, près les Sables, déclara que sa maîtresse était morte à La Flèche. Elle mourut elle-même en prison. La femme de chambre et la cuisinière de madame Chevigné de l'Ecorce étaient aussi à la Mission; l'une d'elles dit l'avoir perdue au Mans.

ERRATA ET ADDITIONS.

Page 168, note, *ajoutez :* L'*Enquête*, parmi les morts du combat de Pontlieue du 20 frimaire, dont elle évalue le nombre de sept à huit, mentionne Cosme, canonnier, qui doit être le même que Louis Cosme, marchand filotier, âgé de trente-cinq ans, dont le décès est inscrit le 21 sur les registres de la Couture.

Page 187, ligne 3, *au lieu de* 18 frimaire, *lisez* 15.

Page 188, ligne 13, *lisez* Reuillon ; ligne 22, *au lieu de* douze, *lisez* onze, et ajoutez ce jugement de la Commission militaire révolutionnaire du Mans, statuant sur le sort de *douze* Vendéens, mais n'en condamnant que onze à mort :

« Au Mans, le 24 frimaire, l'an deuxième de la République une et indivisible,

« Ont été amenés devant la Commission les nommés :

« Pierre Bonard, âgé de trente ans, natif de May, district de Cholet.

« Joseph Bretot, âgé de vingt-cinq ans, natif de la Chapelle-Basse-Mer, près Cholet, a servi dans l'armée des rebelles depuis six mois, et déclaré avoir été avec les brigands par la crainte qu'il avait de notre armée.

« Jean Chevalier, âgé de cinquante-cinq ans, natif de la paroise Saint-Georges, près Montaigu, a déclaré servir les rebelles depuis six mois.

« Louis Homot, âgé de dix-huit ans, natif de Saint-Florent, fait prisonnier par les rebelles à la

bataille de Cholet, où il a servi avec eux jusqu'à ce jour.

« Joseph Cassin, âgé de soixante-deux ans, natif de Chalonnes, maçon de son état, engagé par M. Batard, chirurgien à Chalonnes, suivant les rebelles, a servi dans l'armée des brigands depuis la Toussaint.

« Joseph Fortin, âgé de trente-deux ans, natif de Saint-Christophe, se disant domestique de Laubrière, demeurant à Baugé, a déclaré qu'il était venu dans l'armée des rebelles contre la volonté de son maître, a servi les brigands depuis la bataille de Baugé, où il a pris les armes pour l'affaire du Mans, où il a fait feu contre les patriotes.

« Jean Fouchey, âgé de trente ans, natif de May, a déclaré servir avec les rebelles depuis la Toussaint, avoir été blessé au siége de Granville.

« Mathurin Duval, âgé de trente ans, natif de Hambers, a déclaré avoir été pris à la tranchée de Laval, par les rebelles en se battant contre eux, ce qui sera attesté par sa municipalité qui est celle de Chalons, district de Laval.

« Jean Piffetot, âgé de trente-trois ans, natif de Saint-Georges, près Montaigu, a déclaré servir dans l'armée des brigands depuis trois mois, s'être trouvé à trois affaires contre les armées de la République et n'avoir point porté les armes depuis quelques jours, parce qu'il était malade.

« François Petit, âgé de trente-quatre ans, natif de Saint-Georges, près Montaigu, a servi avec les brigands depuis la Toussaint et ne s'est trouvé qu'une seule fois au feu, qui était à Laval.

« Pierre Besard, âgé de trente-six ans, natif de Saint-Georges-de-Pintade, sert dans l'armée des rebelles depuis le mois de mars dernier, s'est trouvé aux affaires de Granville et Pontorson.

« Le tribunal, sur la dénonciation contre Joseph *Bretot*, Jean *Chevalier*, Louis *Homot*, Joseph *Cassin*, Joseph *Fortin*, Jean *Fouchey*, Mathurin *Duval*, Jean *Piffetot*, Pierre *Bonard*, François *Petit* et Pierre *Besard*, leurs réponses, l'accusateur militaire ouï dans les conclusions, déclare qu'il est constant que Joseph Bretot, Jean Chevalier, Louis Homot, Joseph Cassin, Joseph Fortin, Jean Fouchey, Jean Piffetot, Pierre Bonard, François Petit, Pierre Besard, ont porté les armes dans l'armée des rebelles, les condamne à la peine de mort, conformément à la loi du 19 mars dernier. Pour ce qui concerne Mathurin Duval, le renvoie à la Commission qui viendra au Mans, pour administrer les preuves qu'il offre de son innocence; ordonne que copie du présent jugement sera envoyée aux représentants du peuple près les armées réunies contre les rebelles et au ministre de la Guerre.

« Fait et jugé par le tribunal, les jour et an que dessus, et ont signé à la minute :

« Gonchon, président, Reuillon, Bignon, Chantrelle, juges, David Vaugeois, accusateur militaire, et Valdampierre, greffier.

« Signé au registre :

« Chantrelle, Bignon et David Vaugeois, accusateur (1). »

(1) Extrait des Registres de la Commission, déposés au greffe du tribunal de Nantes. Très-souvent les noms des condamnés sont affreusement écorchés. — Mathurin Duval fut condamné à mort par le tribunal criminel du Mans, le 23 nivôse.

FIN DU LIVRE TROISIÈME ET DU TOME SECOND.

Le Mans. — Typ. Ed. Monnoyer. — 1871.



